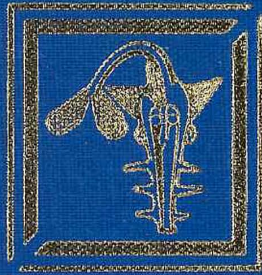
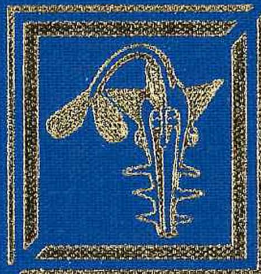


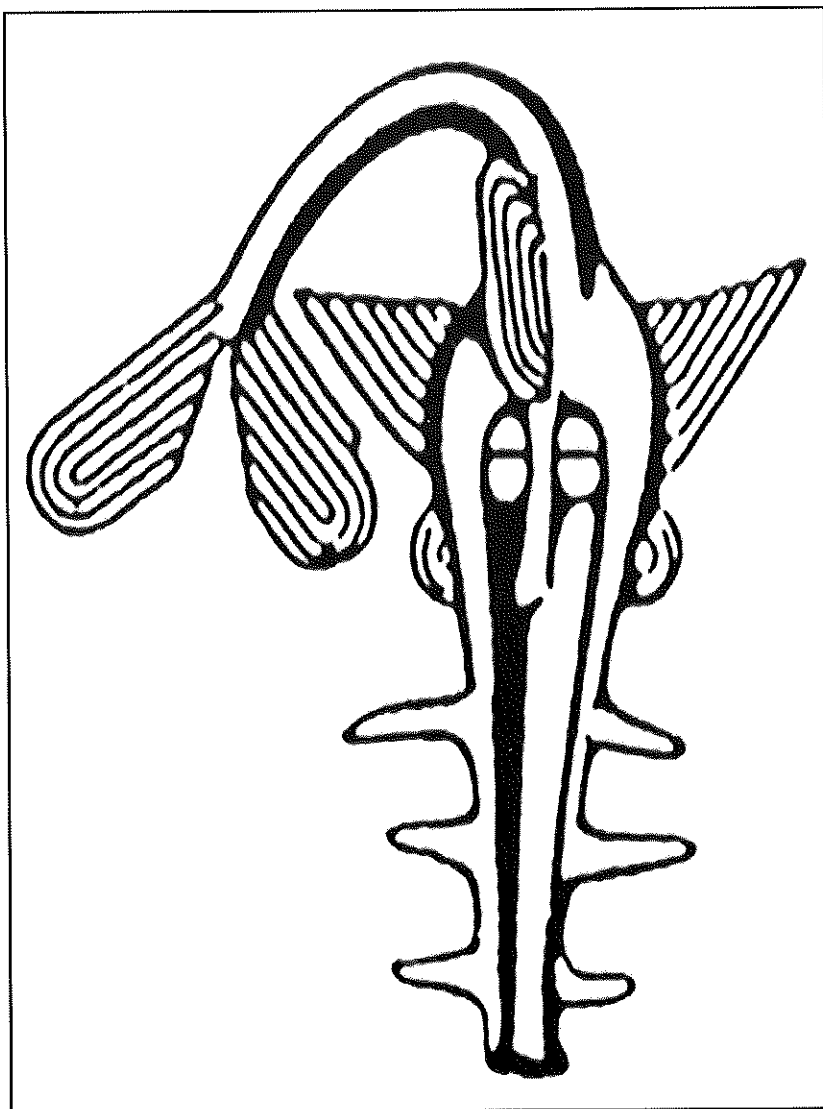
BANQUE CENTRALE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST

HISTOIRE
DE L'UNION MONÉTAIRE
OUEST AFRICAINE

GEORGES ISRAËL
ÉDITEUR



**HISTOIRE DE L'UNION MONÉTAIRE
OUEST AFRICAINE**



**TOME III
BILAN ET PERSPECTIVES**

**BANQUE CENTRALE
DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
(BCEAO)**

**HISTOIRE
DE
L'UNION MONÉTAIRE
OUEST AFRICAINE**

**GEORGES ISRAEL - EDITEUR
PARIS**

◊GEORGES ISRAEL EDITEUR, Paris 2000
Tous droits réservés pour tous pays.
Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation de la B.C.E.A.O.
et de l'éditeur pour la présente édition.
ISBN : 2-9515221-1-8

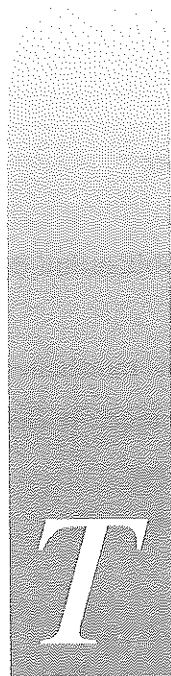


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Chapitre 10 - Les résultats de la gestion monétaire	13
Section I - La qualité monétaire du franc de l'UMOA	16
I - Son aire de circulation,	16
II - La stabilité de sa valeur ou son pouvoir d'achat	16
A - Une stabilité marquée de sa valeur interne	
a - Une inflation modérée	
b - Les facteurs explicatifs	
B - La valeur externe longtemps maintenue inchangée	
a - L'évolution du rapport avoirs extérieurs bruts sur engagements à vue	
b - L'évolution du compte d'opérations	
c - La couverture des importations par les réserves de change	
d - La dévaluation de 1994	

Section II - Les caractéristiques du système financier	48
I - La prédominance des banques commerciales	48
II - Une évolution de l'actionnariat au profit des investisseurs étrangers et des privés nationaux	50
A - Au niveau global	
B - Au niveau des Etats	
III - Une faible bancarisation	54
IV - Une concentration de l'activité bancaire	55
Section III - Le système financier et la mobilisation de l'épargne	58
I - Le constat	58
A - Une prépondérance des engagements monétaires	
a - Une préférence pour la monnaie fiduciaire élevée mais en baisse	
b - Une prédominance des dépôts à vue	
B - Une lente progression de l'épargne financière	
II - Les facteurs explicatifs	63
A - La politique des taux d'intérêt	
B - Une part importante de l'épargne placée à l'extérieur	
a - L'importance de la fuite des capitaux	
b - Les causes	
Section IV - Le financement bancaire de l'économie	80
I - L'évolution des crédits à l'économie	80
II - La structure des crédits à l'économie	82
A - La répartition par terme et par bénéficiaire	
B - La répartition par branche d'activité	
C - L'évolution des créances douteuses	
III - La part du refinancement	89
Section V - Les résultats d'exploitation du système bancaire	91
I - Les résultats des banques primaires	91
A - La marge de rentabilité	
B - Les coûts de l'intermédiation financière	
II - Les résultats de la BCEAO	95

Chapitre 11 - Les performances économiques	101
Section I - La croissance économique	103
Section II - La dette extérieure	110
Section III - Le déficit budgétaire	111
Section IV - Le solde des transactions courantes	112
Chapitre 12 - L'UMOA, la zone monétaire optimale et l'intégration par la monnaie	115
Section I - L'UMOA et la théorie de la zone monétaire optimale	117
I - Les critères traditionnels	117
A - La position du problème	
B - L'application à l'UMOA	
II - Les critères de gestion monétaire	120
Section II - Le projet d'intégration par la monnaie et le degré de convergence des économies	120
I - La convergence macroéconomique	120
II - La convergence réelle	122
Chapitre 13 - L'œuvre des dirigeants successifs de la BCEAO	129
Section I - Monsieur Robert Julienne	131
Section II - Monsieur Abdoulaye Fadiga	133
Section III - Monsieur Alassane Dramane Ouattara	135
Section IV - Monsieur Charles Konan Banny	136
Chapitre 14 - Perspectives de l'UMOA	139
Section I - Les éléments d'appréciation	141
I - Les principes d'organisation d'un système monétaire	141

A - Le choix d'une dénomination de la monnaie	
B - Le choix d'un régime de change	
a - La définition de la monnaie	
b - La politique du taux de change	
C - L'option à prendre sur le degré de convertibilité	
D - Le choix d'un modèle d'organisation dans le cas d'un système monétaire intégré	
E - La définition et la réglementation des opérations génératrices de l'émission	
II - Le cas de l'UMOA	143
Section II - Les options pour l'avenir	145
I - Les mutations de l'environnement	145
A - Au niveau géopolitique	
B - L'orientation des échanges commerciaux	
C - La garantie de convertibilité du franc CFA	
D - Le rôle prépondérant du FMI dans la conduite des politiques économiques	
E - La nécessité d'introduire plus de flexibilité dans la gestion économique	
II - Les alternatives	147
A - Le maintien du statu quo	
B - La constitution d'une zone monétaire autonome de l'UMOA	
a - Le choix d'une monnaie de référence pour la définition de la monnaie autonome	
b - Le choix d'un panier de monnaies pour la définition de la monnaie de la zone d'émission	
c - La convertibilité de la monnaie	
d - Le choix d'un modèle d'organisation monétaire	
C - La création d'une zone monétaire de la CEDEAO	
a - L'organisation d'une zone monétaire régionale dépendante	
b - L'organisation d'une zone monétaire régionale autonome	
Conclusion	155
Postface - Cérémonie de remise du manuscrit à la BCEAO	159
Annexes statistiques	199
Bibliographie générale	235

Ce troisième volume est consacré au bilan et aux perspectives de l'UMOA. Le bilan couvre trois périodes correspondant aux **principales évolutions économiques** ainsi qu'aux **grands changements institutionnels et doctrinaux** que l'Union a connus au cours des trente quatre dernières années (1963-1997) et qui ont eu un impact significatif sur les performances monétaires et économiques de la zone d'émission.

La **première période** part de **1963 à 1974**. Elle est caractérisée par des bonnes performances économiques, un contrôle très étroit de l'institut d'émission par une direction française et une politique monétaire orthodoxe qui place la défense de la valeur interne et externe de la monnaie au rang de premier objectif.

La **deuxième période** est comprise entre les années **1975 et 1989**. Elle débute avec la première réforme d'après les indépendances (1973-1975), suivie du transfert en Afrique du siège de l'institut d'émission (1978) et prend fin à la veille de la deuxième réforme intervenue au cours de l'année 1989.

Cette période est marquée en politique monétaire par une redéfinition des objectifs : la monnaie au service du développement, la promotion et la mobilisation de l'épargne, la stabilité monétaire. Elle se caractérise aussi par l'africanisation complète de la gestion de l'institut d'émission, la flambée puis la chute des cours des produits de base, une profonde crise des économies et du système bancaire de l'Union ainsi que l'application par tous les pays membres de programmes d'ajustement structurel en relation avec les institutions de Bretton Woods.

La **troisième période** part de **1989** pour couvrir les années **1990¹**. La réforme de la politique de la monnaie et du crédit ainsi que la modification des règles d'intervention consacrent le retour à l'orthodoxie par l'affirmation de la nécessité d'une réduction de la part de la monnaie centrale dans le financement des économies au profit de l'épargne intérieure.

La dévaluation du franc CFA en 1994 est l'événement marquant de cette période et peut être assimilée à un changement institutionnel tant le maintien de la fixité de la parité entre le franc CFA et le franc français semblait intangible, même si juridiquement les textes de 1973 prévoient la possibilité d'un ajustement de cette parité.

Le recours aux **méthodes quantitatives** a été privilégié dans cet exercice d'évaluation, l'expérience de plus de trois décennies ayant permis d'accumuler une masse de données chiffrées. Par ailleurs, les jugements de valeur, qui sont inévitables, doivent s'appuyer sur une information aussi objective que possible.

Il ne faudrait pas cependant perdre de vue le problème de la qualité des statistiques utilisées. Si l'information sur les agrégats monétaires peut être considérée comme étant de bonne qualité, il n'en est pas toujours de même en ce qui concerne le secteur réel.

¹ Tous les chiffres de l'année 1997 n'étant pas disponibles, ils ne seront pris en compte que là où ils existent.

Depuis le début des années 1980, en effet, les statistiques des pays africains, y compris ceux de l'UMOA, se sont fortement dégradées. Les analyses économiques fondées sur de longues séries chronologiques sont de plus en plus difficiles à mener en raison des ruptures de séries, des incessantes corrections rétrospectives et du manque évident de fiabilité de certains relevés. Néanmoins, les statistiques peuvent encore fournir des ordres de grandeurs suffisants pour mettre en évidence les grandes tendances qui ont marqué les années 1960-1997.

Les membres du Comité Historique ont retenu comme **critères d'évaluation** de l'expérience de l'UMOA, les **résultats** comparés à ceux d'autres pays, notamment africains n'appartenant pas à la zone franc, de la **gestion monétaire** (chap. 10) et des **performances économiques** (chap. 11) ; s'y ajoutent, l'appréciation des caractéristiques de la zone d'émission au regard des critères généralement avancés par la théorie de la **zone monétaire optimale** ainsi que les résultats du projet **d'intégration de cet espace par la monnaie** (chap. 12).

Le chapitre 13 ensuite, fait succinctement le point de la **contribution des dirigeants successifs** de la BCEAO à l'organisation, au fonctionnement et à la consolidation de l'institution et de l'Union.

Le chapitre 14, une fois le bilan dressé, est consacré aux **perspectives**.



CHAPITRE *10*

LES RÉSULTATS DE LA GESTION
MONÉTAIRE

Pour chacune des trois périodes, les résultats de la gestion monétaire sont examinés au regard de deux critères : la qualité monétaire de la monnaie produite par la BCEAO, le développement et l'efficacité de l'intermédiation financière ; les deux fonctions d'un système bancaire étant d'assurer la gestion des moyens de paiement et l'intermédiation entre agents à capacité de financement et agents à besoin de financement (Tome II, chapitre 9).

S'agissant de la qualité de la monnaie, la mission essentielle d'une banque d'émission est de veiller à la stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie qu'elle produit : sa valeur interne et parfois sa valeur externe².

C'est à cette condition que la monnaie gagne la confiance des usagers et remplit les trois fonctions traditionnelles d'unité de compte, de moyen de paiement et de réserve de valeur dans la zone d'émission.

Ainsi, la réglementation du crédit adoptée le 28 septembre 1962 par le Conseil d'Administration de la BCEAO dispose que la Banque Centrale doit *"veiller au maintien de la stabilité monétaire et d'un minimum de couverture de son émission par des avoirs extérieurs"* (Tome II, chapitre 6).

Par ailleurs, l'article 12 du Traité de 1973 instituant l'UMOA stipule que *"le Conseil des Ministres de l'Union définit la politique monétaire et de crédit de l'Union afin d'assurer la sauvegarde de la monnaie commune..."*

Quant à l'intermédiation financière, l'analyse économique a, depuis longtemps, mis en évidence son rôle crucial dans le processus de développement.

Le chapitre comprend quatre sections. La section I apprécie le degré de stabilité de la valeur interne et externe de la monnaie de l'Union ; les sections suivantes évaluent le développement et l'efficacité de l'intermédiation financière dans la zone : la section II analyse les caractéristiques du système financier ; la section III étudie l'évolution et la mobilisation de l'épargne financière ; la section IV examine l'activité du système bancaire dans le financement des économies.

² Même s'il existe une relation entre la qualité de la politique monétaire et la valeur externe d'une monnaie, la gestion du taux de change ne relève pas exclusivement de la Banque Centrale mais aussi du Gouvernement.

Section I - La qualité monétaire du franc de l'UMOA

Des nombreux **critères d'appréciation** de la qualité monétaire d'un bien énumérés au chapitre préliminaire du Tome I, on en retiendra **deux** : son aire de circulation d'une part, la stabilité de sa valeur, c'est-à-dire son pouvoir d'achat, d'autre part.

I - Son aire de circulation

L'acceptation d'une monnaie dans un espace de plus en plus grand, par des usagers de plus en plus nombreux, renforce sa qualité monétaire.

En 1962, la zone d'émission de la BCEAO couvrait une superficie de 3,256 millions de km² pour une population de 18,6 millions d'habitants. En fin 1997, la zone couvre 3,506 millions de km² et comprend 66,2 millions d'habitants.

Cette évolution résulte à la fois du retrait de la Mauritanie en 1973, de l'adhésion du Mali en 1984, et de celle de la Guinée Bissau en 1997 ainsi que de l'accroissement naturel de la population qui a triplé dans les pays membres, phénomène observé dans la plupart des pays africains.

Indépendamment de ces aspects géographiques et démographiques, **l'aire de circulation du franc CFA va au-delà de sa zone d'émission**. En effet, sa **convertibilité** en fait une **monnaie régionale** en Afrique de l'Ouest fortement demandée par les non-résidents. Elle joue le rôle de réserve de valeur et de moyen de paiement dans les transactions régionales, voire internationales, par le truchement du franc français.

II - La stabilité de sa valeur ou son pouvoir d'achat

Le **pouvoir d'achat** d'une monnaie est mesuré par la quantité de biens et de services qu'une unité de cette monnaie permet d'acquérir dans sa **zone d'émission** ou à l'**extérieur**.

Lié à la stabilité de sa valeur, il est *inversement proportionnel* au **taux d'inflation** dans la zone d'émission et *proportionnel* au **taux de change** vis-à-vis de l'extérieur.

A un taux d'inflation faible correspond un pouvoir d'achat interne élevé, à un taux d'inflation élevé correspond un pouvoir d'achat interne faible ; à un taux de change faible correspond un pouvoir d'achat externe faible, à un taux de change élevé, correspond un pouvoir d'achat externe élevé.

A cet égard, le constat sur la période d'analyse révèle une grande stabilité de la valeur interne du franc CFA de l'UMOA ainsi qu'une stabilité de sa valeur externe au regard du franc français, la monnaie de rattachement, jusqu'à la dévaluation de 1994.

A - Une stabilité marquée de sa valeur interne

a - Une inflation modérée

L'observation de **l'évolution des prix** montre qu'au cours des années 1963-1974, l'inflation s'est située en **moyenne** à 4,7% pour l'ensemble des pays de l'Union (tableau 10.1). La hausse du prix du pétrole en 1974 et celle des produits de base pendant les années 1975-1977 ont induit une poussée des prix intérieurs de 14,4% entre 1975 et 1979.

Tableau 10.1 : Taux d'inflation moyens en % (variation relative de l'indice des prix à la consommation : base 100 en 1987).

Périodes	Bénin*	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali*	Mauritania	Niger	Sénégal	Togo	UMOA**	France	Ghana	Nigéria
1961-1974 ^(a)	3,52	3,68	4,82		n.d	4,94	6,40	4,89	4,70	5,23	10,49	5,77
1975-1989	6,30	7,60	9,68	8,13		7,26	8,42	7,36	8,76	8,26	54,17	22,41
1975-1979	11,73	12,72	16,11	11,67		14,65	11,43	12,02	14,40	10,12	65,98	21,08
1980-1985	5,91	8,65	7,14	10,01		8,30	11,40	7,86	8,48	10,22	60,29	18,12
1986-1989	0,12	-0,38	5,44	0,86		-3,53	0,17	0,80	2,11	3,01	30,24	30,50
1990-1993	1,89	0,06	1,81	2,42		-3,57	-0,53	0,45	0,64	2,77	22,58	30,53
1994-1997 ^(b)	10,70	9,79	10,51	11,20		12,01	10,50	14,30	10,90	1,64	39,07	64,92

Notes : (a) C'est la période 1964-1974 pour le Niger, 1967-1974 pour le Togo, 1968-1974 pour le Sénégal et 1965-1974 pour le Ghana

(b) C'est la période 1994-1995 pour le Nigéria .

* Les taux d'inflation ont été calculés à partir du déflateur du PIB pour le Bénin et le Mali.

** Le taux d'inflation moyen exclut le Mali sur la période 1961-1984.

Source : Calculs à partir des données de BCEAO, World Bank, World Tables 1994, I.F.S Juin 1998, OCDE. 98.

Dans les années 1980, tous les pays de l'Union ont appliqué des politiques d'ajustement structurel ayant eu comme effet une dépréciation du taux de change réel de leur monnaie commune sans recours à la dévaluation nominale. En réduisant la **demande globale**, notamment par le biais de l'investissement public, ils ont obtenu une forte baisse des prix des biens non échangeables, l'inflation reculant à moins de 5,5% en dépit de la sensible dépréciation du franc CFA par rapport au dollar US entre 1980 et 1985.

L'inflation dans l'Union s'est ensuite située en-dessous de 1% pendant les quatre premières années de la décennie suivante avant que la dévaluation de 1994 n'ait provoqué une hausse importante des prix au cours de cette année. Mais dès l'année suivante, l'inflation est retombée en deçà de 10%.

Selon Dornbusch et Fisher (1993), en deçà d'un taux de 15%, l'inflation est modérée. Les milieux des banques centrales ne partagent pas ce point de vue, estimant qu'une inflation à deux chiffres est excessive. Si malgré tout on s'y réfère, on constate (cf. tableau A 10.1 en annexe)³ que l'érosion du pouvoir d'achat a dépassé rarement ce seuil sur la période 1963-1997. Le Bénin n'a enregistré un taux d'inflation supérieur à 15% que sur trois ans. Pour tous les autres pays, ce seuil a été franchi quatre fois.

Une comparaison des taux d'inflation des pays de l'Union avec ceux de pays industrialisés ou en développement fait nettement ressortir la grande stabilité de la valeur interne du franc CFA (tableau 10.2).

³ Les tableaux numérotés sous la forme A10.1, A10.2, etc... figurent dans l'annexe statistique.

Tableau 10.2 : Taux d'inflation dans quelques pays industrialisés et en développement

Pays industrialisés

Périodes	Belgique	Canada	France	Allemagne	Italie	Japon	UK	USA
1965-1974	5,09	4,79	5,74	4,00	5,76	8,01	6,93	4,78
1975-1989	5,81	7,30	8,27	3,32	12,85	4,17	10,18	6,38
1975-1979	7,62	8,86	10,14	4,14	15,78	7,46	15,66	8,04
1980-1985	6,98	7,93	10,22	4,15	15,32	3,58	9,03	6,85
1986-1989	1,80	4,40	3,00	1,05	5,48	0,93	5,05	3,60
1990-1993	2,98	3,43	2,78	3,58	5,60	2,35	5,18	3,90
1994-1996	2,00	1,33	1,83	2,10	4,40	0,23	2,77	2,77

Pays en développement

Afrique

Périodes	Burundi	Kenya	Nigéria	Somalie
1965-1974 ⁽¹⁾	4,73	4,95	7,12	4,11
1975-1989 ⁽²⁾	10,78	12,51	22,41	36,87
1975-1979	17,96	14,04	21,08	15,70
1980-1985	7,82	13,48	18,12	48,63
1986-1989 ⁽³⁾	6,25	9,13	30,50	48,63
1990-1993	7,55	27,68	30,55	
1994-1996	20,20	12,87	53,03	

(1) : Période 1966-1974 pour le Burundi

(2) : Période 1975-1988 pour la Somalie

(3) : Période 1986-1988 pour la Somalie

Asie

Périodes	Inde	Indonésie	Malaisie	Pakistan	Singapour	Thaïlande
1965-1974	9,72	178,82	3,94	8,80	5,89	5,78
1975-1989	7,10	11,37	3,80	8,35	2,70	6,21
1975-1979	3,04	14,88	4,10	10,52	2,52	6,96
1980-1985	9,70	11,12	5,02	7,97	4,15	7,45
1986-1989	8,28	7,38	1,60	6,20	0,75	3,40
1990-1993	10,28	8,48	3,83	9,95	2,83	4,83
1994-1996	9,80	8,60	4,17	11,73	2,07	5,60

Amérique Latine

Périodes	Bolivie	Brésil	Chili	Colombie	Mexique	Pérou	Venezuela*
1965-1974	13,71	28,16	112,09	12,19	6,78	10,57	3,12
1975-1989	925,48	226,83	64,37	23,55	52,41	335,52	18,35
1975-1979	10,14	41,22	150,38	23,74	19,14	43,94	9,02
1980-1985	2251,57	142,03	23,77	23,07	56,37	97,28	12,75
1986-1989	80,53	586,05	17,78	24,03	88,05	1057,35	38,40
1990-1993	14,78	1633,95	18,98	27,28	18,40	2003,33	36,10
1994-1996	10,17	923,70	9,00	21,67	25,47	15,43	73,53

* : L'année 1967 non comprise.

Source : Calculs à partir des données des Statistiques Financières Internationales, FMI 1997.

Il apparaît qu'au cours des années 1980, aucun pays africain non membre de la zone franc n'a enregistré une inflation aussi faible que celle de la moyenne de l'Union (5,5%).

En Asie, seul un petit nombre de pays (Malaisie, Singapour, Thaïlande) soutiennent favorablement la comparaison.

L'Amérique latine, en proie à une hyper-inflation, ne compte aucun pays qui ait un taux d'inflation inférieur à 15%. Au début des années 1990, la situation ne s'est guère améliorée dans ce sous-continent en dépit des politiques de stabilisation et de réforme des banques centrales. La Bolivie et le Chili ont pu néanmoins ramener leur taux d'inflation moyen au-dessous de ce niveau entre 1994 et 1996.

Parmi les pays membres de l'OCDE, toujours dans les années 1980, seuls la Belgique, l'Allemagne et le Japon ont fait moins d'inflation que l'Union. Celle-ci a notamment enregistré une inflation plus faible que la France.

A l'intérieur de l'Union, il existe cependant des différentiels d'inflation entre les pays membres en dépit de l'application d'une politique monétaire commune.

L'examen du tableau 10.1 montre en effet qu'au cours des années 1960-1974, les prix ont augmenté de 3,5% et 3,7% respectivement au Bénin et au Burkina. Par contre, la hausse a été de 4,8% en Côte d'Ivoire et 4,9% au Niger et au Togo, tandis que le Sénégal a enregistré le taux d'inflation le plus élevé (6,4%).

Les années 1975-1989 ont été marquées par une variabilité accrue et un niveau plus élevé des taux d'inflation. Les écarts les plus importants se situent entre le Bénin, le Burkina (6,3 et 7,6%) et la Côte d'Ivoire (9,7%). Le Mali et le Sénégal qui ont enregistré 8,1% et 8,4% respectivement sont dans la moyenne supérieure.

La déflation des années 1990-1993 a été forte dans tous les pays mais n'a pas connu la même intensité partout. Au Niger, les prix ont baissé en valeur absolue (-3,5%) tandis qu'au Burkina, ils ont augmenté de 0,06% seulement et au Mali de 2,4%.

Les prix n'ont pas réagi de manière identique dans ces pays à la suite de la modification de la parité du franc CFA en janvier 1994. Dans l'ordre, le Togo, le Niger, le Mali et le Bénin ont enregistré les hausses les plus importantes : 37,90% ; 36,04% et 34,50% pour les deux derniers contre des taux de 32,29%, 25,93% et 25,18%, pour le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Burkina respectivement.

Cette variabilité des taux d'inflation dans le court terme au sein de l'Union peut s'expliquer, indépendamment des phénomènes saisonniers de "soudure"⁴, par le fait que la plupart des pays dépendent de l'exportation de produits primaires. Ceux-ci constituent aussi la principale source d'alimentation des budgets des Etats.

Dans ces conditions, l'évolution des cours a deux effets (B. Boccaro, S. Devarajan, 1993). Le premier est d'ordre budgétaire : la hausse des cours induit une augmentation des dépenses publiques qui va se poursuivre après le retournement de conjoncture provoqué par la baisse des cours.

⁴ La période entre deux récoltes.

Le deuxième effet est de nature **monétaire** : en raison de la mise en commun des réserves de change, du maintien d'un taux de change fixe et de la liberté de transferts au sein de la zone franc, il est difficile de geler un afflux de devises qui se traduit par une augmentation de la masse monétaire.

La hausse de la demande globale, subséquente à l'accroissement des dépenses publiques et des revenus des producteurs et intermédiaires, induit une augmentation des prix des biens non échangeables, donc une poussée du niveau général des prix intérieurs.

Dans la mesure où les pays de l'Union n'exportent pas les mêmes produits de base (tableau 10.39), les conjonctures sont différenciées ; les taux d'inflation le sont également.

Par ailleurs, une convergence des taux d'inflation suppose une plus grande mobilité des facteurs de production entre les pays : la main-d'œuvre, les mouvements de capitaux et leur corollaire la convergence des taux d'intérêt réels s'il n'existe pas de primes spécifiques à chaque pays membre (B. Boccara, S. Devarajan, 1993).

Or, la mobilité de tous ces facteurs reste faible dans la zone ; aussi, les **masses monétaires demeurent relativement indépendantes les unes des autres dans leur évolution.**

Cette situation va connaître un changement avec le rôle plus important dévolu au marché monétaire de l'Union depuis 1996 et l'organisation d'un marché financier régional et d'une bourse régionale des valeurs mobilières.

Néanmoins, en moyenne, les niveaux des prix augmentent à un rythme modéré.

Quels sont donc les facteurs à l'origine de la faible inflation dans l'Union ?

b - Les facteurs explicatifs

La hausse modérée des prix dans l'Union est le résultat d'une politique monétaire prudente caractérisée par une limitation du seignuriage et une croissance modérée de la masse monétaire dans le cadre d'arrangements institutionnels garantissant l'indépendance de la BCEAO vis-à-vis des Etats membres.

1 - La limitation du seignuriage

Keynes affirme dans la *Théorie Générale* que "Un gouvernement peut vivre pendant longtemps ... en imprimant du papier-monnaie. Cela veut dire que, par ce moyen, il peut s'assurer un contrôle sur les ressources réelles, ressources tout aussi réelles que celles obtenues par l'impôt. La méthode est condamnable, mais son efficacité, jusqu'à un certain point, doit être admise ... aussi longtemps que le public utilise la totalité de la monnaie, le gouvernement continuera à prélever des ressources par l'inflation ... Ce que l'on prélève en imprimant des billets est identique à ce que l'on prendrait au public en levant une taxe sur la bière ou un impôt sur le revenu" (cité par P. R. Agénor, P. J. Montiel, 1996).

Cette assertion de Keynes montre bien que la mise en évidence de la relation entre déficits publics, croissance monétaire et inflation est cruciale pour la compréhension du phénomène de l'inflation.

Pour financer un déficit budgétaire, l'Etat a, en effet, trois possibilités : recourir aux avances de la banque centrale, émettre et placer dans le public national ou étranger des titres, convertir en monnaie nationale ses avoirs extérieurs⁵.

La troisième solution atteint vite ses limites puisque les réserves de change d'un pays sont toujours limitées; quant à la deuxième, le public n'achète les titres que si l'Etat honore régulièrement ses engagements et si l'inflation est faible.

L'émission monétaire est la solution à laquelle l'Etat peut toujours recourir, parce qu'il s'octroie le plus souvent un monopole en la matière - privilège régalien - dont il tire des avantages ou **seigneurage** (cf. chapitre préliminaire).

Aussi, le **revenu du seigneurage**, au sens large, correspond au montant des ressources qu'un gouvernement s'alloue en émettant de la monnaie centrale (Tahir Andrabi, 1997)⁶.

Dans la mesure où le plus souvent cette forme de création monétaire est source d'inflation et, par conséquent, affecte la valeur réelle des actifs, le seigneurage peut être considéré comme une **taxe sur les encaisses** détenues par les agents privés.

Encadré 10.1

Seigneurage et taxe d'inflation

En appelant b_t la base monétaire réelle à la période t , IPC_t le niveau général des prix à la consommation, le revenu du seigneurage (RS_t) peut être défini comme :

$$RS_t = \hat{b}_t + IPC_t * b_t$$

Cette formule définit le seigneurage total (ou taxe implicite) comme la somme de l'augmentation du stock réel de monnaie centrale (\hat{b}_t) et de la variation du stock de monnaie centrale qui serait survenue avec un encours nominal constant à cause de l'inflation, soit $IPC_t * b_t$. Ce dernier représente la taxe d'inflation.

$$Itax = IPC_t * b_t$$

Aussi :

$$RS_t = Itax + \hat{b}_t$$

⁵ Sachs (Jeffrey D.), Felipe Larrain B., *Macroeconomics In The Global Economy*, Prentice Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, USA, 1993.

⁶ Tahir Andrabi, *Seigniorage, Taxation, and Weak Government*, *Journal of Money, Credit, and Banking*, Vol. 29, No 1, February, 1997.

Le tableau 10.3 présente une étude comparée du revenu du seigneurage ou taxe d'inflation dans les pays de l'Union et dans d'autres pays en développement ou industrialisés.

Tableau 10.3 : Seigneurage et taxe d'inflation dans les pays de l'Union (1971-1995) et dans d'autres pays (1980-1989)

	Seigneurage / PIB (%)					Seigneurage / Recettes budgétaires (%)					Taxe d'inflation / PIB (%)				
	1971-1975	1976-1979	1980-1989*	1990-1993	1994-1996	1970-1975	1976-1979	1980-1989*	1990-1993	1994-1996	1970-1975	1976-1979	1980-1989*	1990-1993	1994-1996
UMOA															
Bénin	0,52	0,68	0,97	2,81	-2,62	4,53	5,39	8,25	26,90	-16,49	0,41	0,57	0,25	0,36	2,20
Burkina	0,70	0,76	1,31	1,38	0,25	6,58	6,09	11,76	9,95	1,82	0,38	0,63	0,34	0,01	1,37
Côte d'Ivoire	1,14	2,09	0,51	0,13	1,76	4,54	5,74	0,67	0,82	9,28	0,84	1,64	0,64	0,16	1,16
Mali			1,31	1,66	-1,64			9,46	10,61	-12,96			0,80	0,43	0,84
Niger	0,45	1,15	0,86	-0,04	-1,45	5,65	10,58	8,24	-0,86	-22,74	0,24	0,74	0,13	-0,48	1,93
Sénégal	0,82	1,26	1,07	-0,66	1,26	4,55	7,08	6,18	-4,00	8,40	0,87	0,53	0,59	-0,06	1,91
Togo	1,59	2,27	2,29	-2,31	0,67	8,50	8,58	8,54	-21,24	4,81	0,76	1,15	0,82	0,12	3,08
Autres pays d'Afrique															
Cameroun			0,6					3,0					1,2		
Kenya			1,0					4,6					1,8		
Maroc			1,9					5,8					2,6		
Nigéria			1,7					6,9					3,4		
Asie															
Pakistan			2,3					13,4					2,2		
Philippines			1,4					10,0					1,2		
Amérique Latine															
Bolivie			5,0					111,6					91,5		
Brésil			3,8					11,0					14,2		
Pays industrialisés			1,6												
Italie			0,2					5,9					4,0		
Canada								1,1					0,8		
Etats-Unis			0,4					1,9					0,9		

• Période 1980-1991 pour les pays hors UMOA, données tirées de P-R AGENOR and P.J. MONTIEL (1996) Development Macroeconomics, Princeton University Press.

Le signe - signifie que l'Etat a une position créditrice auprès de l'institut d'émission.

Source : Calculs à partir des données de la BCEAO, Notes d'Information et Statistiques ; FMI, Statistiques Financières Internationales.

Il ressort des données que par rapport aux recettes publiques, le revenu du seigneurage est devenu négligeable dans les pays industrialisés, l'Italie faisant exception jusqu'au début des années 1990.

Les pays de l'Union présentent une situation proche de ce groupe de pays. Une de leurs particularités est l'existence de revenus du seigneurage négatifs au cours des années 1990-1993 pour le Niger, le Sénégal et le Togo ; cette situation traduisant une position créditrice des Trésors nationaux auprès de la BCEAO.

Après la dévaluation, en 1994 et 1995, le ratio revenu du seigneurage sur recettes budgétaires s'est situé à -16% pour le Bénin, -13% pour le Mali et -23% pour le Niger, les Trésors publics de ces pays ayant d'importants dépôts à la BCEAO.

D'autres pays en développement, en revanche, tirent du seigneurage des revenus substantiels : 13,4% des recettes budgétaires au Pakistan en 1980-1989, 11% au Brésil au cours de la même période, 111,6% en Bolivie, etc.

Hormis les années 1994-1995, les pays de l'Union ont imposé une taxe d'inflation qui, en termes du PIB, est inférieure à celui de la plupart des pays industrialisés. Ceci explique leur bonne performance en matière d'inflation ; notamment le niveau des prix s'est rapproché de celui enregistré en France qui elle-même se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE.

Ainsi, l'usage modéré du seigneurage a contribué à la maîtrise de l'évolution de la masse monétaire dans l'Union.

2 - Une croissance modérée de la masse monétaire

1) Le constat

Au cours des quinze premières années qui ont suivi les indépendances, la politique monétaire fut marquée par la présence d'une direction française. Sans être particulièrement restrictive - on verra que les plafonds de crédits n'ont pas été entièrement utilisés par les banques et les Trésors nationaux - cette politique monétaire exerça un effet modérateur sur la croissance monétaire.

Tableau 10.4 : Evolution de la masse monétaire dans les pays de l'UMOA

(en milliards de F .CFA)

Pays	1960-1974*	1975-1979	1976-1989	1980-1989	1990-1993	1994-1997
Bénin	11,01	36,33	79,16	96,29	157,26	268,13
%	(15,18)	(6,57)	(9,84)	(11,14)	(13,73)	(21,05)
Burkina	10,01	38,97	82,49	99,90	165,30	304,58
%	(12,68)	(17,69)	(14,32)	(12,98)	(3,99)	(22,43)
Côte d'Ivoire	100,43	505,50	719,06	804,48	838,28	1434,26
%	(17,74)	(25,30)	(10,54)	(4,63)	(-1,25)	(25,64)
Mali			90,67	107,97	153,83	290
%			(11,51)	(9,44)	(4,88)	(26,48)
Mauritanie	5,42					
%	(20,97)					
Niger	10,60	46,40	88,51	105,36	124,39	122
%	(12,66)	(30,71)	(14,92)	(8,61)	(-3,45)	(6,03)
Sénégal	41,18	141,14	246,55	288,71	361,07	527,34
%	(7,93)	(17,49)	(11,34)	(8,88)	(-2,00)	(20,96)
Togo	11,84	55,19	109,12	130,69	142,98	186,73
%	(18,83)	(24,98)	(13,51)	(8,92)	(-5,49)	(28,21)
UMOA	169,41	823,53	1381,51	1604,70	1943,10	3133,04
%	(13,60)	(22,21)	(11,79)	(7,62)	(-0,6)	(22,78)

NB : Les taux de croissance moyens de la masse monétaire sont entre parenthèses

* C'est la période 1965-73 pour la Mauritanie.

Sources : - BCEAO, Notes d'Information et Statistiques ;
- World Bank, World Tables 1995 ;
- Statistiques Financières Internationales , FMI, 1995.

Pour l'ensemble de l'Union, la **masse monétaire** a augmenté de **13,6%** en moyenne par an de **1960 à 1974** (tableau 10.4). Ce taux s'est accru passant à **22,2%** dans la deuxième moitié des années 1970.

Sous l'effet de la crise économique des **années 1980** et de la dissolution de près du quart des banques, le taux de croissance de la masse monétaire s'est ralenti pour tomber à **7,6%** par an. Dans les premières années de la décennie **1990**, il est devenu **négatif** (-0,6%).

Avec la dévaluation, la masse monétaire s'est accrue de 23% sur la période 1994-1997.

Tableau 10.5 : Evolution de la masse monétaire en France, au Ghana et au Nigéria

(en milliards de monnaie locale).

Pays	1960-1974	1975-1979	1976-1989	1980-1989	1990-1993	1994-1996
France	453,28	1543,67	2827,48	3340,99	4248,75	4938,50
%	(14,54)	(14,82)	(11,48)	(10,14)	(1,87)	(8,82)
Ghana	0,47	4,01	51,44	70,41	451,93	1164,00
%	(16,15)	(45,42)	(45,17)	(45,07)	(28,77)	(43,05)
Nigéria	0,97	8,16	19,76	24,40	88,18	
%	(21,16)	(29,59)	(20,34)	(16,64)	(43,96)	

NB : Les taux de croissance moyens de la masse monétaire sont entre parenthèses

Sources : Calculs à partir des données de :

- BCEAO, Notes d'Information et Statistiques.
- World Bank ; World Tables 1996.

Pour chacune des périodes jusqu'au début des années 1990, la masse monétaire dans l'Union a augmenté à un rythme proche de celui enregistré en France (tableau 10.5), en 1960-1974 : respectivement 13,6% et 14,5% ; 11,8% et 11,5% en 1976-1989.

Cette évolution convergente des deux masses monétaires explique la stabilité de la valeur du franc CFA. En effet, sa monnaie étant rattachée au franc français par une parité fixe, l'UMOA a dans la conduite de sa politique monétaire procédé comme si elle avait adopté une "fonction de réaction" consistant à maintenir la croissance de sa masse monétaire très voisine de celle du pays dont la devise lui sert d'ancrage.

Les taux ont divergé au début des années 1990, l'UMOA ayant enregistré une croissance négative avant l'accroissement de sa masse monétaire de 23% à la suite de la forte dévaluation de sa monnaie.

En comparaison, au Ghana, entre 1960 et 1974, la masse monétaire s'est accrue de 16% en moyenne annuelle ; puis de 45% de 1975 à 1989. Le Nigéria a connu une évolution à mi-chemin entre l'UMOA et le Ghana : jusqu'en 1975, 37% en moyenne ; 25% dans les années 1970, 16% au cours de la décennie suivante.

Par pays au niveau de l'Union, l'évolution est contrastée.

Le Sénégal a enregistré la plus faible croissance monétaire, le Togo la plus élevée. Cependant, en termes relatifs, c'est l'évolution de la masse monétaire de la Côte d'Ivoire qui a été déterminante pour l'ensemble de l'Union. En 1963 la Côte d'Ivoire et le Sénégal avaient des masses monétaires équivalentes (31,32 et 30,38 milliards de FCFA respectivement) ; en 1973, la part du premier pays dans la masse monétaire globale de l'Union se situe à 60% et celle du second à 15%.

La forte croissance de l'économie ivoirienne tirée par son agriculture est à l'origine de la rapide augmentation de sa masse monétaire. La monétarisation relativement plus rapide y a contribué aussi (le rapport entre le PIB non monétaire et le PIB monétaire est passé de 22% en 1960 à 13% en 1974 : Bhatia, 1985). D'une manière générale, la croissance de la masse monétaire a été plus forte dans les pays forestiers (Côte d'Ivoire, Bénin, Togo) que dans les pays sahéliens (Burkina, Niger, Sénégal).

Dans les années 1970, la masse monétaire de la Côte d'Ivoire a augmenté au taux annuel moyen de 25% à la suite de la forte hausse des cours mondiaux et de l'accroissement de la production de café et de cacao. L'économie ivoirienne est entrée ensuite dans une longue crise, à partir du début des années 1980, qui se reflète dans la faible croissance de la masse monétaire (4,6% en moyenne annuelle). Celle-ci est devenue négative dans les années 1990-1993.

Concernant le Togo, sa masse monétaire faible au moment de l'indépendance (3,47 milliards en 1963), a connu une forte expansion jusqu'à la fin des années 1970. A la suite de la baisse des cours du phosphate, du café et du coton, la création monétaire s'est considérablement ralentie. Comme dans les autres pays, la masse monétaire a diminué au début des années 1990 avant la dévaluation.

Au **Bénin**, elle s'est accrue de 15% en moyenne par an durant les années 1960-1974. Ce taux a baissé à 11% dans les années 1980 puis est remonté à 14% au début de la décennie 1990 pour se situer à 22% après la dévaluation.

Enfin, le **Burkina** est parti d'un niveau relativement faible de sa masse monétaire (5,19 milliards de francs CFA en 1963), pour connaître une croissance annuelle régulière de 8% dans la décennie 1960 ; elle s'est accélérée, passant à 18% par an dans la deuxième moitié des années 1970, puis après un léger ralentissement au cours des années 1980 (13%) et au début des années 1990 (11%), elle est passée à 22% après la dévaluation.

Au total, la croissance modérée de la masse monétaire est la résultante de la politique monétaire appliquée par la BCEAO.

Tableau 10.6 : Evolution du ratio masse monétaire / PIB dans l'UMOA, en France, au Ghana et au Nigéria (%)

	1960-1974 ^(a)	1975-1979	1980-1989	1990-1993 ^(b)	1994-1997 ^(c)
Bénin	10,65	18,81	22,30	28,36	26
Burkina	9,20	16,53	18,75	21,65	24
Côte d'Ivoire	24,00	31,30	28,60	31,32	29
Mali *			22,01	21,67	23
Mauritanie	11,34				
Niger	5,38	12,24	16,31	19,27	13
Sénégal	16,34	26,56	27,11	22,92	22
Togo	14,78	28,88	39,52	32,96	27
UMOA	13,39	22,38	26,00	26,42	25
France	59,57	74,19	73,82	75,00	70
Ghana	20,61	25,63	14,84	15,27	18,68
Nigéria	11,26	22,17	29,37	23,25	28

Notes : (a) C'est la période 1968-73 pour la Mauritanie et 1962-74 pour les autres pays de l'UMOA

(b) C'est la période 1990-92 pour le Nigéria

(c) C'est l'année 1994 pour le Ghana.

Sources : BCEAO, Notes d'Information et Statistiques ; World Bank, World Tables, 1994
FMI, Statistiques Financières Internationales , 1995.

2) L'efficacité de la politique monétaire

Le rappel de la théorie de la création de la monnaie et du contrôle monétaire

Nous l'avons vu, la théorie monétaire considère qu'il existe sur le marché de la monnaie, comme sur les autres marchés, une **demande** exprimée par les usagers (entreprises, particuliers...) et une **offre** faite par le système bancaire, banque centrale pour la monnaie centrale ou fiduciaire et banques de dépôts pour la monnaie scripturale.

L'école monétariste met l'accent sur la **stabilité** de la **demande de monnaie** et **l'exogénéité de l'offre**, source possible donc d'erreurs ou d'abus de la part du système bancaire.

* Mali : 1960-1974 (16,11 %) ; 1975-1979 (18,45 %)

La quantité de monnaie ou masse monétaire, à un moment donné, constituée par la somme de la monnaie centrale et de la monnaie scripturale, est la résultante des comportements du public, des banques, du ministère des finances, du reste du monde et de la banque centrale.

Dans la mesure, en effet, où les usagers utilisent à la fois la monnaie scripturale et la monnaie centrale, la **contrainte de convertibilité** qui s'impose aux banques de dépôts limite leur faculté de création de la monnaie scripturale par octroi de crédits ; elles ne peuvent opérer que si la banque centrale consent, par le **refinancement** notamment, à leur fournir de la monnaie centrale.

Il existe donc une **relation** fonctionnelle entre la **monnaie centrale** émise par la banque centrale et la **monnaie scripturale** créée par les banques de dépôts, et par conséquent entre la monnaie centrale et la **masse monétaire**.

La monnaie scripturale créée par les banques de dépôts, à l'occasion des crédits qu'elles accordent à leurs clients, est égale à un multiple de la monnaie centrale qui leur est fournie, accroissant d'autant la masse monétaire. Le concept de **multiplicateur du crédit** ou **multiplicateur monétaire** plus exactement, auquel l'analyse économique se réfère, traduit ce phénomène.

Dans la formulation de sa politique monétaire, il importe qu'une banque centrale soit attentive à la manière dont ces mécanismes opèrent dans sa zone d'émission, l'objectif visé étant de contrôler la masse monétaire en adaptant l'offre de monnaie à la demande de manière à assurer la stabilité des prix, l'équilibre de la balance des paiements, etc.

Pour ce faire, la banque centrale agit **directement** ou **indirectement** sur les **sources de création de la monnaie**.

En partant de la situation simplifiée d'une banque centrale et de celle des banques de dépôts de sa zone d'émission, on peut analyser comme suit le **modus operandi**.

Actif	Situation de la banque centrale	Passif
Avoirs extérieurs Créances sur les banques Concours au Trésor		Billets et monnaies en circulation Dépôts des banques ou réserves Dépôts du Trésor Divers
Actif	Situation des banques de dépôts	Passif
Banque Centrale (dépôts ou réserves) Avoirs extérieurs Crédits à l'économie		Dépôts de la clientèle Concours de la Banque Centrale Divers

La **masse monétaire M** est la somme des billets et monnaies en circulation et des dépôts de la clientèle dans les banques de dépôts.

La **base monétaire B** est formée par la somme des billets et monnaies en circulation et des dépôts des banques à la banque centrale ou réserves.

Elle constitue par conséquent l'essentiel du passif de la banque centrale et a comme contrepartie, à l'actif, les avoirs extérieurs, les créances sur les banques, les concours au Trésor.

Le **multiplicateur monétaire m**, est le rapport entre la masse monétaire et la base monétaire $\frac{M}{B}$

$$\frac{M}{B} = m$$

d'où $M = mB$, formule qui exprime la **relation** entre la **masse monétaire**, la **base monétaire** et le **multiplicateur monétaire**.

Il apparaît ainsi que l'évolution de la masse monétaire est déterminée à la fois par la base monétaire et le multiplicateur du crédit.

De cette analyse il résulte un enseignement pour la politique monétaire : pour maîtriser la masse monétaire, les autorités monétaires peuvent agir sur le multiplicateur m par la modification du coefficient de réserves obligatoires ou sur la base monétaire B par le contrôle de ses contreparties : les avoirs extérieurs, les créances sur les banques, les concours au Trésor.

Le choix est dicté par l'**impact relatif** de chacun de ces facteurs sur la masse monétaire.

Selon Pascal Salin (1991)⁷, le maniement de la base monétaire permet seul de réaliser une politique monétaire expansionniste ou restrictive de long terme. Les manipulations du coefficient de réserves obligatoires peuvent seulement permettre de faire fluctuer la quantité de monnaie autour d'une valeur qui reste fondamentalement déterminée par le niveau de la base monétaire.

⁷ Salin P., Macroéconomie, PUF, Paris, 1991, p 289.

Sources de variations de la masse monétaire

Soient M la masse monétaire (somme de la monnaie fiduciaire détenue par le public, C , et des dépôts bancaires, DB), B la base monétaire constituée par la monnaie fiduciaire et les réserves des banques auprès de la BCEAO, c le rapport entre la monnaie fiduciaire et la masse monétaire⁸ et r le rapport entre les réserves des banques à la banque centrale et les dépôts de la clientèle dans les banques. La masse monétaire est reliée à la base monétaire par la formule suivante :

$$M = \frac{1}{c+r(1-c)} * B \quad \text{ou } M = m * B \quad (1)$$

m étant le multiplicateur monétaire

Les variations de la masse monétaire - par intervalles de temps discret - sont approximées par la relation suivante (Frost, 1977) :

$$\Delta M_t = \Delta k_t \cdot B_t + \Delta b_t \cdot m_{t-1} + \Delta m_t \cdot b_t + \Delta m_t \cdot B_t \quad (2)$$

Δ devant une variable indique la variation de celle-ci.

Le dernier terme est proche de zéro pour de faibles variations, il représente en effet l'interaction des variations de m et B .

La base monétaire peut à son tour être écrit à partir de ses sources : avoirs extérieurs nets (AEN), crédits aux Trésors (CT) et variation des refinancements.

D'où

$$\Delta B_t = \Delta AEN_t + \Delta CT_t + \Delta C_t$$

Les sources de variation de la monnaie centrale apparaissent ainsi clairement.

Les sources de variation du multiplicateur sont obtenues en différenciant totalement m par rapport à c et r :

$$\Delta m = \Delta m_c + \Delta m_r$$

avec

$$\Delta m_c = \frac{1-r}{[c+1(1-c)]^2} * \Delta c$$

$$\Delta m_r = \frac{1-c}{[c+1(1-c)]^2} * \Delta r$$

On a négligé l'interaction affectant la variation du produit $\frac{\Delta m}{\Delta c} * \frac{\Delta m}{\Delta r}$ sous l'hypothèse que sa valeur est proche de zéro.

A cet égard, quel a été le facteur déterminant de l'évolution de la masse monétaire dans l'UMOA et comment la BCEAO s'est-elle comportée dans la conduite de la politique monétaire ?

⁸ ou taux de préférence pour les billets.

– L'application à la BCEAO

• Les déterminants des variations de la masse monétaire dans l'UMOA

Les variations de la masse monétaire jusqu'en 1975 sont essentiellement dues aux fluctuations de la **base monétaire** (Bathia, 1985). Pour toute l'Union, les évolutions du **multiplicateur** n'expliquent que 12% en moyenne des variations de la masse monétaire.

C'est au Niger que la part du multiplicateur est la plus faible (6%). En Côte d'Ivoire, malgré l'amplitude des variations de la masse monétaire, les fluctuations du multiplicateur n'en expliquent qu'une faible part (14%). Le Togo (22%), le Sénégal (20%), le Burkina (22%) et surtout le Bénin (26%) sont au-dessus de la moyenne dans l'Union.

Au cours de la **deuxième moitié des années 1970**, la variation de la masse monétaire est demeurée importante, fluctuant entre 17% en 1978 et 36% une année auparavant (tableau A10.2). En moyenne, elle s'est accrue de 25% dont 1% seulement est imputable au multiplicateur (tableau 10.7). Comme durant la période précédente, la **base monétaire** est la **principale source** de ces variations.

C'est seulement en 1977 que sur les 36% de variation de la masse monétaire, le multiplicateur du crédit contribue pour 11%. Les autres années, la contribution reste très faible ou même négative. Cette tendance générale caractérise la situation de chacun des pays.

Les **années 1980** sont marquées par une croissance plus faible de la masse monétaire (7,6% en moyenne, tableau 10.4) et une incidence négative du multiplicateur. Quatre années sur dix ont enregistré une croissance de plus de 10% de la masse monétaire (tableau A10.2), pour les autres années une croissance plus faible et même un recul sur deux ans. Une fois de plus, la **base monétaire** a été la principale source de variation avec une hausse de 12%, alors que l'impact du multiplicateur est resté limité et même négatif.

Au Bénin, au Burkina et au Niger qui ont enregistré les plus fortes fluctuations de la masse monétaire (respectivement 9,5%, 13% et 11%), l'incidence du multiplicateur est faible en valeur absolue et négative.

Dans des pays comme le Sénégal et le Togo, l'offre de monnaie a faiblement augmenté en dépit d'un accroissement relativement important de la monnaie centrale. En Côte d'Ivoire, la quasi-totalité de l'accroissement de la masse monétaire est due à la base monétaire.

Tableau 10.7: Impact des variations du multiplicateur et de la base monétaire sur les variations de l'offre de monnaie par période (%) - 1975-1997.

	UMOA			Bénin			Burkina			Côte d'Ivoire		
Périodes	ΔM	Δm	ΔB	ΔM	Δm	ΔB	ΔM	Δm	ΔB	ΔM	Δm	ΔB
1975-1979	24,92	1,18	23,86	21,41	6,38	14,17	23,35	7,41	16,13	27,66	1,48	25,99
1980-1989	7,42	-3,39	12,02	9,50	-2,73	18,51	13,36	-3,02	18,65	4,38	0,01	6,58
1990-1993	32,36	26,03	3,37	13,70	-5,66	23,49	23,21	7,81	10,92	31,75	30,19	1,80
1994-1997	22,78	17,75	4,44	21,05	59,04	-21,96	22,43	19,98	2,30	25,64	9,02	20,34
	Mali			Niger			Sénégal			Togo		
Périodes	ΔM	Δm	ΔB	ΔM	Δm	ΔB	ΔM	Δm	ΔB	ΔM	Δm	ΔB
1975-1979				24,52	-1,67	27,23	21,53	0,93	21,71	21,76	-2,90	26,85
1980-1989	3,99	-4,83	9,42	11,07	-2,21	14,05	8,13	-3,81	13,40	8,30	-4,86	16,17
1990-1993	32,51	13,31	10,50	32,23	33,92	-0,18	43,45	45,68	-4,94	64,26	71,99	-8,36
1994-1997	26,48	41,46	-7,45	6,03	20,79	-9,93	20,96	10,04	15,35	28,21	22,16	5,40

ΔM = variation de la masse monétaire

Δm = variation du multiplicateur monétaire

ΔB = variation de la base monétaire

Source : Calculs à partir des données de la BCEAO, Notes d'Information et Statistiques, divers numéros.

Les variations de la base monétaire ont ainsi été déterminantes dans l'évolution de la masse monétaire dans l'UMOA.

En effet, le faible degré de monétarisation des économies de l'Union au cours des deux premières décennies qui ont suivi les indépendances ainsi que le rôle limité des institutions financières, expliquent l'importance relative des variations de la monnaie centrale dans les variations de l'offre de monnaie, les encaisses constituant la principale forme de détention d'actifs financiers (tableau A10.2).

La décomposition des variations du multiplicateur en ses différents éléments montre la prédominance du ratio monnaie fiduciaire sur masse monétaire (tableau 10.8).

Tableau 10.8 : Impact des variations du ratio monnaie fiduciaire/masse monétaire et du ratio réserves/dépôts bancaires sur les variations du multiplicateur monétaire par période (%) 1975-1997.

Périodes	UMOA			Bénin			Burkina			Côte d'Ivoire		
	Δm	Δm_c	Δm_r	Δm	Δm_c	Δm_r	Δm	Δm_c	Δm_r	Δm	Δm_c	Δm_r
1975-1979	0,03	0,06	-0,02	0,18	0,17	0,05	0,16	0,18	0,04	0,04	0,08	-0,02
1980-1989	-0,10	-0,02	-0,05	-0,15	0,06	-0,02	-0,09	-0,03	-0,01	-0,03	-0,01	0,03
1990-1993	-0,06	0,37	-0,01	-0,12	0,08	-0,23	-0,10	0,15	-0,08	-0,08	1,05	0,01
1994-1997	0,38	0,10	0,32	1,20	0,73	0,89	0,34	0,12	0,25	0,23	0,24	0,04
Périodes	Mali			Niger			Sénégal			Togo		
	Δm	Δm_c	Δm_r	Δm	Δm_c	Δm_r	Δm	Δm_c	Δm_r	Δm	Δm_c	Δm_r
1975-1979				-0,05	-0,03	0,01	0,02	0,07	-0,03	-0,14	0,01	-0,05
1980-1989	0,24	-0,18	-0,12	-0,05	0,04	-0,06	-0,12	-0,02	-0,07	-0,12	-0,01	-0,03
1990-1993	-0,06	0,02	-0,03	-0,05	0,12	0,02	0,10	0,60	0,15	0,07	0,31	0,05
1994-1997	0,53	0,07	0,62	0,32	-0,02	0,38	0,24	0,14	0,00	0,42	-0,83	0,87

Δm = variation du multiplicateur monétaire;

Δm_c = variation du ratio monnaie fiduciaire/masse monétaire;

Δm_r = variation du ratio réserves/dépôts bancaires.

Source : Calculs faits à partir des données de la BCEAO, Notes d'Information et Statistiques, divers numéros.

Sur la période 1964-1974 et pour l'ensemble de l'Union, le ratio monnaie fiduciaire sur masse monétaire s'est accru de 123% (Bathia, 1985) tandis que le ratio des réserves a baissé de 12%. Aussi, si le premier a exercé un effet expansionniste sur l'offre de monnaie, le second a eu plutôt un impact négatif et de bien moindre ampleur. Les pays membres ont enregistré la même tendance, au Niger notamment, le premier ratio a augmenté en cumul de 202% tandis que le second a baissé de 56%. Seule la Côte d'Ivoire a enregistré une légère hausse du ratio des réserves (6%).

La monnaie fiduciaire a ainsi occupé une part importante dans la masse monétaire (plus de la moitié jusqu'en 1968) mais régulièrement décroissante. Quant aux réserves, elles ont représenté une très faible proportion de la monnaie scripturale. Bien que s'inscrivant dans une tendance à la hausse, ce rapport n'a pas dépassé 7% jusqu'en 1974.

Les conditions assez souples de refinancement des crédits de campagne notamment jusqu'à la réforme de 1989 pourraient expliquer cette situation.

Les fortes variations du ratio monnaie fiduciaire sur masse monétaire sont liées à l'évolution des exportations. Chacun des pays étant dépendant de l'exportation de productions agricoles ou minières, les revenus des producteurs qui progressent à la suite des bonnes conditions climatiques et des cours mondiaux favorables, sont pour l'essentiel, détenus sous forme d'encaisses.

Ainsi, dans les années fastes, le ratio est élevé. En revanche il régresse lorsque les revenus baissent.

La crise qui s'est installée dans les pays de l'Union à partir de 1980 est la conséquence directe de la baisse des exportations dont la valeur en devises étrangères était jusqu'alors la principale source de création monétaire. Progressivement, le crédit intérieur a pris une place de plus en plus importante comme source de la création

monétaire. En même temps, les banques ont vu leurs réserves baisser sensiblement et sont devenues plus dépendantes du refinancement de la Banque Centrale. Or, le concours de celle-ci aux banques était de plus en plus limité par la situation des paiements extérieurs notamment.

En effet, le rapport avoirs extérieurs sur engagements à vue n'a cessé de se dégrader à partir de 1980 obligeant la Banque Centrale à réduire ses refinancements.

Quant aux Trésors nationaux, l'aggravation des déficits budgétaires dans un contexte de raréfaction des concours extérieurs les a rendus également de plus en plus dépendants du financement monétaire.

Les fluctuations de l'offre de monnaie sont dues principalement à celles des engagements monétaires de la BCEAO. A leur tour, ces dernières résultent des variations des avoirs extérieurs nets, des crédits aux gouvernements et du refinancement.

Le tableau A10.3 montre l'importance relative de chacune de ces sources. Pour la période 1960-1974, les avances aux Trésors nationaux ont contribué pour une part minimale (moins de 4%) aux variations de la base monétaire.

Au cours de la deuxième moitié des années 1970, les principales sources de création de monnaie centrale ont connu d'importantes fluctuations.

Le retournement de conjoncture a, en effet, contraint la plupart des Etats à changer de comportement vis-à-vis de l'institut d'émission en recourant davantage aux avances statutaires. Les avoirs extérieurs ont diminué de près de 20% ; la BCEAO a cependant poursuivi une politique plutôt expansionniste, par l'accroissement des concours aux banques. La base monétaire a donc régulièrement augmenté.

Dans les années 1980, à l'exception de la période 1984-1986, la création monétaire a fortement baissé en raison de la sensible diminution des avoirs extérieurs. La position nette des gouvernements, après avoir fortement augmenté jusqu'en 1984, a sensiblement diminué ; les refinancements ont nettement baissé.

Entre 1993 et 1994, la base monétaire a augmenté de près de 20% (tableau A.10.3). Cette progression est due au redressement sensible des avoirs extérieurs nets, à la forte hausse de la position nette des gouvernements, au désengagement des banques vis-à-vis de l'Institut d'émission.

Le multiplicateur ayant augmenté de 1,9 à 2,4, l'année 1994 a enregistré au total une croissance de la masse monétaire de 39%. Puisque la dévaluation a été de 100%, cette progression relativement modérée de la masse monétaire explique que la plupart des pays aient pu enregistrer une inflation égale à 30% en 1994.

En 1995, la base monétaire a enregistré une hausse limitée de 9% environ due au raffermissement des avoirs extérieurs nets, au désengagement des Trésors nationaux auprès de l'Institut d'émission, à la faible augmentation des concours aux établissements financiers. Le multiplicateur a légèrement augmenté et la masse monétaire s'est finalement accrue de 14%.

L'augmentation de la masse monétaire est restée faible en 1996 et 1997 malgré une croissance rapide des avoirs extérieurs nets : 7% pour chacune des années.

Il apparaît ainsi que la politique monétaire mise en œuvre après la dévaluation du franc CFA a modéré la création monétaire et contribué à un retour rapide de la stabilité des prix.

En pratique, dans la conduite de la politique monétaire, la Banque Centrale fondait ses analyses sur des prévisions faites en début d'exercice.

En quoi ces prévisions ont-elles été adéquates ?

- **Les prévisions monétaires de la BCEAO**

D'une façon générale, plus les prévisions sont exactes, plus elles témoignent de la capacité des autorités monétaires à anticiper les développements futurs et à atteindre les objectifs qu'elles se fixent ; les agents économiques privés s'y réfèrent alors pour fonder leurs propres décisions. La crédibilité de la politique monétaire se renforce d'autant.

Jusqu'en 1975, les prévisions, nous l'avons vu, portaient sur les concours de la Banque Centrale aux banques et aux Trésors nationaux : les plafonds globaux de réescompte. Les autres éléments, notamment la monnaie centrale était implicite, la masse monétaire également.

Le tableau A10.4 indique les projections des agrégats monétaires et les réalisations depuis 1963.

De 1960 à 1974, l'utilisation des plafonds a été faible en raison, sans doute, des conditions imposées pour l'octroi des limites individuelles.

Durant la **deuxième moitié des années 1970**, les **réalisations** sont restées **en deçà des objectifs**, sauf en 1977 où elles ont dépassé ces derniers de 7%. Les banques et les Trésors nationaux disposant d'assez de ressources pour faire face à leurs besoins de trésorerie, les conditions d'accès aux ressources de l'institut d'émission ne se sont pas avérées contraignantes.

Ceci explique aussi que les mesures visant à élargir la participation des agents nationaux à l'activité économique et à orienter le crédit vers des secteurs prioritaires n'aient pas eu tous les résultats escomptés.

Enfin, le rapport avoirs extérieurs sur engagements à vue étant demeuré au-dessus de 20%, on peut conclure que la politique monétaire a été conduite dans un environnement encore favorable pour les pays de la zone avec l'embellie des cours des matières premières après le premier choc pétrolier (1973).

Après le retournement de conjoncture, au cours des années 1979-1980, les **prévisions de la masse monétaire**, s'inscrivant certainement dans la dynamique des années antérieures, se sont situées très en deçà des réalisations.

Pendant la première moitié des années 1980, la masse monétaire s'est accrue plus rapidement que les objectifs annuels fixés. Dans la seconde moitié, la progression de la masse monétaire s'est faite au même rythme que celui des prévisions. D'où un coefficient de réalisation proche de l'unité.

Durant les années 1990 et avant la dévaluation, les niveaux atteints par la masse monétaire ont été proches des objectifs fixés. L'insuffisance des avoirs extérieurs a exercé une contrainte de plus en plus forte sur la création monétaire. Le volume de

crédit disponible est devenu nettement insuffisant face aux besoins. Après le changement de parité, les prévisions ont été moins précises, la masse monétaire a augmenté de 25% en 1995.

Cette évolution de la masse monétaire est la résultante de celle de ses contreparties.

Pour ce qui concerne **les concours aux Trésors**, jusqu'en 1979, les réalisations ont été très en dessous des plafonds à l'exception de quelques années. La bonne situation de la trésorerie de la plupart des Etats explique ce faible recours au financement monétaire des déficits budgétaires.

Au cours des années 1980, les Trésors nationaux se sont endettés auprès de l'institut d'émission jusqu'à la limite de ce qui est statutairement autorisé.

Entre 1990 et 1993, les concours de la BCEAO aux Trésors nationaux ont difficilement tenu dans les limites projetées en début d'exercice, les Etats ne pouvant plus accéder aux sources extérieures qui avaient lié la reprise de leurs concours à la dévaluation du franc CFA.

Avec le changement de parité et la rentrée d'importantes ressources, certains Trésors nationaux ont un recours modéré aux avances de l'institut d'émission ; quelques-uns d'entre eux ont même remboursé la totalité de leur dette – Bénin, Mali.

Pour les **concours aux banques**, l'évolution du ratio réalisation sur objectif montre qu'en dehors des années 1977 et 1978, ils ont été contenus à l'intérieur des plafonds fixés en début d'exercice.

Ceci indique que sur la période 1975-1995 le contrôle des crédits à l'économie a été efficace. Cette évolution contraste avec celle des années 1960-1974 marquées par la faible utilisation des plafonds de crédits.

Concernant les **avoirs extérieurs**, les prévisions ont été dans l'ensemble moins précises. Le rapport entre réalisations et prévisions a connu une évolution très erratique d'une année à l'autre. On note toutefois qu'à partir de 1986 les réalisations ont dépassé systématiquement les objectifs, les années 1990 et 1991 faisant exception.

Au total, les résultats des prévisions d'évolution des agrégats monétaires ont été moyens. D'où la nécessité pour la Banque Centrale d'affiner ses instruments. Le modèle de projection monétaire utilisé étant essentiellement comptable, les recherches doivent être approfondies en vue d'une meilleure connaissance du comportement monétaire des agents économiques à partir notamment de l'élaboration d'un modèle macro-financier.⁹

Limitation du seignuriage et croissance monétaire modérée n'ont été possibles qu'en raison du dispositif institutionnel régissant la BCEAO.

⁹ Ce travail est en cours : plusieurs modèles élaborés à fin 1997 et au cours de l'année 1998 sont testés dans les services.

3 - Un dispositif institutionnel garantissant l'indépendance de l'institut d'émission

Les bons résultats obtenus par l'UMOA en matière d'inflation s'expliquent *in fine* par les arrangements qui assurent à la Banque centrale une indépendance vis-à-vis de chaque Etat membre.

En effet, un long chemin, a été parcouru avant qu'on n'en arrive à la conclusion que l'indépendance de la Banque Centrale dans la conduite de la politique monétaire est nécessaire au maintien de façon durable de la stabilité des prix.

Pendant longtemps, le débat sur la politique monétaire s'est focalisé sur l'opposition entre règles définies *a priori* et décisions discrétionnaires.

L'école de Chicago a développé cette problématique dans son effort de recherche des causes de l'inflation et des solutions pour la combattre. Elle recommande, avec une constance remarquable, l'application de règles définies à l'avance. C'est ainsi que Simons (1936), après avoir souligné que l'inflation est toujours d'origine monétaire, préconise un taux de couverture-or de 100% de l'émission de billets, et Friedman (1969) défend l'application de la règle d'un taux de croissance constant de la masse monétaire.

Cette argumentation traditionnelle contre les politiques discrétionnaires présente une faiblesse majeure. En effet, on voit mal ce qui empêcherait des autorités, agissant de manière discrétionnaire, de se soumettre dans des circonstances «normales» à une règle de politique monétaire, tout en se réservant la possibilité de changer de règle si des événements jugés «exceptionnels» se produisaient. L'adoption de politiques discrétionnaires procurerait alors tous les avantages des règles fixes - par exemple servir de point de référence aux prévisions des agents économiques et exercer ainsi un «effet d'annonce» sur leurs anticipations - et ceux de la flexibilité.

Kyland et Prescott (1977) et, à leur suite, Barro et Gordon (1983), ont suscité un renversement complet de ce jugement de valeur en faveur des règles discrétionnaires en introduisant la notion d'incohérence temporelle. Une politique temporellement cohérente consiste d'une part à choisir à chaque période une règle – un plan ou un programme – qui permettra d'atteindre les objectifs visés ; d'autre part, à adhérer à cette règle dans le temps sans tomber dans la tentation d'en dévier. La conclusion surprenante est que cette optimisation de période en période est associée à un biais inflationniste.

En utilisant comme cadre analytique les anticipations rationnelles et une fonction d'offre de Lucas (1972), ces auteurs montrent que les autorités monétaires ont toujours intérêt à annoncer qu'elles vont poursuivre un objectif d'inflation nulle quitte à faire de l'inflation en réalité. Les agents économiques étant rationnels, ils ne vont pas croire à cette annonce initiale et anticiperont donc un taux d'inflation positif. La banque centrale sera contrainte de valider ces anticipations. D'où le caractère inflationniste des politiques monétaires discrétionnaires.

Ce que démontrent ces travaux, en substance, c'est qu'une règle décrétée ne sera pas crédible ou cohérente dans le temps lorsqu'on se contente de l'annoncer sans l'appuyer par des mécanismes la rendant irrévocable. La crédibilité ne s'obtient pas par la simple annonce d'une règle.

Les années 1980 et 1990 ont été fertiles en propositions pour résoudre ce problème d'incohérence temporelle (Person et Tabelli, 1995). La solution qui a le plus retenu l'attention est de nature institutionnelle et consiste à confier la conduite de la politique monétaire à une banque centrale indépendante (P. Kouamé, 1984 ; Rogoff, 1985 ; Walsh, 1992).

P. Kouamé a montré qu'un énoncé de principe ne suffit pas à garantir l'indépendance d'une banque centrale dans l'application de ses statuts face aux pressions d'un pouvoir national en pays en développement. Il affirme que la formule de la banque centrale multinationale instituée par un Traité et dont les opérations sont régies par des règles qui s'imposent aux Etats membres, jouit d'une indépendance vis-à-vis de chacun d'eux pour appliquer les textes établis d'un commun accord.

La littérature monétaire récente apporte ainsi une justification théorique solide au choix fait à la suite de longues et passionnées discussions, il y a près de quarante ans, par les pays membres de l'Union de se doter d'une banque centrale commune ayant le statut d'une institution internationale.

Celle-ci, en effet, freine la tentation de chaque gouvernement membre de mobiliser des ressources additionnelles en levant un impôt sous la forme d'une augmentation instantanée du niveau général des prix. Les pays de l'UMOA ont adopté des arrangements institutionnels dont un des principaux objectifs est de limiter la capacité de chaque membre à recourir à ce mode de financement des déficits budgétaires.

Tableau 10.9 : Financement des déficits budgétaires par les banques centrales de la CEDEAO

(en % des recettes de l'exercice antérieur)

Pays	Limite statutaire actuelle	Délais de remboursement
Bénin	20% des recettes fiscales de l'exercice antérieur	Pas de délai
Burkina	20% des recettes fiscales de l'exercice antérieur	Pas de délai
Cap-Vert	5% des recettes fiscales de l'exercice antérieur	Fin de l'exercice
Côte d'Ivoire	20% des recettes de l'exercice antérieur	Pas de délai
Gambie	50% des recettes de l'exercice antérieur	6 mois après fin de l'exercice
Ghana	10% des recettes de l'exercice antérieur	3 mois après fin de l'exercice
Guinée	20% des recettes de l'exercice antérieur	Pas de délai
Guinée-Bissau	20% des recettes fiscales de l'exercice antérieur	Pas de délai
Liberia	n.d.	n.d.
Mali	20% des recettes fiscales de l'exercice antérieur	Pas de délai
Mauritanie	Pas de limite statutaire spécifique	Pas de délai
Niger	20% des recettes fiscales de l'exercice antérieur	Pas de délai
Nigéria	12,5% des recettes de l'exercice en cours	Fin de l'exercice
Sénégal	20% des recettes fiscales de l'exercice antérieur	Pas de délai
Sierra Léone	20% des recettes de l'exercice antérieur	Fin de l'exercice
Togo	20% des recettes fiscales de l'exercice antérieur	Pas de délai

Source : Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest, 1997.

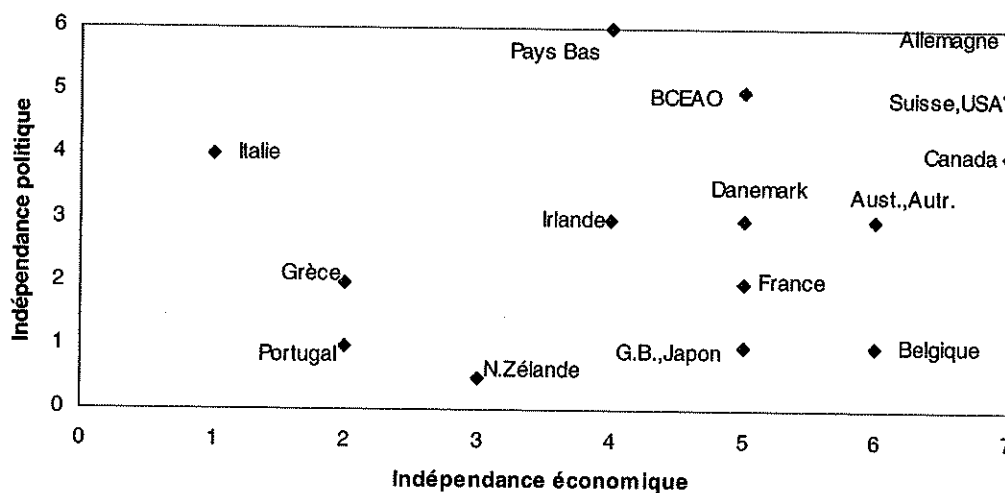
Du fait de son autonomie vis-à-vis de chaque pays membre, l'institut d'émission multilatéral est en meilleure position qu'une banque centrale nationale pour faire respecter les dispositions statutaires relatives au financement monétaire des déficits budgétaires.

En effet, dans pratiquement tous les statuts des banques centrales des autres pays en développement, y compris les pays africains non membres de la zone franc, un plafond statutaire est fixé au concours qu'elles peuvent consentir aux Trésors nationaux.

En Afrique de l'Ouest, ce plafond ne dépasse pas celui retenu par la BCEAO. Le tableau 10.9 montre que si la limite statutaire actuelle est de 20% des recettes fiscales de l'exercice antérieur dans l'UMOA, elle est de 5% au Cap-Vert, 10% au Ghana, 12,5% au Nigéria et 20% en Guinée et en Sierra Léone. Par ailleurs, alors que la BCEAO ne fixe pas de délai au remboursement de ses avances, les autres pays limitent l'échéance à six mois ou à la fin de l'exercice en cours.

Cependant, face aux difficultés budgétaires, une banque centrale nationale ne dispose presque d'aucun moyen pour résister aux pressions de l'Etat et ainsi maintenir le financement monétaire dans les limites statutaires. Aussi, tous les pays qui ont fixé une limite statutaire inférieure à celle de la BCEAO ont enregistré une inflation plus forte que celle des pays de l'Union.

Graphique 10.1 : Indépendance des banques centrales : OCDE et BCEAO



Source : Medhora (1996)

R. Medhora (1996) a appliqué à la BCEAO le modèle élaboré par Grilli *et al.* (1991) pour évaluer le degré d'indépendance des banques centrales des pays de l'OCDE (graphique 10.1). Par référence à deux critères, **politique** et **économique**, traduisant le pouvoir qu'a l'institut d'émission de choisir d'une part, la **finalité** de la politique monétaire ; d'autre part, les **instruments d'intervention**.

Les facteurs qui interviennent dans la définition de chacun des critères sont affectés d'un point permettant de construire un indice (cf encadré 10.3).

Medhora tire de ses travaux la conclusion que «la BCEAO jouit d'un degré enviable d'indépendance et donc d'une certaine crédibilité ... la BCEAO est au-dessus de la moyenne des banques centrales de l'OCDE en étant hors de portée des pressions des autorités budgétaires et protégée, par des limites statutaires, des emprunts des gouvernements» (p. 258).

Encadré 10.3

Critères d'indépendance des banques centrales

Indépendance politique

1. Le gouvernement ne nomme pas le gouverneur de la banque centrale.
2. Le mandat du gouverneur dure plus de cinq ans.
3. Le gouvernement ne nomme pas tous les membres du conseil de la banque centrale.
4. Le mandat du conseil dure plus de cinq ans.
5. La participation du gouvernement au conseil n'est pas obligatoire.
6. Les mesures de politique monétaire ne sont pas obligatoirement approuvées par le gouvernement avant leur application.
7. Les statuts de la banque centrale lui font obligation de garantir la stabilité des prix.
8. Des dispositions légales sont prévues pour protéger la banque centrale dans tout conflit avec le gouvernement.

Medhora accorde un point à chacun des trois premiers critères, un demi – point au quatrième, zéro pour les critères 5, 6 et 8 et un point le critère 7, soit au total quatre points et demi.

Indépendance économique

1. Le gouvernement n'a pas un accès automatique aux facilités directes de crédit de la banque centrale.
2. Le gouvernement obtient des facilités directes de crédit au taux d'intérêt du marché.
3. Les facilités directes de crédit sont temporaires.
4. Les facilités directes de crédit sont plafonnées.
5. La banque centrale ne se voit attribuer aucun rôle sur le marché primaire des titres publics.
6. La banque centrale fixe le taux d'escompte.
7. La surveillance du système bancaire n'est pas confiée à la banque centrale – dans ce cas on donne deux points – ou n'est pas limitée à la banque centrale.

Medhora accorde un point à chacun des critères 2,3, 4, 6 et 7, zéro pour les critères 1 et 5, soit un total de sept points.

L'évolution de la valeur externe ou pouvoir d'achat externe d'une monnaie constituant l'autre élément d'appréciation de sa qualité monétaire, qu'en est-il du franc CFA de l'UMOA ?

B - La valeur externe longtemps maintenue inchangée

Une monnaie remplit d'autant plus facilement ses différentes fonctions dans sa zone d'émission qu'elle peut être échangée à tout moment contre d'autres devises. Cette convertibilité externe est assurée par la disponibilité de réserves de change (or, devises étrangères) permettant de faire face aux diverses demandes de conversion. Aussi, le taux de change fixé par les autorités est d'autant plus difficile à maintenir que les réserves sont insuffisantes au regard des besoins.

Certes pourrait-on recourir à l'emprunt ou au rationnement des devises ; ces solutions ont des limites à long terme et ne peuvent empêcher une dégradation du pouvoir d'achat externe de la monnaie nationale.

Pour évaluer dans quelle mesure l'UMOA a pu maintenir la valeur externe de sa monnaie, quatre indicateurs sont utilisés: le rapport avoirs extérieurs bruts sur engagements à vue, l'évolution du solde du compte d'opérations auprès du Trésor français, l'évolution du ratio réserves de change sur importations mensuelles et l'ajustement de la parité.

a - L'évolution du rapport avoirs extérieurs bruts sur engagements à vue ou taux de couverture de l'émission par les avoirs extérieurs

Aux termes des statuts de la BCEAO, les avoirs extérieurs bruts ne doivent pas être inférieurs à 20% des engagements à vue pendant trois mois consécutifs. Le cas échéant, des mesures doivent être immédiatement prises pour que ce minimum de couverture de l'émission soit restauré. Cette règle a-t-elle été respectée ?

Le tableau 10.10 montre qu'au cours des années 1960, le taux de couverture a atteint 66%, niveau trois fois supérieur au minimum statutaire de 20%.

Le ratio a régulièrement baissé dans les années 1970 passant à 53% en 1970-1974 et à 38% en 1975-1980.

**Tableau 10.10 : Ratio avoirs extérieurs bruts (AEB) /
engagements à vue de la BCEAO (EAV)**

Périodes	Avoirs extérieurs bruts (AEB), en milliards de F.CFA	Engagements à vue (EAV), en milliards de F.CFA	AEB/EAV (%)
1960-1970			66
1970-1974	78,44	157,97	52,94
1975-1979	130,72	354,16	38,00
1980-1989	97,61	875,41	10,64
1990-1993	180,20	1125,70	15,93
1994-1997	1388,21	1493,00	92,56
31 Décembre 1997	1889,11	1844,10	102,44

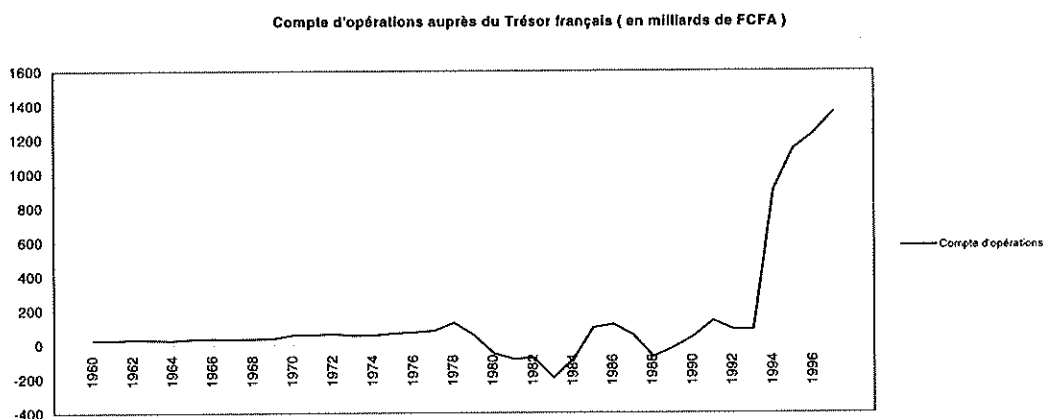
Source : BCEAO, Notes d'Information et Statistiques, divers numéros.

Au total, au cours des quinze premières années d'après indépendance, grâce à la bonne tenue des cours des matières premières et à la bonne qualité de sa politique monétaire, la BCEAO a pu réaliser l'objectif de défense de la valeur externe de sa monnaie. Ses performances sont à cet égard comparables à celles de la BAO, l'Institut d'Emission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo n'ayant pas été soumis au respect d'un tel ratio.

En revanche, au cours des années 1980, le rapport avoirs extérieurs bruts sur engagements monétaires à vue est demeuré en deçà de son niveau statutaire, se situant à moins de 11%. En dépit des mesures prises, le ratio n'a pu être ramené à son minimum statutaire avant 1994. La baisse du cours des matières premières a fortement contribué à la diminution des avoirs extérieurs. Après la dévaluation, le ratio s'est nettement amélioré se situant à 92% en 1994-1997 et à plus de 100% en 1997 assurant ainsi au franc CFA de l'UMOA un taux de couverture de l'émission jamais atteint.

b - L'évolution du compte d'opérations

Graphique 10.2 : Evolution du compte d'opérations auprès du Trésor français
(en milliards de F.CFA)



Source : BCEAO

L'évolution du taux de couverture se reflète dans celle du compte d'opérations de la BCEAO auprès du Trésor français (graphique 10.2, tableau A10.17). Jusqu'à la fin des années 1970, le compte d'opérations est demeuré largement créditeur : en moyenne 31 milliards de F CFA de 1960 à 1969 ; 58 milliards de 1970 à 1975 ; 83 milliards de 1976 à 1979 (tableau A.10.17).

C'est au cours des années 1980 que la BCEAO s'est endettée auprès du Trésor français faisant fonctionner effectivement la garantie française du franc CFA. En moyenne, cet endettement s'est élevé à 32 milliards de francs CFA de 1980 à 1989 (tableau A.10.17).

Pendant la troisième période, 1990-1997, le compte d'opérations est redevenu créditeur avec une moyenne de 88 milliards en 1990-1993. Son solde a dépassé 1000 milliards après la dévaluation de 1994, pour se situer à 1354 milliards à fin 1997.

c - La couverture des importations par les réserves de change

Pendant la période 1960-1969, les avoirs extérieurs accumulés par la plupart des pays leur assurait au moins deux semaines d'importations, avec pour le Burkina et le Togo le taux de couverture le plus élevé de 6 et 5,7 semaines respectivement.

La situation s'est améliorée pendant la deuxième période des années 1970, à l'exception du Sénégal dont le taux de couverture s'est sensiblement dégradé.

Au cours des années 1980, les réserves de change de la BCEAO ont couvert l'équivalent de moins de 6 semaines d'importations (tableau 10.11). Cette moyenne cache des différences d'un pays membre à l'autre. Mais, c'est la mise en commun des avoirs extérieurs qui est l'expression de la solidarité entre les pays de l'Union. Chacun des pays membres a pu importer à un moment ou à un autre des quantités de biens et services supérieures à celles que ses propres réserves de change lui auraient permis d'obtenir. Seul le Togo a atteint exceptionnellement 9 semaines d'importations sur quatre ans en 1990-1993.

La dévaluation s'est traduite par un afflux d'avoirs extérieurs ; le taux de couverture s'est nettement relevé au Sénégal et en Côte d'Ivoire où il était le plus faible au cours des périodes antérieures.

**Tableau 10.11 : Réserves (or non compris) sur Importations
(en semaines d'importations)**

Périodes	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali *	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo
1960-1969**	2,38	6,09	2,97		11,54	0,93	1,92	5,69
1970-1975	2,97	8,23	2,01			6,28	0,92	5,22
1976-1979	0,78	3,39	1,25			5,63	0,40	2,42
1980-1989	0,27	5,58	0,07	0,99		4,58	0,11	7,59
1990-1993	5,50	8,27	0,03	6,19		7,50	0,11	8,97
1994-1995	5,02	7,98	1,68	5,76		6,53	3,07	4,58

Sources : BCEAO, Notes d'Information et Statistiques, divers numéros ; FMI, Statistiques Financières Internationales, Annuaire 1995,1996.

- *Mali : 1960-1969 (0,29) ; 1970-1975 (0,39) ; 1976-1979 (0,41)
- **C'est la période 1965-69 pour la Mauritanie

En conclusion, jusqu'à la fin des années 1970, la BCEAO a pu maintenir la valeur externe de sa monnaie grâce à la bonne tenue des cours des matières premières et l'application d'une politique monétaire relativement prudente. Les réserves de change ont assuré une couverture adéquate de l'émission monétaire dans l'Union. Au cours des années 1980, la couverture de l'émission s'est sensiblement détériorée et la BCEAO a dû recourir aux avances du Trésor français pour faire face aux demandes croissantes de conversion de franc CFA en devises étrangères.

La dévaluation de 1994 a permis le redressement de la situation extérieure. On est alors amené à se demander si la valeur externe du franc CFA n'a pas été maintenue à un niveau trop élevé par rapport à celui qui aurait assuré une meilleure compétitivité aux productions des pays membres de l'Union.

d - La dévaluation de 1994

La controverse permanente sur la pertinence de la parité entre le franc CFA et le franc français a été exacerbée avec la dévaluation de la monnaie française en 1969 (A.Diagne, 1982, 1992).

C'est ainsi qu'à la fin des années 1960 et au début des années 1970, une certaine opinion africaine soutenait que le franc CFA était sous-évalué. La position toujours créditrice des Banques centrales africaines auprès du Trésor français a été le principal argument. Un point de vue opposé s'est efforcé de montrer les conséquences négatives qui résulteraient d'une réévaluation du franc CFA (P. Desneuf, 1977 ; J. Bourdin, 1980).

Avec l'apparition de soldes débiteurs aux comptes d'opérations de la BCEAO et de la BEAC auprès du Trésor français, à partir de 1980, l'accent était désormais mis sur la surévaluation du franc CFA.

De fait, ce point de vue a été défendu tout au long des années 1970 par les Institutions de Bretton Woods qui avaient cependant une influence encore marginale sur la conduite de la politique économique et monétaire des pays de l'Union. La surévaluation, malgré les nombreux symptômes, était difficilement acceptée en Afrique et en France.

D'une façon générale, la controverse sur la parité du franc CFA par rapport au franc français porte en substance sur le rôle assigné au taux de change dans l'UMOA et le niveau de surévaluation de la monnaie commune.

1) Le rôle du taux de change du franc CFA

D'un point de vue théorique, le taux de change joue un **triple rôle** dans les pays en développement (Azam, 1996 ; Corden, 1993 ; Bruno et Fisher, 1990 ; Bruno, 1991).

En premier lieu, on peut considérer le taux de change comme un **instrument de politique économique** utilisé pour *modifier les prix relatifs* - en particulier le taux de change effectif réel -, l'allocation des ressources entre les secteurs des biens échangeables et ceux des biens non échangeables, et par conséquent, le *solde de la balance courante*.

Cette conception du taux de change appelé "l'approche par les cibles réelles" par Corden (1993), très influente au cours des deux dernières décennies, est le fondement théorique des programmes d'ajustement structurel adoptés au cours des années 1980-1990 par tous les pays de l'Union. Ces programmes visaient essentiellement, dans l'application d'un ensemble de mesures, à obtenir la dépréciation du taux de change réel afin de restaurer la compétitivité des économies et corriger les déséquilibres externes et internes.

En second lieu, le taux de change peut être considéré comme un **point d'ancrage nominal** jouant un rôle important dans la **lutte contre l'inflation** (Bruno et Fisher, 1990 ; Bruno, 1991). Ces deux auteurs ont montré que si les agents économiques

forment de façon rationnelle leurs anticipations, pour un niveau donné de déficit budgétaire, le niveau des prix et le rythme d'inflation sont indéterminés à moins qu'un ancrage soit imposé à l'économie.

Dans ces conditions, les politiques budgétaires sont impuissantes, à elles seules, à vaincre l'inflation ; on a besoin d'une référence. Beaucoup de variables peuvent servir d'ancrage à l'économie. On a le choix entre la fixation du taux de change nominal, le contrôle de la masse monétaire, le maintien d'un certain rythme de progression des salaires nominaux si les conditions socio-politiques le permettent, le contrôle des prix au producteur des principales productions d'exportation, etc.

On peut considérer que les pays de l'Union ont voulu faire jouer à leur taux de change ce rôle de point de référence pour l'économie et utiliser, jusqu'en 1994, des mesures d'ajustement interne pour faire face à l'appréciation du taux de change réel. Ils ont réussi à combattre l'inflation mais ont été confrontés à un autre problème : la crédibilité de la parité de leur monnaie par rapport à la monnaie de rattachement.

Le ralentissement de la croissance économique dans les années 1980 et début 1990, les difficultés budgétaires persistantes, la sortie massive de capitaux à l'origine de la mesure de suspension du rachat des billets CFA le 2 août 1993¹⁰, ont suscité le doute sur le maintien à terme de la parité du franc CFA par rapport au franc français.

En troisième lieu, le taux de change peut être un **moyen de mobiliser des ressources fiscales additionnelles** importantes et de résoudre ainsi le problème du déficit budgétaire auquel un pays est confronté (Azam, 1996) . En effet, lorsqu'une part importante des recettes budgétaires est assise sur les importations, la dévaluation augmente automatiquement la valeur réelle des droits de douane collectés si la hausse des prix est inférieure au taux appliqué.

Ainsi, le changement de parité du franc CFA était devenu inéluctable au début des années 1990 en raison des difficultés aiguës de trésorerie des Etats qui n'arrivaient plus à faire face au financement de leurs déficits budgétaires à la suite de la suspension des aides budgétaires par les partenaires extérieurs.

Comme le montrent les tableaux A10.5 à A10.11, la dévaluation a permis d'accroître sensiblement les recettes publiques ; les découverts de la Banque centrale aux Trésors nationaux ont baissé de près de moitié pour la plupart des pays membres et ont même été résorbés pour certains – Bénin, Mali. La dévaluation a donc été un moyen de mobilisation d'importantes ressources budgétaires.

Au total, on peut considérer que le taux de change a rempli dans l'Union à la fois au moins deux de ces fonctions, à un moment ou à un autre, ce qui n'a pas manqué d'engendrer des contradictions. C'est ainsi que tout au long des années 1980 et début 1990, les pays membres ont tenté d'obtenir la dépréciation de leur taux de change réel - réformes des différentes filières pour réduire les coûts de production, modification du code de travail pour introduire plus de flexibilité, réduction des salaires nominaux, diminution des droits de douane - tout en faisant jouer à la parité de leur monnaie un rôle d'ancrage pour combattre l'inflation.

¹⁰ Décision du Conseil des Ministres extraordinaire de l'UMOA du 28 juillet 1993.

La dévaluation de 1994 peut être considérée comme l'abandon de la stratégie précédente, au profit d'une autre consistant à rechercher à la fois l'accroissement du revenu du seigneurage et des gains de compétitivité. Le rôle qu'on veut assigner à ce prix pivot qu'est le taux de change n'est cependant pas toujours clarifié.

2) Le niveau de surévaluation du franc CFA

Le tableau 10.12 donne le niveau de surévaluation ou de sous-évaluation du franc CFA dans les différents pays de l'Union avant la dévaluation et aussitôt après par application de la **méthode des élasticités** (voir encadré 10.3).

Le tableau A10.12 montre les élasticités - prix d'offre et de demande de devises étrangères qui ont été utilisées pour calculer le taux de change d'équilibre de chaque pays.

Le tableau 10.12 indique, à des degrés variables, le niveau de surévaluation du taux de change pour chacun des pays membres jusqu'en 1993. Le Bénin et le Niger ont connu une faible surévaluation avec même une tendance à la baisse (1993).

Tableau 10.12 : Taux de surévaluation (*) du F.CFA dans les pays de l'UMOA
(en pourcentage)

Années	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo
1968	5,95	20,52	40,63		n.d	0,78	27,40	21,47
1969	5,18	18,04	41,03		n.d	2,73	27,12	25,62
1970	12,26	21,83	38,91		n.d	6,89	32,29	18,57
1971	14,05	19,43	35,19		n.d	13,30	31,56	15,46
1972	11,64	20,99	36,94		n.d	13,90	36,07	11,22
1973	9,90	21,62	34,46		n.d	17,41	27,61	13,15
1974	13,09	21,90	40,59			11,09	33,39	55,81
1975	6,26	16,69	33,27			12,89	32,22	3,75
1976	2,17	17,12	37,33			13,29	32,04	12,46
1977	7,03	12,40	39,40			4,75	34,29	4,74
1978	2,22	16,44	32,57			2,25	26,82	-2,15
1979	6,91	18,28	28,54			8,84	26,81	1,17
1980	8,96	20,00	26,85			5,81	24,09	13,47
1981	10,02	20,12	25,18			8,21	25,91	23,62
1982	-18,72	16,02	30,10			4,41	28,80	24,56
1983	-2,59	17,61	29,76			11,52	29,05	23,67
1984	6,23	-2,35	41,18	18,83		16,71	30,63	23,63
1985	12,05	17,28	41,89	19,70		10,44	27,74	18,50
1986	10,72	22,13	39,35	14,84		10,83	28,90	9,13
1987	12,82	19,28	31,95	15,01		9,17	17,57	11,79
1988	11,90	19,37	28,94	15,58		9,22	27,78	13,54
1989	21,59	27,30	31,60	15,56		-0,95	30,13	15,78
1990	15,51	17,38	30,92	15,17		3,60	30,78	14,73
1991	13,87	15,79	31,60	19,78		3,85	30,11	11,05
1992	12,26	17,75	32,43	15,00		4,99	29,48	9,05
1993	13,50	15,30	32,22	16,42		6,71	27,35	-0,45
1994	-23	-15	-22	-29		-21	-20	-19

(*) : Le signe moins indique une sous-évaluation du F.CFA

n.d : non disponible

Sources : - BCEAO, Notes d'Information et Statistiques, divers numéros.

- FMI, Statistiques Financières Internationales, divers numéros.

Au cours des années 1970-1974, le taux de surévaluation a varié entre 7% et 17,5% au Niger ; il a fortement baissé au cours des années 1980 avant de retrouver son niveau à partir de 1985. Le Bénin a suivi la même évolution, mais le niveau de surévaluation a diminué jusqu'en 1994. Le Togo a connu une surévaluation relativement élevée entre 1968 et 1971 et entre 1981 et 1985. Le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont enregistré de façon systématique une forte surévaluation.

A la fin des années 1960, elle était de 40% pour la Côte d'Ivoire et 30% pour le Sénégal. On retrouve les mêmes taux moyens à la veille de la dévaluation. Le Burkina et le Mali sont dans une position intermédiaire, la surévaluation se situant aux alentours de 15%.

Cette diversité des situations, rendait difficile le choix d'un taux approprié de modification de la parité.

En raison des niveaux différenciés de surévaluation, le taux de dévaluation a été fixé de manière à assurer à tous les pays des gains de compétitivité.

Encadré 10.4

Mesure de la surévaluation du taux de change du franc CFA par la méthode des élasticités

La surévaluation ou la sous-évaluation du taux de change d'une monnaie peut être mesurée à l'aide de nombreuses méthodes. En dehors de la parité des pouvoirs d'achat dont les origines remontent au moins à Cassel (H. L. Officer, 1976)¹¹, on peut citer le modèle 1 2 3 de Devarajan, l'approche par les fondamentaux (S. Edwards, 1980)¹², l'approche par les élasticités¹³.

La caractéristique de toutes ces méthodes est la détermination d'un taux de change d'équilibre (TCE) ou taux optimal qui constitue une norme, une référence par rapport à laquelle le taux de change courant est comparé. L'écart entre les deux taux mesure l'ampleur de la surévaluation ou de la sousévaluation. On utilise ici l'approche par les élasticités. Celle-ci détermine un TCE en ajustant le taux de change officiel:

- des déséquilibres (déficits ou excédents) extérieurs insoutenables et des distorsions du commerce extérieur (droits de douane ou subvention, contrôle des prix, restrictions quantitatives sur les importations et les devises);
- des élasticités estimées de l'offre et de la demande de devises étrangères par rapport au taux de change réel.

La formule suivante résume cette méthode:

$$TCE_t = TCO_t \left(1 + \frac{DIC_t + ADJ_t}{e_s \cdot C_t + e_D \cdot D_t} \right)$$

$$ADJ = \frac{dm}{(1 + dm)} \cdot D_t \cdot e_D - \frac{dx}{(1 - dx)} \cdot C_t \cdot e_s$$

¹¹ H. Laurence Officer (1976), «The purchasing power parity theory of exchange rates : a review article», IMF Staff Papers.

¹² S. Edwards (1989), «

¹³ Doris Jansen (1988), «Trade, exchange rate and agricultural pricing policy in Zambia», World Bank comparative Studies, Washington C.D.

avec :		
t	=	année
TCE	=	taux de change d'équilibre
TCO	=	taux de change officiel
DIC	=	part insoutenable du déficit de la balance courante évaluée au taux de change officiel
ADJ	=	un terme d'ajustement supplémentaire reflétant l'excès de demande ou d'offre de devises étrangères sous un régime de libre-échange au taux de change d'équilibre
C	=	offre de devises étrangères
D	=	demande de devises étrangères
dm	=	droit de douane moyen frappant les importations
dx	=	taux moyen de subventions à l'exportation
eD	=	élasticité-prix de la demande de devises étrangères
eS	=	élasticité-prix de l'offre de devises étrangères

Dans l'ensemble des pays, la dévaluation nominale s'est révélée plus efficace que l'ajustement interne pour obtenir une dépréciation sensible du taux de change effectif réel. Le tableau 10.12 montre qu'un an après la dévaluation, le gain de compétitivité était de 23% au maximum au Bénin, 15% au Burkina et 19% au moins dans les autres pays.

Le maintien de ces gains et leur amélioration dépendront essentiellement de la capacité des pays à mettre en œuvre, avec succès, les politiques appropriées pour réduire sensiblement les coûts de production et améliorer la productivité.

Au total, les résultats de la gestion monétaire dans l'UMOA sont bons en ce qui concerne la stabilité de la valeur interne de la monnaie ; moins bons pour ce qui est de la valeur externe dont la surévaluation avait fortement entamé la compétitivité de la zone dans la mesure où les coûts de production restaient élevés.

Qu'en est-il du développement de l'intermédiation financière ? C'est l'objet des quatre sections qui suivent.

Section II - Les caractéristiques du système financier

Plus se créent et s'étendent les intermédiaires et marchés financiers, plus des produits diversifiés et adaptés aux besoins des différentes catégories d'épargnants sont proposés et demandés, plus le volume d'épargne volontaire mobilisée pour le financement de l'activité s'accroît.

A cet égard, un important objectif intermédiaire de la politique monétaire de la BCEAO, notamment depuis la réforme de 1989, est d'encourager la promotion et la mobilisation de l'épargne comme source de financement des économies, et de réduire ainsi la part de la monnaie centrale dans les crédits à l'économie (Tome II, chap. 4).

Il ressort de l'examen des caractéristiques de l'infrastructure financière de l'UMOA, une prédominance des banques commerciales, une évolution de l'actionariat au profit des investisseurs étrangers et des privés nationaux, une faible bancarisation, une concentration de l'activité bancaire.

I - La prédominance des banques commerciales

Le système financier dans les pays de l'UMOA est caractérisé par une nette domination des banques commerciales et un faible développement des institutions financières non bancaires.

Le poids des banques commerciales dans le capital social de l'ensemble du système financier a, en effet, régulièrement augmenté. De 53% en 1960-1974, il est passé à 78% dans les années 1980 et à 85% dans la première moitié des années 1990 (tableau 10.13).

Cette évolution est due à l'effritement progressif de la part des **banques de développement** passée de 31% pendant la première période, à 16% dans les années 1980 au fur et à mesure que des banques commerciales s'implantaient et que les Etats se désengageaient du secteur financier.

En 1990-1993, la part des banques de développement n'est plus que de 10%. Cette décroissance n'a pas profité aux établissements financiers dont la part a suivi la même tendance, passant de 15,7% dans les années 1960 et 1970 à 4,6% au début des années 1990.

L'évolution d'ensemble masque, cependant, une **diversité de situations nationales**. La part des banques de développement dans le capital du système bancaire a été prépondérante dans les années 1960-1974 au Burkina (64%) et au Niger (53%) ; cette situation s'est poursuivie dans les années 1980 au Mali. En revanche, dans les autres pays, la part a fluctué entre 39% (Sénégal), 25% (Côte d'Ivoire), et 33% (Togo) durant la même période.

Tableau 10.13 : Répartition du capital social des institutions financières entre Banques Commerciales, Banques de Développement et Etablissements Financiers (% du capital total)

Périodes	UMOA			Bénin			Burkina		
	Bq. Com.(1)	Bq. Dév (2)	Ets. Finan.(3)	Bq. Com.	Bq. Dév.	Ets. Finan.	Bq. Com.	Bq. Dév.	Ets. Finan.
1960-1974	52,90	31,41	15,69	64,00	32,83	3,17	35,17	63,60	2,77
1975-1979	69,01	15,37	15,62	60,33	39,67	0,00	56,29	41,30	2,40
1980-1989	78,19	15,80	6,01	63,45	36,55	0,00	73,12	24,00	2,88
1990-1993	85,22	10,20	4,58	100,00	0,00	0,00	79,95	15,79	4,26

Périodes	Côte d'Ivoire			Mali			Mauritanie		
	Bq. Com.	Bq. Dév.	Ets. Finan.	Bq. Com.	Bq. Dév.	Ets. Finan.	Bq. Com.	Bq. Dév.	Ets. Finan.
1960-1974	47,65	24,68	27,67				78,25	21,75	
1975-1979	66,49	10,54	22,97						
1980-1989	83,43	8,99	7,58	49,87	50,13	0			
1990-1993	87,36	4,37	8,28	53,51	46,49	0			

Périodes	Niger			Sénégal			Togo		
	Bq. Com.	Bq. Dév.	Ets. Finan.	Bq. Com.	Bq. Dév.	Ets. Finan.	Bq. Com.	Bq. Dév.	Ets. Finan.
1960-1974	45,49	52,54	1,97	58,49	38,87	2,64	63,19	32,88	3,93
1975-1979	53,67	44,94	1,39	72,54	22,96	4,50	82,79	13,00	4,21
1980-1989	56,26	42,07	1,67	80,52	9,70	9,78	87,55	11,32	1,13
1990-1993	89,38	10,62	0,00	92,08	2,37	5,55	78,99	20,80	0,21

(1) Banques Commerciales, (2) Banques de Développement, (3) Etablissements Financiers.

* La distinction entre banques commerciales et banques de développement a disparu dans les textes de la BCEAO depuis 1975, mais dans la réalité elle est demeurée du fait des missions spécifiques qu'on a continué à faire jouer aux banques de développement.

Sources : Calculs à partir des données de la BCEAO, Annuaire des banques et Bilan des Banques et Etablissements Financiers de l'UMOA, divers numéros.

Quant aux établissements financiers, leur implantation est faible dans l'Union, sauf en Côte d'Ivoire où elle est plus significative surtout au cours des décennies 1960 et 1970 (respectivement 27,6% et 23%). Au demeurant, une grande partie d'entre eux est sous contrôle des banques commerciales.

La prédominance du secteur bancaire dans le système financier n'est pas spécifique aux pays de l'Union. Au Ghana par exemple, 85% des actifs du système financier sont détenus par les banques.

Le Kenya est l'une des rares exceptions en Afrique au Sud du Sahara où seulement 42% des actifs du système financier appartiennent aux banques (Popiel, 1993). Cependant, une partie significative des institutions financières non bancaires kenyanes a été créée par les banques elles-mêmes pour échapper à la réglementation de la Banque Centrale relative aux plafonds de crédits et aux réserves obligatoires. D'une façon générale, l'activité des institutions non bancaires est orientée principalement vers le crédit à la consommation et à l'équipement.

II - Une évolution de l'actionnariat au profit des investisseurs étrangers et des privés nationaux

A - Au niveau global

Le **capital** du système bancaire de l'UMOA a plus que **double** entre la période 1960-1974 et l'année 1994, passant de 57 milliards - le Mali non compris - à 128 milliards de francs (tableau 10.14).

Les **changements** majeurs de **politique économique** se reflètent dans l'évolution de la structure du capital social des intermédiaires financiers. Dans les années 1970, la flambée des cours des matières premières a fourni aux autorités des ressources nécessaires à l'application des politiques interventionnistes.

Tableau 10.14 : Evolution du capital social des Banques dans l'UMOA
(en milliards de FCFA)

Pays	1960-1974*	1975-1979	1976-1989	1980-1989	1990-1993	1994-1996
Bénin	13,31	2,40	3,08	3,30	4,67	6,16
Burkina	13,22	2,87	7,53	9,08	12,75	13,79
Côte d'Ivoire	5,88	26,70	40,19	44,71	39,01	39,53
Mali	nd	nd	nd	7,79	11,67	14,55
Mauritanie	1					
Niger	2,41	7,80	10,45	11,33	12,35	15,83
Sénégal	4,28	14,06	19,82	21,75	20,31	22,32
Togo	13,29	8,18	8,55	8,67	13,46	15,51
UMOA	57,35	61,99	92,87	103,17	114,24	127,70

nd : non disponible.

* C'est la période 1964-72 pour la Mauritanie.

Source : BCEAO, Annuaire de banques, divers numéros.

La **crise bancaire** et les **réformes** qui ont été mises en œuvre ont entraîné la **disparition** ou la **rétrocession au secteur privé**, surtout **étranger**, de la plupart des banques sous le contrôle des pouvoirs publics. Dans l'ensemble de l'Union, les Etats ne contrôlent en 1994 que 23% du capital bancaire.

Selon le tableau 10.15, les intérêts français représentent 16% du capital bancaire de l'UMOA en 1994. Cette proportion qui était de 88% dans la période 1960-1975, est tombée à 37% dans les années 1970 au profit essentiellement des Etats, et à 20% dans les années 1980. Actuellement, le capital bancaire de l'Union est diversifié, les pouvoirs publics et les privés nationaux en contrôlent 52%. Quant à la BCEAO, elle a pris une participation symbolique variant entre 2 et 3% dans les banques de développement, comme l'autorisent ses statuts.

B - Au niveau des Etats

Les pays pris individuellement ont connu les mêmes évolutions du capital social de leurs institutions financières.

Au **Sénégal**, la forte hausse des cours mondiaux de l'arachide et des phosphates s'est accompagnée d'une augmentation très importante du capital bancaire qui est passé de 4,3 milliards de francs en 1960-1975 à 14 milliards en 1976-1979. Cette progression s'est poursuivie dans les années 1980 au cours desquelles le capital a atteint 21,8 milliards. La restructuration bancaire n'a provoqué dans ce pays qu'une faible diminution du capital bancaire au début des années 1990 où il était descendu à 20,3 milliards avant de remonter à 22,3 milliards en 1994.

Le **Bénin** a connu la chute la plus importante du capital bancaire. Celui-ci a diminué de 13,3 à 2,4 milliards de francs CFA entre 1960-1975 et 1976-1979. Au cours des années 1980, il s'est légèrement relevé à 3 milliards puis à 4,6 milliards entre 1990 et 1993. Enfin, le capital bancaire a été porté à 6,2 milliards dans les années 1994-1996.

A l'instar du Bénin, le **Burkina** et le **Togo** ont enregistré une décapitalisation de leur système bancaire au cours des années 1976-1979. De 13,2 milliards dans les années 1960-1975, le capital social des banques est tombé respectivement à 2,9 et 8,2 milliards dans la deuxième moitié des années 1970.

L'évolution du capital social des banques s'est accompagnée d'une **modification** de sa **composition**. Le Bénin présente une caractéristique typique. Jusqu'en 1975, l'Etat détenait une part insignifiante du capital des banques (2%). Mais en 1976, à la faveur de la nationalisation¹⁴ de ce secteur, il en contrôlait 98%. Au début des années 1990, avec la dissolution de pratiquement toutes les banques existantes et l'implantation de nouvelles institutions financières, l'Etat n'a conservé que 2% du capital social bancaire. Cette rétrocession des institutions bancaires au secteur privé s'est faite principalement au profit de l'extérieur, les actionnaires locaux ne détenant que 16% du capital en 1994 (voir tableau 10.15).

Dans les années 1980-1990, tous les pays de l'Union ont adopté des réformes visant à réduire le poids du secteur public dans l'activité économique au profit de l'initiative privée. Le secteur bancaire n'a pas fait exception. Dans la plupart des pays, l'Etat détient désormais une part minoritaire dans le capital social des établissements bancaires.

Au **Burkina**, la part de l'Etat dans le capital social bancaire est passée d'un niveau insignifiant (moins de 1%) jusqu'en 1975, à 71% au cours de la période 1975-1979. Le début des années 1990 est marqué par une baisse sensible de cette part qui est tombée à 49%. Le secteur privé national burkinabé en détenant 20% du capital des banques commence à pénétrer ce secteur.

¹⁴ Appelée officiellement "prise en charge".

Au **Togo**, l'Etat a fini par contrôler plus de la moitié du capital bancaire. Sa part est montée de 2% seulement dans les années 1960-1975 à 25% puis 43% respectivement dans les années 1976-1979 et 1980-1989 pour atteindre 55% en 1994.

En **Côte d'Ivoire**, les pouvoirs publics ont contrôlé 42% du capital social des institutions bancaires dans la période 1960-1975. Mais cette proportion a constamment baissé jusqu'à atteindre 26% en 1990-1993.

Au **Niger**, l'Etat a régulièrement augmenté sa part qui est passée de 21% dans les années 1960-1975 à 36% dans les années 1980-1989. Par la suite, elle a légèrement baissé se situant à 31% en 1994. Au **Sénégal**, l'Etat a contrôlé jusqu'à 33% du capital bancaire au cours des années 1980. A la faveur de la restructuration intervenue en 1987-1989, il n'en détient désormais que moins de 20%. Les privés sénégalais en contrôlent le même pourcentage.

Tableau 10.15 : Composition du capital social des banques dans l'UMOA (%)

	UMOA					BENIN					BURKINA					COTE D'IVOIRE					MALI									
	1960	1976	1980	1990	1994	1960	1976	1980	1990	1994	1960	1976	1980	1990	1994	1960	1976	1980	1990	1994	1960	1976	1980	1990	1994					
	1975	1979	1989	1993	1996	1975	1979	1989	1993	1996	1975	1979	1989	1993	1996	1975	1979	1989	1993	1996	1975	1979	1989	1993	1996					
Etat	8	38	38	29	23	2	98	96	1	2	1	71	72	49	49	42	39	28	26	4	-	-	51	27	24					
Privés nationaux	0	5	12	14	29	0	2	1	17	16	0	3	4	11	20	2	7	15	17	65	-	-	19	26	27					
BCEAO	0	2	3	3	2	0	0	0	0	0	0	4	5	9	5	2	1	3	0	1	-	-	4	9	9					
France	89	38	21	16	16	97	0	0	6	18	98	16	12	9	11	43	25	23	24	26	-	-	14	9	9					
Suisse	0	4	3	4	4	0	0	3	23	16	0	2	3	4	4	1	6	5	6	3	-	-	-	-	-					
USA	1	3	3	2	1	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	5	7	6	4	0	-	-	-	-	-					
Allemagne	0	2	2	1	1	0	0	0	0	0	0	4	1	0	0	2	2	2	2	0	-	-	1	3	5					
Nigéria	0	0	0	1	1	0	0	0	23	18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Libye	0	1	1	5	6	-	-	-	-	-	0	0	0	6	7	-	-	-	-	-	-	-	4	7	4					
Tunisie	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Maroc	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4	3					
Italie	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	0	2	2	2	0	-	-	-	-	-					
Autres	2	6	16	24	17	0	0	0	30	30	1	0	3	12	4	3	11	16	19	1	-	-	6	15	19					
	MAURITANIE					NIGER					SENEGAL					TOGO														
	1960	1976	1980	1990	1994	1960	1976	1980	1990	1994	1960	1976	1980	1990	1994	1960	1976	1980	1990	1994	1960	1976	1980	1990	1994					
	1975	1979	1989	1993	1996	1975	1979	1989	1993	1996	1975	1979	1989	1993	1996	1975	1979	1989	1993	1996	1975	1979	1989	1993	1996					
Etat	3					21	25	36	29	31	29	32	33	17	19	2	25	42	43	55										
Privés nationaux	0					2	1	10	11	13	2	8	19	27	20	0	0	2	5	5										
BCEAO	0					3	3	4	3	2	1	2	3	2	2	0	1	4	6	7										
France	97					72	65	33	8	12	61	45	21	27	26	98	61	15	12	3										
Suisse	0					0	0	0	0	12	1	3	4	5	1	0	2	1	3	3										
USA	0					-	-	-	-	-	2	2	3	4	4	0	0	2	1	0										
Allemagne	0					0	1	1	0	0	2	1	1	1	1	0	2	4	3	0										
Nigéria	0					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-										
Libye	0					0	2	3	16	22	-	-	-	-	-	0	5	8	14	15										
Tunisie	0					2	1	1	4	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-										
Maroc	0					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-										
Italie	0					-	-	-	-	-	2	1	1	1	1	-	-	-	-	-										
Autres	0					0	2	12	29	8	0	6	15	16	26	0	4	22	13	12										

Source : Calculs à partir des données de la BCEAO, Annuaire des banques, divers numéros.

III - Une faible bancarisation

Un nombre relativement limité d'institutions financières s'est implanté dans les pays de l'Union notamment dans les zones urbaines. Un nombre réduit d'agents économiques a donc pu accéder à leurs services. A cette caractéristique s'ajoute la quasi - absence de marchés financiers pouvant servir de complément à l'intermédiation financière.

Le système financier hérité de la colonisation en 1960 était rudimentaire. En 1964, il n'y avait au total que 31 banques dans tous les pays membres de l'Union y compris la Mauritanie (tableau A10.13). Sur ce total, la Côte d'Ivoire en comptait 7 tandis que 5 étaient implantées au Sénégal. Les autres pays avaient en moyenne 3 établissements bancaires. Avec environ 5 agences par banque, le **taux de bancarisation** - nombre d'institutions financières pour cent mille habitants - était **très faible**.

Entre 1976 et 1979, le nombre de banques est passé à 44, soit une progression de 41%. Dans le même temps, le nombre d'agences est passé de 44 à 202 en quatre années. La bonne tenue des cours des matières premières et la forte demande intérieure qu'elle a suscitée expliquent ce développement du système bancaire. Le mouvement a été plus important en Côte d'Ivoire avec une augmentation de 9 unités entre 1976-1979. Le Sénégal a enregistré une moindre croissance. Trois nouvelles banques se sont implantées entre 1976 et 1979. Toutefois, le nombre d'agences y a quasiment doublé.

La même progression a été enregistrée au Togo avec une augmentation plus importante du nombre d'agences qui sont passées de 12 à 50. Néanmoins, le degré de bancarisation reste faible dans l'Union.

On note une **forte disparité d'un pays membre à l'autre**. On disposait de 26,8 et 24,4 agences par million d'habitants respectivement en Côte d'Ivoire et au Togo alors que le Burkina et le Niger n'en comptaient que respectivement 3,7 et 4,4 pour un million d'habitants. Des pays comme le Sénégal et le Togo ont en moyenne une dizaine d'agences par million d'habitants.

Les années 1980-1989 ont été marquées par la poursuite des implantations de banques. Le nombre total d'établissements bancaires est monté à 66 unités alors qu'il était de 44 entre 1976 et 1979. Le nombre d'agences est passé à 516 soit une hausse de 66%. Une telle progression a suffi à peine pour maintenir à 12,8 le nombre d'agences par million d'habitants.

La crise bancaire de la deuxième moitié des années 1980 et les opérations de restructuration auxquelles elle a donné lieu ont par la suite réduit le nombre d'institutions bancaires. Celui-ci est tombé à 59 puis à 54 respectivement en 1990-1993 et 1994-1995. Le nombre d'agences par million d'habitants est redescendu à 7,6 dans la première moitié des années 1990. Au cours des années 1994-1995, ce ratio est tombé à 7,30.

Cette faible implantation d'institutions financières se reflète dans le pourcentage de la **population totale titulaire de comptes bancaires** dans l'Union. Pour l'ensemble de l'Union, cette proportion a varié entre un minimum de 1,2% en 1991 et un maximum de 2,5% l'année suivante puis, est retombée en 1995 à 1,3% (tableau 10.16).

La Côte d'Ivoire avait la plus importante couverture bancaire avec plus de 5% de la population titulaire d'un compte entre 1991 et 1994.

Pendant les années 1990, le Togo et le Sénégal occupaient respectivement les deuxième et troisième places avec une bancarisation touchant 2,5 à 3,7% de la population totale pour le Togo, entre 2,5 et 3,2% pour le Sénégal. Au Mali, en moyenne moins de 2% de la population a accès aux banques. Quant au Bénin, ce pourcentage n'a jamais atteint 1,5%. Au Burkina, en 1992-1993 la proportion fluctue entre 1,5 et 1,8%. Enfin, le Niger enregistre le plus faible développement financier avec moins de 0,3% de la population titulaire d'un compte bancaire.

Tableau 10.16 : Nombre de titulaires de comptes bancaires par rapport à la population totale (%).

Années	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire*	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
1991		nd	4,59	0,98	nd	0,16	nd	1,21
1992	0,80	1,76	5,44	1,88	0,19	2,64	3,69	2,54
1993	1,16	1,52	5,24	2,14	0,34	2,66	2,84	2,49
1994	1,35	1,22	5,12	1,94	0,23	3,18	3,05	2,48
1995	1,40	nd	1,86	1,80	nd	2,55	2,53	1,35

* : Les données pour la Côte d'Ivoire en 1995 ne concernent que neuf banques sur un total de quinze.

Nd : non disponible

Source : Calculs à partir des données de la BCEAO.

En conclusion, on peut dire que le secteur bancaire formel s'est faiblement implanté dans les pays de l'Union nonobstant la stabilité monétaire de celle-ci qui devrait favoriser l'épargne. Les agences ont été créées systématiquement dans les zones urbaines, les capitales abritant le plus grand nombre d'elles. A cela s'ajoute la concentration des dépôts sur un petit nombre de comptes ce qui traduit le faible développement des habitudes bancaires.

IV - Une concentration de l'activité bancaire

Le développement du secteur bancaire n'a pas introduit une concurrence accrue entre les banques. Dans pratiquement tous les pays de l'Union, au plus quatre banques représentent plus de 60% du capital social.

Le tableau 10.17 indique la part cumulée des principales banques dans les dépôts et prêts au sein de l'Union. En 1975, une seule banque recevait 95% des dépôts au Niger, 71% au Togo, 68% en Côte d'Ivoire et 64% au Burkina.

Le Sénégal présentait une concentration moins marquée, les deux premières banques recevaient, chacune, près du tiers des dépôts. Mais les cinq premières en totalisaient 96%.

A l'exception du Bénin où deux banques octroyaient la totalité des crédits en 1975, la concentration de l'offre de crédit était moins forte que celle des dépôts. Mais dans tous les autres pays, la distribution de plus de 90% des crédits était assurée au plus par cinq banques. C'était seulement en Côte d'Ivoire où les cinq premières banques ne totalisaient que 82% des emplois.

En 1989, on a assisté dans l'Union, à une distribution plus équilibrée des dépôts entre les cinq premières banques à l'exception du Bénin et du Burkina où les deux premiers établissements bancaires recevaient respectivement 71% et 89%. En revanche, l'offre de crédit est devenue plus concentrée par rapport à 1975, à l'exception de la Côte d'Ivoire.

Deux ans après la dévaluation, les cinq premières banques se sont partagées de façon plus équilibrée la plus grande part des dépôts et des crédits. Dans tous les pays, à l'exception du Burkina (53%) et du Bénin (38%), aucune banque ne reçoit plus d'un tiers des dépôts.

En ce qui concerne les crédits, une seule banque au Bénin et au Niger octroie plus de 40% du total. Dans les autres pays, 70% sont imputables aux trois premières banques.

La **faible concurrence** dans le secteur bancaire est une situation commune à l'Afrique au Sud du Sahara. Au **Ghana** et en **Ouganda** comme à **Madagascar**, une seule banque commerciale détient plus de 50% des actifs (Popiel, 1993).

Tableau 10.17 : Part cumulée des cinq premières banques dans les dépôts et crédits dans l'UMOA

Pays	Rang des Banques	Part cumulée dans les dépôts (en %)				Part cumulée dans les crédits (en %)			
		1975	1980	1989	1995	1975	1980	1989	1995
Bénin	1	77,150	77,360	70,960	38,110	85,880	71,310	80,140	43,230
	2	100,000	90,330	86,730	73,504	100,000	91,320	98,330	72,050
	3		100,000	96,340	86,016		100,00	99,400	90,510
	4			100,000	96,115			100,000	97,280
Burkina Faso	1	64,710	36,860	88,870	53,030	50,930	30,320	28,890	37,660
	2	78,340	68,830	95,780	87,440	76,940	59,770	57,300	68,730
	3	87,560	94,670	97,840	92,800	91,240	88,020	76,820	84,850
	4	94,130	99,530	98,970	97,920	98,070	97,740	85,270	92,430
Côte d'Ivoire	1	68,075	30,397	31,673	32,294	24,198	26,498	32,087	35,369
	2	77,676	55,356	54,563	57,041	40,666	46,174	50,915	59,833
	3	83,787	73,610	69,163	73,132	55,512	60,789	65,239	74,495
	4	87,812	85,718	80,040	85,921	69,360	72,938	77,400	85,374
	5	91,137	88,747	86,462	89,001	81,984	81,922	86,546	89,816
Mali*	1		54,480	45,710	28,600		73,310	58,980	26,210
	2		82,200	66,290	49,600	-	88,430	72,640	48,130
	3		96,450	85,760	69,540		97,920	84,720	66,490
	4		98,460	94,980	85,000		99,120	94,090	83,970
Niger	1	95,400	56,610	45,600	35,250	62,890	53,110	68,570	45,710
	2	99,170	76,010	74,980	69,470	84,130	81,030	82,640	74,760
	3	99,720	86,360	85,100	91,970	89,580	90,360	87,640	90,060
	4	100,000	94,030	91,120	96,560	94,730	94,320	92,290	97,650
	5		99,130	94,530	100,000	98,030	97,600	95,410	100,000
Sénégal	1	32,680	25,550	23,760	29,860	21,470	34,140	32,830	31,380
	2	60,880	46,770	42,780	50,640	41,370	49,970	51,090	53,380
	3	81,640	67,070	57,940	71,020	60,510	65,590	62,890	71,060
	4	89,410	85,770	64,580	80,830	79,470	78,830	71,440	82,390
	5	95,940	91,670	70,290	89,200	95,550	91,080	79,160	90,260
Togo	1	71,280	41,430	28,590	30,780	36,600	33,021	24,050	31,220
	2	80,300	63,460	54,100	58,370	55,600	54,276	44,710	54,420
	3	87,240	72,700	69,820	70,630	74,250	66,839	63,720	71,900
	4	93,200	81,760	80,730	82,560	87,800	79,206	75,710	83,980
	5	96,550	87,360	86,090	92,180	93,010	91,380	83,530	92,280

(*) Pour le Mali, les données de la colonne 1980 sont de 1984.

Source : BCEAO, Bilan des Banques et Etablissements Financiers de l'UMOA, divers numéros

La législation bancaire dans l'Union a apparemment consolidé cette **situation d'oligopole**. Tirant les leçons de la crise bancaire des années 1980, les autorités de l'UMOA ont renforcé les conditions de création et d'exercice de l'activité bancaire en se fondant sur l'idée qu'évoluant dans un environnement où le crédit est une activité très risquée, les établissements de crédit, pour être solides et solvables, doivent disposer de fonds propres relativement importants.

Des conditions plus strictes sont requises désormais, qu'il s'agisse de la procédure d'agrément, du capital minimum, des fonds propres, des prises de participation, des normes de gestion.

Les conditions d'entrée sur le marché bancaire étant plus difficiles, la concurrence y demeurera très limitée, un petit nombre d'unités continuant à fixer les conditions de banques dans un contexte de libéralisation financière.

En fait, l'adoption en 1993 d'une réglementation spécifique aux mutuelles d'épargne et de crédit, la création en cours d'un marché financier régional permettant la confrontation directe entre les agents à capacité de financement et les investisseurs, sont de nature à introduire une certaine concurrence dans le secteur financier. Les caisses mutuelles d'épargne et de crédit nécessitent un montant de capital social plus faible que celui requis pour les banques ; elles s'adressent cependant à une clientèle qui a difficilement accès au système bancaire.

Ceci étant, il convient d'évaluer la participation du système bancaire à la mobilisation de l'épargne.

Section III – Le système financier et la mobilisation de l'épargne

Le développement financier devrait accompagner le développement d'économies où au départ l'utilisation de la monnaie dans les échanges était assez limitée. Au fur et à mesure que l'économie se monétarise, la part de la monnaie fiduciaire dans la masse monétaire décroît au profit d'actifs émis par les institutions bancaires et non bancaires ; il s'ensuit un développement de l'épargne financière.

Qu'en est-il de l'UMOA ?

I - Le constat

Dans la **structure des engagements du système bancaire**, l'accent a jusqu'ici été mis sur les **engagements monétaires**, à savoir la monnaie fiduciaire qui peut être *utilisée directement comme moyen de paiement* et la monnaie scripturale - dépôts à vue - qui peut également l'être par **chèque** ou ordre de virement.

Dans la masse des engagements du système bancaire, les engagements monétaires sont ainsi caractérisés par leur **liquidité**.

Les **autres engagements** - dépôts à terme, comptes d'épargne, bons de caisse - **ne pas directement utilisables dans les transactions** ; pour le faire, il faut les rendre liquide. Ce sont des engagements **quasi-monétaires**, auxquels les déposants **renoncent temporairement** et qui, de ce fait, sont plus **stables** et constituent l'**épargne** dont le caractère se renforce d'autant plus que l'**échéance est éloignée**.

L'observation de la structure des engagements du système bancaire de l'UMOA indique une prépondérance des engagements monétaires ou **masse monétaire** ou encore **disponibilités monétaires** dans l'optique des déposants, une augmentation modérée de l'épargne financière.

A - Une prépondérance des engagements monétaires

Si la part des billets et monnaies - la monnaie fiduciaire - bien qu'élévée régresse, la proportion des dépôts à vue reste encore élevée.

a - Une préférence pour la monnaie fiduciaire élevée mais en baisse

L'importance de la monnaie fiduciaire ou monnaie centrale soulignée dans la Section I, est étayée ici par des indicateurs qui en donnent l'évolution dans le temps globalement et pour chaque pays de l'Union.

En effet, la **part des billets et monnaies dans la masse monétaire** qui était de **50%** en 1960-1974 est tombée à **28%** au cours des années 1975-1979 qui correspondaient à une période d'expansion du système bancaire dans les pays de l'Union (tableau A10.14).

Ce ratio est remonté dans les années 1980 et surtout 1990 après la dissolution de près du quart des banques.

Le ratio **monnaie fiduciaire sur PIB** confirme (tableau 10.19) que, d'une manière générale, la préférence pour la monnaie fiduciaire a diminué dans tous les pays membres mais à des rythmes différenciés. En outre, elle a été marquée par une forte instabilité.

Pour l'ensemble de l'Union, la monnaie fiduciaire s'est accrue de 9,62% au cours des années 1960-1974. Ce taux a quasiment doublé dans la deuxième moitié des années 1970, puis il est retombé à 6% pendant les années 1980. En 1990-1993, il est à peine de 1% (tableau 10.18).

Cette instabilité caractérise aussi la circulation fiduciaire au **Ghana** et au **Nigéria** (tableau 10.18). Dans ces pays, les fluctuations sont plus marquées.

Ainsi, dans l'intervalle 1960-1974, le **taux d'accroissement** au Ghana et au Nigéria a été de 13,3% et 17% respectivement.

**Tableau 10.18 : Monnaie fiduciaire dans les pays de l'UMOA,
en France, au Ghana et au Nigéria**
(en milliards de monnaie locale).

Pays	1960-74**	1975-79	1980-89	1990-93*	1994-97
Bénin	4,47	10,12	24,99	41,20	69,60
%	(8,60)	(15,91)	(15,14)	(-3,34)	(56,07)
Burkina	5,62	14,61	35,54	66,09	131,63
%	(10,55)	(13,87)	(12,50)	(10,29)	(21,52)
Côte d'Ivoire	40,43	150,55	265,26	263,42	472,26
%	(13,47)	(21,32)	(3,18)	(1,90)	(21,18)
Mali *			53,16	58,19	113,35
%			(4,08)	(5,48)	(19,62)
Mauritanie	2				
%	(13,08)				
Niger	5,24	18,82	35,69	41,65	52,05
%	(10,93)	(31,02)	(4,96)	(4,39)	(-2,01)
Sénégal	16,85	40,59	85,17	98,25	145,83
%	(5,22)	(10,37)	(10,10)	(-2,04)	(13,81)
Togo	4,58	18,12	39,33	25,36	59,55
%	(12,66)	(22,08)	(5,21)	(-6,72)	(91,37)
UMOA	72,39	252,82	521,49	594,15	1044,28
%	(9,62)	(19,03)	(6,44)	(1,29)	(20,44)
France	208,46	561,45	1236,88	1635,6	
%	(10,49)	(15,03)	(8,11)	(-0,10)	
Ghana	0,30	2,73	55,63	316,05	
%	(13,26)	(47,94)	(45,05)	(26,46)	
Nigéria	0,51	4,57	14,14	20,81	
%	(17,10)	(32,69)	(16,93)	(35,28)	

() : les taux de croissance moyens de la monnaie fiduciaire en pourcentage

* : période 1990-1991 pour le Nigéria

** : période 1965-73 pour la Mauritanie

Source : Calculs à partir des données de - BCEAO, Notes d'Information et Statistiques ;

- World Bank, World Tables 1995.

- Statistiques Financières Internationales, FMI, 1995

* Mali : 1960-1974 (8,77 ; 12,26 %) ; 1975-1979 (29,69 ; 19,61)

Il est passé à 48% au Ghana et 32% au Nigéria dans la deuxième moitié des années 1970 ; puis s'est décéléré dans les années 1980 avec respectivement 45 et 17%. Le début des années 1990 est marqué par une baisse sensible au Ghana (17%) et une forte augmentation au Nigéria (35%).

Tableau 10.19 : Evolution du ratio monnaie fiduciaire sur PIB des pays de l'UMOA, de la France, du Nigéria et du Ghana (%)

	1960-74**	1975-79	1975-89	1980-89	1990-93	1994-97
Bénin	4,95	5,01	5,61	5,86	7,53	6,69
Burkina	5,62	6,35	6,62	6,73	8,64	10,53
C. d'Ivoire	10,45	9,42	9,46	9,48	9,84	9,40
Mali *			11,22	11,15	8,19	9,04
Mauritanie	4,04					
Niger	2,86	5,24	5,46	5,55	6,47	5,40
Sénégal	7,04	8,06	8,07	8,07	6,23	6,09
Togo	6,42	10,12	11,88	12,59	5,75	8,75
UMOA	6,99	7,36	8,45	8,54	8,08	8,24
France	11,07	6,20	5,01	4,53	3,74	
Nigéria	4,47	5,49	6,55	6,97	6,44	
Ghana	8,25	10,00	7,75	6,85	4,79	

Source : Calculs à partir des données de : - BCEAO, Notes d'Information et Statistiques ;
 - World Bank, World Tables 1995 ;
 - Statistiques Financières Internationales, FMI, 1995.

* Mali : 1960-1974 (10 %) ; 1975-1979 (11,40 %)

** C'est la période 1968-73 pour la Mauritanie

La préférence pour la monnaie fiduciaire s'exprime également par le ratio **stock de monnaie fiduciaire sur PIB** qui indique la **part de monnaie fiduciaire dans les transactions**.

Dans l'ensemble de l'Union, l'évolution de ce rapport est à la hausse jusqu'à la fin des années 1980.

De **6,99%** dans la période 1960-1974, il est monté à plus de **7%** dans la deuxième moitié des années 1970 ; a légèrement progressé dans les années 1980 pour se stabiliser à **8%**.

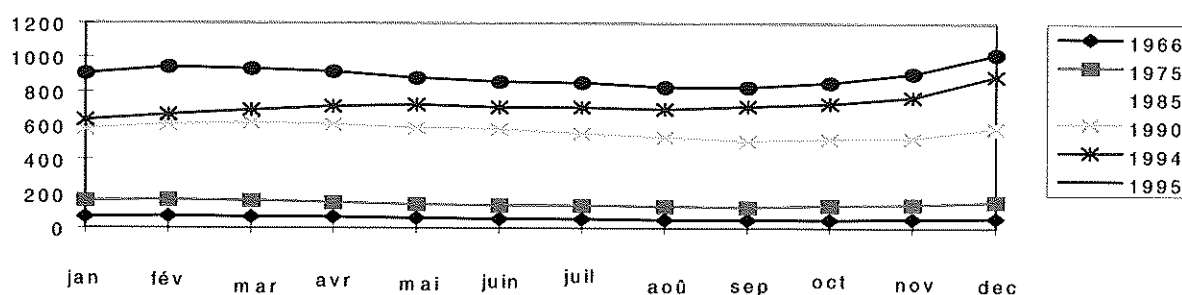
Cette tendance contraste fortement avec celle observée au **Nigéria**, au **Ghana** et en **France**. D'une part, dans ces trois pays, sauf au Ghana pendant les années 1960-1974, le ratio est moins élevé; d'autre part, il tend à baisser. Ce mouvement est plus fort et plus régulier en France où le ratio passe de **11%** en 1960-1974 à **3,7%** en 1990-1993 en raison des règlements par chèques, virements, cartes de crédit. Au cours de la même période, le ratio a diminué de près de moitié au Ghana.

La **convertibilité du franc CFA**, dans un environnement sous-régional marqué par une inconvertibilité de la plupart des monnaies nationales, qui fait de celui-ci une devise fortement demandée par les agents économiques des pays hors UMOA explique, en partie, l'évolution du ratio.

Les sorties de billets, ont été au reste, jusqu'à la suspension de leur rachat en 1993, un des moyens de la fuite des capitaux, comme nous le verrons plus loin.

Par ailleurs, dans les Etats membres de l'Union, le développement rapide du **secteur informel** qui recourt le moins possible au système bancaire pour le règlement de ses transactions internes ou internationales alimente la demande de billets. Le graphique 10.3 montre la progression de la demande de billets vers la fin des années 1980-début 1990.

Graphique 10.3 : Evolution mensuelle de la monnaie fiduciaire dans l'UMOA
(en milliards de F.CFA)



Source : BCEAO, Notes d'Information et Statistiques, divers numéros.

Enfin, avec la réduction du nombre de banques, l'importance relative de la monnaie scripturale a diminué au profit de la circulation fiduciaire.

b - Une prédominance des dépôts à vue

L'importance relative des dépôts à vue a fluctué avec une tendance à la baisse. De 39% entre 1960 et 1974, elle a légèrement régressé de 1975 à 1989 (38%), le mouvement s'est accentué entre 1990 et 1993 (30%) avant une remontée en 1994-1997 (33%) après le changement de parité.

Tableau 10.20 : Ratio dépôts à vue sur masse monétaire dans l'UMOA (en %)

Périodes	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali *	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
1965-1974**	42	31	37		44	35	47	43	40
1975-1989	48	37	37	34		40	41	34	38
1975-1979	50	41	42			44	49	42	44
1980-1985	51	37	36	35		42	39	32	38
1986-1989	42	33	31	35		32	34	27	32
1990-1993	45	26	29	32		27	29	27	30
1994-1997	41	28	34	36		29	34	30	33

* C'est à partir de l'année 1984 pour le Mali ; 0,27 en 1965-1974

** C'est la période 1965-73 pour la Mauritanie

B - Une lente progression de l'épargne financière

Les engagements quasi-monétaires (dépôts à terme et comptes d'épargne, etc,...) ont connu une progression régulière mais restent encore insuffisants face aux besoins d'investissement.

Leur importance relativement à la masse monétaire se situait à 14% entre 1960 et 1974, à 38% de 1990 à 1993 et 33% entre 1994 et 1997 (tableau 10.21).

Tableau 10.21 : Evolution du ratio dépôts à terme sur masse monétaire dans l'UMOA (en %), 1960-1997.

Pays	1960-1974**	1975-1979	1980-1989	1990-1993	1994 -1997
Bénin	11	18	23	26	32
Burkina	6	18	26	33	24
Côte d'Ivoire	22	26	33	40	34
Mali *			11	30	25
Mauritanie	11				
Niger	11	14	26	38	27
Sénégal	11	20	32	42	38
Togo	20	23	37	56	37
UMOA	14	20	30	38	33

Sources : Calculs à partir des données de : - BCEAO, Notes d'Information et Statistiques ;
 - World Bank, World Tables 1995 ;
 - Statistiques Financières Internationales , FMI, 1995.

* Mali : 3% en 1960-1974 ; 4% en 1975-1979

** Période 1965-73 pour la Mauritanie

Au total, la création de nouveaux établissements bancaires au cours des années 1970 et début 1980 ne s'est pas traduite par une plus grande mobilisation de l'épargne dont la formation est liée à d'autres facteurs.

II - Les facteurs explicatifs

Hormis les effets des fluctuations des matières premières et de leur prix sur la formation des revenus et donc sur l'épargne, deux facteurs apparaissent déterminants dans la constitution de l'épargne domestique : la politique des taux d'intérêt et de rémunération des dépôts, la fuite des capitaux.

A – La politique des taux d'intérêt

Tableau 10.22 - Evolution des taux d'intérêt réels 1970-1997.

Années	Bénin		Burkina		Côte d'Ivoire		Mali	
	Taux de prêt réels	Taux de dépôt réels	Taux de prêt réels	Taux de dépôt réels	Taux de prêt réels	Taux de dépôt réels	Taux de prêt réels	Taux de dépôt réels
1970		-2		1		-6		-3
1971		1		1		4		-3
1972		-2		6		3		-5
1973		1		-2		-5		-1
1974		-10		-3		-12		-1
1975		-9		-13		-6		-13
1976		-8		14		-6		-5
1977	7	1	-18	-24	-15	-21	5	-1
1978	0	-6	4	-2	-1	-7	1	-5
1979	-1	-7	-3	-9	-5	-11	2	-4
1980	4	-4	2	-6	-0.2	-8	5	-3
1981	6	-2	7	-1	6	-3	7	-2
1982	0	-8	4	-4	9	0.4	11	3
1983	10	3	6	-1	9	2	5	-2
1984	13	6	10	2	10	3	-11	-18
1985	19	12	8	0.3	13	5	11	4
1986	17	10	16	9	7	-1	20	12
1987	10	2	16	8	7	-2	3	-5
1988	14	6	10	1	7	-2	13	5
1989	14	5	15	7	14	5	16	7
1990	15	6	17	8	17	8	13	4
1991	14	5	14	5	14	5	14	5
1992	14	5	19	10	13	4	15	6
1993		4,84		5,9		3,64		3,43
1994		-29,09		-19,77		-20,52		-29,09
1995		0,42		-1,18		-3,58		-5,18
1996		1,44		-3,66		-0,06		1,04

Années	Mauritanie		Niger		Sénégal		Togo	
	Taux de prêt réels	Taux de dépôt réels	Taux de prêt réels	Taux de dépôt réels	Taux de prêt réels	Taux de dépôt réels	Taux de prêt réels	Taux de dépôt réels
1970	n.d	n.d		2		0,2		-1
1971	n.d	n.d		-1		-1		-3
1972	n.d	n.d		-7		-3		-5
1973	n.d	n.d		-6		-6		2
1974				2		-11		-7
1975				-3		-26		-12
1976				-18		5		-6
1977			-11	-17	1	-5	-10	-16
1978			2	-4	9	3	12	6
1979			5	-1	2	-4	4	-2
1980			4	-4	6	-3	2	-6
1981			-8	-17	9	0,3	-5	-13
1982			4	-4	-1	-10	5	-3
1983			17	10	3	-4	5	-2
1984			6	-1	3	-4	18	11

1985			15	8	2	-6	16	9
1986			17	9	7	-0,1	9	2
1987			20	12	18	9	13	5
1988			15	7	15	7	15	5
1989			18	9	15	6	17	7
1990			17	8	16	7	15	6
1991			24	15	18	9	16	7
1992			21	12	17	8	16	6
1993				7,67		7,04		7,46
1994				-30,63		-26,88		-32,49
1995				-1,98		-1,98		-2,88
1996				-0,26		0,94		-1,26

Source : FMI, Statistiques Financières Internationales, divers numéros.

La politique de taux d'intérêt relativement bas et stables appliquée par la BCEAO jusqu'en 1980 apparaît dans le tableau 10.22. L'institut d'émission fixait son taux d'escompte ainsi que les taux et commissions appliqués par les banques commerciales aux différentes catégories de crédits et de dépôts.

D'une façon générale, plusieurs arguments étaient avancés à l'époque par les partisans d'une politique de taux d'intérêt bas.

L'intérêt est une charge qu'il convient d'alléger surtout pour des industries naissantes ; pour l'Etat emprunteur, les charges d'intérêt alourdissent les dépenses budgétaires, d'où la nécessité de les réduire.

On estimait par ailleurs que le niveau du taux d'intérêt n'affectait pas la propension marginale à épargner dans la plupart des pays en développement. Enfin, on faisait observer que l'essentiel de la demande de crédit du secteur privé est inélastique par rapport au taux d'intérêt parce que portant sur des crédits de campagne déterminés par le volume des récoltes, les cours mondiaux ainsi que les prix d'achat aux producteurs.

A partir du début des années 1980, la crise économique enclenche un processus déflationniste. Les prix augmentent peu, tandis que les taux d'intérêt nominaux sont progressivement relevés pour enrayer la sortie de plus en plus massive des capitaux. Les taux d'intérêt réels deviennent fortement positifs.

Selon McKinnon (1973) et Shaw (1973), le système financier dans la plupart des pays en développement est « réprimé » en ce sens qu'il est freiné dans son expansion par une série d'interventions des pouvoirs publics visant à fixer les taux d'intérêt à des niveaux bas souvent négatifs par rapport à ceux que les banques pourraient offrir.

Il est intéressant de voir si la politique de taux d'intérêt bas s'est traduite par une « répression financière » dans l'UMOA.

En effet, pour la plupart des pays membres, le **taux d'intérêt réel débiteur** a été **négatif** au cours de la période **1963-1973** (Bathia, 1985). Seuls le Bénin et le Togo ont enregistré des taux réels positifs.

Au cours de la période 1975-1989, les taux réels créditeurs ont évolué de manière plus erratique. La forte poussée inflationniste de la deuxième moitié des années 1970 a provoqué, dans un contexte de stabilité des taux nominaux, une baisse sensible de la rémunération réelle de l'épargne privée. Le relèvement de ceux-ci en 1980, la décélération de l'inflation au fur et à mesure que le franc CFA s'appréciait vis-à-vis du dollar US et que la crise économique s'aggravait, ont rendu positifs les taux réels.

Cette tendance s'est accentuée au cours des années 1990-1993 où, pour combattre les sorties importantes de capitaux liées aux anticipations sur la dévaluation, la BCEAO a régulièrement relevé ses taux d'intervention sur le marché monétaire. En outre, avec la réforme de 1989, la libéralisation des taux dans un contexte de rareté des ressources, a accentué leur hausse. Le tableau 10.22 montre que pour tous les pays de l'Union, les taux d'intérêt réels ont été positifs sur la période 1990-1993.

Avec l'inflation consécutive à la dévaluation de 1994 les taux réels sont devenus négatifs, ce qui n'a pas empêché un accroissement des dépôts en raison notamment du retour des capitaux spéculatifs pour encaisser la prime de dévaluation.

Ceci étant pour répondre à l'interrogation sur la "répression financière", il importe de savoir si, et dans quelle mesure, l'épargne financière a été sensible au **taux d'intérêt réel dans les pays de l'Union**.

P. Leite et D. Makonnen (1986), à partir de données sur les pays de l'UMOA, ont analysé les déterminants de l'épargne financière dans chacun des pays au cours de la période 1967-1980, soit un total de 80 observations pour chaque variable ; ils ont ensuite testé plusieurs **modèles explicatifs** de l'épargne privée brute.

Le **premier modèle d'inspiration keynésienne**, explique l'épargne par le **revenu disponible** et le **taux d'intérêt réel**, toutes les variables concernant la même année. Le **second modèle** ajoute à ces déterminants l'**épargne privée brute de l'année précédente** ; ses fondements théoriques sont donc ceux du **revenu permanent** de Friedman (1957) ou du **cycle de vie** de Modigliani (1954).

Le **troisième modèle** introduit par rapport au deuxième la **variation du revenu disponible** pour prendre en compte les effets des fluctuations de ce dernier sur l'épargne (hypothèse d'ajustement dynamique de Houthakker et Taylor 1966).

Enfin, pour tenir compte des effets de répartition des revenus sur l'épargne privée, les auteurs ont ajouté aux trois modèles la **part des exportations dans le PIB** sous l'hypothèse que ces effets proviennent de la différence entre les propensions à épargner des secteurs d'exportation et des autres secteurs de l'économie.

De tous ces modèles, les auteurs ont déduit que les taux d'intérêt réels sont positivement reliés à l'épargne. L'effet des taux est fortement positif dans le deuxième modèle mais est plus faible et statistiquement non significatif dans le troisième.

L'introduction dans le modèle de la part des exportations dans le PIB améliore sensiblement la signification statistique des résultats des équations estimées.

Au total, les auteurs concluent que **le niveau et les fluctuations du revenu disponible ainsi que le niveau de l'épargne au cours de la période antérieure sont les principaux déterminants de l'épargne privée dans les pays de l'Union.** Celle-ci tend à augmenter aussi lorsque la part des exportations dans le PIB augmente.

Bathia (1985) a examiné l'argument selon lequel même si le taux d'intérêt réel est positif, il n'est pas assez élevé pour encourager l'épargne. Aussi a-t-il, pour vérifier cette assertion, procédé à des régressions par pays du ratio épargne totale sur PIB par rapport au taux d'intérêt réel. Il n'a pu déceler une sensibilité de l'épargne à ce dernier.

Enfin, il a testé l'argument qui veut que si l'épargne totale n'est pas élastique au taux d'intérêt, l'épargne financière est sensible à ce dernier. Au niveau de l'UMOA, celle-ci comprend essentiellement les dépôts du secteur privé auprès des banques.

Les résultats de ces tests ne permettent pas non plus de conclure à un effet significatif des taux d'intérêt sur le niveau des dépôts bancaires.

La conclusion à tirer de ce qui précède est **que la sensibilité de l'épargne financière au taux d'intérêt est contrastée à la fois pour les différents pays de l'Union et pour les différentes catégories d'épargne financière.**

On ne peut, dans ces conditions, affirmer que la politique de taux d'intérêt relativement bas a été, compte tenu de l'inflation interne, un facteur de répression financière.

Une analyse a été menée sur une plus longue période pour vérifier que ces conclusions restent toujours valables. Le tableau 10.23 en donne les résultats. Le PIB exerce une influence positive et très forte sur l'épargne financière. **Une hausse du PIB de 1% entraîne une augmentation de l'épargne financière de 1,13% pour l'ensemble de l'UMOA.**

C'est seulement en Côte d'Ivoire que l'élasticité est relativement faible (0,51) tout en étant significative. Les autres pays affichent une sensibilité très forte de leur épargne financière par rapport au PIB, l'élasticité variant entre 1,05 (Sénégal) et 1,89 (Niger). La situation du Togo se rapproche de celle du Niger avec une élasticité de 1,6. Enfin, le Bénin et le Burkina sont relativement proches de la moyenne de l'Union avec des élasticités de 1,33 et 1,4.

On ne retrouve pas ces différences de réaction quand il s'agit du **taux d'intérêt réel créditeur.** Pour l'ensemble de l'Union, l'élasticité de ce dernier à l'épargne financière est très faible (0,07) et n'est pas statistiquement significative. Pour le Burkina, le Mali, le Niger et le Togo, elle est pratiquement nulle. Au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, elle est statistiquement significative mais sa valeur est faible, respectivement 0,11 ; 0,22 et 0,12. Ces résultats confirment donc ceux obtenus par les travaux antérieurs.

Tableau 10.23 : Facteurs explicatifs des dépôts (variable dépendante)

	UMOA	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Log PIB	1,13* (13,46)	1,33* (16,17)	1,40* (19,01)	0,51* (4,58)	1,45* (14,17)	1,89* (15,26)	1,05* (12,48)	1,60* (-22,55)
Log TIC	0,07 (1,84)	0,11* (3,01)	0,07 (1,91)	0,22* (3,28)	0,02 (0,50)	0,02 (0,60)	0,12* (3,24)	0,01 (0,33)
Constante	-3,45* (-6,32)	-4,58* (-14,06)	-5,17* (-16,97)	0,65 (1,00)	-5,25* (-12,34)	-8,16* (-13,86)	-3,00* (-7,08)	-4,92* (-17,46)
R ²	0,95	0,97	0,97	0,79	0,95	0,96	0,95	0,98
F-Statistique	241,52*	426,20*	457,82*	39,66*	235,10*	268,36*	225,53*	575,36*
N	24	24	24	24	24	24	24	24

() t de Student.

* significatif à 5%.

R² : coefficient de détermination ; N : nombre d'observations.

La faible sensibilité de l'épargne au taux d'intérêt créditeur amène à explorer l'autre facteur explicatif, les placements à l'étranger.

B - Une part importante de l'épargne placée à l'étranger

a - L'importance de la fuite des capitaux

Plusieurs **méthodes de mesure** de la fuite des capitaux existent (voir encadré 10.5). La **méthode dite des actifs** définit ce phénomène comme le *stock de capital détenu à l'étranger par les résidents, à l'exception des établissements bancaires*. La variation annuelle des dépôts en devises des résidents dans les banques étrangères constituent ainsi la mesure de l'importance de la fuite des capitaux.

Cette approche peut être considérée comme directe comparativement aux autres.

Une estimation fiable du montant des avoirs extérieurs détenus par les agents résidents est difficile à réaliser. Depuis 1983 cependant, le FMI publie des informations sur les dépôts libellés en devises étrangères effectués dans les banques des pays de l'OCDE.

La *substitution de monnaie* – phénomène qui se manifeste par la circulation d'une ou plusieurs monnaies étrangères dans une zone d'émission comme mesures de valeur, unités de compte et moyens de paiement - s'est développée dans certains pays africains à monnaie inconvertible. Lorsque l'inflation est particulièrement élevée et connaît une grande variabilité, une part importante des transactions et contrats internes est libellée en devises étrangères.

Les pays de l'UMOA n'ont pas connu cette situation en raison de la qualité de leur monnaie. Les agents économiques de la zone n'en détiennent pas moins des avoirs extérieurs sous forme d'encaisses ou de dépôts dans les banques des pays développés.

Le tableau A10.15 montre le montant moyen de ces dépôts à la fois pour les pays de l'UMOA et d'autres pays en développement pour la période 1981-1994 : 0,86 milliard de dollars US en 1983 pour les pays de l'UMOA ; 2,74 milliards en 1990 ; 2,58 milliards en 1994.

Comparés à l'ensemble des pays africains dont le montant moyen des dépôts sur la période 1981-1990 s'élève à 20,5 milliards de dollars US, les pays de l'UMOA semblent se situer au-dessus de la moyenne. En effet, leur PIB global est inférieur à 10% de celui de l'Afrique, alors que leur part dans les dépôts du continent à l'étranger est supérieure à ce taux. Au fur et à mesure que le taux de change de leur monnaie s'appréciait, ces dépôts se sont sensiblement accrus contrastant avec la baisse de leur PIB et de leurs exportations.

Par exemple, la Côte d'Ivoire a vu son PIB diminuer de 40% entre 1984 et 1993 alors que les dépôts de ses résidents à l'étranger sont passés de 0,45 milliard à 1,48 milliard de dollars US entre 1983 et 1990.

En valeur relative, les dépôts des pays de l'Union représentent 237% et 239% de leurs réserves de change respectivement en 1983 et 1990, ce qui les situe nettement au-dessus de la moyenne de l'Afrique durant la période avant la dévaluation. Ces dépôts à l'étranger sont équivalents à 38% et 41% des exportations respectivement en 1983 et 1991. On retrouve à peu près les mêmes pourcentages par rapport aux importations. Ces proportions se situent dans la moyenne des pays en développement.

Lorsqu'au cours des années 1980, les signes d'une surévaluation du franc CFA se sont multipliés (appréciation du taux de change réel, accroissement du déficit du solde courant, stagnation voire baisse des exportations, concurrence accrue des importations sur les marchés intérieurs...), les résidents de la zone d'émission, anticipant une dévaluation ou l'introduction de nouvelles mesures de contrôle des mouvements de capitaux, ont accéléré leurs transferts à l'étranger.

Une **variante de la méthode** dite des actifs est constituée pour les pays de l'Union par l'observation des **rachats de billets CFA** détenus par les banques centrales étrangères. Le tableau 10.24 indique l'évolution des rachats de billets par la BCEAO.

Il en ressort que les sorties de billets se sont accélérées au fur et à mesure que la dévaluation du franc CFA apparaissait de plus en plus inéluctable. La mesure de suspension du rachat des billets est intervenue à un moment où les réserves de change de la BCEAO étaient à leur plus bas niveau.

Le graphique 10.4 et le tableau A10.15 montrent cette corrélation. L'accélération de la sortie des capitaux s'est accompagnée d'un épuisement rapide des réserves de change.

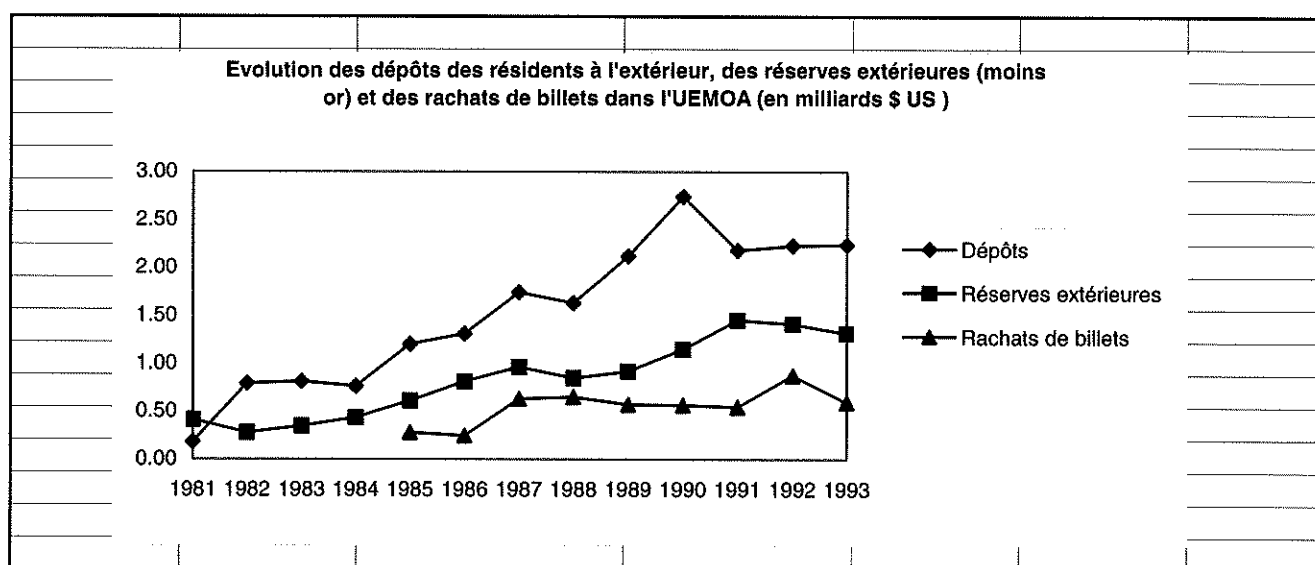
Tableau 10.24 : Rachats de billets par la BCEAO à la Banque de France
entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1985-1993
(en milliards de F.CFA)

	Suisse	Autriche	France	Grande Bretagne	Autres	Total Rachats
1985	60,04	9,61	25,72	15,59	13,42	124,38
1986	30,46	5,66	16,22	16,45	15,66	84,45
1987	73,81	13,83	26,96	36,37	38,04	189,01
1988	9,73	1,37	142,28	13	26,95	193,33
1989	20,81	2,97	114,97	8,42	35,01	182,18
1990	67,37	4,18	49,42	14,45	17,79	153,21
1991	59,19	0,76	46,92	18,81	27,88	153,56
1992	99,83	0,50	67,36	37,15	26,22	231,06
1993*	49	1,28	48,88	37,96	31,30	168,42

* : Janvier à juin

Source : BCEAO.

Graphique 10.4 : Evolution des dépôts des résidents à l'extérieur, des réserves de change (moins or) et des rachats de billets dans l'UMOA (en milliards \$US).



Sources : BCEAO; FMI, Statistiques Financières Internationales.

Comme expliqué dans l'encadré 10.5, la méthode des actifs est partielle puisqu'elle ne prend pas en compte toutes les formes de fuite des capitaux.

La **méthode résiduelle** qui est la plus utilisée compare, sur une base annuelle, les entrées de capitaux et leurs utilisations ; la différence constitue la fuite annuelle de capitaux. Plus précisément :

Fuite des capitaux = variations de l'encours de la dette extérieure + flux des investissements directs nets dans le pays - déficit du compte courant - variations des réserves de change + dépôts des banques résidentes auprès de leurs correspondants à l'étranger.

Mesure de la fuite des capitaux

De nombreuses méthodes ont été proposées pour mesurer l'ampleur de la fuite des capitaux d'un pays. Une **première approche** est appelée **méthode résiduelle** (Banque Mondiale, 1985 ; Erbe, 1985). Elle part de l'idée selon laquelle au cours d'une année les sorties de capitaux privés constituent la fuite des capitaux. Celle-ci est mesurée par la différence entre les sources d'entrées de capitaux (variation de la dette extérieure + entrée nette d'investissement direct) et leurs utilisations (solde du compte courant + variation des réserves de change). Parfois on ajoute à cette différence la variation des avoirs en devises étrangères des banques locales auprès du système bancaire étranger (Morgan Guaranty, 1986).

Une faiblesse principale de la méthode résiduelle - comme les autres approches - est qu'elle ne prend pas en compte des sous facturations des exportations et des surfacturations des importations. Certains auteurs les calculent et les ajoutent aux estimations.

Une **deuxième approche** opère une distinction entre sorties légales de capitaux et **sorties illégales de capitaux** (Dooley, 1986). Seule cette deuxième catégorie est définie comme fuite des capitaux.

Au montant de la fuite des capitaux calculée avec la première approche, on ajoute les erreurs et omissions ainsi que la différence entre la variation annuelle de l'encours de la dette calculé par la Banque Mondiale et le flux de la dette dans les statistiques de la balance des paiements FMI pour la même année. Du total obtenu on retranche le montant des sorties légales de capitaux. Ces dernières sont calculées à partir des recettes d'intérêt perçues par le pays au cours de l'année considérée selon la formule suivante: sorties légales de capitaux = $(1 + \text{taux d'intérêt représentatif du loyer du rendement des actifs sur les marchés financiers internationaux}) \times \text{intérêts perçus sur le reste du monde tels qu'enregistrés dans les statistiques de la balance des paiements}$.

On peut s'interroger sur la pertinence de la distinction entre sorties légales et sorties illégales de capitaux puisque l'impact négatif sur la croissance économique future est la même dans les deux cas (MHL, 1996).

Une **troisième approche** appelée "**hot money**" est utilisée pour mesurer la fuite des capitaux (Cuddington, 1986; Dooley, 1986). Celle-ci est constituée des sorties de capitaux dues aux modifications des conditions caractérisant les marchés financiers internationaux et domestiques : aux sorties de capitaux à court terme on ajoute les erreurs et omissions. En effet, les tenants de cette méthode estiment que celles-ci sont constituées pour une grande part des flux de capitaux à court terme non enregistrés. Le fait de ne pas prendre en compte des sorties de capitaux à long terme est une faiblesse majeure de cette approche puisque leurs effets négatifs sont identiques à ceux du court terme.

Une **quatrième approche** appelée "**méthode des actifs**" considère comme fuite des capitaux les dépôts détenus par les résidents d'un pays auprès des banques étrangères. Ces dépôts sont recensés mensuellement par le FMI. Cette approche bien que directe écarte sans justification les actifs non monétaires tels que les biens immobiliers.

Le tableau 10.25 donne une estimation de la fuite des capitaux dans sept pays de l'Union, au Ghana et au Nigéria.

La méthode résiduelle utilisée n'a pas été corrigée des sous-facturations des exportations et des surfacturations des importations (J. N. Bagwati, A. Krueger, C. Wibulswasdi, 1974). De même, les estimations n'ont pas été ajustées des différences dans les statistiques de l'encours de la dette extérieure de la Banque Mondiale et du FMI.

La fuite des capitaux a été importante dans les pays de l'Union, notamment dans les années 1980 sauf au Bénin et au Togo.

En 1993, le montant des avoirs accumulés à l'étranger exprimé en pourcentage du PIB (tableau 10.26) est de 39% pour la Côte d'Ivoire, 76% pour le Mali et 17% pour le Togo. Le Sénégal a le plus faible pourcentage (2%) suivi du Burkina (8%), du Niger (9%) et du Bénin (11%). Comparativement au Ghana, les pays de l'Union connaissent une importante sortie de capitaux. Par contre, le phénomène y est de moindre ampleur en 1976-1991 où pour un groupe de cinq pays africains (Côte d'Ivoire, Nigéria, Tanzanie, Ouganda, Zaïre), le ratio a été de 73% en 1990 (MHL, 1996).

En 1990, la moyenne pour l'Afrique au Sud du Sahara était de 37%, 17% pour l'Amérique latine, 29%, 4% et 3% respectivement pour le Moyen Orient, l'Asie du Sud et l'Asie de l'Est (P. Collier, J.W. Gunning, 1997, p3).

La coexistence d'une sortie de plus en plus importante de capitaux et d'une dépendance accrue des financements extérieurs est une caractéristique de l'Union. A cet égard, l'analyse de J.P. Daloz à propos de la Côte d'Ivoire s'applique *mutatis mutandis* à l'ensemble des pays de l'UMOA: " tout se passe comme si des fonds disponibles étaient employés à court terme sur les marchés financiers extérieurs. En retour, ces marchés extérieurs effectuent une "transformation" de ces fonds et les reprêtent, sous forme de crédits à moyen et long terme, à la Côte d'Ivoire. Ce pays a donc réussi à pallier l'insuffisante efficacité de ses marchés financiers, trop étroits encore et insuffisamment diversifiés, en ayant recours au marché mondial " (cité par H. Gérardin, 1994, tome 2, p.113).

Quels sont les déterminants de cette fuite des capitaux ?

Tableau 10.25 : Estimation de la fuite des capitaux dans l'UMOA, le Ghana et le Nigéria

(en milliards de monnaie locale).

Années	Bénin		Burkina		Côte d'Ivoire		Mali		Niger		Sénégal		Togo		Ghana		Nigéria	
	Fuite	Cumul	Fuite	Cumul	Fuite	Cumul	Fuite	Cumul	Fuite	Cumul	Fuite	Cumul	Fuite	Cumul	Fuite	Cumul	Fuite	Cumul
1972	0,83	0,83	-2,69	-2,69	35,54	35,54			-3,74	-3,74	-0,01	-0,01	4,12	4,12	-0,73	-0,73	193,25	193,25
1973	5,41	6,24	0,25	-2,45	108,83	144,37			-5,44	-9,17	0,11	0,10	4,69	8,81	-0,48	-1,21	173,95	367,20
1974	10,31	16,55	0,15	-2,29	89,41	233,79			16,48	7,31	0,09	0,19	-37,25	-28,44	1,46	0,25	-2284,64	-1917,44
1975	17,41	33,96	17,29	14,99	147,20	380,99			2,83	10,14	0,10	0,28	25,64	-2,80	-0,38	-0,13	140,80	-1776,64
1976	21,83	55,79	14,59	29,58	196,66	577,65			5,05	15,19	0,13	0,41	19,06	16,26	0,69	0,55	83,75	-1692,89
1977	29,89	85,67	44,76	74,34	212,98	790,63			31,33	46,52	0,20	0,61	75,31	91,57	2,02	2,57	1007,82	-685,07
1978	33,71	119,39	38,05	112,39	385,61	1176,24			144,37	190,89	0,32	0,93	143,07	234,63	0,27	2,84	1885,36	1200,29
1979	45,25	164,64	10,85	123,25	529,55	1705,79			34,78	225,67	0,27	1,20	108,67	343,31	-0,83	2,01	-861,95	338,35
1980	13,52	178,15	16,03	139,27	994,46	2700,25			117,42	343,09	0,35	1,56	30,12	373,43	0,86	2,88	-1665,59	-1327,24
1981	56,28	234,43	26,63	165,90	1022,43	3722,68			140,90	483,99	0,52	2,08	31,09	404,52	4,80	7,68	4337,47	3010,23
1982	224,76	459,19	56,31	222,21	1089,48	4812,16			140,51	624,50	0,40	2,48	70,48	475,00	1,99	9,67	4023,62	7033,85
1983	101,95	561,14	47,43	269,64	792,00	5604,17			60,37	684,87	0,44	2,93	43,48	518,47	4,08	13,75	4751,18	11785,03
1984	50,58	611,72	15,74	285,38	419,20	6023,36	37,94	48,93	36,39	721,25	0,42	3,35	-37,38	481,09	3,26	17,01	810,61	12595,64
1985	67,35	679,07	60,75	346,12	570,20	6593,56	41,95	90,88	127,00	848,25	0,83	4,17	45,07	526,16	2,68	19,69	-364,75	12230,88
1986	-15,91	663,16	-18,07	328,05	-554,67	6038,89	90,62	181,50	-54,23	794,02	3,80	7,97	-15,05	511,10	-0,04	19,65	-373,09	11857,79
1987	38,81	701,97	26,38	354,44	447,17	6486,06	173,75	355,25	26,54	820,56	11,70	19,68	34,11	545,21	3,71	23,37	1334,51	13192,30
1988	-2,63	699,34	19,16	373,59	350,80	6836,87	107,78	463,03	39,04	859,59	2,63	22,31	59,09	604,31	-1,12	22,25	419,86	13612,16
1989	65,00	764,34	-27,78	345,81	1051,24	7888,10	166,96	629,99	24,34	883,94	7,81	30,12	2,36	606,66	2,76	25,01	784,11	14396,27
1990	-60,57	703,77	28,92	374,74	382,99	8271,09	237,72	867,71	19,22	903,16	6,97	37,09	-5,52	601,14	1,75	26,76	-2490,70	11905,57
1991	12,24	716,00	55,50	430,24	868,14	9139,23	107,32	975,03	-36,70	866,45	7,22	44,31	41,02	642,16	2,91	29,67	-26,06	11879,51
1992	-15,04	700,97	37,45	467,68	208,46	9347,69	205,61	1180,64	-7,43	859,02	32,21	76,52	34,85	677,01	2,38	32,05	-877,43	11002,08
1993	68,59	769,55	61,89	529,57	1018,12	10365,81	573,21	1753,85	58,43	917,45	27,14	103,66	63,68	740,70	6,42	38,46	1316,85	12318,92

Source : World Bank, World Table ; FMI ; Statistiques Financières Internationales

Tableau 10.26 : Ratio Fuite des capitaux sur PIB

(en pourcentage).

Années	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Ghana	Nigéria
1972	0,80	-2,40	7,63		-2,00	-0,003	4,86	-25,95	1751,30
1973	4,81	0,21	19,47		-2,58	0,04	5,18	-13,70	1419,84
1974	7,72	0,11	12,10		6,67	0,03	-27,61	31,30	-11653,95
1975	12,00	11,15	17,64		1,26	0,02	19,38	-7,19	613,63
1976	13,08	8,12	17,65		1,99	0,03	12,88	10,51	292,71
1977	16,22	20,93	13,84		9,87	0,04	39,43	18,06	3000,81
1978	16,08	14,86	21,63		36,06	0,06	76,92	1,28	5229,41
1979	17,93	3,79	27,23		7,75	0,05	57,29	-2,93	-2008,63
1980	4,55	5,11	46,26		21,90	0,06	12,55	2,02	-3272,48
1981	16,04	7,17	44,62		23,89	0,08	11,89	6,61	8546,57
1982	53,95	12,69	43,81		21,77	0,05	26,10	2,30	7744,74
1983	24,43	10,11	30,39		8,91	0,05	14,90	2,22	8314,40
1984	11,01	3,21	14,54	8,19	5,70	0,04	-11,91	1,21	1274,36
1985	14,34	10,89	18,18	8,83	19,63	0,07	13,16	0,78	-504,11
1986	-3,44	-3,01	-17,10	17,16	-8,23	0,29	-4,10	-0,01	-510,63
1987	8,26	4,34	14,34	29,42	3,95	0,85	9,09	0,50	1225,61
1988	-0,54	2,87	11,44	18,26	5,76	0,18	14,39	-0,11	289,07
1989	13,56	-4,00	35,19	25,54	3,51	0,53	0,55	0,20	348,81
1990	-12,06	4,12	14,21	35,24	2,85	0,45	-1,24	0,09	-955,62
1991	2,29	7,15	32,27	15,96	-5,59	0,47	9,01	0,11	-8,04
1992	-2,62	4,81	7,78	27,89	-1,20	2,00	7,80	0,08	-159,59
1993	11,40	7,77	38,55	76,04	9,29	1,71	16,76	0,16	188,90

Source : Calculs à partir des données de World Bank, World Tables, 1994.

b - Les causes

Pour rechercher les déterminants du phénomène, les variables explicatives suivantes sont retenues (MHL, 1996):

VDETPIB = le rapport entre l'augmentation de la dette publique et celle garantie par l'Etat d'une part, le PIB d'autre part ;

DONPIB = le rapport entre le flux annuel de dons et le PIB ;

VTCEFR = le taux de change effectif réel ;

DIFFINT = la variation du taux de change du franc CFA corrigée de l'écart entre le taux d'escompte de la Federal Reserve des Etats-Unis et celui de la BCEAO ;

TXINF = le taux d'inflation domestique ;

TXPIB = le taux de croissance du PIB.

Le choix de ces variables explicatives est sous-tendu par un certain nombre d'hypothèses.

Ainsi, pour **DETPIB** on suppose que **plus les emprunts publics à l'étranger augmentent plus la sortie des capitaux s'accélère.**

En effet, les entrées de capitaux empruntés vont se traduire au cours des années suivantes par un service de la dette plus important. Certes, dans le contexte de l'UMOA, aucun Etat ne pourrait unilatéralement recourir à la taxe d'inflation comme dans les autres pays à système monétaire national. Cependant, les résidents peuvent craindre que l'Etat augmente les

impôts pour faire face à ses engagements. De fait, les impôts directs et les taxes, en particulier la fiscalité sur les revenus financiers, ont été régulièrement relevés dans la plupart des pays de l'Union au fur et à mesure que le déficit budgétaire s'aggravait notamment du fait de l'augmentation rapide du service de la dette.

L'accroissement des entrées de capitaux peut stimuler la croissance économique nationale puisque cette épargne des non-résidents permettrait le financement d'un volume d'investissements plus important (MHL, 1996).

Aussi, pour tenir compte de l'impact sur la fuite des capitaux des entrées de capitaux qui ne sont pas source d'endettement, la variable **montant des dons reçus sur PIB** de la même année (**DONPIB**) est prise en compte. Son signe est cependant indéterminé *a priori*. On peut s'attendre, en effet, à ce que ce type de flux soit important lorsque le rendement des investissements privés est faible ou lorsque l'environnement national n'est pas propice à l'initiative privée. Dans ce cas, son augmentation stimulera plutôt la fuite des capitaux. En revanche, des flux de subventions plus importants peuvent accompagner des réformes structurelles et des efforts de stabilisation qui contribuent à éviter la fuite des capitaux.

Par ailleurs, en cas de **surévaluation du taux de change du franc CFA** par rapport à son niveau d'équilibre, *on s'attend qu'une dévaluation intervienne tôt ou tard*. Pour se protéger contre les pertes résultant de cette dévaluation qu'ils anticipent, les détenteurs de capitaux vont transférer leurs avoirs à l'étranger. Ainsi, plus la surévaluation est forte plus importante est la fuite des capitaux.

La variable **VTCEFR** mesure la surévaluation par la différence entre le taux de change effectif d'équilibre et le taux de change nominal courant. La méthode des élasticités est utilisée pour déterminer le taux de change d'équilibre (voir encadré 10.3).

Une autre variable systématiquement retenue dans la littérature pour expliquer la fuite des capitaux est **l'écart entre le taux de rendement des actifs nationaux et celui des actifs étrangers**. Une augmentation de ce différentiel favorise les dépôts des résidents de l'UMOA dans les banques étrangères. **DIFFINT** mesure la variation du taux de change du franc CFA par rapport au dollar US corrigée du différentiel d'intérêt entre les pays de l'Union et les USA.

Généralement, on suppose que **l'inflation** est un facteur de fuite des capitaux. Une hausse importante et continue des prix diminue la valeur réelle des actifs nationaux. Un moyen d'éviter cet appauvrissement consiste à convertir sa richesse en actifs étrangers, ce qui alimente la sortie des capitaux.

Une forte inflation est aussi le signe annonciateur d'une dépréciation tôt ou tard de la monnaie nationale. Il s'ensuit une substitution de devises convertibles à la monnaie nationale. L'effet de l'inflation sur la fuite des capitaux est prise en compte dans la variable **TXINF**.

Enfin, le dernier déterminant de la **fuite des capitaux** retenu est la **conjoncture économique**. Un climat de forte croissance économique attire plutôt les capitaux et réduit leur sortie du pays. Inversement, une activité économique stagnante, voire en recul, est l'indication que les opportunités d'investissement rentables se raréfient. Le **taux de croissance du PIB**, **TXPIB**, exprime l'effet du niveau de l'activité sur la fuite des capitaux.

Pour déterminer l'importance relative de chacun de ces facteurs dans l'explication de la **fuite des capitaux** (FC) dans les pays de l'Union, les quatre équations suivantes ont été estimées :

$$FC = b_1 + b_2 * DETPIB + b_3 * VTCEFR + b_4 * DIFFINT + \varepsilon_1 \quad (1)$$

$$FC = b_1 + b_2 * DETPIB + b_3 * VTCEFR + b_4 * DIFFINT + b_5 * DONPIB + \varepsilon_2 \quad (2)$$

$$FC = b_1 + b_2 * DETPIB + b_3 * VTCEFR + b_4 * DIFFINT + b_5 * TXINF + \varepsilon_3 \quad (3)$$

$$FC = b_1 + b_2 * DETPIB + b_3 * VTCEFR + b_4 * DIFFINT + b_5 * TXPIB + \varepsilon_4 \quad (4)$$

Chacune d'elles contient les **trois variables** qui sont les plus citées pour expliquer la fuite des capitaux à savoir l'**endettement extérieur**, le **degré de surévaluation** de la monnaie nationale et le **différentiel de rendements** des actifs financiers. Les autres déterminants sont introduits successivement pour apprécier leur impact relatif.

Ces quatre variantes du modèle de la fuite des capitaux dans l'UMOA ont été estimées chacune en utilisant la procédure décrite par Zellner et *ali* (1962). Celle-ci permet de saisir à la fois, les aspects de la fuite des capitaux spécifiques à chacun des pays et ceux communs à ces derniers (appartenance à une même union monétaire, maintien par chaque pays membre du même type de relations avec la France qui joue un rôle central dans le fonctionnement de la zone franc).

Chaque équation a été estimée simultanément pour sept des huit pays membres : Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Ainsi, pour chaque équation, les variances spécifiques à chaque pays sont reliées entre elles de manière à refléter la corrélation entre les termes d'erreur.

Le **tableau 10.27** présente les **résultats de l'analyse économétrique**.

Les **variables** retenues dans la première équation (*ratio dette extérieure sur PIB, taux de change effectif réel et différentiel d'inflation*) ont un pouvoir explicatif de la fuite des capitaux relativement important pour tous les pays à l'exception du Burkina où le coefficient de corrélation R^2 est proche de zéro.

Pour le Sénégal, on ne peut imputer à ces variables que 30% des sorties de capitaux. Dans les autres pays, elles ont un pouvoir explicatif plus important.

Sauf pour le Bénin et le Burkina, **le taux de change effectif réel est la variable la plus significative**.

Le **ratio dette extérieure sur le PIB** n'est statistiquement significatif que pour le Mali et le Togo avec cependant des coefficients très faibles (respectivement 0,28 et 0,2).

Le **différentiel d'inflation** est statistiquement significatif pour le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Niger.

L'introduction de la variable **dons sur PIB** (équation 2) n'induit pratiquement aucune amélioration. Le coefficient de corrélation R^2 , ne s'améliore que de 0,05 au maximum (cas du Bénin). Le coefficient de cette nouvelle variable n'est statistiquement significatif pour aucun pays.

Par contre, la prise en compte de la variable **inflation domestique** améliore sensiblement le pouvoir explicatif du modèle (équation 3), particulièrement pour le Burkina dont le coefficient de corrélation R^2 passe de 0,07 à 0,31. Le coefficient de détermination augmente de près de 10% pour le Bénin. Par contre, pour les autres pays, il n'y a pratiquement aucun changement.

Enfin, la prise en compte de la variable **taux de croissance du PIB** amoindrit le pouvoir explicatif du modèle de 9% pour le Bénin, de 21% pour le Burkina comparativement à l'équation 3. Pour les autres pays, cette variable supplémentaire n'apporte aucune information supplémentaire. Et pour tous les pays, son coefficient n'est pas statistiquement significatif.

Au total, on peut dire que les variables qui expliquent la fuite des capitaux dans l'UMOA sont les mêmes que celles qui ont été les plus fréquemment identifiées pour les autres parties du monde en développement. *L'appréciation du taux de change réel s'est révélée être le facteur le plus important.*

**Tableau 10.27 : Estimation par la méthode de Zellner des déterminants
de la fuite des capitaux dans les pays de l'UMOA.**

Equation 1 : $FC = b_1 + b_2 \cdot \text{detpib} + b_3 \cdot \text{tcefr} + b_4 \cdot \text{diffint}$

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Constante	0,142 (0,454)	-0,003 (-0,014)	0,296 (-1,953)	-1,646 (-3,807)	-0,434 (-2,072)	-0,025 (-1,955)	-2,544 (-4,905)
Detpib	-0,009 (-0,159)	0,001 (0,029)	-0,014 (-0,453)	0,284 (5,073)	0,037 (0,849)	0,002 (0,885)	0,190 (3,473)
Tcefr	0,014 (-0,068)	0,059 (0,270)	0,448 (3,196)	1,155 (3,512)	0,410 (2,567)	0,024 (1,974)	2,023 (4,983)
Diffint	0,620 (3,404)	0,146 (1,155)	1,012 (6,217)	0,405 (1,447)	0,446 (3,222)	0,005 (0,479)	0,397 (1,515)
Ser	0,108	0,063	0,095	0,127	0,088	0,004	0,156
R ²	0,40	0,07	0,64	0,59	0,42	0,30	0,56

() : t de Student

FC = fuite des capitaux

DETPIB = dette extérieure/PIB

VTCFR = taux de change effectif réel

DIFFINT = différentiel taux d'intérêt

DONPIB = dons/PIB

TXINF = taux d'inflation

TXPIB = taux de croissance du PIB

TCEFR = taux de change effectif réel

Equation 2 : $FC = b_1 + b_2 \cdot \text{detpib} + b_3 \cdot \text{tcefr} + b_4 \cdot \text{diffint} + b_5 \cdot \text{donpib}$

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Constante	-0,06 (-0,022)	-0,001 (-0,006)	-0,296 (-1,959)	-1,641 (-3,834)	-0,448 (-2,175)	-0,025 (-2,146)	-2,675 (-5,249)
Detpib	0,038 (0,575)	0,002 (0,041)	-0,014 (-0,453)	0,284 (5,144)	0,036 (0,865)	0,002 (0,852)	0,189 (3,729)
Tcefr	0,099 (0,842)	0,069 (0,327)	0,448 (3,205)	1,152 (3,544)	0,418 (2,690)	0,024 (2,145)	2,121 (5,340)
Diffint	0,620 (3,852)	0,156 (1,281)	1,012 (6,234)	0,403 (1,461)	0,449 (3,376)	0,006 (0,563)	0,440 (1,768)
Donpib	-1,084 (-1,267)	-0,189 (-1,018)	-0,007 (-0,036)	-0,021 (-0,129)	0,070 (0,299)	0,011 (0,597)	0,322 (0,763)
Ser	0,106	0,064	0,098	0,130	0,090	0,004	0,157
R ²	0,45	0,10	0,64	0,59	0,43	0,32	0,57

Equation 3 : $FC = b1 + b2*detpib + b3*tcefr + b4*diffint + b5*txinf$

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Constante	0,211 (0,798)	-0,047 (-0,255)	0,295 (-1,955)	-1,646 (-3,807)	-0,434 (-2,108)	-0,024 (-1,955)	-2,514 (-5,246)
Detpib	0,017 (0,325)	0,039 (0,854)	-0,014 (-0,467)	0,284 (5,073)	0,036 (0,839)	0,002 (0,911)	0,185 (3,629)
Tcefr	-0,105 (-0,576)	0,061 (0,369)	0,448 (3,211)	1,155 (3,512)	0,412 (2,616)	0,024 (1,995)	2,009 (5,365)
Diffint	0,523 (3,248)	0,081 (0,822)	1,013 (6,254)	0,405 (1,447)	0,447 (3,281)	0,005 (0,484)	0,428 (1,754)
Txinf	0,477 (1,862)	0,393 (2,593)	-0,005 (-0,243)	0,00006 (-0,002)	-0,008 (-0,255)	-0,001 (-0,190)	-0,083 (-0,868)
Ser	0,102	0,056	0,098	0,130	0,091	0,005	0,158
R ²	0,49	0,31	0,64	0,59	0,43	0,30	0,57

Equation 4 : $FC = b1 + b2*detpib + b3*tcefr + b4*diffint + b5*txpib$

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Constante	0,142 (0,458)	-0,68 (-0,322)	-0,282 (-1,921)	-1,646 (-3,807)	-0,401 (-2,094)	-0,024 (-2,028)	-2,534 (-5,002)
Detpib	-0,008 (-0,142)	0,026 (0,513)	-0,017 (-0,593)	0,284 (5,073)	0,044 (1,105)	0,002 (0,931)	0,188 (3,510)
Tcefr	-0,016 (-0,078)	0,092 (0,491)	0,443 (3,316)	1,155 (3,512)	0,373 (2,509)	0,024 (2,075)	2,018 (5,093)
Diffint	0,616 (3,391)	0,119 (1,095)	1,018 (6,559)	0,405 (1,447)	0,426 (3,373)	0,005 (0,505)	0,403 (1,574)
Txpib	0,014 (0,287)	0,717 (1,841)	-0,035 (-0,581)	0,00002 (0,002)	0,101 (1,019)	-0,001 (-0,484)	-0,019 (-0,410)
Ser	0,111	0,060	0,097	0,130	0,088	0,005	0,160
R ²	0,40	0,19	0,65	0,59	0,46	0,31	0,56

D'autres facteurs ont pu jouer un rôle, quoique de moindre importance, dans la faiblesse de l'épargne interne. On peut citer la faiblesse des revenus par tête, beaucoup de ménages consommant la quasi-totalité de leurs revenus ; la forte croissance démographique a aussi pour effet un taux de dépendance des jeunes très élevé. Certes, d'un point de vue théorique on ne peut établir un lien entre croissance de la population et comportement d'épargne. Mais, dans un contexte de revenus plutôt en baisse, l'augmentation du nombre de jeunes à la charge d'un actif réduit la capacité d'épargne de ce dernier. Enfin, la solidarité familiale fortement développée dans les sociétés africaines freine la constitution de l'épargne financière dans la mesure où elle est surtout orientée vers la consommation et non la formation d'un capital permettant à un membre de la famille de développer une activité.

En conclusion, les pays de l'UMOA ont enregistré une importante sortie de capitaux qui a empêché une formation suffisante du capital. Pour des raisons diverses, les agents économiques ont préféré placer leurs avoirs à l'extérieur. Le taux de change effectif réel apparaissant comme un facteur explicatif déterminant.

La section qui suit analyse comment l'épargne collectée a contribué au financement des économies de l'Union.

Section IV - Le financement bancaire de l'économie

L'examen de la contribution du système bancaire de l'Union au financement des économies passe par l'analyse de l'évolution des crédits à l'économie, leur structure, leur qualité.

I - L'évolution des crédits à l'économie

Il existe une corrélation entre l'évolution des crédits et celle des économies (tableaux 10.28, 10.40).

Au cours des années **1966-1974**, les crédits, tous termes confondus, ont augmenté de **17,13%** pour l'ensemble des pays de l'UMOA (tableau 10.28). C'est en Mauritanie que l'augmentation a été la plus importante (30,05%); suivent le Bénin, le Togo et la Côte d'Ivoire, 24,05% ; 23,6% et 20,94% respectivement.

Tableau 10.28 : Taux de croissance des crédits à l'économie

(en pourcentage)

Moyennes	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali *	Maurita- nie	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
1966-1974**	24,05	20,15	20,94		30,05	14,51	13,17	23,60	17,13
1975-1979	19,21	28,68	29,30			30,03	21,59	24,60	26,39
1980-1989	6,96	9,81	3,88	3,19		2,27	6,95	5,89	5,24
1990-1993	-9,69	-10,14	-5,45	3,11		-7,84	-0,83	1,52	-4,35
1994-1997	3,80	19,46	7,12	22,45		-13,10	0,90	10,82	6,63

Source : BCEAO, Notes d'Information et Statistiques, divers numéros.

FMI, Statistiques Financières Internationales

* Mali : 25,71% en 1966-1974 et 11,50% en 1975-1979

** Période 1966-1971 pour la Mauritanie

Le Niger et le Sénégal ont enregistré les plus faibles taux (14,5 et 13%), liés à la faible croissance de leurs économies.

Pendant la **deuxième période**, 1975-1979, le taux d'accroissement des crédits à l'économie s'est situé à **26%** pour l'ensemble de l'Union. Le Niger, la Côte d'Ivoire et le Burkina ont enregistré les augmentations les plus fortes (30%, 29% et 29%). Pour les autres pays, la hausse a varié entre 19% (Bénin) et 22% (Sénégal).

Le retournement de conjoncture s'est traduit durant les **années 1980** par une quasi stagnation, le montant des crédits à l'économie s'est situé à **5%** pour l'ensemble de l'Union. En Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger où le ralentissement de l'activité économique par rapport aux années 1970 a été le plus prononcé, le crédit a très peu augmenté.

Sur la période **1990-1993**, les crédits ont **baissé de 4,3%** par rapport à la moyenne de la décennie précédente.

La faible croissance des crédits à l'économie peut également s'expliquer par la faiblesse de l'investissement (tableau 10.42). Le ratio Investissement sur PIB est demeuré, en effet, bas ; d'où la modicité de la demande de crédits à moyen et long terme. La deuxième raison est la modestie de l'épargne financière comme il apparaît dans la section précédente. En outre, avec la disparition dans les années 1980, de près du quart des banques, la capacité d'offre de crédit du système bancaire dans l'Union a été réduite. Enfin, la marge des banques étant fixée par la BCEAO, jusqu'en 1989, certaines étaient peu disposées à rechercher de nouveaux déposants ou de nouveaux emprunteurs.

A la suite de la dévaluation, l'afflux de ressources dans les banques ne s'est pas immédiatement traduit par une hausse sensible des crédits à l'économie. Ceux-ci ont augmenté de 2% au cours des années 1994-1995, ce qui équivaut à une forte contraction en termes réels puisque l'inflation cumulée sur ces deux années après la dévaluation a dépassé 40%.

L'explication du phénomène se trouve tant du côté de la demande que de l'offre des crédits bancaires. L'amélioration de la trésorerie des entreprises évoluant dans le secteur des biens échangeables, à la suite de la dévaluation et de la hausse des cours mondiaux des produits de base, leur a permis de s'autofinancer. De même, le retour des capitaux après la dévaluation et le paiement par les gouvernements d'une partie de leurs arriérés intérieurs ont fortement réduit les besoins en crédit des entreprises.

La faiblesse de l'offre s'explique par les problèmes de sûretés que ne peuvent fournir la plupart des clients potentiels notamment ceux évoluant dans le secteur informel ainsi que par l'encours élevé des créances douteuses faisant l'objet de provisions.

Par ailleurs, l'opération de titrisation (cf. Tome II) a été, pour les banques, un moyen de placer sans risque leurs ressources.

Enfin, certains Etats - Mali, Burkina - ont émis des emprunts publics et des bons du Trésor dont une partie a été souscrite par les banques commerciales et des investisseurs institutionnels.

II - La structure des crédits à l'économie

A - La répartition des crédits à l'économie par terme et par bénéficiaire

Pour l'ensemble de l'Union, la part des crédits à court terme est demeurée prépondérante dans la distribution du crédit en moyenne : 76% de 1960 à 1975 ; 73% de 1976 à 1979 ; 68% de 1980 à 1989 ; 59% de 1990 à 1993 ; 61% de 1994 à 1996 ; 65% en 1997.

Cette situation s'explique par l'importance des crédits de campagne dans l'activité du système bancaire et la rigidité de la structure des économies dominées par les secteurs primaire et tertiaire, marque de la persistance de l'économie de traite.

Structure du PIB de l'UMOA (en %)

Années \ Secteurs	1961	1970	1980	1997
Primaire	34	30	30	30
Secondaire	18	22	21	23
Tertiaire	48	48	49	47

Source : BCEAO

Par bénéficiaire, une part croissante des crédits à court terme est allée aux entreprises privées (tableau 10.29). De 65% en moyenne dans les années 1960-1975, elle est montée à 76% en 1980-1989 et 85% en 1994-1996.

En effet, à la suite des réformes structurelles, le poids du secteur public a baissé dans l'activité économique.

Ainsi, la part des **crédits à moyen et long terme consentis aux entreprises publiques** est passée de 44% dans les années 1960-1975 à 46% en 1976-1979 pour se situer à 30% en 1994-1996.

Les évolutions **par pays** sont contrastées. **Les crédits à court terme aux entreprises publiques** au Bénin et en Côte d'Ivoire, ont sensiblement régressé passant respectivement, entre 1960-1975 et 1994-1996 de 40 à 2% et de 26 à 6%. Au Mali, la baisse s'est opérée sur une période plus courte. Leur part est tombée de 35% dans les années 1980-1989 à 12% en 1994-1996. Au Togo, ces concours ont baissé de 63% à 48% pendant la même période. Au Niger par contre, ils sont restés très élevés : 63% à 70% après avoir atteint une pointe de 78% en 1976-1979. Il en est de même au Sénégal avec un accroissement de 48% à 73%. Au Burkina, la baisse a été de moitié, 31% à 16%.

Quant au **crédit à moyen et long terme aux entreprises publiques**, seules les entreprises du Niger et du Togo ont vu leur part relative augmenter passant respectivement de 88% en 1960-1975 à 98% en 1994-1996 et de 47% à 83% pendant la même période.

Tableau 10.29 : Structure des crédits à l'économie et répartition par terme des crédits bancaires aux entreprises

Pays	UMOA					Bénin					Burkina					Côte d'Ivoire					Mali							
	1960 1975	1976 1979	1980 1989	1990 1993	1994 1996	1960 1975	1976 1979	1980 1989	1990 1993	1994 1996	1960 1975	1976 1979	1980 1989	1990 1993	1994 1996	1960 1975	1976 1979	1980 1989	1990 1993	1994 1996	1960 1975	1976 1979	1980 1989	1990 1993	1994 1996			
Crédit à court terme (% Créd à l'Eco) ^a	76	73	68	59	61	87	81	65	65	75	48	58	62	61	70	73	72	69	66	63						65	43	63
Crédit à moyen et long terme (% Créd à l'Eco)	24	27	32	41	39	13	19	35	35	25	52	42	38	39	30	27	28	31	34	37						35	57	37
Crédit à CT aux Ent. Privées (% total Créd à CT) ^b	65	67	76	81	85	60	39	46	67	98	69	69	60	64	84	74	74	89	90	94						65	78	88
Crédit à CT aux Ent. Publiques (% total Créd à CT)	35	33	24	19	15	40	61	54	33	2	31	31	40	36	16	26	26	11	10	6						35	22	12
Crédit à L&MT ^c aux Ent. Privées (% total Créd à L&MT) ^d	56	54	57	60	70	29	32	41	75	84	51	49	50	54	66	55	52	58	57	75						87	83	87
Crédit à L&MT aux Ent. Publiques (% total Créd à L&MT)	44	46	43	40	30	71	68	59	25	16	49	51	50	46	34	45	48	42	43	25						13	17	13

Pays	Mauritanie					Niger					Sénégal					Togo				
	1960 1975	1976 1979	1980 1989	1990 1993	1994 1996	1960 1975	1976 1979	1980 1989	1990 1993	1994 1996	1960 1975	1976 1979	1980 1989	1990 1993	1994 1996	1960 1975	1976 1979	1980 1989	1990 1993	1994 1996
Crédit à court terme (% Créd à l'Eco) ^a	n,d					86	72	68	28	59		80	64	49	54	74	77	70	56	59
Crédit à moyen et long terme (% Créd à l'Eco)	n,d					14	28	32	72	41	85	20	36	51	46	26	23	30	44	41
Crédit à CT aux Ent. Privées (% total Créd à CT) ^b	n,d					63	78	70	73	70	15	49	63	74	73	63	63	63	56	48
Crédit à CT aux Ent. Publiques (% total Créd à CT)	n,d					37	22	30	27	30	48	51	37	26	27	37	37	37	44	52
Crédit à L&MT ^c aux Ent. Privées (% total Créd à L&MT) ^d	n,d					88	78	66	81	98	52	68	58	50	55	47	47	74	80	83
Crédit à L&MT aux Ent. Publiques (% total Créd à L&MT)	n,d					12	22	34	19	2	34	32	42	50	45	53	53	26	20	17

a- Crédit à l'économie ; b- Total crédit à court terme ; c- Crédit à long et moyen terme ; d- Total crédit à long et moyen terme.

Source : Calculs à partir des données de la BCEAO, Notes d'Information et Statistiques, divers numéros

B - La répartition par branche d'activité

Jusqu'à son abandon en 1989, la politique sélective du crédit avait comme principal objectif l'orientation sectorielle du crédit. Les données statistiques montrent que malgré la fixation de normes, il n'y a pas eu un renversement de tendance. La part de l'agriculture, la sylviculture et la pêche dans le crédit à court terme s'est stabilisée autour de 5% pour l'ensemble de l'Union (tableau 10.30).

L'essentiel des concours est allé aux activités tertiaires : commerce de gros, transports en commun, etc.

Comme le montre la répartition des crédits bancaires par branche d'activité, la proportion des crédits à court terme à l'industrie manufacturière a atteint 19% dans l'Union puis a baissé les années suivantes pour se stabiliser à 15%. Les évolutions par pays reflètent les mêmes tendances que celles constatées dans l'ensemble de l'Union. Le Bénin est le seul cas où les crédits à court terme au secteur primaire représentent 20% en 1985 et 25% en 1990 du total.

S'agissant de la répartition du crédit à **moyen terme**, le quart concerne l'industrie manufacturière, l'essentiel, le commerce de gros et les autres activités tertiaires. Il en est de même du long terme (tableaux 10.31 et 10.32).

La dynamique propre aux différents secteurs a joué un rôle dans le maintien et le renforcement des tendances de l'économie de traite.

Tableau 10.30 : Répartition des crédits bancaires à court terme par branche d'activité
(en %)

Branches d'activité	Bénin						Burkina						Cote d'Ivoire						Mali					
	1985	1990	1994	1995	1996	1997*	1985	1990	1994	1995	1996	1997*	1985	1990	1994	1995	1996	1997*	1985	1990	1994	1995	1996	1997*
Agr., Sylv., Pêche	20	25	1	1	1	1	2	6	3	8	8	5	4	4	4	3	3	0,03	0,10	0,20	0,03	0,12	0,19	0,39
Industries extr.	0	0	0	2	1	1	6	1	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Industries manu.	20	17	11	14	9	9	23	15	20	20	11	11	18	19	14	15	19	0,18	0,26	0,06	0,19	0,15	0,14	0,09
Elec., Gaz, Eau	0	0	0	0	0	0	0	0	00	0	0	0	6	3	0	1	1	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bâtiments, T.P.	1	4	7	8	7	9	9	11	14	12	15	14	6	4	3	3	2	0,02	0,03	0,02	0,04	0,04	0,04	0,03
Commerce gros etc.	44	45	39	45	55	57	49	54	30	31	24	38	51	56	60	64	59	0,57	0,44	0,49	0,51	0,52	0,48	0,36
Transports en Commun	4	3	2	3	2	2	2	3	2	2	1	2	6	6	4	5	5	0,04	0,05	0,04	0,04	0,04	0,05	0,03
Ass., Aff. Immob.	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	5	4	3	3	4	0,03	0,02	0,02	0,01	0,01	0,01	0,02
Sces à la collectivité.	9	6	40	26	24	20	10	9	31	26	39	30	3	3	9	4	7	0,11	0,11	0,16	0,17	0,12	0,09	0,08
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Branches d'activité	Niger						Sénégal						Togo						UEMOA					
	1985	1990	1994	1995	1996	1997*	1985	1990	1994	1995	1996	1997*	1985	1990	1994	1995	1996	1997*	1985	1990	1994	1995	1996	1997*
Agr., Sylv., Pêche	5	4	2	2	2	2	5	6	5	5	4	4	1	0	1	1	0	00	0,05	0,06	0,04	0,04	0,05	0,06
Industries extr.	2	1	6	5	3	8	1	0	0	0	1	0	10	30	45	32	30	0,26	0,01	0,02	0,03	0,03	0,02	0,02
Industries manu.	13	13	10	13	13	12	23	17	18	21	22	20	10	8	13	12	13	0,13	0,19	0,17	0,15	0,16	0,18	0,17
Elec., Gaz, Eau	1	0	0	0	0	0	1	1	2	0	1	2	0	1	1	3	1	0,00	0,04	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01
Bâtiments, T.P.	13	13	12	12	12	11	8	8	6	6	7	7	11	4	2	2	2	0,02	0,07	0,06	0,05	0,04	0,05	0,05
Commerce gros etc.	54	58	54	47	47	46	43	41	41	37	40	40	57	49	34	44	41	0,47	0,49	0,52	0,52	0,55	0,50	0,49
Transports en Commun	10	8	6	6	6	05	4	6	6	8	6	6	6	3	2	3	7	0,06	0,06	0,06	0,05	0,05	0,05	0,04
Ass., Aff. Immob.	0	0	0	1	0	0	9	9	9	10	7	7	1	3	0	1	0	0,01	0,05	0,05	0,04	0,04	0,04	0,03
Sces à la collectivité.	3	4	10	13	16	15	7	11	13	13	13	13	3	2	2	3	4	0,04	0,05	0,06	0,12	0,08	0,11	0,13
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 10.31 : Répartition des crédits bancaires à moyen terme par branche d'activité
(en %)

Branches d'activité	Bénin						Burkina						Cote d'Ivoire						Mali					
	1985	1990	1994	1995	1996	1997*	1985	1990	1994	1995	1996	1997*	1985	1990	1994	1995	1996	1997*	1985	1990	1994	1995	1996	1997*
Agr., Sylv., Pêche	2	2	0	1	0	1	2	6	2	7	4	3	5	4	1	1	0	0	6	3	7	13	41	52
Industries extr.	0	1	11	3	2	2	4	1	4	1	0	0	6	0	0	1	3	3	0	0		0	0	0
Industries manu.	43	34	31	28	23	27	4	15	23	26	17	19	34	25	24	25	29	28	39	19	13	25	16	10
Elec., Gaz, Eau	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	12	16	19	16	11	11	0	0	0	01	03	6
Bâtiments, T.P.	5	3	3	7	2	2	1	11	6	4	3	1	02	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1
Commerce gros etc.	20	39	27	33	28	31	5	54	29	23	21	14	11	22	48	47	43	46	16	58	42	32	19	16
Transports en Commun	5	3	1	1	3	2	2	3	2	17	22	33	09	16	2	3	5	5	2	6	15	19	7	4
Ass., Aff. Immob.	5	4	3	5	2	3	76	0	1	2	4	9	10	6	2	3	4	3	0	1	4	3	2	2
Sces à la collectivité.	19	13	22	22	39	32	5	9	32	20	30	20	10	10	4	4	3	4	5	13	18	8	13	9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Branches d'activité	Niger						Sénégal						Togo						UEMOA					
	1985	1990	1994	1995	1996	1997*	1985	1990	1994	1995	1996	1997*	1985	1990	1994	1995	1996	1997*	1985	1990	1994	1995	1996	1997*
Agr., Sylv., Pêche	2	5	2	2	2	1	3	6	7	6	6	6	4	3	1	1	1	1	4	5	2	3	5	6
Industries extr.	8	0	23	18	12	6	0	0	0	0	1	0	17	20	13	35	27	0,24	0,04	0,03	0,02	0,04	0,04	0,04
Industries manu.	30	13	3	4	4	7	30	18	20	21	25	24	12	13	19	19	19	0,25	0,26	0,23	0,23	0,24	0,25	0,24
Elec., Gaz, Eau	20	2	1	1	1	1	2	0	0	2	5	6	4	3	1	1	2	0,00	0,07	0,07	0,11	0,09	0,06	0,06
Bâtiments, T.P.	7	23	1	4	5	4	8	12	10	10	8	9	3	4	3	3	2	0,02	0,03	0,04	0,03	0,03	0,03	0,03
Commerce gros etc.	18	31	21	15	13	18	16	20	25	27	27	25	26	36	37	24	24	0,22	0,12	0,27	0,40	0,37	0,32	0,32
Transports en Commun	7	4	11	14	17	15	7	4	7	6	5	4	2	5	6	4	11	0,13	0,06	0,09	0,04	0,05	0,07	0,07
Ass., Aff. Immob.	0	1	1	1	1	0	13	15	11	9	8	8	4	1	3	2	2	0,01	0,26	0,06	0,04	0,04	0,04	0,04
Sces à la collectivité.	8	21	37	41	46	47	21	26	21	19	16	18	29	15	17	12	12	0,12	0,13	0,17	0,12	0,11	0,13	0,12
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1	1	1	1	1	1	1

Tableau 10.32 : Répartition des crédits bancaires à long terme par branche d'activité

Branches d'activité	Bénin						Burkina						Cote d'Ivoire						Mali					
	1985	1990	1994	1995	1996	1997*	1985	1990	1994	1995	1996	1997*	1985	1990	1994	1995	1996	1997*	1985	1990	1994	1995	1996	1997*
Agr., Sylv., Pêche	30	27	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	7	4	0	01	00	0	0	1	2	2	4	6
Industries extr.	0	0	0	0	0	0	0	04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1
Industries manu.	29	1	2	2	2	2	72	23	7	5	0	0	16	2	3	6	1	1	42	37	36	42	41	35
Elec., Gaz, Eau	0	0	0	0	0	0	01	0	0	0	0	0	8	9	45	53	7	8	0	0	0	0	0	0
Bâtiments, T.P.	0	1	1	14	1	1	0	3	0	0	0	0	4	3	3	2	0	0	0	3	4	4	4	8
Commerce gros etc.	0	55	95	83	89	88	0	32	0	0	0	2	2	0	3	18	0	0	5	36	36	37	35	22
Transports en Commun	38	11	0	0	0	0	9	3	8	0	32	0	20	28	20	0	0	0	4	4	2	02	2	3
Ass., Aff. Immob.	0	0	0	0	0	0	5	2	73	79	51	81	41	50	19	14	1	1	0	3	3	3	3	7
Sces à la collectivité.	4	4	1	1	8	9	12	26	11	16	17	17	2	3	8	6	91	90	49	14	17	10	10	18
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

88

Branches d'activité	Niger						Sénégal						Togo						UEMOA					
	1985	1990	1994	1995	1996	1997*	1985	1990	1994	1995	1996	1997*	1985	1990	1994	1995	1996	1997*	1985	1990	1994	1995	1996	1997*
Agr., Sylv., Pêche	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	3	3	3	3	3	3	2	0	1	0	0
Industries extr.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	00	0	0	0	0	0	0
Industries manu.	0	0	0	0	0	0	1	0	2	3	2	3	11	9	8	8	4	6	10	11	10	11	6	3
Elec., Gaz, Eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	7	9	4	5
Bâtiments, T.P.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1
Commerce gros etc.	0	0	2	0	0	0	98	96	93	92	92	90	0	11	1	5	2	3	53	56	62	63	32	31
Transports en Commun	53	47	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	9	7	4	1	1	0
Ass., Aff. Immob.	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	15	13	6	6	2	2
Sces à la collectivité.	46	52	98	100	100	100	2	4	4	5	5	6	84	77	87	84	91	88	5	8	9	8	55	58
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1	1	1	1	1	1	1

Source : BCEAO, Notes d'Information et Statistiques, divers numéros.

C - L'évolution des créances douteuses

Les données disponibles sur les créances douteuses remontent à 1976. Le tableau 10.33 indique, sur la période 1980-1989, que le rapport entre les créances douteuses et les crédits à l'économie a été très élevé dans trois pays : Bénin (12,11%), Mali (12,63%), Niger (13,14%) tandis que pour les quatre autres pays, il n'a pas dépassé 6%.

Tableau 10.33 : Ratio crédits douteux sur crédits à l'économie
(en pourcentage)

Périodes	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
1976-1979		2,02	1,03		3,18	4,63	2,12	1,82
1980-1989	12,11	5,44	2,20	12,63	13,14	4,77	5,79	4,39
1990-1993	16,76	10,29	8,15	20,27	49,30	9,59	9,19	11,22
1994-1997	5,86	5,90	4,21	11,82	50,43	7,20	9,57	6,81

Sources : BCEAO, Notes d'Information et Statistiques.

Durant les années qui ont suivi la réforme de 1989, le rapport a augmenté pour tous les pays de l'Union, notamment au Bénin, au Mali et au Niger.

Après 1989, le niveau élevé du ratio crédits douteux sur crédits à l'économie est lié aux opérations d'assainissement. Beaucoup de crédits ont été reclassés dans la catégorie des créances gelées ou douteuses ; l'accroissement des provisions pour créances douteuses, a pesé sur les résultats d'exploitation des banques.

L'émission le premier juillet 1994 de titres publics négociables garantis par la banque centrale et représentatifs de créances compromises consolidées a eu des incidences sur les statistiques monétaires. C'est ainsi que les "crédits à l'économie ont été réduits à concurrence des créances consolidées portées antérieurement par les banques" (Comité Monétaire, 1995).

III - La part du refinancement

La contribution d'une banque centrale au financement de l'économie est un indicateur important de la qualité de la gestion monétaire. A cet égard, les limites sont fixées aux interventions de la BCEAO (cf. Tome II). Cependant, la doctrine de l'institut d'émission a évolué en la matière dans le temps.

La première période 1963-1974 est caractérisée par un grand souci d'orthodoxie dans la gestion de la monnaie. On estimait que les banques devaient financer leurs emplois par les dépôts, le refinancement par la Banque Centrale des crédits non saisonniers étant limité à 35% et subordonné à un accord de réescompte sous la forme d'une limite individuelle pour le court terme ou une autorisation de réescompte à moyen terme (cf. Tome II).

Le refinancement qui s'est situé en moyenne à moins de 25% (tableau 10.34) sur la période, n'a pas empêché la croissance soutenue des économies au cours de cette décennie (cf. Tome II).

Tableau 10.34 : Refinancement de la BCEAO.

Périodes	Concours aux Etablissements de crédit (en milliards de FCFA) (1)	Crédits à l'économie (en milliards de FCFA) (2)	Concours aux Etablissements de Crédit/Crédits à l'économie (%) (1)/(2)
1963-1974	47,00	176,11	26,7
1975-1979	233,38	886,12	26,3
1980-1989	694,13	1907,53	36,4
1990-1993	833,28	1897,45	43,9
1994-1997	157,55	1940,39	8,1

Source : BCEAO

Pendant les années 1975-1989, la doctrine change, la "monnaie au service du développement" devient la nouvelle orientation de la gestion monétaire, la politique du crédit de la Banque Centrale étant perçue comme trop restrictive (cf Tome II).

Les instruments de contrôle global de la liquidité introduits dans la politique monétaire ont cependant contenu l'évolution des agrégats monétaires. Néanmoins, comme le montre le tableau 10.34, la part du refinancement dans les crédits à l'économie a augmenté durant cette période: 26% en 1976-79, 36% en 1980-1989.

Tous les Etats membres sont entrés en crise au début des années 1980.

Avec l'assèchement de leurs ressources, les banques ont davantage recouru au refinancement de la Banque Centrale.

La réforme de 1989 donne une orientation plus orthodoxe à la gestion monétaire par la réduction de la part de la monnaie centrale dans le financement de l'économie (cf.Tome II). La pression continue cependant sur l'émission monétaire avec la crise aiguë qui frappe le système bancaire et les Trésors nationaux ; le refinancement se situe à 44% de 1990-1993, les concours aux Trésors augmentent.

L'afflux de ressources consécutif à la dévaluation, restaure la liquidité des banques et le refinancement devient marginal : 8% des crédits à l'économie en 1994-1997 ; les dépôts dans les banques excèdent les crédits accordés par celles-ci au Bénin, au Burkina et au Mali.

Tableau 10.35 : Ratio dépôts sur crédits bancaires

Périodes	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
1965-1974*	0,66	1,27	0,68		0,69	0,49	0,52	1,57	0,63
1975-1989	0,61	0,75	0,50			0,70	0,44	0,97	0,53
1975-1979	0,68	0,60	0,64			0,92	0,51	0,72	0,63
1980-1985	0,60	0,68	0,41			0,51	0,40	1,00	0,45
1986-1989	0,54	1,04	0,45	0,60		0,70	0,42	1,24	0,52
1990-1993	1,56	1,12	0,44	1,03		0,85	0,51	1,19	0,59
1994-1997	1,86	1,41	0,62	1,22		0,80	0,68	0,77	0,73

Sources : Calculs à partir des données de - BCEAO, Notes d'Information et Statistiques,

- FMI, Statistiques Financières Internationales.

*Période 1966-1973 pour la Mauritanie

La fonction d'intermédiaires financiers jouée par les banques constitue aussi une activité commerciale.

Ainsi, comme entreprises, les banques veillent à la rentabilité de leur exploitation, condition nécessaire à leur pérennité.

La section qui suit analyse l'évolution des résultats d'exploitation du système bancaire de l'UMOA.

Section V - Les résultats d'exploitation du système bancaire

Sont passés en revue, les résultats des banques primaires et ceux de la Banque Centrale.

I - Les résultats des banques primaires

Deux indicateurs ont été retenus : la **marge de rentabilité** et le **coût de l'intermédiation**.

A - La marge de rentabilité

La différence entre les **intérêts reçus** et les **intérêts versés** constitue la marge d'intérêt. En ajoutant à celle-ci les **autres produits** on obtient la **valeur ajoutée** de l'activité bancaire.

La déduction des **frais généraux** permet d'obtenir le **résultat**.

Le tableau 10.36 indique l'évolution de la marge de rentabilité des banques de l'Union sur la période 1988-1994.

Le **coût moyen des ressources** des banques s'est renchéri pendant la période considérée passant de 4,6% en 1988 à 5,2% en 1993 avant de baisser à 4,1% en 1994 après la dévaluation.

Cette évolution est liée au relèvement d'une part, des taux d'intervention de la Banque Centrale dans le cadre de la politique d'ajustement et de lutte contre la fuite des capitaux au fur et à mesure que les usagers anticipaient une dévaluation du franc CFA ; d'autre part, des taux créditeurs pour stimuler l'épargne.

Dans la crise générale de trésorerie et les difficultés du système bancaire, des ressources moins coûteuses sous forme notamment de dépôts à vue n'ont pu atténuer cette hausse du coût des ressources.

Le rendement moyen des crédits, dans le même temps, a progressé de 8,3% en 1988 à un maximum de 10,6% en 1990 avant de fluctuer entre 9,2% et 10,4%.

La marge bancaire qui a varié entre 3,2% en 1988 et 4,7% en 1994 n'a pu couvrir les frais généraux et les importantes provisions pour créances douteuses ; il en est résulté des pertes entre 1988 et 1993 qui, ajoutées à l'assèchement de la trésorerie, ont accentué la crise bancaire.

Après la dévaluation en 1994, les résultats sont redevenus bénéficiaires.

Encadré 10.3

Détermination du résultat d'exploitation bancaire

- 1- Marge de rentabilité = Rendement moyen des prêts de toute nature - taux moyen des capitaux empruntés ;
- 2- Production marchande = marge de rentabilité + Autres produits ;
- 3- Valeur ajoutée = Production marchande - Consommations intermédiaires ;
- 4- Résultat brut d'exploitation = Valeur ajoutée - (Frais de personnel + dotation aux amortissements nets des reprises aux amortissements et aux provisions et autres charges) ;
- 5- Résultat net d'exploitation = résultat brut d'exploitation - impôts sur les bénéfices ;
- 6- Coefficient de rentabilité = Résultat net/Fonds propres ;
- 7- Coefficient de rentabilité économique de l'actif = $(1 - \text{taux de l'impôt sur les bénéfices}) \times (\text{résultat} + \text{taux moyen des capitaux empruntés} \times \text{capitaux empruntés}) / (\text{capitaux empruntés} + \text{fonds propres})$.

Tableau 10.36 : Marge de rentabilité des banques dans l'UMOA (en cours moyens en milliards de francs CFA - taux et marge de rentabilité en pourcentage).

Postes	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
1. Refinancement BCEAO	488,2410	511,3247	534,6673	444,3275	306,9947	320,1000	299,8200
2. Fonds propres	228,0370	237,4464	262,0404	288,6680	215,1285	245,6151	238,1690
3. Comptes créditeurs	1548,9963	1583,7233	1635,8035	1771,7030	1508,5145	1776,4311	1670,1720
4. Ressources des correspondants	232,3155	203,1442	179,2953	134,0800	126,7680	116,8811	160,2640
5. Total des ressources (1+2+3+4)	2497,5900	2535,6386	2611,8065	2638,7785	2157,4057	2459,0273	2368,4250
6. Capitaux empruntés (5-2)	2269,5530	2298,1922	2349,7661	2350,1105	1942,2772	2213,4122	2130,2560
7. Agios sur refinancement BCEAO	34,1760	39,6722	49,0222	42,6738	28,5859	27,4788	11,5563
8. Agios sur comptes créditeurs	64,6340	68,5096	76,4849	79,8011	70,6902	91,4964	75,7384
9. Agios sur ressources des correspondants	16,4743	14,2812	13,7823	11,1425	9,9020	9,8362	9,1531
10. Total des agios payés (7+8+9)	115,2852	122,4630	139,2894	133,6174	109,1781	128,8114	96,4478
11. Taux moyen des refinancements (7/1)	7,0%	7,8%	9,2%	9,6%	9,3%	8,6%	3,9%
12. Taux moyen des comptes créditeurs (8/3)	4,2%	4,3%	4,7%	4,5%	7,8%	8,4%	5,7%
13. Taux moyen des capitaux empruntés (10/6)	5,1%	5,3%	5,9%	5,7%	5,6%	5,8%	4,5%
14. Taux moyen de l'ensemble des ressources (10/5)	4,6%	4,8%	5,3%	5,1%	5,1%	5,2%	4,1%
15. Encours des crédits à la clientèle	1844,9969	1712,3448	1776,5082	1733,6045	1648,2461	1771,6416	1683,4430
16. Agios encaissés sur crédits à la clientèle	173,4350	187,2836	185,8545	168,5426	147,1575	171,0242	170,3046
17. Taux moyen des crédits à la clientèle (16/15)	9,4%	10,9%	10,5%	9,7%	8,9%	9,7%	10,1%
18. Marge clientèle (17-12)	5,2%	6,6%	5,8%	5,2%	4,2%	4,5%	5,6%
19. Total des agios perçus	202,3361	217,7629	238,1985	222,1692	192,1192	222,1192	197,8916
20. Encours des prêts de toute nature	2437,4701	2241,9293	2254,6823	2201,0876	2098,1362	2137,2065	2135,7960
21. Rendement moyen des prêts de toute nature (19/20)	8,3%	9,7%	10,6%	10,1%	9,2%	10,4%	9,3%
22. Marge globale (21-13)	3,2%	4,4%	4,6%	4,4%	3,6%	4,6%	4,7%

Source : BCEAO, Notes d'Information et Statistiques , divers numéros.

B - Les coûts de l'intermédiation financière

Cet autre indicateur de performance du système bancaire mesure le rapport entre le revenu d'exploitation ou la marge d'exploitation brute et les actifs totaux moyens.

Il est constitué essentiellement par les frais d'exploitation, les autres charges nettes (les provisions nettes pour créances douteuses et les dotations aux amortissements), les impôts sur les bénéfices bruts, les bénéfices nets.

Plus ces coûts qui entrent dans la tarification du crédit au client sont faibles, plus les charges de l'économie liées au crédit sont allégées et plus le système bancaire peut être considéré comme performant.

Tableau 10.37 : Les coûts de l'intermédiation dans l'UMOA
(en pourcentage de l'actif total) 1988-1994

Pays	Frais d'exploitation	Autres charges nettes	Impôts sur les bénéfices bruts	Bénéfices nets	Coûts de l'intermédiation
Bénin	1,28	2,03	0,05	-1,71	1,65
Burkina	3,10	4,75	0,33	-3,35	4,84
Cote d'Ivoire	1,46	1,15	0,03	0,03	2,68
Mali	3,04	1,56	0,20	0,58	5,38
Niger	1,67	1,35	0,12	0,82	3,96
Sénégal	2,40	0,81	0,30	0,53	4,11
Togo	3,40	1,36	0,34	0,18	5,30

Source : Calculs à partir des données de la BCEAO, Notes d'Information et Statistiques.

Tableau 10.38 : Evolution des coûts de l'intermédiation dans l'UMOA
(en pourcentage de l'actif total)

Années	Frais d'exploitation	Autres charges nettes	Impôts sur les bénéfices bruts	Bénéfices nets	Coûts de l'intermédiation
1988	3	1	0,1	-0,1	4
1989	3	1	0,2	-0,3	4
1990	3	2	0,2	-0,2	5
1992	2	1	0,1	-0,4	3
1993	3	1	0,1	-0,1	4
1994	3	2	0,4	0,1	5,5

Source : Calculs à partir des données de la BCEAO, Notes d'Information et Statistiques

Le tableau 10.37 indique l'évolution des coûts de l'intermédiation rapportés à l'actif total sur la période 1988-1994. Dans l'ensemble, ils sont restés à un niveau relativement faible. Les résultats nets négatifs expliquent en grande partie ce bas niveau des coûts. L'année 1994 a enregistré les coûts les plus élevés (5,5%).

Les banques de la zone d'émission n'imputent pas à leurs clients les mêmes charges. L'intermédiation est plus élevée au Burkina, en Côte d'Ivoire et au Togo. Le Bénin et le Niger ont les charges les plus faibles. Dans l'ensemble de l'Union, tous les pays ont enregistré une hausse du coût de l'intermédiation à la suite de la dévaluation.

II – Les résultats de la BCEAO

Pour mener à bien sa mission, la Banque Centrale doit acquérir du matériel d'émission (billets et monnaies), procéder à la collecte et au traitement d'informations économiques et monétaires, disposer d'une logistique en :

- hommes
- locaux
- matériel
- fournitures
- prestataires de services extérieurs

toutes choses qui nécessitent des **investissements** et induisent des **charges** qu'il lui faut **couvrir** par ses **ressources propres** (produits d'exploitation) comme une **entreprise commerciale** et non sur dotations budgétaires des Etats comme une Administration Publique.

Les **produits d'exploitation** proviennent essentiellement des *intérêts sur les avoirs en devises*¹⁵, et des *intérêts* prélevés à l'occasion des concours aux Banques et aux Trésors, ainsi que des produits accessoires tels que les commissions de transfert.

D'une manière générale, les développements antérieurs montrent que les **produits d'exploitation** d'une **Banque Centrale**, notamment en pays en développement, **ne sont pas garantis** parce que leur **assiette**, les avoirs extérieurs ou les concours aux banques et aux trésors ; ainsi que les **taux d'intérêt** extérieurs et intérieurs qui leur sont appliqués, **fluctuent** en fonction de la **conjoncture économique et des impératifs de la politique monétaire**.

Par ailleurs, toujours pour des nécessités de politique monétaire, la Banque Centrale peut être amenée à rémunérer certains **dépôts des Banques** et des **Trésors dans ses livres**, ou servir des intérêts sur des **titres** qu'elle émet pour réduire la liquidité des banques.

Ce sont des **charges financières** qui viennent grever son compte de résultat.

Et comme ses **statuts lui interdisent de faire de l'émission monétaire pour couvrir ses charges**, elle doit veiller à la maîtrise de celles-ci pour assurer **l'équilibre de son exploitation**.

¹⁵ Exclusivement des avoirs en compte d'opérations dans le cadre du Traité de 1962 ; du compte d'opérations et des avoirs en autres devises depuis la réforme de 1973.

La Banque Centrale est ainsi assujettie aux mêmes **contraintes de gestion** qu'une entreprise commerciale même si elle exerce une activité de service public.

Lorsque l'exploitation dégage un **excédent**, les statuts en prévoient l'affectation aux fins, en priorité, de **renforcer les fonds propres** et la structure financière de la Banque notamment la couverture des immobilisations et participations.

Chaque mois, la Banque établit une **situation mensuelle** qu'elle publie au Journal Officiel des Etats et en fin d'exercice un **Compte de Résultat** et un **Bilan**.

A la clôture du 1^{er} exercice de la nouvelle banque au **30 septembre 1963**, le Compte de Résultat se présentait comme suit (en millions de F) :

**Comptes de pertes et profits
au 30 septembre 1963**

Charges	Montant	Produits	Montant
Entretien de la circulation	413,9	Intérêts, commissions et produits divers	1724,1
Frais généraux et provisions pour charges diverses	622,9		
Dotations aux amortissements	120,6		
Résultat	566,7		
	1 724,1		1 724,1

Les **charges d'entretien de la circulation** correspondent au coût de revient des billets et monnaies émis (373,7 millions) ainsi qu'aux frais accessoires du service de l'émission (frais de transport terrestre, maritime et aérien, assurance, matériel, divers...).

Les **frais généraux** comprennent les traitements et salaires du personnel, réglés directement par la Banque Centrale ou remboursés par elle à la Banque de l'Afrique Occidentale, dans le cadre de la convention de louage de services (cf. Tome I).

Bilan au 30 septembre 1963

(en millions de F.CFA)

Actif		Passif	
Disponibilités en dehors de la zone d'émission (Avoirs extérieurs)		Engagements à vue	
. Billets de la zone franc	101,5	. <i>Billets et Monnaies en circulation</i>	42285,0
. Correspondants en France	1,6	. <i>Comptes courants créditeurs</i>	1408,6
Trésor Français (1)	22354,0	- Banques et institutions étrangères	145,0
Fonds Monétaire International	1727,9	- Banques et institutions Ouest Africaines	430,2
Disponibilités dans la zone d'émission		- Trésors Ouest Africains	707,9
Concours aux banques	34,5	- Autres comptes courants et de dépôts Ouest Africains	125,5
Effets escomptés	17750,6	. <i>Transferts à exécuter</i>	125,6
Effets pris en pension	578,0	Capital	2800,0
Trésors nationaux, découverts en compte courant	3038,0	Trésors nationaux dépôts spéciaux	5815,0
Titres de partic. et autres immobilisations (nets)	1873,7	Résultat	566,7
Trésors nationaux, placements effectués pour leur compte	5815,0		
Compte d'ordre et divers	904,2	Comptes d'ordre et divers	1177,3
	54179,1		54179,1

Les états en annexe donnent l'évolution du compte de résultat de la BCEAO de 1963 à 1997 et le bilan au 31 décembre 1997. Le total du bilan a été multiplié par 69 au cours de cette période, la circulation fiduciaire par 39.

Evolution du Compte de résultat
(en millions de F.CFA)

Charges	30/09/63	30/09/76	30/09/81	30/09/91	31/12/95	31/12/96	31/12/97
Charges financières							
• Agios reversés aux banques, Trésors et autres organismes publics		2108,1	15582,1	40557,8	17965,0	15616,9	16317,1
• Intérêts versés au FMI.		874,1	6218,6	5263,1	8641,6	4201,1	6672,5
Entretien de la circulation	413,9	2448,9	2582,0	4743,2	9642,8	11512,8	15606,5
Dépenses de fonctionnement et charges diverses	622,9	3673,4	9799,8	27381,7	54704,4	98080,0	52467,0
Dotation aux amortissements et aux provisions	120,6	190,1	812,8	3726,1	10015,7	7331,8	29955,7
Résultats de l'exercice	566,7	6071,8	43354,2	70885,3	18954,3	14346,5	32204,7
Produits	1724,1	15366,4	78350,0	152557,0	119924,0	151089,1	153223,5
Intérêts sur avoirs extérieurs	878,0	5455,5	400,4	8685,8	96391,9	69910,3	122915,0
Produits des opérations de crédit	812,6	9488,8	48658,0	82984,2	22201,8	17705,7	12820,4
Produits divers	33,5	413,5	29193,8	60798,3	1023,3	6044,8	12744,4
Profits exceptionnels		8,6	97,8	89,3	307,0	57428,3	3743,7

Source : BCEAO, rapports d'activité.

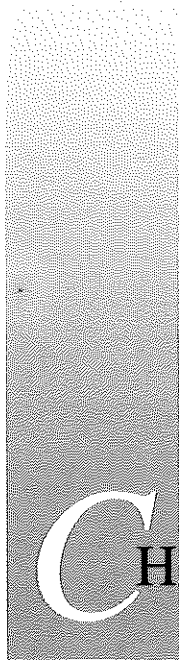
Bilan au 31 décembre 1997

(en millions de F CFA)

Actif		Passif	
Avoirs extérieurs		Engagements à vue	
Avoirs en or	165 343	Billets et monnaies en circulation	1 229 931
Fonds monétaire international	24 448	Banques et institutions étrangères	77 362
Avoirs en monnaies étrangères	1 695 205	Banques et institutions communes de l'UMOA	86 198
Créances sur les banques	159 761	Banques inscrites dans les Etats	101 305
Créances sur les établissements financiers	14 903	Etabl. Financiers inscrits dans les Etats	1 175
Créances sur les Trésors nationaux	580 220	Trésors nationaux et autres	312 353
Opérations pour compte Trésors nationaux	777 479	Autres comptes de dépôts	15 579
Titres de participations (nettes)	117 876	Transferts à exécuter	5 442
Autres immobilisations (nettes)	134 056	Engagements en monnaies étrangères	9 299
Comptes d'ordre et divers	105 668	Fonds monétaire international	834 787
		Capital et Réserves	819 984
		Provisions pour risques	19 565
		Résultat en instance d'affectation	32205
		Comptes d'ordre et divers	159 824
	3 774 959		3 774 959

En **conclusion** à ce chapitre, on peut dire qu'en matière de gestion monétaire, les résultats de l'UMOA sont **bons** en ce qui concerne **l'inflation** donc la préservation du pouvoir d'achat interne du franc CFA de la BCEAO ; plus **discutables** pour la **valeur externe** de la monnaie dont le maintien à une parité rigide sur une longue période malgré sa surévaluation, a eu des effets pervers sur le développement des pays, avant une sévère amputation de 100% de pouvoir d'achat externe par rapport au franc français, induisant une hausse des prix intérieurs et par conséquent une baisse du pouvoir d'achat interne ; ils sont **mitigés** pour ce qui est du développement et de l'efficacité de **l'intermédiation financière**.

Qu'en est-il des performances économiques ? C'est l'objet du chapitre suivant.



C HAPITRE *11*

LES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES



L'application d'une politique monétaire commune et les tentatives de création d'une communauté économique sur près de quarante ans (Tome II) devraient avoir comme résultat de favoriser les échanges commerciaux à l'intérieur de la zone, accélérer la croissance économique et un développement harmonieux des pays de l'Union.

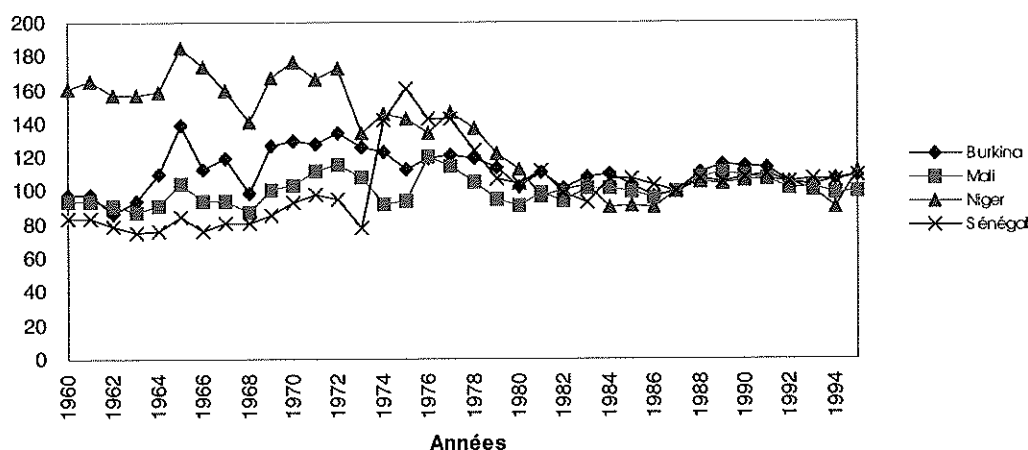
L'objet de ce chapitre est de vérifier ces hypothèses en comparant les performances économiques des pays de l'Union avec celles des autres pays de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique au sud du Sahara et d'autres pays en développement.

Le taux de croissance de l'économie, le taux d'investissement, l'épargne, la dette extérieure, le déficit budgétaire, la balance courante sont les principaux indicateurs retenus.

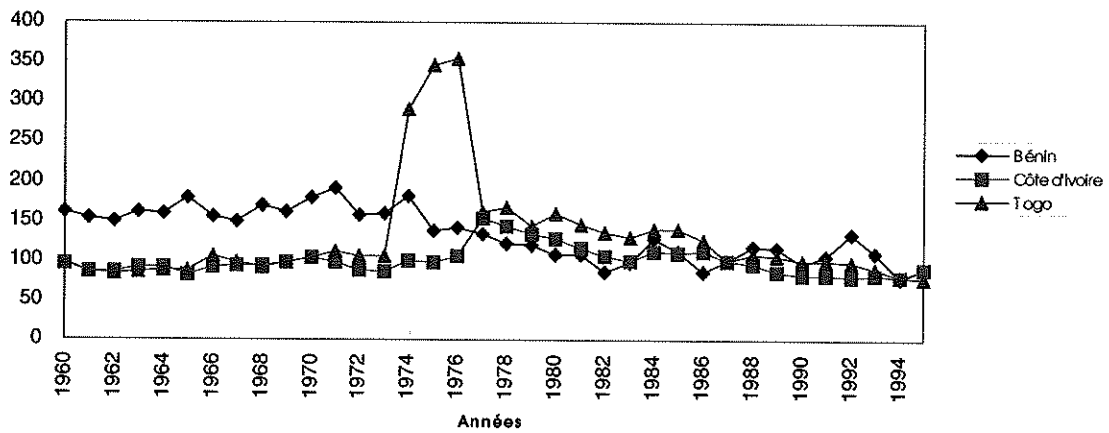
Section I - La croissance économique

Les pays de l'Union sont restés des **exportateurs d'un nombre limité de produits de base**: coton pour le Burkina, le Bénin et le Mali ; café et cacao pour la Côte d'Ivoire ; arachide et phosphate pour le Sénégal ; uranium pour le Niger (tableau 11.1). Cette situation les rend très **vulnérables aux chocs extérieurs**, les marchés de ces produits étant assez volatiles.

Graphique 11.1 : Evolution de l'indice des termes de l'échange du Burkina, du Mali, du Niger et du Sénégal ; (base 100 = 1987).



Graphique 11.2 : Evolution de l'indice des termes de l'échange du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Togo. (base 100 = 1987)



Les graphiques 11.1 et 11.2 indiquent pour ces différents pays l'évolution des termes de l'échange. Les variations de ceux-ci sont plus marquées dans les pays forestiers que les pays sahéliens. Néanmoins, à l'exception de quelques périodes comme les années 1974-1977, la tendance générale est à la **détérioration des termes de l'échange**. Il s'y ajoute pour les pays sahéliens une **pluviométrie erratique** qui affecte très fortement la production agricole. Ces chocs externes et internes, de même que les politiques économiques suivies et l'appartenance à une zone monétaire, ont eu un impact sur la croissance économique de chacun des pays.

Les termes de l'échange

Les termes de l'échange d'un pays A sont mesurés par le rapport du prix de ses exportations sur celui de ses importations. On a ainsi :

$$TE = \frac{\text{Prix des exportations}}{\text{Prix des importations}}$$

On utilise aussi l'expression «termes de l'échange factoriels» lorsque l'on veut comparer les quantités d'un facteur – par exemple le travail – incorporées dans les produits A et B échangés.

En règle générale, une augmentation des termes de l'échange signifie que le commerce international évolue de façon favorable à l'économie nationale alors qu'une diminution s'analyse comme une situation qui lui est défavorable. Cela résulte d'une évidence qui veut que nous préférerions payer nos importations moins cher et facturer nos exportations plus cher.

Cependant, l'évolution des termes de l'échange d'une économie peut cacher une information plus profonde qui conduirait à une interprétation erronée si elle se fonde sur les principes ci-dessus énoncés. En effet, une baisse des termes de l'échange peut être la conséquence d'au moins deux facteurs essentiels :

- une réduction des coûts de production à la suite de gains de productivité ou d'autres facteurs peut justifier une baisse de prix des exportations qui deviennent plus compétitifs du point de vue du critère prix ;
- une augmentation de l'offre entraîne une baisse du prix des exportations en raison du jeu de l'offre et de la demande.

De la même façon, une appréciation des termes de l'échange peut être la conséquence de ces événements survenus à l'étranger. Dans ce cas, on ne pourrait pas dire nécessairement que le commerce international évolue favorablement pour l'économie nationale.

Les termes de l'échange fournissent ainsi une information très précieuse ; mais doivent être utilisés avec beaucoup de précaution.

Tableau 11.1 : Part des trois principaux produits exportés par les pays de la zone franc
(en pourcentage).

PAYS	Périodes		Produits
	1975-1977	1988-1990	
BENIN	56,6	81,2	Coton, combustibles et coton-graine
BURKINA	69,2	99	Coton, animaux vivants, peaux et cuirs
CAMEROUN	69,1	62,4	Combustibles, café, cacao et dérivés
CENTRAFRIQUE	69,9	55,6	Café, bois et animaux vivants
COMORES	64,5	74,2	Vanille, épices et olives
CONGO	86,3	98,8	Combustibles, bois et sucre
COTE D'IVOIRE	75,7	54,6	Cacao et dérivés, combustibles et café
GABON	91,0	93,9	Combustibles, manganèse et bois
GUINEE			
EQUATORIALE	94,6	60,0	Bois, cacao et dérivés, café
MALI		86,5	Coton, animaux vivants et huile d'arachide
NIGER	94,7	96,3	Uranium, animaux vivants et oignons
SENEGAL	59,5	92,7	Produits de pêche, huile d'arachide et combustibles
TCHAD	96,9	83,2	Coton, animaux vivants et huile d'arachide
TOGO	87,5	82,3	Phosphates, coton, et café

Source : C.N.U.C.E.D - Annuaire des produits de base.

Les tableaux 11.2 et 11.3 montrent qu'au cours des années 1960-1974, le **taux de croissance moyen du PIB** s'est situé à **5,3%** pour l'ensemble des pays de l'Union contre **3,8%** pour les autres pays membres de la **CEDEAO**.

Pour l'ensemble des pays de **l'Afrique au sud du Sahara**, le taux de croissance du **PIB par tête** est de **0,5%** (Elbadawi, Gura et Uwujaren, 1992) moins élevé que celui de l'Union qui, compte tenu d'une croissance démographique moyenne de 2,6% durant cette période, se situe à **2,7%**.

Tableau 11.2 : Taux de croissance du PIB (%) des pays de l'UMOA.

Périodes	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali *	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
1960-1974**	2,99	2,86	10,33		6,51	0,94	2,28	6,90	5,30
1975-1989	3,69	4,04	0,66	1,35		0,96	2,43	2,11	2,42
1975-1979	3,36	5,06	8,53			7,74	1,07	3,60	6,20
1980-1985	3,67	3,96	-0,26	-3,54		-4,22	3,10	-0,55	2,26
1986-1989	0,24	3,54	-1,59	3,60		0,04	3,04	3,75	0,74
1990-1993	3,68	2,68	-0,57	2,03		-1,40	0,23	-5,75	-0,06
1994-1997	5,00	4,18	5,65	5,00		3,35	4,70	8,98	5,18

Source : BCEAO ; FMI, Statistiques Financières Internationales, Annuaire 1995

*Mali : 1960-1974 (2,77 %)

**Période 1969-73 pour la Mauritanie

Tableau 11.3 : Taux de croissance du PIB (%) des pays de la CEDEAO/hors UMOA

Périodes	Cap-Vert	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée-Bissau	Liberia	Mauritanie	Nigéria	Sierra Léone	CEDEAO/hors UMOA
1960-1974 ⁽¹⁾	-3,64	5,80	2,54	-	3,52	4,81	3,80	4,00	4,07	3,84
1975-1989 ⁽²⁾	8,58	3,28	1,41	-	2,48	-0,41	5,70	0,51	1,40	0,97
1975-1979	5,31	4,24	2,31	-	2,44	4,02	2,70	3,10	-0,11	2,99
1980-1985	6,81	4,08	-0,50	-	5,10	-1,65	0,90	-2,02	0,66	-1,67
1986-1989 ⁽³⁾	5,24	4,37	4,95	4,04	6,09	-1,01	2,80	5,00	3,22	3,65
1990-1993	3,95	2,11	4,36	3,34	2,84	-	1,80	3,07	0,22	3,21
1994-1996	4,50	1,60	4,80	4,40	4,66	-	4,30	4,50	-0,80	-
1997	3,00	5,40	3,00	-	-	-	5,10	3,90	-	-

(1) C'est la période 1970-74 pour le Cap-Vert, la Guinée-Bissau;

(2) C'est la période 1975-87 pour le Liberia;

(3) C'est la période 1986-87 pour le Liberia.

Source : Banque Mondiale, World Tables, divers numéros.

Au cours des quinze années suivantes, **1975-1989**, les performances des pays de l'Union baissent légèrement. Le PIB réel par habitant augmente de 2,4% contre 2,1% pour les autres pays de la CEDEAO. Les économies de l'Union connaissent donc une croissance plus rapide, mais l'écart se réduit sensiblement n'atteignant pas un demi-point.

Les deux groupes de pays sont entrés en même temps en crise à la suite de la chute des prix de produits de base qui sont les principales exportations des pays de l'Afrique de l'Ouest, exacerbées par les politiques internes.

Cette réduction de l'écart de la croissance signifie que les pays de l'Union ont moins bien réagi à la crise. Les autres pays africains ont mis en œuvre des programmes d'ajustement qui ont contribué à la dépréciation de leur taux de change réel. En particulier, la plupart d'entre eux ont adopté un système de ventes aux enchères des devises étrangères.

En revanche, dans les pays de l'UMOA, la mise en commun des réserves de change, atténuant pour chacun pris individuellement la contrainte des paiements extérieurs, peut expliquer le retard mis dans l'application de certaines mesures d'ajustement.

Comparativement à la **moyenne de l'Afrique au Sud du Sahara**, les pays de l'UMOA ont enregistré aussi une croissance plus forte de leurs économies. En effet, au cours des années 1973-1981, les pays de l'Afrique au Sud du Sahara ont eu une croissance moyenne de 2,7% de leur PIB ; ce taux est tombé à 2% en 1982-1989 (S. Devarajan, J. de Melo, 1991). En revanche, par rapport à un groupe de 44 pays à faible revenu comprenant des pays non africains, les pays de l'UMOA affichent des performances moins bonnes quelle que soit la période considérée.

En 1990-1993, ils enregistrent une croissance nulle alors que les autres pays de la CEDEAO renouent avec une croissance de leur PIB (3,2%). La dévaluation de 1994 relance l'activité économique dans les pays de l'Union. Le taux de croissance y atteint 5,15% de 1994 à 1997. La surévaluation du franc CFA a donc été coûteuse pour ces pays.

Concernant l'évolution du **taux d'investissement**, les pays de l'Union ont consacré pendant la période 1960-1974 une part moins importante de leur produit à la formation du capital que les autres pays de la CEDEAO. Le taux d'investissement a été de 14% pour l'ensemble de l'Union, alors qu'il était de 15% en moyenne dans les autres pays de la CEDEAO.

Pendant les années 1975-1989, la situation s'est inversée ; **le taux a atteint 18,7% dans l'Union** contre 17,9% dans les autres pays de la CEDEAO (tableaux 11.4 et 11.5).

Tableaux 11.4 : Taux d'investissement (en % du PIB) dans les pays de l'UMOA.

Périodes	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali *	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
1960-1974**	11,72	13,14	21,12			27,05	9,71	14,33	15,37	14,23
1975-1989	15,82	20,75	19,64		17,82	-	17,29	13,55	29,47	18,74
1975-1979	17,76	22,52	26,10			-	19,41	16,71	37,68	23,01
1980-1985	16,25	18,72	19,65		16,89	-	17,74	11,96	25,68	18,12
1986-1989	12,75	21,59	11,54		21,38	-	13,98	11,98	24,90	14,34
1990-1993	14,18	21,35	9,84		22,35	-	7,11	13,72	18,49	13,70
1994-1996	19,28	22,50	14,07		25,30	-	9,92	15,43	13,33	14,82
1997	18,40	28,40	14,40	21,70	23,00	-	10,80	18,90	15,20	17,50

* Mali : 1960-1974 (17,30 %)

** Période 1970-73 pour la Mauritanie

Tableau 11.5 : Taux d'investissement dans les pays de la CEDEAO hors UMOA (en % du PIB)

Périodes	Cap-Vert	Ghana	Guinée	Guinée-Bissau	Mauritanie	Libéria	Nigéria	Sierra Léone	CEDEAO HORS UMOA
1960-1974	24,22	14,75		23,61	19,00	24,79	14,63	13,46	15,07
1975-1989	46,37	8,40	16,36	26,91	31,70	21,37	19,20	12,91	17,91
1975-1979	43,46	8,92		18,99	34,50	31,62	26,93	12,98	24,55
1980-1985	54,59	5,63		30,80	32,80	14,77	16,46	14,28	15,20
1986-1989	37,68	11,89	16,36	30,96	26,00	9,68	13,65	10,75	13,68
1990-1993	36,13	14,65	16,63	26,83	20,50	-	15,46	11,71	15,52
1994-1996	36,60	16,30	16,69	19,74	18,20	-	10,07	9,07	11,35
1997	34,20	17,70	16,00	-	19,00	-	15,30	-	-

Source : Banque Mondiale, World Tables, divers numéros.
FMI, Statistiques Financières Internationales 1995.

Devarajan et de Melo (1991), en comparant la première et la deuxième moitiés des années 1980, ont montré que les pays de l'Union ont investi une part plus importante de leur PIB tout en enregistrant un taux de croissance économique plus faible que celui des groupes de pays comparables (pays africains au sud du Sahara, pays à faible revenu, et pays producteurs de matières premières). Un tel résultat témoignerait d'une baisse de l'efficacité marginale du capital dans les pays de l'Union qui auraient réalisé moins de progrès dans les réformes structurelles selon les deux auteurs.

Les tableaux 11.3 et 11.5 indiquent, en effet, qu'entre la première et la deuxième moitiés des années 1980, les autres pays de la CEDEAO ont subi une baisse de leur taux d'investissement alors que leur taux de croissance a augmenté. En revanche, les deux taux ont diminué en même temps dans l'Union.

Le début des années 1990 est marqué par une baisse sensible de l'investissement aussi bien dans l'Union que dans le reste de la CEDEAO. La dévaluation relance la formation brute de capital fixe dans l'Union alors que celle-ci diminue dans le reste de la CEDEAO.

Tableau 11.6 : Taux d'épargne des pays de l'UMOA (en % du PIB).

Périodes	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali *	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
1960-1974	3,87	0,37	27,26	-	5,26	-	4,33	10,05	22,66	13,67
1975-1989	0,82	-2,96	22,24	-	-0,67	-	9,64	3,74	20,72	12,77
1975-1979	0,76	-2,29	27,69	-	0,78	-	9,98	8,23	25,75	16,72
1980-1985	-0,56	-6,59	21,20	-	-4,04	-	8,52	-1,41	20,24	10,77
1986-1989	2,96	1,66	16,98	-	2,57	-	10,89	5,85	15,14	10,83
1990-1993	4,57	3,15	15,16	-	5,77	-	3,64	7,84	9,31	9,31
1994-1996	13,51	10,43	22,29	-	6,18	-	3,02	6,91	7,02	13,10
1997	10,10	12,10	24,70	2,90	12,50	-	3,30	13,30	3,50	16,20

Source : BCEAO

* Mali : 1960-1974 (5,26 %)

Tableau 11.7 : Taux d'épargne des pays de la CEDEAO hors UMOA (en % du PIB).

Périodes	Cap-Vert	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée-Bissau	Libéria	Nigéria	Sierra Léone	CEDEAO HORS UMOA
1960-1974	-23,80	-	11,48	-	-7,70	34,05	11,18	11,01	4,00
1975-1989	-31,05	5,40	8,57	-	-6,37	29,94	25,67	4,07	3,10
1975-79	-31,05	3,33	8,57	-	-6,37	29,94	25,67	4,07	3,10
1980-1985	-8,15	5,40	5,04	-	-2,77	16,22	16,74	5,16	1,88
1986-1989	-3,79	8,20	6,56	16,36	-6,17	18,43	15,93	8,80	2,27
1990-1993	-2,92	8,60	3,77	12,53	-7,62	-	22,59	8,98	1,23
1994-1996	-9,30	1,80	3,49	9,32	1,90	-	10,96	3,12	1,06
1997	-4,30	3,70	7,30	14,20	-	-	21,90	-	-

Source : Banque Mondiale, World Tables, divers numéros.

Section II - La dette extérieure

Le ratio **Dette sur PIB** est un autre indicateur des performances économiques. Pour financer l'investissement les pays de l'Union doivent d'abord compter sur l'épargne intérieure. Le tableau 11.6 indique que celle-ci a été inférieure à l'investissement pour toutes les périodes alors que c'est l'inverse que l'on constate pour les autres pays de la CEDEAO.

Tableau 11.8 : Taux d'endettement des pays de l'UMOA
(en % du PIB).

Périodes	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali *	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
1971-1974	12,82	5,95	34,75	-	-	n.d	7,40	17,15	15,50	25,12
1975-1989	49,14	27,73	102,12	-	79,57		50,34	65,69	93,45	82,11
1975-1979	21,90	16,62	45,32	-	-		20,68	31,58	61,84	36,90
1980-1985	55,55	30,55	124,23	-	89,35		57,12	81,52	117,00	87,10
1986-1989	73,58	37,40	139,95	-	108,58		77,25	84,58	97,65	100,70
1990-1993	69,15	36,25	214,52	-	101,38		73,70	66,62	86,48	122,50
1994-1996	69,70	94,00	172,10	245,90	107,80		75,90	88,90	130,20	119,30
1997	60,00	53,40	136,70	337,40	122,60		67,10	75,70	90,10	144,90

Source : BCEAO

Tableau 11.9 : Taux d'endettement des pays de la CEDEAO hors UMOA
(en % du PIB).

Périodes	Cap-Vert	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée - Bissau	Libéria	Mauritanie	Nigeria	Sierra-Léone	CEDEAO hors UMOA
1972-1974		11,13	27,43			35,10	-	8,13	17,93	-
1975-1989	45,02	80,57	39,66	102,17	118,65	76,97	152,00	29,75	55,76	-
1975-1979	15,24	17,58	29,14		19,74	32,00	90,30	5,80	32,30	-
1980-1985	48,22	93,00	37,07		111,02	82,47	163,20	16,40	46,32	-
1986-1989	77,45	140,65	56,70	102,17	253,75	140,93	212,40	79,70	99,25	-
1990-1993	53,38	115,55	63,10	94,90	270,10	-	212,60	115,90	165,80	-
1994-1996	51,70	114,70	111,90	88,70	-	-	225,20	40,30	153,50	-
1997	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Banque Mondiale, World Tables, divers numéros.

Si l'encours de la dette extérieure représente 25% du Produit National Brut de l'Union dans la première période, ce ratio a été multiplié par plus de 3 dans la seconde période avant d'atteindre 122,5% au début des années 1990. Les autres pays de la CEDEAO se sont moins endettés jusqu'à la fin des années 1980. Ils ont par la suite rattrapé rapidement les pays de l'Union au début des années 1990.

On peut considérer que la convertibilité illimitée du franc CFA a facilité l'endettement extérieur des pays de l'Union, les créanciers ayant moins de crainte pour le

remboursement de leurs concours. Le fait, par ailleurs, que la limitation du financement monétaire des besoins du Trésor soit relativement respectée explique le recours plus important à l'endettement extérieur. L'augmentation rapide de l'encours, conjuguée à l'accumulation d'arriérés de paiements ont réduit, par la suite, la capacité des pays de l'Union à mobiliser des ressources extérieures.

Section III - Le déficit budgétaire

L'examen de l'évolution du ratio **Déficit budgétaire sur PIB** dans les pays de l'Union et les autres pays de la CEDEAO montre que la **grande discipline monétaire** dont les premiers ont fait preuve n'a pas eu en contrepartie une **discipline budgétaire**.

Le déficit budgétaire qui représentait 1,3% du PIB pour l'ensemble de l'Union au cours des années 1960-1974, s'est accentué (7,7%) durant la deuxième période (tableau 11.10).

Avec la persistance de la crise économique, et malgré la mise en œuvre des programmes successifs d'ajustement, les déficits se sont aggravés pour se situer à près de 9% du PIB au cours des années 1990-1993 avant de baisser légèrement aux environs de 8% entre 1994 et 1996.

Tableau 11.10 : Déficits budgétaires/PIB des pays de l'UMOA
(en %).

Périodes	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
1970-1974	0,02	0,29	-0,50		-0,59	n.d	-0,02	-0,51	-0,58	-1,30
1975-1989	-9,13	-8,55	-6,11		-6,31		-6,80	-4,04	-5,96	-7,69
1975-1979	-5,64	0,21	-2,82		-1,19		-2,33	-1,73	-4,87	-4,85
1980-1985	-11,12	-13,42	-6,41		-7,90		-8,75	-5,60	-5,94	-9,32
1986-1989	-10,52	-12,20	-9,76		-10,31		-9,47	-4,59	-7,35	-8,81
1990-1993	-7,17	-8,59	-11,80		-10,81		-8,09	-2,92	-9,34	-8,88
1994-1995	-13,05	-15,97	-8,42		-18,47		-12,43	-6,87	-15,95	-7,89
1997	-4,20	-7,50	-2,80	-30,70	-3,50		-4,90	-1,50	-3,40	-4,40

Source : BCEAO

* Mali : 1970-1974 (-0,59%)

Section IV – Le solde des transactions courantes

La balance des paiements retrace les transactions entre un pays et l'extérieur au cours d'une période : mois, trimestre, semestre, année (cf. Tome II). Son **solde global**, lorsqu'il est excédentaire, traduit le montant net des devises obtenues au terme des opérations et qui viennent accroître les réserves de change ou réduire le déficit des réserves de change. Le solde déficitaire affiche des mouvements contraires.

L'évolution de la balance des paiements, notamment dans sa composante **balance des transactions courantes**, est donc un facteur déterminant de la **convertibilité de la monnaie nationale** comme nous l'avons souligné tantôt.

A cet égard, la balance commerciale de l'UMOA (Exportations – Importations), déficitaire au début des années 1980, est devenue excédentaire de 1984 à 1990, ensuite déficitaire de 1991 à 1993 avant de retrouver à nouveau un solde excédentaire depuis la dévaluation en 1994.

La balance ou **solde des transactions courantes** (balance commerciale + balance des services + transferts sans contrepartie) est structurellement déficitaire traduisant la **faiblesse structurelle** des économies de l'Union exportatrices de matières premières brutes aux cours fluctuants et importatrices de produits alimentaires¹⁶, de produits pétroliers, de produits manufacturés et de services. Le déficit de 592,8 milliards de F CFA en 1980 est estimé à 308,7 milliards en 1995 et 242 milliards en 1997.

Ce déficit n'est pas toujours couvert par les entrées de capitaux. Ainsi, le solde global des transactions - la balance des paiements - accuse un déficit de 1980 à 1983, dégage un excédent en 1984 et 1985, présente à nouveau un déficit de 1986 à 1988, puis un excédent de 1989 à 1991, un déficit en 1993 et un excédent depuis 1994.

En comparaison, le solde des transactions courantes du **Nigéria** est excédentaire de 5,2 milliards de dollars US (l'équivalent de 2 600 milliards de F CFA) en 1980 et déficitaire de 510 millions de dollars US (260 milliards de F CFA) en 1995.

Ses réserves internationales brutes de change sont passées dans le même temps de 10,6 milliards de dollars US (5320 milliards de F CFA) en 1980 à 1,7 milliard de dollars US (850 milliards de F CFA).

Le solde des transactions courantes du **Ghana** est passé d'un excédent de 30 millions de dollars US (15 milliards de F CFA) en 1980 à un déficit de 414 millions de dollars US (207 milliards de F CFA) en 1995 avec respectivement 330 millions de dollars US (165 milliards de F CFA) et 804 millions de dollars US (402 milliards de F CFA) de réserves de change.

Sources : BCEAO pour l'UMOA, Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 1997 p. 266 pour le Nigéria et le Ghana

¹⁶ Les importations de produits alimentaires s'élèvent en 1994 à 517,6 milliards de F CFA (135 milliards de riz) soit 21% du total des importations ; elles sont estimées à 816 milliards en 1997 (166 milliards de riz) soit 24% du total des importations.

Tableau 11.11 : Evolution de la balance des paiements de l'UMOA de 1980 à 1997
(en millions de F CFA)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994 *	1995 *	1996*	1997*
Exportations	1059714	1238981	1308790	1406568	1912742	1987671	1784234	1571913	1456634	1558669	1535150	1512869	1467648	1351804	2878736	3298432	3605200	4130900
Importations	-1199946	-1423694	-1523246	-1533550	-1598524	-1772496	-1574554	-1483598	-1452062	-1501319	-1468720	-1564921	-1480367	-1445957	-2485774	-3118344	-3151500	-3559400
Bal. commerciale	-140232	-184713	-214456	-126982	314218	215175	209680	88315	4572	57350	66430	-52052	-12719	-94153	392962	180088	456700	571500
Bal. des services	-497327	-502120	-588333	-600420	-621565	-706918	-724605	-707057	-728185	-733911	-777712	-727700	-686019	-585906	-956492	-1146707	-1307500	-1337600
Dont																		
. Frêt et assurance	-41578	-55079	-84735	-71711	-100331	-143859	-115190,3	-104779	-56286	-105194	-125548	-139943	-122849	-216389	-396093	-552314		
. Revenus des invest..	-144523	-191371,6	-235451	-293291	-330515	-424705	-346244	-387005	-400777	-419906	-395718	-385308	-336034	-279546	-528910	-633984		
. Autres services	132746	112479	127513	101643	90034	79917	189246	153412	131572	150028	196954	137873	126954	133234	-75538	-47958		
Transferts S/C	44782	115872	157556	192980	226495	356360	306236	272768	292677	413698	349358	443486	416609	364530	1014446	807742	576800	523800
. Publics	149691	196258	241071	260680	297927	381030	355574	331319	364826	458706	405211	486703	465405	379662	1047864	847344	653300	629600
. Privés	-104909	-80386	-83515	-67700	-71432	-24670	-49338	-58551	-72149	-45008	-55853	-43217	-48796	-15132	-33418	-39602	-76500	-105800
Balance Courante	-592777	-637704	-717569	-625605	-196621	-244510	-329651	-460200	-550992	-375125	-463528	-433140	-367943	-394708	298581	-308706	-274000	-242400
Cap.non monét. à L.T.	308587	329298	419276	289568	199336	223	63360	71760	20627	-49313	100236	50535	-6610	#REF!	378736	283619		
. Publics	200223	214483	364883	177698	143000	-9021	78791	81656	-27078	-131902	32265	15718	51711	#REF!	266883	71815		
. Privés	108364	114815	54393	111870	56336	9244	-15431	-9896	47705	82589	67971	34817	-58321	22304	111853	211804		
Balance de base	-284190	-308398	-298293	-336037	2715	-244287	-266291	-388440	-530365	-424438	-363292	-382605	-374553	-487482	668617	-21287		
Cap.non monét. à CT	-4451	51154	81681	-44988	10932	-5190	43164	-36484	-20768	19928	3195	40935	-41408	-71632	63229	-100009		
. Publics	-5825	6409	-911	4903	-2966	-2242	3202	-3824	4080	-8152	129	-313	-407	-888	-1804	-405		
. Privés	1374	44745	82592	-49891	13898	-2948	39962	-32660	-24848	28080	3066	41248	-41001	-70744	65033	-99604		
Financ. Except.	76406	115773	81267	131276	255325	302685	216605	358509	453490	503712	441256	478499	454466	513637	250561	382337	325700	272500
. Rééchelonnement	17987	46158	33336	70200	230934	271378	198664	181878	332797	318448	220006	270065	158978	63106	864629	362640	361700	182000
. Variat.° arriérés	58419	69615	47931	61076	24391	31307	17941	176631	120693	195984	218750	250501	296588	440303	-687638	25818	-29000	94100
. Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-10720	-20500	-42067	0	-676	54348	10379	-7000	-3600
Erreurs. et omissions. nettes (a)	-22220	12968	-1005	21710	-7509	-4766	-15001	-11058	-12804	-1408	1925	695	-5192	4110	-31521	-26233	-22000	-8800
SOLDE GLOBAL(b)	-234455	-128503	-136350	-228039	260888	48442	-21523	-77473	-110447	97794	83084	137524	33313	-41367	950886	234808	100500	145700

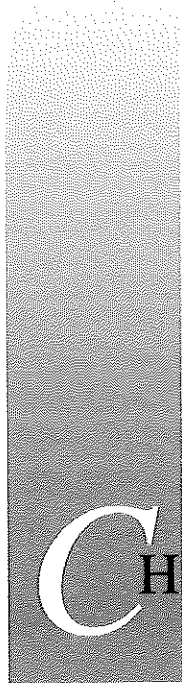
Source : BCEAO

Notes : * estimations ; (a) Y compris des allocations de DTS (b) Y compris la Balance des capitaux non monétaires pour les années 1996 et 1997

L'évaluation des performances économiques de la zone révèle ainsi les points faibles du système : poids de la dette extérieure, niveau élevé des déficits budgétaires et absence de coordination entre la politique monétaire commune et les politiques budgétaires, déficit structurel des transactions courantes.

Ces dysfonctionnements conduisent à s'interroger d'une part, sur le caractère optimal ou non de la zone monétaire que constitue l'UMOA ; d'autre part, sur la pertinence de son projet d'intégration par la monnaie.

C'est l'objet du chapitre suivant.



C HAPITRE 12

L'UMOA,
LA ZONE MONÉTAIRE OPTIMALE
ET L'INTÉGRATION PAR LA MONNAIE

Section I - L'UMOA et la théorie de la zone monétaire optimale

Comme zone monétaire, le caractère optimal ou non de l'UMOA doit être évalué d'une part, selon les critères traditionnels ; d'autre part, selon les critères de gestion monétaire.

I - Les critères traditionnels ¹⁷

A - La position du problème

Le système de **parités fixes** institué par les Accords de Bretton Woods organise une zone monétaire qui regroupe les pays parties aux accords (cf. Tome I, chap. préliminaire).

Au plan théorique, une controverse sur le **taux de change optimal** naît entre partisans de la fixité des taux de change et les défenseurs de la **flexibilité**.

Les **tenants de la flexibilité** attirent l'attention sur l'asymétrie des rapports entre pays dans un système de taux de change fixes et la **perte d'autonomie** des Autorités nationales pour réaliser les objectifs de politique économique interne que sont le plein-emploi, la lutte contre l'inflation, etc.

Aussi plaident-ils pour la flexibilité des taux de change qui assure à chaque pays son autonomie monétaire.

Les **partisans de la fixité**, au contraire, insistent sur le fait qu'en réalité il n'existe pas d'homogénéité entre les régions d'une même nation, ni entre les individus d'une même région, *a fortiori* entre les nations qui sont inégales par leur dimension, leur population, leurs richesses, leur situation géographique, leur histoire, etc.

A la limite, relèvent-ils, le souci d'autonomie monétaire devrait dans ces conditions, aboutir à l'institution, dans le même pays, de monnaies régionales liées entre elles par des taux de change flexibles, voire des monnaies individuelles.

Un tel arrangement, soulignent-ils, serait absurde parce qu'il ramènerait au troc.

D'une façon générale, cette controverse relève de la problématique de **l'intégration monétaire** assimilée par les théories de l'époque au régime de taux de change fixe entre les monnaies des pays concernés et flexible entre ces pays et l'extérieur.

R. A. Mundel (1961) ¹⁸ donne un contenu plus opérationnel à ce débat qui restait abstrait, en y introduisant le concept de **zone monétaire optimale** défini au regard d'un objectif de politique économique : l'efficacité en cas de déséquilibre, des mesures d'ajustement dans des économies liées par un taux de change fixe.

Ainsi, une zone monétaire existante ou en formation est considérée comme optimale si la mise en œuvre **d'une mesure d'ajustement du taux de change donne des résultats probants dans toute la zone**.

Plusieurs conditions doivent être remplies pour ce faire, assurant, *in fine*, l'intégration économique et financière de la zone : la parfaite **mobilité des facteurs de production** entre les pays concernés (Mundell) ; la **diversification des économies** de telle sorte que les fluctuations de la demande extérieure puissent se compenser ou ne se

¹⁷ Patrice Kouamé, thèse citée pp 331-336.

¹⁸ Mundell (R. A.), "A Theory of optimal currency Areas" in American Economic Review, sept. 1961.

généralisent pas (Kenen 1969) ; **P'ouverture des économies**, le commerce extérieur représentant un pourcentage élevé du revenu national, les taux de change flexibles étant dans ce cas peu efficaces pour stabiliser les fluctuations extérieures, mieux, ils risquent d'accroître l'instabilité des prix intérieurs puisque ceux-ci sont nécessairement déterminés par l'extérieur (McKinnon 1969) ; **P'intégration financière** des pays, c'est-à-dire une forte mobilité des capitaux entre eux (Ingram 1959, Whitman 1967) ; **les biens produits** par les pays sont substituables et facilitent donc l'ajustement.

Comment se présentent les caractéristiques de l'UMOA à l'égard de ces critères ?

B – L'application à l'UMOA

La **mobilité des facteurs** de production, notamment celle de la main-d'œuvre est limitée dans l'Union même si elle existe dans une certaine mesure dans le sens Burkina-Côte d'Ivoire.

De même, entre les économies de l'Union Européenne, la mobilité de la main-d'œuvre reste faible malgré la libre circulation des autres facteurs.

Encadré 12.1

GAINS ASSOCIES A L'ADOPTION D'UNE MONNAIE UNIQUE

Il est bien reconnu que l'intégration monétaire procure des avantages et des inconvénients à chacun des pays membres. De façon plus concrète, en recourant à une monnaie unique, on facilite la comparaison des prix internationaux, sans engager des dépenses de collecte de l'information sur les taux de change présents et futurs ou celles relatives aux différentes contraintes et réglementations. De même, on supprime les opérations de change qui sont des dépenses improductives pour la société prise globalement. Enfin, l'incertitude liée aux taux de change est éliminée ainsi que les coûts de conversion relatifs au passage d'une devise à une autre. La conséquence principale de tous ces effets positifs attendus devrait être l'augmentation de la production de biens et services à un rythme plus élevé que si chaque pays devait battre et gérer sa propre monnaie. En effet, l'allocation des ressources s'améliore, les coûts de production diminuent grâce aux économies d'échelle. Le bien-être des consommateurs s'accroît.

Plus l'espace sur lequel la monnaie est utilisée s'étend, plus ces avantages s'accroissent (Mundell, 1961).

Un autre bénéfice découlant de la participation à une union monétaire est « l'avantage de se lier les mains » (Giavazzi et Pagano, 1988). Lorsque l'inflation est le résultat d'un jeu entre les agents qui déterminent les salaires et les autorités monétaires, et si les objectifs de faible inflation annoncés par ces dernières ne sont pas temporellement cohérents, le pays fortement inflationniste obtiendra un gain en discipline et en crédibilité en rattachant son taux de change à une monnaie à faible inflation.

D'un autre côté, le recours à une monnaie unique par un ensemble de pays peut comporter des coûts sur lesquels on n'a pas manqué d'insister : perte de degré de liberté en matière d'ajustement du taux de change, perte d'indépendance en matière de politique monétaire. Ces deux points sont développés dans la présentation des critères d'une zone monétaire optimale.

Concernant **P'ouverture des économies** [(Importations + Exportations)/PIB], il apparaît que le commerce extérieur représente plus de 60% du PIB de l'Union. Cette proportion a même atteint 78% entre 1980 et 1985 (tableau 12.1).

Tableau 12.1 : Taux d'ouverture des pays de l'UMOA
(en %).

Périodes	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali *	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
1970-1974	18,96	13,16	21,50		9,18	21,47	21,67	
1975-1989	53,44	43,06	62,69	38,99	41,52	55,82	78,87	74,17
1975-1979	33,72	36,29	39,88	18,81	26,96	37,08	48,32	74,84
1980-1985	62,16	45,66	72,39	46,26	52,09	65,81	94,65	78,56
1986-1989	65,02	47,63	76,64	53,32	43,87	64,25	93,39	66,77
1990-1993	60,21	49,77	73,85	55,41	31,75	61,38	79,78	63,58

Source : BCEAO

* Mali : 1970-1974 (12,70%)

Toutefois, cet indicateur n'est pas approprié pour mesurer le caractère optimal ou non de l'UMOA. D'une part, ces pays exportent des produits très peu transformés pour lesquels ils subissent les prix du marché international. Leurs importations sont dominées par quelques biens essentiels (pétrole, riz ...). D'autre part, l'importance relative du commerce intra-UMOA mesure mieux le degré d'intégration des marchés des pays membres (tableau 12.2).

Tableau 12.2 - Orientation géographique du commerce extérieur des pays de l'UMOA
en 1989 (Exportations de X vers Y + Importations de X en provenance de
Y)/(Exportations totales X + Importations totales de X) en %

Y	X	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
Bénin		-	0,17	0,39	-	1,22	0,21	1,83	0,47
Burkina		0,24	-	1,75	0,12	0,61	-	1,08	1,10
Côte d'Ivoire		4,94	14,14	-	23,30	6,89	3,94	1,75	3,68
Mali		0,07	0,38	1,63	-	0,35	1,75	0,07	1,24
Niger		0,69	0,25	0,64	0,04	-	0,13	0,50	0,43
Sénégal		0,76	0,94	1,32	8,29	0,23	-	0,83	1,34
Togo		3,13	3,51	0,54	0,29	0,91	0,34	-	0,70
UMOA		9,80	19,20	5,90	32,00	9,00	6,20	4,20	8,50
Autres pays de la CEDEAO*		10,20	2,60	11,30	2,10	-	4,60	4,00	7,60
dont Nigéria		5,30	1,20	7,70	1,80	3,50	3,50	2,00	5,40
CEDEAO*		20,10	21,80	17,20	34,20		10,70	8,20	16,10
Autres pays d'Afrique*		1,90	2,40	2,30	2,50		5,50	2,90	2,80
Afrique		21,90	24,30	19,50	36,70	14,20	16,20	11,20	19,70
France		13,20	28,90	20,10	16,30	55,20	33,00	22,40	25,10
CEE		36,50	48,60	58,50	38,50	-	53,60	55,60	51,10
Europe		40,70	50,90	63,60	42,90	-	55,90	60,10	55,10
Etats-Unis		11,80	3,60	5,60	2,20	2,10	4,70	3,80	5,00
Amérique		12,60	5,30	7,00	4,80	-	7,20	10,20	6,80
Asie		23,50	18,90	7,50	15,70	-	15,60	15,00	10,80

(*) Le Niger non compris pour les résultats agrégés

Sources :- BCEAO, Notes d'Information et Statistiques, N° 457 - Mars 1996 ;

- FMI, Direction of Trade Statistics Yearbook, 1991 ;

- FMI, Statistiques Financières Internationales, Annuaire 1995.

Si les pays enclavés (Mali, Burkina et Niger) commercent davantage avec les autres pays membres, notamment la Côte d'Ivoire et le Sénégal, dans l'ensemble le commerce intra-communautaire représente une faible part du commerce extérieur total de l'Union (8,5%). Certes, il existe un commerce non formel assez intense entre ces pays que les statistiques officielles ne reflètent pas, mais les économies de l'Union demeurent davantage intégrées à l'Union Européenne.

Au total, au regard des critères traditionnels, on ne peut conclure que l'UMOA soit une zone monétaire optimale.

Cependant, les théories plus récentes soulignent le caractère discutable de ces critères, ce qui explique l'allongement de la liste en fonction des auteurs ; elles mettent plutôt l'accent sur les critères de gestion monétaire.

II - Les critères de gestion monétaire

Ce sont ceux développés dans les années 1980 par les économistes de tendance monétariste. Selon eux, **la zone monétaire optimale est la zone où la production de la monnaie est optimale en raison des règles qui la régissent** (Pascal Salin cf. Tome I).

De ce point de vue et compte tenu des résultats mis en évidence dans le chapitre 10, on peut considérer que l'UMOA est une zone monétaire optimale.

Qu'en est-il des résultats de l'intégration par la monnaie ?

Section II - Le projet d'intégration par la monnaie et le degré de convergence des économies

Le concept de convergence recouvre deux notions distinctes : la convergence macroéconomique traduit le **rapprochement** des performances et des politiques économiques (croissance, inflation, solde budgétaire, poids de la dette publique) ; tandis que la convergence réelle s'applique à la réduction des différences de développement dans un groupe de pays. On parle de **rattrapage**, les niveaux de revenus par tête devenant de plus en plus homogènes.

I - La convergence macroéconomique

Le Traité de Maastricht a dressé une liste de critères à remplir comme une précondition à l'union monétaire en Europe (Artis, 1992 ; Healey et Levine, 1993).

La CEDEAO a arrêté aussi dans le cadre du Programme de Coopération Monétaire des indicateurs qui doivent permettre d'évaluer le degré de rapprochement des politiques macroéconomiques mises en œuvre (cf. Tome II).

Les critères retenus sont les suivants (tableau 6.54) :

- I - réduction de la variabilité des taux de change (10%) ;
- II - réduction du taux d'inflation (1 à 9%) ;
- III - réduction du ratio déficit budgétaire sur PIB (5%) ;
- IV - plafonnement du financement du déficit budgétaire par la banque centrale (10%).

Tableau 12.3 : Critères de convergence : récapitulation des performances

Indicateurs de convergences	Nbre de pays ayant rempli les critères en 1996	Nbre de pays n'ayant pas rempli les critères en 1996	Echéance fixée pour les remplir	Observations
A - Convergence de régime de change i - Variabilité de taux de change dans une fourchette de 0 à 10% ii - Libération totale du compte courant	10 - UEMOA, Cap-Vert, Gambie, Guinée 13 - Groupe UEMOA, Gambie, Ghana, Guinée, Mauritanie, Nigéria, Sierra Léone	1 - Ghana	1998	Le Nigéria se doit d'adopter un système à taux de change unique d'ici à 1998
B - Réduction des taux d'inflation, à seul chiffre	12 - UEMOA, Cap-Vert, Gambie, Guinée, Mauritanie, Sierra Léone	3 - Ghana, Nigéria, Guinée-Bissau	1998	Le Cap-Vert, la Mauritanie et le Nigéria n'ont pas encore adhéré à l'article VIII des statuts du FMI relatifs à la convertibilité des comptes courants
C - Ratio déficit budgétaire sur PIB (5% en 1998 – 3% 2000)	8 - UEMOA, Mauritanie	5 - Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Sierra Léone	1998	
D - Financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale (10% des recettes fiscales de l'exercice antérieur)	4 - Bénin, Gambie, Mali et Mauritanie	11 - Burkina, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, Togo	1998	Le Ghana et le Nigéria ont rempli les critères pour 1995 mais les chiffres pour 1996 ne sont pas disponibles

Source : Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest, Secrétariat CEDEAO, 1997.

Le tableau 12.3 indique les performances obtenues par chaque pays membre de la CEDEAO par rapport aux différents indicateurs.

Il ressort de l'examen du tableau qu'une relative stabilité des taux de change prévaut en Afrique de l'Ouest. Elle a été facilitée par la forte dévaluation du franc CFA en 1994 et l'adoption par les pays hors UMOA de mécanismes de détermination de leurs taux de change axés sur le marché.

La plupart des pays ont rempli le critère de maintien du taux d'inflation à un chiffre. Seuls les pays de l'UMOA et la Mauritanie ont satisfait les exigences du critère déficit budgétaire/PIB de 5% sur la base de leurs propres règles statutaires. Quatre pays ont rempli le critère relatif au financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale.

Au total, les pays de l'UMOA remplissent les critères de convergence définis par la CEDEAO à l'exception de celui relatif au financement monétaire des déficits budgétaires.

Le respect de ces critères ne peut manifestement suffire à assurer la convergence des économies de la CEDEAO. D'autres critères devront être pris en compte : l'apurement des arriérés accumulés au sein du système de compensation, la libéralisation effective des échanges au sein de la CEDEAO avec notamment la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires, la mise en place et le fonctionnement d'un mécanisme efficace de surveillance et de coordination des politiques macroéconomiques des pays membres, etc.

II - La convergence réelle

L'hypothèse qui sous-tend ce concept est que l'intégration économique en favorisant l'ouverture des frontières devrait entraîner le rattrapage des pays les plus avancés par les moins avancés, ceux-ci devant croître plus vite.

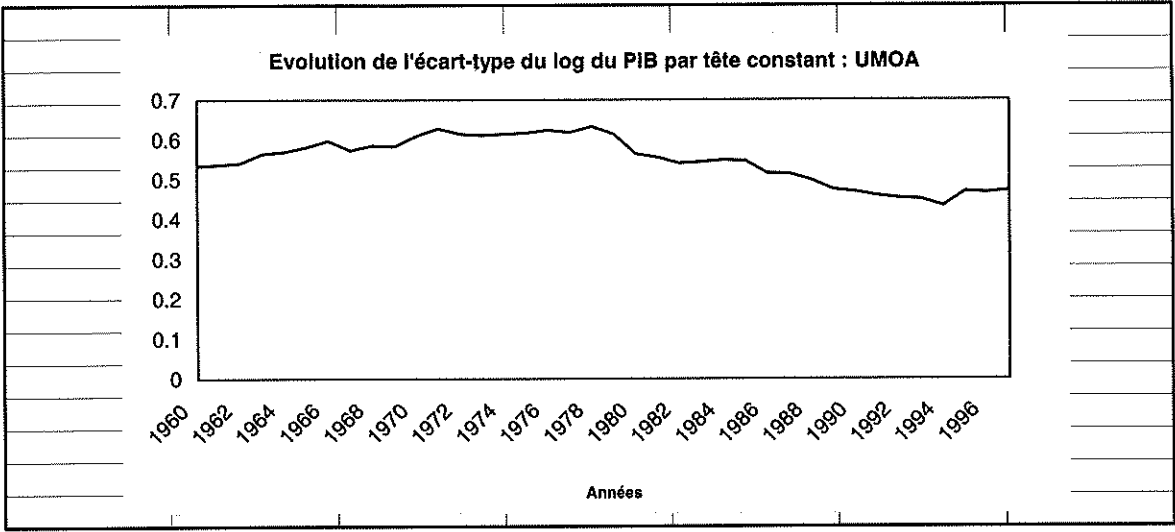
La **mesure du degré de convergence** d'un groupe d'économies soulève beaucoup de problèmes techniques. Aussi n'existe-t-il guère de consensus sur la meilleure **méthode**. Deux approches, fréquemment utilisées, sont appliquées aux pays de l'UMOA et au reste de la CEDEAO.

La première mesure, la plus simple, est appelée **sigma-convergence** : *des pays se rapprochent lorsque la dispersion de leurs revenus par tête autour de la moyenne diminue avec le temps*. Si ces pays qui initialement sont très différents convergent, l'écart-type des revenus par tête devient de plus en plus petit.

Le graphique 12.1 montre l'évolution de l'écart-type du PIB réel par tête dans l'UMOA. Il en ressort que jusqu'en 1979 les économies ont connu une évolution divergente. Les différences dans les rythmes de croissance se sont amplifiées. La crise des années 1980 et 1990 a induit un nivellement vers le bas. Ainsi, la Côte d'Ivoire qui représentait la moitié du PIB de l'Union a subi un recul de près de 40% de son propre PIB tandis que les autres pays parvenaient à maintenir un PIB par tête légèrement négatif.

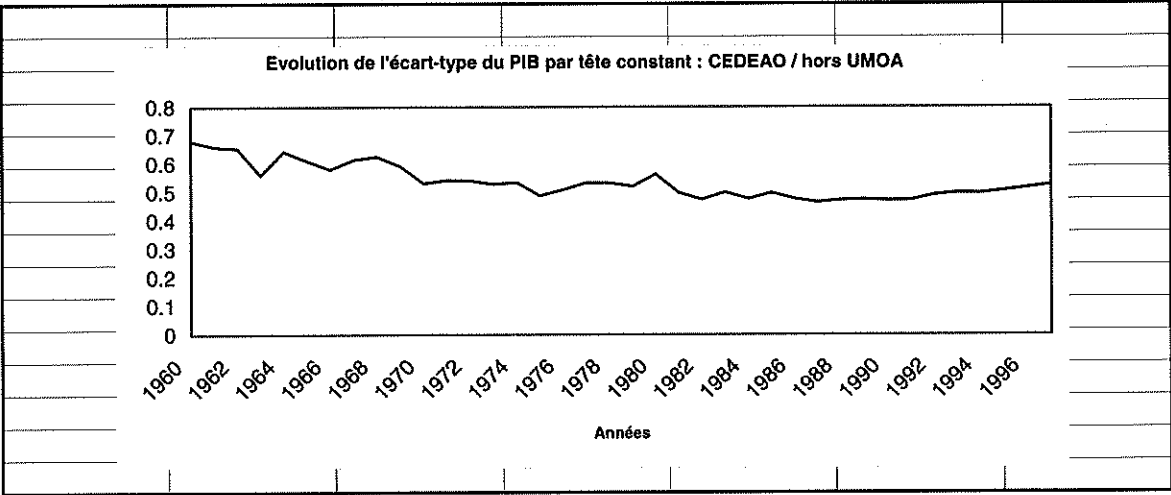
Une comparaison avec l'ensemble des pays de la CEDEAO montre une situation opposée (graphique 12.2). De 1960 à 1982, les différences entre les PIB par tête se sont progressivement rétrécies. En revanche, pendant les années 1983 à 1994 l'écart-type a été stagnant voire légèrement croissant. L'UMOA forme, par conséquent, un groupe plus intégré que l'ensemble de la CEDEAO mais le **degré de convergence au sein de l'Union est relativement faible**.

Graphique 12.1 : Evolution de l'écart-type du log du PIB par tête constant : UMOA



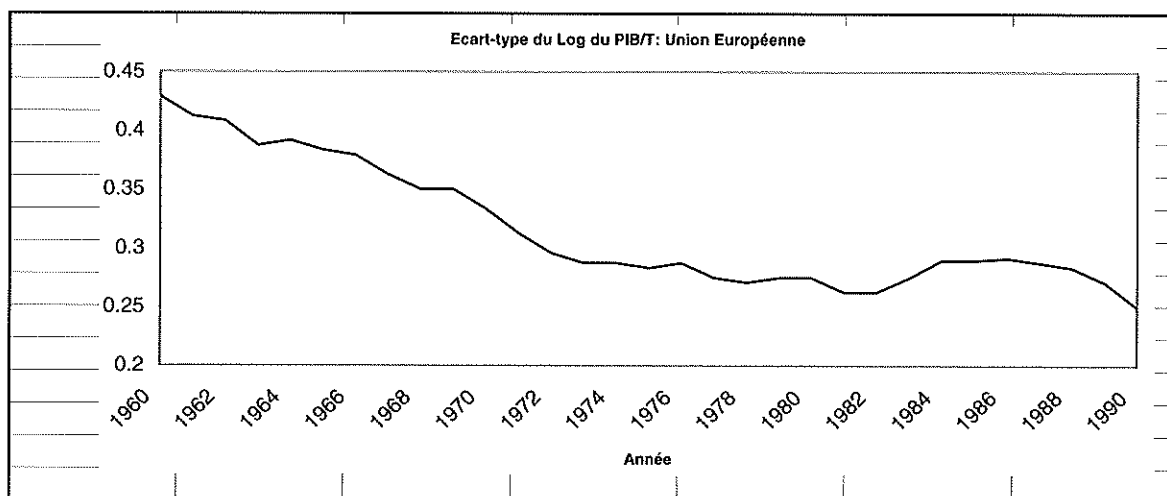
Sources : BCEAO ; FMI, Statistiques Financières Internationales.

Graphique 12.2 : Evolution de l'écart-type du log du PIB par tête constant : CEDEAO /hors UMOA



Sources : BCEAO ; FMI, Statistiques Financières Internationales.

Graphique 12.3 - Evolution de l'écart-type du log du PIB par tête constant : Union Européenne



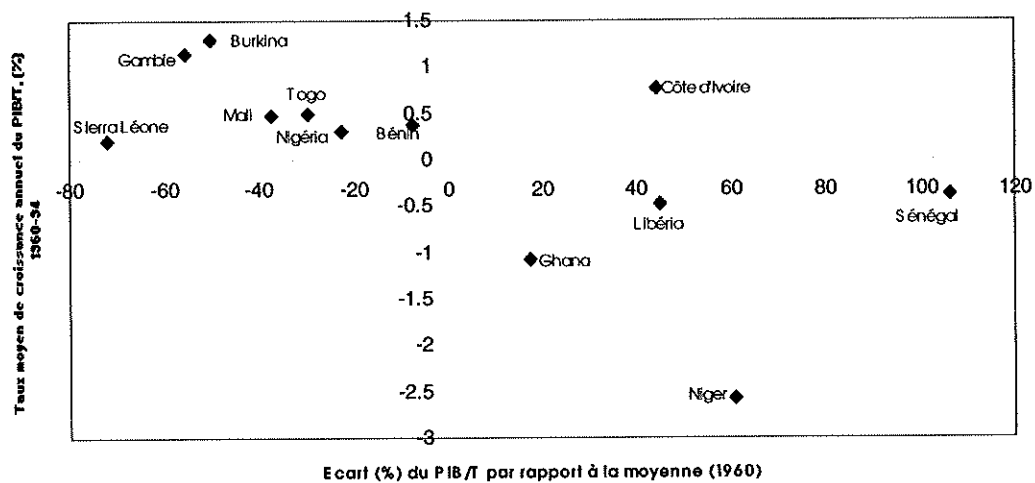
Source : FMI, Statistiques Financières Internationales

A titre de comparaison, le graphique 12.3 montre l'évolution du degré de **convergence des économies de l'Union Européenne**. La tendance au rapprochement des niveaux de vie est **très marquée**, la *courbe ayant une pente fortement décroissante*.

La mesure la plus commune de la convergence est **β -convergence** (voir encadré 12.2). Elle exprime le fait que les pays dont le revenu par tête était au-dessous de la moyenne au départ ont des taux de croissance moyens plus élevés par la suite.

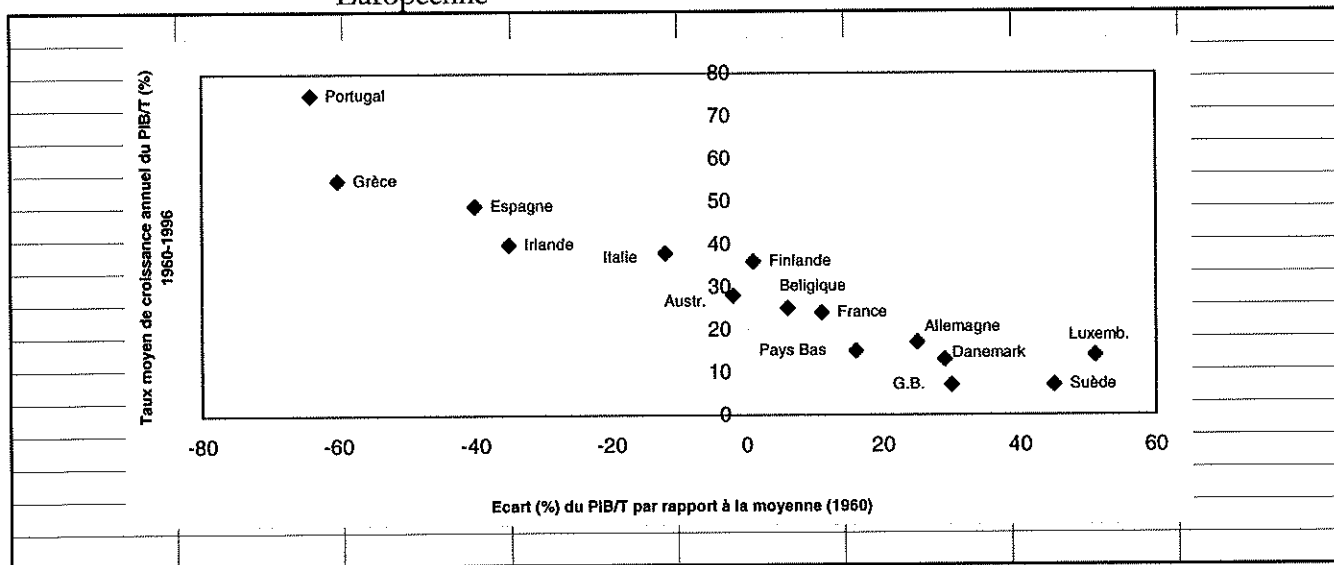
On peut observer le phénomène de β -convergence en représentant sur un même graphique le PIB par tête en 1960 de chaque pays de l'Union et en ordonnée son taux de croissance moyen sur la période 1960-1996 (graphique 12.4). Une pente négative de la courbe obtenue indique que les données vérifient l'hypothèse de la convergence : les pays dont le revenu par tête était en dessous de la moyenne de l'ensemble en 1960 ont par la suite des taux de croissance plus élevés.

Graphique 12.4 - Ecart du PIB par tête par rapport à la moyenne de 1960 : UMOA et CEDEAO.



Source : FMI, Statistiques Financières Internationales

Graphique 12.5 - Ecart du PIB par tête par rapport à la moyenne : Union Economique Européenne



* PIBPT : PIB par tête

Source : FMI, Statistiques Financières Internationales

En 1960, le Burkina avait le PIB par tête le plus faible : 60% inférieur à la moyenne de l'UMOA. Par la suite, le PIB par habitant de ce pays a progressé à un taux moyen de 1,3% en termes réels par an sur les 36 ans d'après-indépendance. A l'autre extrême, le Sénégal, avec un PIB par tête plus de deux fois supérieur à la moyenne de l'Union en 1960, a connu une décroissance continue de son PIB par tête sur la période 1960-1996 (moins 0,5% par an).

Les pays de l'UMOA manifestent ainsi une tendance assez nette à la convergence, la Côte d'Ivoire étant le seul pays qui diverge par rapport aux autres. Avec au départ, un PIB par tête plus élevé que celui des autres pays à l'exception du Sénégal, elle a consolidé son avance au cours de la période 1960-96. Le tableau A.12.1 indique l'estimation de la valeur de β .

La variable dépendante est la différence entre le logarithme du PIB réel par tête du pays i à l'année t et le logarithme du PIB réel par tête de ce dernier en 1960 (DIFCONG). La variable indépendante est le PIB par tête de i en 1960 (CONG) . La valeur de β est bien négative.

Encadré 12.2

Le critère β -convergence

La mesure la plus commune de la convergence est β -convergence (Barro R. et Sala-I-Martin X., 1996). Celle-ci survient lorsque dans une régression en coupe instantanée des taux de croissance (moyennes de la période considérée) sur les niveaux initiaux du PIB par tête, le bêta-coefficient de ces niveaux initiaux est négatif. L'hypothèse sous-jacente est que chaque région a un sentier de croissance stationnaire. Un bêta négatif signifie que les pays ayant le PIB par tête au-dessous de la moyenne au début de la période auront des taux de croissance moyens élevés par la suite.

En utilisant la méthode des moindres carrés, l'application de ce critère revient à estimer la relation suivante :

$$g_i (y_i^t - y_i^0) = a + \beta y_i^0 + e_i$$

avec i le log du PIB réel par tête au temps t du pays i , y_i^0 le log du PIB par tête du pays i en début de période, g_i le taux de croissance sur la période considérée, e_i un bruit blanc. Par construction $\text{cov}(e_i, y_i^0) = 0$.

Si on inclut les autres pays de la CEDEAO, on obtient un groupe qui présente un profil plus convergent avec un β négatif et en valeur absolue supérieur à celui des pays de l'Union (tableau A 12.2).

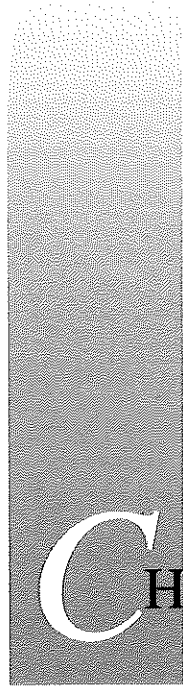
Au total, les pays de l'Union ont vu leurs économies se rapprocher au cours des années 1960-1996. Cependant en tant que groupe, ils ne présentent pas un degré de convergence plus élevé que celui de la CEDEAO.

La conclusion qu'on peut tirer de ce qui précède est que l'intégration monétaire ne constitue pas une condition suffisante de l'intégration économique. Celle-ci requiert la mise en œuvre de politiques volontaristes dans les autres secteurs.

Cette analyse justifie le traité de l'UEMOA qui constitue un cadre juridique avancé pour l'organisation de l'espace de l'Union si des mesures concrètes sont effectivement prises.

Ce traité est une illustration de l'impulsion qu'à chacune des étapes de son histoire, les dirigeants successifs de la BCEAO ont donnée à l'Union.

Le chapitre qui suit retrace les réformes de structure les plus saillantes introduites par ces dirigeants.



C HAPITRE 13

L'ŒUVRE DES DIRIGEANTS SUCCESSIFS
DE LA BCEAO

Depuis 1962 la BCEAO a eu à sa tête un Directeur Général et trois Gouverneurs, le mandat du troisième étant en cours. Chacun d'eux s'est employé à imprimer sa marque à l'institution en rapport avec les problèmes du moment et l'évolution de l'environnement.

Section I - Monsieur Robert Julienne

Il a exercé successivement les fonctions de Directeur Général de l'Institut d'Emission de l'AOF et du Togo de 1955 à 1959 ; puis de Directeur Général de la BCEAO sous le régime de la Communauté à partir d'avril 1959.

Après les indépendances et la signature du traité de 12 mai 1962, instituant l'UMOA, il est nommé Directeur Général de la nouvelle BCEAO de 1962 à 1974.

Pendant la période délicate au début des indépendances, il a travaillé à la **survie de la zone d'émission** en contribuant à sa transformation en une union monétaire entre Etats indépendants préservant ainsi les acquis du passé.

Il a eu, dès lors, la difficile mission de convaincre et d'inculquer à contre-courant des idées dominantes de l'époque, aux Etats naissants que la **discipline monétaire**, loin d'être en contradiction avec une politique de légitime développement, constituait un de ses meilleurs atouts.

C'est à lui que la BCEAO doit la **mise en place des premières structures et des règles d'exécution des opérations** et de fonctionnement des services, marqués par une grande rigueur : l'organisation des services de caisse et les procédures appliquées aux opérations, le règlement de comptabilité, la réglementation du crédit, le contrôle de la caisse et la comptabilité, l'inspection des agences par le Siège, notamment.

Il a ouvert à Abidjan le premier **centre de formation des cadres** de la BCEAO : le Centre d'Application Technique et Professionnel - CATEP.



Robert Julienne

Section II - Abdoulaye Fadiga

Premier Gouverneur africain de la BCEAO à la suite de la réforme de 1973, il est resté dans ces fonctions de 1974 à 1988.

A son actif, figure le **transfert du Siège** de la BCEAO de Paris à Dakar, en terre africaine, dans des locaux qu'il a conçus et réalisés.

Il a ensuite procédé à la **réorganisation de l'institution** pour mieux l'adapter à ses missions et à son environnement ; à la mise en œuvre des **directives de politique de la monnaie et du crédit** ; à l'application de la **gestion budgétaire** au sein de la Banque.

La Banque lui doit l'**africanisation** intégrale du personnel, la création du **Centre Ouest Africain d'Etudes Bancaires (COFEB)** ayant une vocation plus large que le CATEP, puisqu'il est chargé d'assurer la formation des cadres de la BCEAO, mais également des Administrations financières et des banques.

Le **statut du personnel d'encadrement**, la **Caisse de Retraite des Agents d'Encadrement**, les **principes de gestion du personnel de recrutement local**, la **retraite complémentaire** de cette catégorie de personnel, forment le cadre de gestion du personnel qu'il a mis en place.

Sous son mandat, l'UMOA a été élargie au **Mali** comme septième membre.

Dans le cadre d'un important **programme immobilier**, il a rénové l'ensemble des Agences principales de la BCEAO et implanté plusieurs agences auxiliaires.

Le Gouverneur Fadiga est décédé en fonction, le 11 octobre 1988.

Il était Commandeur de l'Ordre National et Officier du Mérite Agricole de Côte d'Ivoire, Officier de la Légion d'Honneur française, Officier du Mérite français, Commandeur de l'Ordre du Mono de la République Togolaise, Commandeur du Cruzeiro del Sul du Brésil, Grand Officier de l'Ordre de Malte.

En signe de reconnaissance des services rendus, les Autorités du Sénégal ont donné son nom à l'avenue qui borde le Siège de la BCEAO à Dakar.



Abdoulaye Fadiga

Section III - Monsieur Alassane Dramane Ouattara

Gouverneur de 1988 à 1990, en pleine crise des économies de la zone d'émission et du système bancaire.

Comme contribution essentielle, il est à l'origine de la réforme de la politique de la monnaie et du crédit ainsi que des règles d'interventions en 1989 pour mettre en adéquation la politique monétaire et les mesures d'ajustement structurel appliquées par les Etats de l'Union ; la Commission Bancaire chargée au niveau communautaire de la surveillance bancaire a été créée à son initiative.

Il a engagé les réflexions sur l'intégration économique des pays de l'UMOA après l'accord de la Conférence des Chefs d'Etat.



Alassane Dramane Ouattara

Section IV - Monsieur Charles Konan Banny

Gouverneur par intérim de 1991 à 1994, puis Gouverneur depuis 1994, il a eu la lourde tâche de conduire la **politique monétaire après la dévaluation** de manière à juguler l'inflation.

En obtenant, le jour même de la décision de changement de parité, la signature du traité d'**Union Economique et Monétaire Ouest Africainé** (UEMOA) et en travaillant à la mise en place des premiers organes, il a contribué à ouvrir des perspectives à la zone d'émission.

Dans la dynamique communautaire et dans l'esprit de la réforme de 1989, il a rénové et approfondi les instruments d'interventions de la Banque Centrale en délaissant les méthodes dirigistes et administrées au profit des **techniques de marché** : titrisation des concours consolidés, marché monétaire approfondi, marché financier régional, bourse régionale des valeurs mobilières.

Il a opéré un travail important de **normalisation comptable** au niveau communautaire : Plan comptable bancaire, Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) ; s'y ajoute une réforme en cours de la **centrale des impayés** et celle des **systèmes et moyens de paiement**.

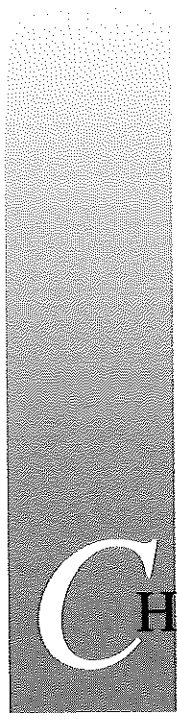
En vue de la relève des cadres et pour tenir compte des nouvelles missions de la Banque, il a procédé à une **réorganisation de l'Institut d'émission** en mettant notamment l'accent sur le dispositif de contrôle interne et le contrôle externe par des professionnels de l'audit.

Sous son mandat, la **Guinée-Bissau** a adhéré à l'UMOA portant le nombre de membres à huit.

Le **Comité historique** chargé d'écrire l'Histoire de la Banque a été créé à son initiative.



Charles Konan Banny



C HAPITRE 14

PERSPECTIVES DE L'UMOA



Par souci d'objectivité et aussi pour laisser le débat ouvert dans un domaine aux dimensions multiples et sujet à tant de controverses, les membres du Comité Historique ont pris l'option de ne pas imposer un choix au lecteur mais de lui proposer des éléments d'information et d'appréciation sur les alternatives qui se présentent aux Etats de l'Union Monétaire dans l'avenir, le changement étant dans la nature des choses et inhérent à tout ce qui existe : les êtres, les groupes, les institutions, les civilisations, etc.

Section I - Les éléments d'appréciation

Sont mises en évidence, les dispositions que requiert l'organisation d'un système monétaire en général, le cas de l'UMOA et les résultats de cette expérience, l'évolution de son environnement.

I - Les principes d'organisation d'un système monétaire

Au moins **quatre dispositions** sont requises pour l'organisation d'un système monétaire : la dénomination de la monnaie, le régime de change, le degré de convertibilité de la monnaie, un modèle institutionnel s'il s'agit d'un système monétaire intégré, les opérations génératrices de l'émission.

A - Le choix d'une dénomination de la monnaie

Il n'existe pas de critère dans l'absolu. La dénomination choisie peut être *symbolique* – syli -¹⁹ ou relever des *traditions* monétaires de la population - Ouguyia, Dalasi -²⁰ ou liée à *l'histoire* - Franc CFA, Dollar libérien...-

B - Le choix d'un régime de change

a - La définition de la monnaie

Le chapitre préliminaire du Tome I montre comment la monnaie est un instrument d'organisation non seulement d'une communauté donnée mais également des relations entre différentes communautés.

Pour ce faire, le système monétaire international permet d'établir des **liens** entre les monnaies des différentes communautés de manière à faciliter les mouvements des biens -les échanges-, des personnes et des capitaux.

Ce lien fut l'or pris comme **dénominateur -étalon-** des monnaies dans le système de l'étalon-or. La **définition** d'une monnaie par rapport à l'or consistait à fixer son **contenu or**, son **équivalent** en or, sa **parité** avec l'or.

¹⁹ Eléphant en langue soussou.

²⁰ Monnaie de la Gambie.

Ainsi, avant 1928, 1 franc français valait 0,32 258 gramme ou 322,58 milligrammes d'or ; la loi de 1928 réduit ce poids d'or qui passe à 65,5 milligrammes soit une dévaluation de 80%.

Avec l'étalon de change-or, seul le dollar des États-Unis est défini par rapport à l'or à raison de 35 dollars = 1 once d'or soit 31,10348 grammes d'or.

Dans le système monétaire international actuel, la référence à l'or n'est plus admise depuis la réforme de 1976 des statuts du FMI.

Un pays ou un groupe de pays ayant une monnaie commune, peut définir sa **monnaie** par rapport à celle d'un autre pays membre du FMI ou par rapport à un **panier de monnaies** soit le DTS ou toute autre composition.

Le **taux de change** de la monnaie est fixé par rapport à la monnaie ou au panier de monnaies de référence.

b - La politique du taux de change

En termes juridiques, la définition de la monnaie et la fixation de son taux de change, peuvent résulter d'une **décision libre** du pays ou groupe de pays, ou d'un **accord ou arrangement monétaire** avec le ou les pays de référence.

Dans l'un ou l'autre cas, le pays d'émission opte pour la **fixité** du taux de change ou pour la **flexibilité** c'est-à-dire son flottement ou la possibilité de son ajustement si nécessaire.

D'une façon générale, lorsque le régime de change relève d'un libre choix même pour une parité fixe, le pays d'émission peut plus facilement ajuster son taux de change, si nécessaire, que dans le cadre d'un accord.

Au total, indépendamment des critères politico-culturels liés à l'histoire, qui **pourraient** intervenir, **le choix d'un régime de change dépend essentiellement des objectifs de politique économique visés, de l'orientation des échanges commerciaux notamment.**

C - L'option à prendre sur le degré de convertibilité

La convertibilité d'une monnaie est la possibilité juridique donnée aux usagers de l'utiliser dans des transactions hors de sa zone d'émission, c'est-à-dire d'étendre ses fonctions au-delà des frontières du pays ou de la zone où elle est émise.

Le champ des transactions couvertes par cette monnaie détermine son degré de convertibilité.

La **monnaie inconvertible** est celle qui ne peut être utilisée que dans sa zone d'émission.

Elément essentiel de la qualité d'une monnaie, la convertibilité est, avec la définition des opérations génératrices de l'émission, l'une des options les plus contraignantes dans l'organisation d'un système monétaire.

Le poids de la contrainte est fonction du régime de change qui lie le pays d'émission aux pays partenaires.

Dans une zone monétaire au sens large ou étroit (cf. Tome I, chapitre préliminaire), le pays-centre n'a pas de problème de convertibilité au regard des unités satellites puisque sa monnaie circule dans toute la zone ou sert d'étalon aux différentes unités monétaires de la zone.

En revanche, les *unités satellites* doivent se constituer des avoirs dans la monnaie-pilote pour assurer la convertibilité de leurs monnaies locales à moins que des arrangements spécifiques au sein de la zone - du type compte d'opérations - facilite l'interconvertibilité des monnaies.

En dehors d'une zone monétaire, la nécessité pour le pays d'émission de disposer d'avoirs en devises pour assurer la convertibilité de sa monnaie s'impose, et implique que de ses échanges et mouvements de capitaux avec l'extérieur, il se dégage un gain se traduisant par une accumulation de devises (réserves de change).

C'est cette nécessité que Jean Denizet soulignait dans son rapport (cf. Tome II chap.1).

D - Le choix d'un modèle d'organisation dans le cas d'un système monétaire intégré

Les caractéristiques des différents modèles ont été précisés dans le chapitre préliminaire. Il suffit de rappeler que le *système hiérarchique ou zone monétaire est asymétrique mais stable ; le système égalitaire - union monétaire ou coopération monétaire - est fragile ; la Banque Centrale indépendante est un système stable également.*

E - La définition et la réglementation des opérations génératrices de l'émission

Il s'agit de fixer les modalités de production de la monnaie dans la zone d'émission. D'une réglementation plus ou moins rigoureuse, dépend la qualité de la monnaie produite et la stabilité économique de la zone.

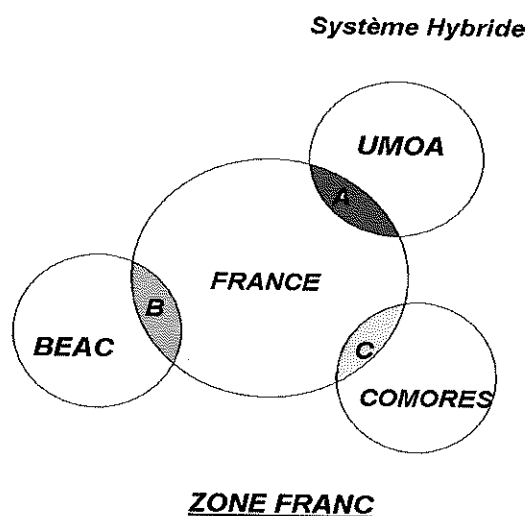
II - Le cas de l'UMOA

En mettant en évidence ces dispositions dans l'organisation de l'UMOA, il est possible d'identifier dans les alternatives, les points sur lesquels des changements pourraient s'opérer et dans quelles conditions.

A - Le modèle d'organisation monétaire est hybride en ce sens qu'il est **égalitaire** au niveau des Etats africains membres (union monétaire) et inclus dans un système **hiérarchique** au niveau de la zone franc où la France joue le rôle de pays-centre.

Ainsi la France participe à la gestion de la Banque Centrale par la présence de deux administrateurs au Conseil d'Administration et un représentant dans chaque Comité National du Crédit ; elle désigne un contrôleur chargé d'examiner l'application des dispositions du compte d'opérations.

Ce modèle d'organisation peut être schématiquement représenté comme suit :



Source : Patrice Kouamé, 1998.

Le **point d'intersection A** traduit l'ensemble des dispositions liées à l'appartenance à la zone franc.

B - Ainsi, la **dénomination de la monnaie franc CFA, rappelle celle de la monnaie-pilote qui est le franc.**

C - Elle est **définie** par rapport au **franc français** auquel elle est liée par une **parité fixe** dans le cadre d'un **accord de coopération** avec la France.

Aussi, la **modification du taux de change** du franc CFA requiert une *consultation* avec la France.

D - Le franc CFA est **convertible**. La France apporte **son concours** aux Etats de l'UMOA pour assurer cette convertibilité dans le cadre d'une convention dite de **compte d'opérations**.

Au terme de cette convention, la BCEAO a ouvert un compte dans les livres du **Trésor français** où elle dépose au moins 65% de ses avoirs en devises hors les montants nécessaires pour sa trésorerie courante et pour certaines opérations (cf. Tome II chap.3).

En cas d'épuisement de ses avoirs, la Banque peut obtenir une avance du Trésor après ratissage des avoirs des entreprises et banques de l'UMOA détenus à l'extérieur et le recours au FMI.

E - Les **opérations génératrices** de l'émission sont définies de façon restrictive dans les statuts, notamment les **concours aux trésors nationaux** sont limités à 20% des recettes fiscales nationales, un taux de **couverture minimum** de 20% des engagements à vue de la BCEAO par ses avoirs extérieurs bruts est imposé. Les directives de politique de la monnaie et du crédit, ainsi que les règles d'intervention, veillent à garantir le pouvoir d'achat interne et externe du franc CFA de l'UMOA par une politique monétaire appropriée.

Le bilan de l'expérience, nous venons de le voir, est positif en ce qui concerne la gestion monétaire interne, sujet à caution pour la gestion monétaire externe, mitigé pour la gestion économique et l'intégration des économies (cf. section I).

Quelles peuvent alors être les options pour l'avenir ?

Section II - Les options pour l'avenir

Les changements profonds intervenus dans l'environnement des Etats de l'UMOA sont déterminants pour l'avenir de la zone d'émission.

I - Les mutations de l'environnement

A - Au niveau géopolitique

La politique extérieure du pays-centre de la zone franc, la France, s'est **modifiée** en fonction de l'évolution des relations internationales.

Ainsi, la zone franc, construction de l'**Empire colonial** au XIX^e siècle devint, dans un **monde d'affrontements et de conflits**, une zone de protection économique et monétaire vis-à-vis de l'extérieur avec la deuxième guerre mondiale et la guerre froide.

Depuis, on s'achemine vers un **monde plus ouvert**, fondé sur la libéralisation des paiements internationaux (FMI), puis celle des relations économiques (OMC ²¹ après le GATT) ; s'y ajoute la promotion de la **coopération régionale** avec notamment la construction de l'**Union Européenne** et l'avènement d'une monnaie unique - l'**Euro** - le 1^{er} janvier 1999, qui consacrera la **disparition du franc français en 2002**, les arrangements commerciaux en **Amérique du Nord** entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, le pôle **Asie-Pacifique** constitué autour du Japon, Hong-Kong, Taïwan, la Corée du Sud et Singapour, la recherche d'une communauté économique en Afrique de l'Ouest avec la **CEDEAO**, en Afrique Centrale avec la **CEMAC** ²² et en Afrique Australe avec la **SADC** ²³.

B - L'orientation des échanges commerciaux

Dans ce mouvement d'ouverture, les pays de l'UMOA ont **diversifié** leur commerce extérieur.

En effet, en **1962**, les **exportations** de l'UMOA à destination de l'ensemble formant aujourd'hui l'Union Européenne, représentaient 77% du total des exportations ; elles ont **baissé** à 51% au début des années 90, en 1991.

La part des **importations** en provenance de ce groupe de pays a également **fléchi** de 75% en 1962 à 49% en 1991.

Suivant cette tendance, les échanges avec la France ont sensiblement régressé. Sur les 77% de ventes aux pays susvisés, la part de la France représentait un peu plus de 62% ; en 1991 elle n'est plus que de 19% sur les 51%, les autres pays européens ayant une part prépondérante.

²¹ Organisation Mondiale du Commerce.

²² Coopération Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale.

²³ South African Development Committee.

Quant aux importations en provenance de la France, elles sont passées de 61% du total européen (75%) en 1962 à 28% en 1991, la part des autres pays européens s'étant accrue de 13,7% à 20,5%.

L'**orientation géographique** des échanges s'est faite notamment en direction de la **région ouest africaine**, dans les pays de la **CEDEAO**.

En 1991, la proportion des exportations vers les pays du groupe représente 21,5% contre 9,7% en 1962. De même, la part des importations en provenance de la CEDEAO est passée de 4,8% en 1962 à 22% en 1991.

Par ailleurs, le commerce avec les **pays asiatiques**, très faible au lendemain des indépendances des pays de l'UMOA, s'est sensiblement développé.

De 0,8% en 1962, la part des exportations à destination de ces pays est supérieure à 10% en 1991 (10,6%) ; la part des importations est passée de 6% à 12,8% pendant la même période.

En **résumé**, au moment des indépendances, la France occupait une position dominante dans les échanges commerciaux des pays de l'UMOA, aussi bien globalement qu'à l'intérieur du groupe des pays formant aujourd'hui l'Union Européenne.

Les échanges ont été progressivement diversifiés et orientés dans deux directions : vers les autres pays formant l'Union Européenne, la part de la France ayant sensiblement régressé ; vers les autres pays membres de la **CEDEAO** ainsi que les pays asiatiques, la part de l'Union Européenne s'étant réduite.

Celle-ci demeure cependant **prépondérante avec en moyenne 50% du total des échanges**.

Le mouvement tendanciel des échanges indique **objectivement** dans quelle direction devrait s'orienter le régime de change des pays de l'UMOA.

Ce critère n'étant pas exclusif, d'autres considérations interviennent dans le choix : l'histoire, les habitudes, les relations culturelles, la politique de coopération monétaire régionale...

C - La garantie de convertibilité du franc CFA

La garantie qu'apporte la France à la convertibilité du franc CFA n'est plus illimitée mais complémentaire de l'effort des Etats eux-mêmes et conditionnelle depuis la réforme de 1973. La France leur "apporte son concours".

La première ligne de défense du franc CFA est donc constituée par les devises que les Etats de l'Union obtiennent grâce à leurs **exportations** hors UMOA et aux **entrées de capitaux**.

La deuxième ligne comprend les ressources que les Etats peuvent mobiliser auprès du **FMI** dont ils sont membres, en cas de difficultés de leurs balances des paiements.

La troisième ligne est le **stock d'or** détenu par la BCEAO.

Les autres concours, comme le recours aux **avances du compte d'opérations** n'interviennent qu'après épuisement de toutes ces possibilités. Il faut souligner qu'en pratique une certaine souplesse a été observée dans l'application de ces dispositions.

D - Le rôle prépondérant du FMI dans la conduite des politiques économiques

La **mission de surveillance** du FMI qui figure dans ses statuts originels s'est renforcée au fil du temps notamment depuis la grande crise des années 1970 et 1980 qui a conduit à la réforme des statuts.

Depuis, les pays en développement ou émergents notamment, sont en proie à de nombreuses difficultés : crise de la dette, crises bancaires, krachs boursiers...

Aussi, pour coordonner les différentes sources d'aide, la doctrine s'est progressivement imposée qu'un programme avec les institutions de Bretton Woods, devient la condition de mobilisation d'autres concours multilatéraux et parfois bilatéraux.

Nous avons vu comment au début des années 1990, ces institutions ont fait de la dévaluation du franc FCFA une condition de la poursuite de leurs concours et donc en pratique du rétablissement des relations avec la communauté internationale.

E - La nécessité d'introduire plus de flexibilité dans la gestion économique

De l'effondrement au début des années 1970 de l'ordre monétaire de Bretton Woods de 1944 fondé sur la fixité des parités des monnaies, de nombreux enseignements ont été tirés sur les régimes de change et la gestion économique d'une façon générale.

Nous avons vu comment la notion de **techniques de marché**, inspirée de la théorie libérale, a pris, depuis, le pas sur les méthodes dirigistes et administrées.

Le flottement d'une monnaie dont le taux de change est dès lors déterminé par son offre et sa demande sur le marché des changes, apparaît comme un moyen de gestion rationnelle de l'économie.

A défaut, le moyen terme consiste à ajuster à temps, à froid et insensiblement, le taux de change, lorsque son évolution est de nature à compromettre la compétitivité de l'économie.

Cet exercice doit cependant être doublé d'une **politique monétaire non inflationniste** concourant à la stabilité du taux de change nominal et donc à la mise en confiance des usagers.

II - Les alternatives

A - Le maintien du *statu quo*

Dans ce choix, le mécanisme décrit au paragraphe B précédent reste maintenu même après la création de l'Euro et la disparition du franc français, la **convention de compte d'opérations** qui est au cœur du système étant exécutée du côté français par le Trésor Public.

Le seul changement, serait la substitution de l'Euro au franc français et le **rattachement institutionnel** du franc CFA à l'Euro à une **parité fixe**. *Les modalités de ce rattachement sont à préciser au regard des textes qui régissent l'Union Européenne.*

B - La constitution d'une zone monétaire autonome de l'UMOA

a - Le choix d'une monnaie de référence pour la définition de la monnaie autonome

Cette décision confère aux pays de l'Union, la liberté de **définir leur monnaie**, par rapport à **une monnaie** ou un **panier de monnaies** - le DTS ou une autre composition ; de garder la **dénomination** actuelle - franc CFA - ou de la *changer*.

En tout état de cause, comme indiqué au paragraphe b précédent, la monnaie de référence doit tenir compte des courants d'échanges commerciaux et des mouvements financiers des pays de l'UMOA avec l'extérieur.

Avec 50% du commerce extérieur de la zone d'émission, l'Union Européenne est le premier partenaire économique de l'UMOA. Aussi, sa monnaie - l'**Euro** - est **objectivement** désignée pour servir de monnaie de référence dans la définition et la fixation du taux de change de la monnaie de l'UMOA.

Celle-ci est cependant **autonome** en ce sens que sa définition par rapport à la monnaie de l'Union Européenne - l'**Euro** - ne résulte pas d'un arrangement monétaire du type décrit au paragraphe B mais d'un choix économique délibéré.

b - Le choix d'un panier de monnaies pour la définition de la monnaie de la zone d'émission

Si les pays portent leur choix plutôt sur un **panier de monnaies** autre que le DTS, la composition de ce panier devra nécessairement accorder une **part prépondérante** à l'**Euro**, monnaie du premier partenaire commercial et financier de la zone d'émission.

c - La convertibilité de la monnaie

L'autonomie signifie liberté de gestion des avoirs en devises par la Banque Centrale. Elle signifie également que la convertibilité de la monnaie doit être matériellement et psychologiquement garantie par les Etats eux-mêmes.

Or, l'analyse sur le long terme du **solde des transactions courantes** de l'Union montre que celui-ci est **structurellement déficitaire** ; ce déficit en termes d'analyse économique correspond au **déficit des finances publiques**.

Les **objectifs de politique économique** de la zone d'émission devront viser dans ces conditions à **améliorer le solde des transactions courantes** par l'enrichissement du contenu des exportations, l'intensification des échanges intra-zone, la stimulation de la production intérieure, notamment la production alimentaire et à réaliser **l'équilibre des finances publiques**.

La politique monétaire devra se fixer comme objectif la stabilité du pouvoir d'achat interne et externe de la monnaie de la zone.

En outre, le renforcement du **stock d'or** de la Banque Centrale est nécessaire pour assurer la troisième ligne de défense de sa monnaie.

Des **accords de facilités de trésorerie** qui pourraient être signés avec des institutions financières publiques et/ou privées, constitueraient des appoints mais en aucun cas le filet de sécurité essentiel du système dont la **crédibilité** sera liée aux **politiques économiques** et à la **politique monétaire** conduites dans la zone et à leurs résultats.

d - Le choix d'un modèle d'organisation monétaire

Dans sa formule actuelle, l'UMOA ramenée aux Etats africains est un **système égalitaire**. Les inconvénients de cette formule ont été soulignés (Tome I, chap. préliminaire).

Or, la **discipline collective** doit être maintenue et renforcée avec l'autonomie de la zone. Pour l'assurer, plusieurs formules existent qui ne sont pas exclusives les unes des autres : la mise en œuvre du dispositif de **surveillance multilatérale** des politiques macroéconomiques comme le prévoit le Traité de l'UEMOA ; le renforcement de l'**indépendance** et des **pouvoirs de la Banque Centrale** pour l'application de ses règles, la surveillance et la coordination des politiques macroéconomiques des Etats ainsi que la gestion du taux de change de la monnaie commune ; l'application de la **règle de la majorité** dans certaines matières au lieu de l'unanimité.

Au total, la **zone monétaire autonome** doit être une **zone monétaire optimale**, en ce sens que la monnaie qui y sera produite doit être une monnaie de qualité, en raison des règles et des arrangements institutionnels qui y prévalent.

En effet, la qualité de la monnaie produite ne peut être inférieure à celle utilisée par le public dans le système actuel en termes de pouvoir d'achat et de convertibilité.

Les conditions de l'émancipation monétaire des pays de l'UMOA

1 – Raisonner en termes d'émancipation ou d'indépendance à propos des questions économiques, peut paraître au mieux prétentieux, au pire anachronique et irréaliste dans un monde présenté de plus en plus comme étant caractérisé par l'interdépendance et la mondialisation.

En effet, une certaine vision mécaniciste du fonctionnement de l'économie et par-delà, de la marche du monde, associe souvent à ces termes, l'idée d'un cadre rigide et statique auquel on ne peut que se conformer, plutôt que celle d'une contrainte dynamique.

Les phénomènes d'interdépendance ou de mondialisation, tout comme les autres phénomènes économiques, n'existent pas en soi indépendamment des hommes ; ils sont la résultante de décisions multiples et d'actions diverses initiées par des acteurs conscients et rationnels, agissant au mieux de leurs intérêts sur la scène mondiale.

De ce fait, l'état d'interdépendance et de mondialisation à un moment donné, traduit les rapports de force et d'intérêts entre les acteurs à ce moment.

Et, c'est parce que des acteurs, dans une position qu'ils estiment défavorables, ont la possibilité de développer des stratégies légitimes de nature à se mettre en situation plus favorable, qu'aucune situation n'est définitivement acquise et que le monde est en mutation permanente et en perpétuel devenir. Autrement dit, il n'y a pas de contradiction entre interdépendance et autonomie de décision. Il y a cependant pour toute décision, un coût à supporter et un pari pris sur l'avenir parce que rien ne peut garantir absolument le résultat escompté.

2 – La question de la dépendance monétaire des pays de l'UMOA est liée, hormis son aspect historique, à la fragilité de la structure économique des pays et des risques de déflation et de récession dus aux fluctuations de leurs recettes d'exportation.

Ainsi, le mécanisme du compte d'opérations, permet aux pays, en cas de besoin, de continuer à assurer leurs importations.

Economiquement, c'est un arrangement exemplaire entre un groupe de pays du Sud et un pays du Nord.

Dans les faits, ce dispositif lié à un système de parité fixe entre le franc CFA et le franc français, comporte des effets pervers sur le long terme en procurant un pouvoir d'achat utilisé souvent à des fins de consommation de produits étrangers au détriment de la production intérieure ; en favorisant les évasions de capitaux et la rigidité dans la gestion de l'économie.

Cet arrangement monétaire, présente dans ces conditions, des inconvénients dans l'état actuel des économies.

3 – Plusieurs conditions sont toutefois nécessaires au succès d'une autonomie monétaire :

- a) La mise en œuvre de politiques économiques visant à réaliser l'équilibre économique de la zone, notamment la couverture des besoins courants tels que celui de l'autosuffisance alimentaire – production de riz et autres céréales, production animale, halieutique, vestimentaire... -

- b) Le soutien de ces politiques par une politique de taux de change favorable à la production intérieure.
- c) La réduction des dépenses improductives dans l'économie – taille de l'Administration, dépenses somptuaires...
- d) Le renforcement de la crédibilité de la Banque Centrale et de son indépendance par notamment :
 - la réalisation de son autonomie financière grâce à la constitution de réserves propres lui permettant de faire face aux besoins des Etats en cas de nécessité – achat de l'or produit dans la zone de manière à atteindre un seuil critique, le montant nécessaire pour faire face à plusieurs années d'importations ;
 - l'extension de ses pouvoirs à la gestion du taux de change ;
 - l'adaptation en contrepartie de ses structures de gestion.

C - La création d'une zone monétaire de la CEDEAO

Indépendamment de l'aspect volontariste du programme de coopération monétaire au niveau régional, l'évolution des échanges extérieurs de l'UMOA montre que les autres pays de la CEDEAO y prennent une part significative malgré la diversité des monnaies et le faible degré de convertibilité de la plupart d'entre elles.

La Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest qui devait corriger cette situation n'a pas connu un grand succès en raison de son environnement caractérisé par le développement du secteur informel et la crise économique des années 1980, le maintien des contrôles de change et des barrières commerciales.

Une monnaie unique à l'ensemble des pays de la région peut à la fois contribuer à l'amélioration des politiques monétaires, condition nécessaire à l'application de politiques macroéconomiques efficaces dans la région, et à la promotion des échanges.

L'unité de la zone monétaire peut également se réaliser par l'institution d'une parité fixe et irrévocable entre les monnaies nationales, interconvertibles de façon illimitée. Cette solution n'est cependant pas irréversible et donc moins sûre que la précédente.

En tout état de cause, deux régimes sont envisageables.

a - L'organisation d'une zone monétaire régionale dépendante

Une zone monétaire dépendante selon la formule actuelle de l'UMOA, qu'il s'agisse d'un élargissement pur et simple de l'UMOA aux autres pays de la région ou d'une organisation monétaire régionale sur ce modèle, paraît aujourd'hui difficilement

réalisable, puisqu'il faut qu'un pays développé partenaire ou un groupe de pays développés partenaires, comme l'Union Européenne, acceptent d'établir une convention du type compte d'opérations avec la banque centrale régionale assurant l'émission pour l'ensemble des pays de la région, ou les banques centrales nationales en cas de maintien des monnaies nationales.

b - L'organisation d'une zone monétaire régionale autonome

Le second régime s'apparente à la formule décrite au paragraphe B ; sa viabilité dépendra des **politiques économiques** et **dispositions institutionnelles** qui seront mises en œuvre pour assurer dans la région la production d'une monnaie dont la qualité soit à tout le moins égale à celle des monnaies les mieux loties de la zone, autrement dit en faire une **zone monétaire optimale**.

L'ambition des populations de la région ne saurait être en deçà de cette référence.

Encadré 14.2

Le développement, condition de l'autonomie de l'Afrique

Pour briser ses liens de dépendance économique à l'égard du monde industrialisé, l'Afrique doit se décider à mettre à exécution le Plan d'Action de Lagos, a affirmé M. Robert Browne, ancien Directeur du Fonds Africain de Développement (FAD), aujourd'hui chef du personnel de soutien de la sous-commission chargée des organismes de développement et des finances internationales de la Chambre des Représentants des Etats-Unis.

"Le Plan d'Action de Lagos repose essentiellement sur la vérité suivante : si l'Afrique veut accéder à l'autonomie économique, elle doit entreprendre des efforts concertés pour briser ses liens de dépendance, elle doit cesser de puiser de son sol des produits dont les Africains ne veulent pas eux-mêmes, mais colportent un peu partout dans le monde, afin d'obtenir les revenus nécessaires pour s'acheter ce qu'ils désirent et ce dont ils ont besoin", a déclaré M. Browne.

Ainsi, le Plan de Lagos représente, aux yeux du responsable, une percée intellectuelle par rapport à l'ancienne théorie de l'avantage comparatif, laquelle encourage les Africains à produire des biens à des coûts compétitifs et à les écouler dans le monde développé afin de pouvoir se procurer d'autres biens dont ils ont besoin.

M. Browne a fait ces observations dans le cadre de deux émissions de télévision WORLDNET de l'Agence d'information des Etats-Unis, qui le reliaient par satellite à des interlocuteurs de Monrovia et de Lagos (le 3 mai) et d'Abidjan et de Brazzaville (le 9 mai).

"Faute de mesures concertées visant à privilégier une production locale, c'est-à-dire la production de biens dont les Africains eux-mêmes ont besoin, plutôt que de produire ce que réclament les Occidentaux pour ensuite leur acheter ce dont on a besoin, les pays africains resteront éternellement tributaires de l'extérieur. Aussi, je pense que le Plan de Lagos est un pas dans la bonne direction", a dit M. Browne.

Ce dernier a expliqué que les produits agricoles pour la production desquels l'Afrique détient un avantage comparatif sont pour la plupart des denrées produites dans plusieurs parties du monde en développement. "Dans la plupart des cas, l'avantage comparatif dont jouissent les pays africains pour tel ou tel produit est dû largement au fait que ces produits leur avaient été imposés par les puissances coloniales", a-t-il ajouté.

Qu'il s'agisse de café, de cacao ou de cuivre, dans le cadre d'une stratégie de croissance économique axée sur les exportations, l'offre augmentera plus vite que la demande du fait du grand nombre de producteurs qui misent sur les exportations pour assurer leur développement économique. Cette situation se traduit par une baisse du prix de vente du produit en question, et partant, par des bénéfices nuls ou quasi nuls pour les pays qui cherchent à tout prix à accroître la production afin de se développer tout en remboursant leurs dettes, a déclaré M. Browne.

"A mon avis, la solution judicieuse à long terme pour les Africains, c'est qu'ils consacrent davantage de leurs ressources et de leur énergie à produire des biens directement pour eux-mêmes plutôt que de produire des biens qu'ils vendront à l'extérieur dans l'espoir d'en tirer suffisamment de recettes pour acheter ce dont ils ont besoin", a déclaré encore M. Browne.

Ce dernier a également préconisé l'intégration des Etats africains au sein d'associations économiques plus larges, afin d'accroître leur pouvoir économique, et il a été cité notamment la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique australe (SADCC) et la zone douanière créée en Afrique orientale comme étant des arrangements qui ont fait leurs preuves.

Interrogé sur le bien-fondé, sur le plan économique, du rééchelonnement de la dette, et notamment sur les résultats de l'expérience zaïroise, en tant que solution à la crise de l'endettement, M. Browne a répondu : "j'ai cité cet exemple dans un article pour faire remarquer que le rééchelonnement de la dette par le Club de Paris, pratique à laquelle l'Afrique a eu largement recours, ne représente nullement une solution valable à long terme".

En effet, le rééchelonnement ne fait que reporter un problème à court terme (à savoir des échéances immédiates), et à le transformer en problème à long terme, sans qu'on assiste pour autant, en règle générale, à une diminution des taux d'intérêt, a indiqué le spécialiste. Un rééchelonnement par le Club de Paris revient, pour le pays endetté, à "satisfaire à ses obligations de paiement non pas en effectuant un versement, mais en augmentant le montant de la dette". De cette manière, le rééchelonnement ne fait qu'alourdir les échéances à long terme et, dans le cas précis du Zaïre, au moment où ce pays avait enfin fini de rembourser le montant originel de sa dette, il devait encore un montant considérablement supérieur à la dette originelle, en raison d'une accumulation, due au rééchelonnement, d'obligations au titre du service de la dette.

M. Browne a reconnu que les conditions de rééchelonnement se sont "quelque peu assouplies" dans le sens d'un prolongement de la durée de l'amortissement, à la suite "des vives protestations qui se sont élevées ces dernières années".

Il a également expliqué l'apparente dureté des conditions de rééchelonnement imposées par le Fonds monétaire international (FMI) par le fait que cet organisme n'était pas conçu pour traiter des dettes à long terme : "Le FMI était destiné à aider les pays à faire face à des pénuries immédiates de liquidités (...), donc ses prêts sont par nature à court terme (...) je pense que ce fait est à l'origine d'un grand nombre des problèmes que le FMI a rencontrés en Afrique".

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Fonds a créé une "facilité d'ajustement structurel renforcée" (FASR) qui octroie des prêts remboursables en dix ans, assortis d'un différé d'amortissement de cinq ans et de taux d'intérêt de faveur.

"Il me semble que ce mécanisme est en fait une façon déguisée de tirer le FMI d'une mauvaise passe, en permettant à l'Afrique de rembourser ses dettes sur une période beaucoup plus longue, sinon elle risquait de ne rien rembourser du tout", a dit M. Browne. Cependant, la mise sur pied de la FASR permet aussi au FMI de répondre à ses détracteurs, qui l'accusent de ne chercher qu'à obtenir le remboursement de ses prêts, sans égard aux conséquences sociales que cela pourrait avoir sur les pays débiteurs.

"Le Mozambique a été le premier cas où les débiteurs ont permis une réduction substantielle du taux d'intérêt, qui est tombé du taux ordinaire en vigueur sur le marché à un taux d'un et demi pour cent, ce qui laisse à penser qu'il sera peut-être possible à ce pays de rembourser sa dette à ce faible taux d'intérêt", a indiqué M. Browne.

Répondant à une question provenant de Lagos, le responsable a fait remarquer qu'à de nombreux égards "ce que nous appelons crise du tiers-monde, c'est en fait une crise mondiale de la dette". Ainsi, les Etats-Unis ont absolument intérêt à trouver une solution à cette crise, pour deux raisons :

- Premièrement, les Etats-Unis voient dans les pays en développement des marchés potentiels pour les produits manufacturés américains. Environ 40 pour cent du commerce des Etats-Unis avec le monde au cours des dernières années a été avec les pays en développement. Comme résultat de la crise de la dette, la capacité des pays du tiers monde à "importer des marchandises américaines s'est détériorée sérieusement, cela se reflète dans notre propre situation économique caractérisée par de lourds déficits de paiement, en partie parce que nous ne pouvons plus vendre au tiers monde comme nous le faisons auparavant".

- Deuxièmement, la plupart de la dette des pays en développement est due aux pays industriels. Les Etats-Unis, qui sont eux-mêmes devenus le pays le plus endetté du monde, ont un intérêt particulier à être remboursé à cause de leur propre besoin de rembourser leurs dettes. "Si vous devez une grande somme d'argent et que la personne qui vous doit cet argent n'est pas en mesure de vous rembourser, vous êtes aussi en difficulté qu'elle, sinon plus", a déclaré M. Browne.

Sur la question de la remise de la dette comme solution partielle au problème, M. Browne a indiqué qu'alors que l'Administration Reagan s'est toujours opposée à cette politique, des vues contradictoires existent à ce sujet au Congrès. Les Banques commerciales, à qui est due la plupart de la dette du tiers monde, a déclaré M. Browne, ne sont pas intéressées à entamer une discussion sur ce sujet parce que cela leur fera directement du tort".

Mais M. Browne devait ajouter que quand on parle de la dette du tiers monde aux Etats-Unis, "on parle essentiellement de la dette de l'Amérique Latine". C'est cette dette qui pèse si lourdement sur l'économie américaine.

"C'est une dette essentiellement commerciale, une dette due aux banques privées, en particulier les banques du centre financier de New-York. La dette africaine, bien que très grande, si on la considère du point de vue des économies africaines, est bien plus petite que celle de l'Amérique Latine, et n'est pas due essentiellement aux banques commerciales. Par conséquent, il y a moins de pression contre la remise de la dette africaine qu'il y en a en ce qui concerne celui de la dette de l'Amérique Latine".

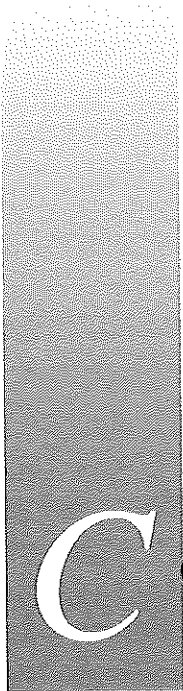
A ce sujet, cependant, une autre inquiétude apparaît, selon M. Browne : quoiqu'il soit plus facile pour les gouvernements d'effacer la dette que les banques commerciales, le faire pour une région créerait un précédent. Et là encore l'inquiétude est qu'on ait à faire aussi cette faveur aux pays d'Amérique Latine.

Le tableau dressé par M. Browne paraît donc assez sombre, ce qui a conduit un participant d'Abidjan à demander quelles sont les chances de l'Afrique à surmonter la crise de la dette. A cette question, M. Browne a répondu que l'Afrique n'a d'autre alternative que d'espérer pour son développement. La situation peut paraître plutôt sombre pour le moment, mais je pense qu'à long terme, elle pourrait ne pas être aussi désespérée".

Dialogue Worldnet consacré à la crise de la dette.

M. Robert Browne exprime le point de vue du Congrès des Etats-Unis.

Note d'informations US du 3 juin 1988.



CONCLUSION



Les développements contenus dans les différentes parties de l'ouvrage sont en eux-mêmes suffisamment détaillés pour que le lecteur puisse à ce stade, forger son propre jugement sur le passé et arrêter son opinion quant à l'avenir.

Il suffit pour l'aspect technique du dispositif d'union monétaire intégrée à la zone franc, de rappeler que les résultats de la gestion monétaire sont bons en matière d'inflation avant et après la dévaluation ; la couverture en devises de la monnaie a été relativement bien assurée, sauf que la rigidité du système n'a pas permis de s'ajuster à temps et de façon modérée au taux de change adéquat lorsque la surévaluation de la monnaie l'imposait ; ce retard a eu des effets pervers sur les économies de la zone d'émission : perte d'importantes parts de marché, coûts d'ajustement élevés, persistance de l'économie de traite, taux de dévaluation particulièrement élevé de 50% par rapport au franc français, la monnaie de rattachement.

Aussi, les performances économiques de la zone ont été mitigées en comparaison avec les autres pays de la région ou d'autres régions.

Au-delà de son aspect technique, le statut d'une monnaie est le reflet du **statut politico-économique de sa zone d'émission**.

A cet égard, de l'ouvrage il ressort que l'histoire monétaire de l'UMOA s'inscrit dans la dynamique de son histoire générale marquée par de lourdes épreuves et de nombreux défis d'origine interne et externe.

Au bout de ceux-ci, se trouve la **liberté** ; aspiration commune aux individus et à tous les peuples, elle n'est jamais définitivement gagnée puisque l'environnement se modifie incessamment et les épreuves avec.

L'avenir reste donc ouvert et il faut travailler à sa construction.

C'est en se donnant les moyens de surmonter consciemment et méthodiquement les obstacles que la région et toute l'Afrique prendront en main leur destin.

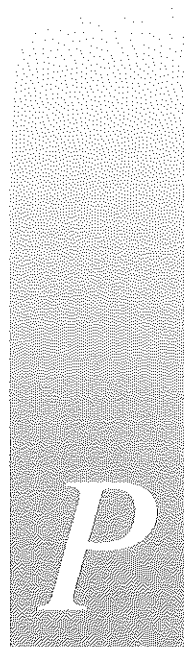
Le régime monétaire n'est donc qu'un aspect d'un problème global. Il est étroitement lié à l'évolution de l'économie réelle, de ses progrès et de son équilibre : échanges extérieurs, finances publiques, etc. Aussi, toutes les politiques tendant à assurer un meilleur équilibre économique (production-consommation, importation-exportation, dépenses-recettes) vont dans le sens d'un renforcement de la qualité monétaire et de l'autonomie de la monnaie produite et donc de la liberté de choix des populations.

En effet, comme l'avait écrit Jean Denizet dans son rapport sur le Togo en 1959 : "Il y a un rapport étroit entre la valeur de la monnaie ²⁴ utilisée dans un pays et le commerce extérieur de celui-ci. Ce rapport va du commerce extérieur à la monnaie et non l'inverse. Etre maître de l'émission monétaire dans son pays sans être maître du commerce extérieur n'a aucun sens. C'est le type même de l'indépendance nominale et la sujétion de fait.

"Au contraire, quand un Etat est maître de son commerce extérieur et de ses finances intérieures, il est maître de sa monnaie. Important assez peu alors les effigies qui circulent chez lui".

²⁴ Il s'agit surtout de la valeur externe, sa convertibilité.





OSTFACE

ALLOCUTIONS PRONONCÉES
A L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE
DE REMISE DU MANUSCRIT
PAR LES MEMBRES DU COMITÉ
HISTORIQUE À LA BCEAO
DAKAR, LE 13 MAI 1998



ALLOCUTIONS DE MESSIEURS :

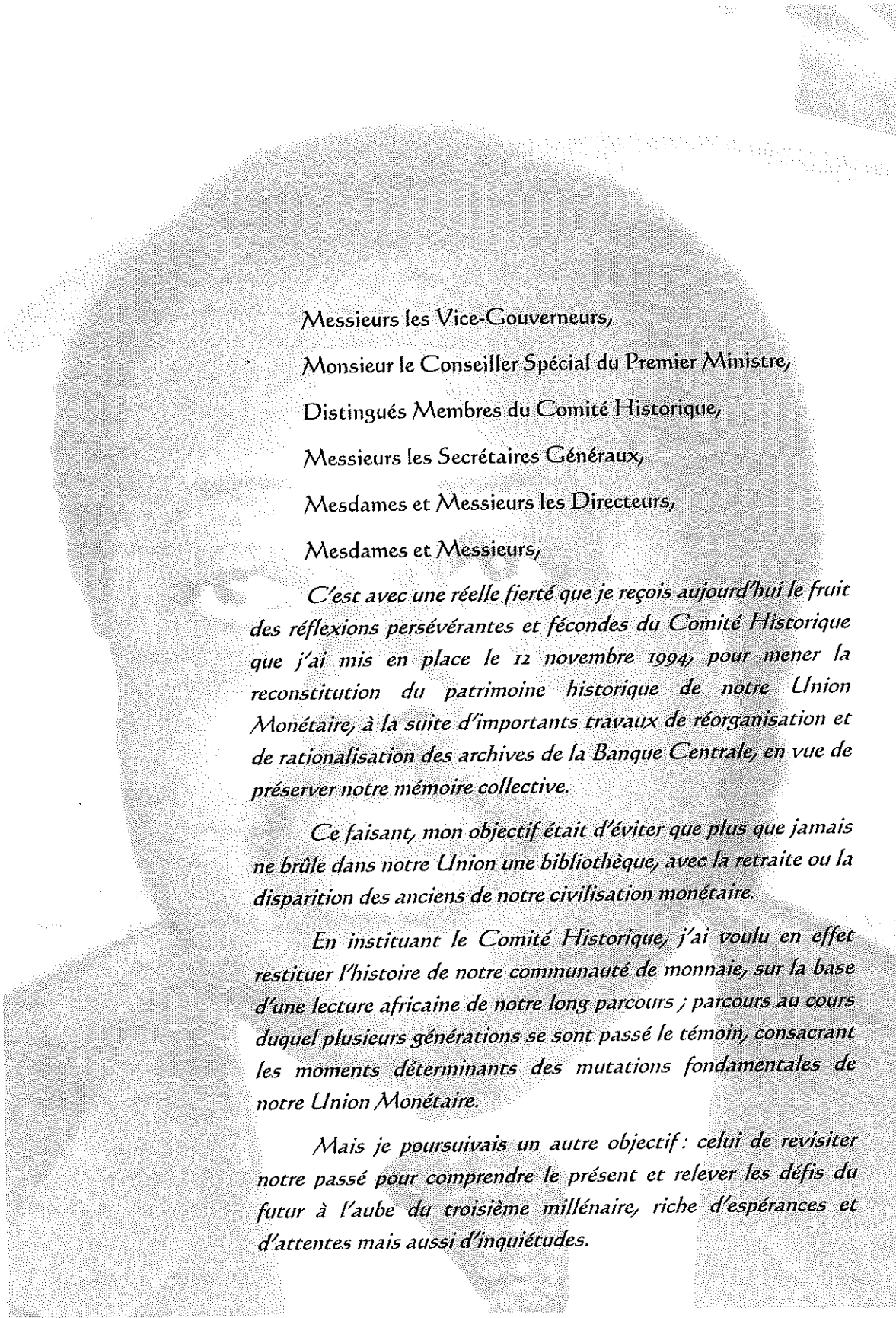
- **Charles Konan BANNY**
Gouverneur de la BCEAO

- **Daniel CABOU**
Président du Comité Historique

- **Patrice KOUAME**
Chargé du Secrétariat du Comité Historique

- **Iba Der THIAM**
Associé aux travaux du Comité Historique

ALLOCUTION DU GOUVERNEUR
DE LA BCEAO
MONSIEUR CHARLES KONAN BANNY



Messieurs les Vice-Gouverneurs,
Monsieur le Conseiller Spécial du Premier Ministre,
Distingués Membres du Comité Historique,
Messieurs les Secrétaires Généraux,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec une réelle fierté que je reçois aujourd'hui le fruit des réflexions persévérantes et fécondes du Comité Historique que j'ai mis en place le 12 novembre 1994, pour mener la reconstitution du patrimoine historique de notre Union Monétaire, à la suite d'importants travaux de réorganisation et de rationalisation des archives de la Banque Centrale, en vue de préserver notre mémoire collective.

Ce faisant, mon objectif était d'éviter que plus que jamais ne brûle dans notre Union une bibliothèque, avec la retraite ou la disparition des anciens de notre civilisation monétaire.

En instituant le Comité Historique, j'ai voulu en effet restituer l'histoire de notre communauté de monnaie, sur la base d'une lecture africaine de notre long parcours ; parcours au cours duquel plusieurs générations se sont passé le témoin, consacrant les moments déterminants des mutations fondamentales de notre Union Monétaire.

Mais je poursuivais un autre objectif : celui de revisiter notre passé pour comprendre le présent et relever les défis du futur à l'aube du troisième millénaire, riche d'espérances et d'attentes mais aussi d'inquiétudes.

Notre histoire a certes fait l'objet de plusieurs publications, généralement de plumes étrangères, averties ou non. Mais, force est de constater que ces écrits répondent le plus souvent à des préoccupations autobiographiques, commerciales, voire même partisans. En outre, il manquait souvent une vision prospective.

Messieurs les Membres du Comité Historique,

C'est avec un intérêt tout particulier que j'ai suivi les présentations de notre doyen, Monsieur Daniel CABOU, Conseiller Spécial du Premier Ministre de la République du Sénégal, et de mon Conseiller Spécial Patrice KOUAME, en leurs qualités respectives de Président et de Secrétaire du Comité.

La composition de votre groupe de travail n'a pas été le fait du hasard. En effet, j'ai souhaité faire réaliser une œuvre originale, reconstituant fidèlement les faits de notre histoire monétaire ainsi que les riches débats qui les sous-tendent, par une équipe pluridisciplinaire dotée de capacités d'analyse rétrospective mais aussi d'anticipation.

La réalisation d'une telle ambition requerrait donc un choix judicieux des hommes qui devaient en être les architectes et les artisans. Aussi fallait-il faire appel à des acteurs et des témoins authentiques, doublés de visionnaires.

L'abondance du fonds archivistique et documentaire à explorer, l'importance des mutations survenues aux plans politique, économique et social, ainsi que l'évolution de la pensée économique au cours de la période exigeaient ainsi de faire appel à la liberté d'opinion de chercheurs, historiens, hommes politiques et économistes.

Mes attentes ont été comblées, si j'en juge par l'importance qualitative et quantitative des informations contenues dans l'ouvrage, intitulé « Histoire de l'Union Monétaire, des origines à 1997 » que vous nous présentez officiellement aujourd'hui.

A cet égard, il me plaît de témoigner ma satisfaction et ma reconnaissance aux illustres auteurs. Dusse leur modestie légendaire en souffrir.

Pour orienter dans ces réflexions, j'ai souhaité associer à un de mes collaborateurs, parmi les plus proches, Monsieur

Patrice KOUAME, des universitaires reconnus dans la Communauté scientifique pour la qualité de leurs travaux, Messieurs Daniel CISSE, Iba Der THIAM, Abdoulaye DIAGNE et Saliou MBAYE.

J'ai souhaité également que cet ouvrage soit plein de chair, qui est la matière de l'historien et retrace notamment l'ardeur, l'abnégation de tous ces travailleurs de l'ombre, décideurs éclairés, cadres à la très haute conscience professionnelle qui ont, une pierre après l'autre, bâti l'édifice commun.

J'ai donc confié la présidence de votre comité à un de nos aînés, Monsieur Daniel CABOU, ancien Secrétaire Général de la Banque Centrale, mais surtout un des premiers responsables africains de cette institution, et requis la participation de Monsieur Moussa KONE, Directeur National de la BCEAO pour le Burkina, qui fut par le passé Secrétaire des Conseils en des heures importantes, ainsi que de Monsieur Guy POGNON, ancien Directeur National de la BCEAO pour le Bénin et ancien Directeur Central de l'Inspection.

Chers amis,

Vous avez brillamment atteint, individuellement et collectivement, l'objectif que nous nous étions assigné et auquel vous aviez moralement adhéré, en acceptant d'être membres du Comité Historique.

Le fruit de vos quarante-trois mois d'intenses travaux de recherche et de concertation représente, sans aucun doute, une référence historique assurée d'un grand retentissement. Vous avez su conjuguer une qualité et une rigueur de démarche scientifique, avec un rare talent de pédagogie qui rend votre ouvrage accessible au large public. Je voudrais également souligner votre sens aigu de l'objectivité qui nous assure un rempart contre les critiques malveillantes. Soyez-en remerciés.

L'histoire est à l'homme ce que l'arbre est à la feuille, et à la nation ce que la racine nourricière est à l'arbre. Sans histoire, l'homme errerait comme une feuille au gré du vent et du temps.

Sans histoire, les peuples n'auraient point de fondements pour affronter durablement les agressions multiples de leur environnement.

L'œuvre que vous avez réalisée sera, j'en suis persuadé, une source d'inspiration pour des générations, non seulement de

banquiers centraux, mais aussi de banquiers tout court, d'économistes, d'historiens, de sociologues et d'hommes politiques, pour ne citer que ceux-là. Sa portée nourricière ne se limitera pas aux seules frontières de notre Union monétaire.

A cet égard, votre témoignage historique s'adresse d'abord à tous les ressortissants de notre Union Monétaire, mais aussi à tous les authentiques Africains.

Dans cette salle se trouvent réunies aujourd'hui trois générations d'agents et d'acteurs de notre Institut d'Emission commun : les premiers que l'on compte aujourd'hui en nombre réduit, font partie de la génération des réformes de base, dont la plupart des membres nous ont quittés, ayant disparu ou étant à une retraite méritée. Ces hommes ont, par leur personnalité, leur solidarité, leur persévérance dans l'effort et leur rigueur dans le travail, laissé une empreinte indélébile dans l'histoire de nos institutions. La deuxième génération, celle de la consolidation de l'africanisation de nos institutions, a su apporter dans la cohésion, sa pièce à la construction de l'édifice, par l'adaptation de notre Union aux mutations de l'environnement et de nos économies. Elle s'apprête à passer le témoin à la troisième génération, celle des défis du troisième millénaire, caractérisés par la mondialisation et la révolution de technologie de l'information.

A cette jeune génération, l' « Histoire de l'Union Monétaire, des origines à 1997 » enseignera que notre monnaie et nos institutions communes constituent une vérité historique, que ni les adversités multiples, ni les forces centrifuges n'ont pu ébranler.

Cette vérité, nous en avons la preuve à travers la solidité et l'endurance du cadre institutionnel et réglementaire de notre Union, dont la stabilité et la viabilité reposent sur le socle d'une solidarité organisée et d'une conscience cultivée de discipline collective.

Ces valeurs fondamentales constituent un héritage historique, à transmettre pleinement de génération en génération, avec celles de compétence, d'efficacité, de rigueur et de cohésion.

C'est pourquoi, au moment où nous venons d'achever une réflexion stratégique sur l'avenir de notre Banque Centrale, je souhaite que ces principes demeurent au cœur de nos motivations et de nos actions pour construire, jour après jour,

*une UEMOA forte et gagnante dans le concert des nations,
grâce à la consolidation des vertus tirées de son histoire.*

Mesdames et Messieurs,

*Pour conclure, je constate que le hasard a voulu que le
Comité Historique soit institué en novembre 1994, vingt et un
ans après la signature du traité consacrant la réforme de
l'UMOA, en novembre 1973. De même, le séminaire de réflexion
stratégique sur l'avenir de la Banque Centrale s'est tenu trente-
six ans après la signature, en mai 1962, du traité instituant
l'UMOA.*

*Pures coïncidences ou signe de l'histoire, je ne sais ! pour
ma part, j'y vois comme une invitation à demeurer fidèles à notre
histoire, à exploiter nos valeurs culturelles pour renforcer notre
monnaie commune et consolider notre Union Economique et
Monétaire.*

Je vous remercie.

ALLOCUTION DE
MONSIEUR DANIEL CABOU

Monsieur le Gouverneur,

et Chers Amis,

La cérémonie qui nous réunit, hic et nunc, représente, je crois dans la vie de notre Institution, un moment privilégié à la fois par le symbolisme qui s'y attache et les perspectives qu'elle ouvre.

Le 29 juillet 1994, par décision n° 70-07-94, vous preniez sur vous de créer le Comité Historique de la BCEAO avec une mission précise et une obligation de résultat.

Nous vous présentons, Monsieur le Gouverneur, le résultat de nos travaux, ouvrage en trois tomes, articulé en quatorze chapitres, intitulé "Histoire de l'Union Monétaire Ouest Africaine : Des origines à 1997".

Mission accomplie ? Nous ne le dirons pas. Mais nous vous disons que pendant près de quatre ans, le Comité Historique a analysé le lien monétaire commun imposé du dehors, il y a bientôt un siècle et demi, dans un contexte historique particulier, l'abolition de l'esclavage, lien qui n'était à l'origine qu'une réponse hésitante à des besoins ponctuels de propriétaires d'esclaves partis peut-être de l'île de Gorée, face à nous, lien transformé en un système cohérent continuellement amélioré et adapté au travers de péripéties multiples, lien devenu aujourd'hui un puissant facteur d'intégration économique, à la veille du 3^{ème} millénaire.

Quel itinéraire !

Itinéraire complexe et parsemé d'embûches que les pays membres actuels de l'UMOA ont emprunté, dans un compagnonnage émaillé de mutations multiples, et variées - itinéraire passionnant - riche et plein d'enseignements, qui méritait d'être reconstitué, séquence après séquence, à travers, à la fois, les circonstances historiques de l'époque et les acteurs qui en furent les auteurs ou les témoins, pour magnifier, comme il se doit, l'œuvre de tous ceux qui furent les pionniers de cette exaltante épopée et les bâtisseurs de notre zone monétaire ouest africaine.

Il fallait rendre à César ce qui est à César.

Les réflexions développées, les efforts entrepris, les obstacles surmontés, les tâtonnements vécus, les résultats obtenus surgissent de la pénombre où l'oubli peut-être les avait ensevelis et reconstruisent pierre après pierre un passé dont chaque élément situe avec précision l'origine et les raisons de nos usages actuels, de nos procédures et de nos règles de travail, des principes et des valeurs sur lesquels l'édifice institutionnel, législatif et réglementaire de nos banques a été patiemment construit.

Monsieur le Gouverneur et Chers Amis,

Choisir de donner vie à une œuvre, quelle qu'elle soit, est toujours un acte de foi en l'avenir. Y procéder dans le domaine de l'histoire sublime l'acte et l'élève au rang d'un symbole, parce que l'éclairage historique permet toujours de se guider dans un dédale où peuvent parfois faire défaut points de repères et fil conducteur.

A la veille de l'entrée en vigueur de l'EURO, alors que les lampions de la Conférence des Ministres de l'Economie et des Finances sur la zone franc tenue à Libreville, viennent à peine de s'éteindre, alors que l'opinion publique africaine s'interroge sur le destin du franc CFA à l'aube de la monnaie unique européenne, l'élaboration d'une histoire monétaire ouest africaine, retraçant, avec un clin d'œil à l'Antiquité, la longue marche menée par la monnaie ouest africaine depuis bientôt 150 ans, vient indubitablement à son heure, pour, à la fois, dans une double perspective diachronique et synchronique, nous donner les moyens de mieux connaître le chemin parcouru, mais aussi et peut-être, les voies des futurs possibles.

Vous l'avez voulu, Monsieur le Gouverneur, c'est fait.

Monsieur le Gouverneur,

Tous les membres du Comité Historique n'ont eu qu'une ambition, reconstruire le passé de l'Union monétaire, étape par étape, ressusciter des personnalités disparues, éclairer leurs rôles respectifs dans la mise en place de l'édifice commun, rappeler des actes, des discours ou des décisions essentiels, rendre compte des épreuves traversées, des angoisses et des attentes, et ce, avec la plus grande rigueur scientifique et morale possible.

Pour les bâtisseurs, aujourd'hui disparus, permettez-nous d'avoir une pensée pieuse, en témoignage de notre reconnaissance pour l'œuvre accomplie par certains, parfois jusqu'au sacrifice suprême.

Le bâtisseur de cette Tour, Abdoulaye Fadiga, en est un symbole.

Monsieur le Gouverneur,

Le hasard de son agenda a conduit le Comité Historique à entamer sa dernière réunion le 27 avril 1998, jour du 150^{ème} Anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

Coïncidence ? Peut-être !

Nous y voyons, pour notre part, un signe. Un signe pour ne pas oublier "l'holocauste", un signe pour pardonner, toujours un signe pour aller toujours plus loin dans la quête de la liberté de nos populations.

Monsieur le Gouverneur,

Je souhaite qu'il vous plaise de m'autoriser à vous présenter maintenant l'équipe pluridisciplinaire qui a participé à la rédaction de cet ouvrage.

Le Comité Historique a désigné, pour assurer son secrétariat, Monsieur Patrice Kouamé qui a préparé l'avant-propos, l'introduction, le chapitre préliminaire sur le cadre conceptuel et historique de la monnaie, de l'organisation et de la politique monétaires, les différentes sections sur la politique de l'émission et du crédit, la politique de change, le chapitre sur l'UMOA et la crise économique; Saliou Mbaye a traité la section sur les services financiers publics; Daniel Cissé, Iba Der Thiam et Saliou Mbaye ont rédigé toutes les parties relatives à l'histoire générale: la situation politique, l'organisation administrative, l'organisation et l'évolution de la situation économique en général.

Emmanuel Nana, Directeur de Cabinet du Gouverneur, a apporté sa collaboration au Comité en rédigeant le chapitre sur la Banque Ouest Africaine de Développement.

Abdoulaye Diagne a été chargé du chapitre sur le bilan qu'il a traité avec la remarquable assistance de Bruno Powo Fosso, pour la collecte et le traitement des statistiques.

Au fur et à mesure, le Comité dans son ensemble a eu à relire, critiquer et améliorer les projets ainsi préparés ; il a eu notamment un débat approfondi sur les perspectives, pris des options avant d'en confier la rédaction à Patrice Kouamé.

Guy S. André Pognon, Iba Der Thiam, Saliou Mbaye et Moussa Koné se sont appliqués avec moi, à la relecture du manuscrit pour assurer la cohérence de l'ouvrage.

Théodore Gbokro-Bowy a mis généreusement sa technicité d'archiviste à la disposition du Comité.

Mme Rose Marie Ndiaye a été chargée de la rédaction des comptes rendus de chacune des séances de travail, Mme Adama Diao Sy, avec beaucoup de dévouement et le concours de Mlle Caroline Audibert, des travaux de saisie et de mise au net.

Les membres du Comité Historique ont eu la délicatesse de me choisir pour assurer la Présidence de leurs travaux - Je me suis efforcé de l'assumer et j'ai beaucoup appris.

En leur nom à tous, et en mon nom personnel, je vous exprime notre profonde reconnaissance pour nous avoir choisis pour accomplir cette mission.

ALLOCUTION DE
MONSIEUR PATRICE KOUAME

Monsieur le Gouverneur de la BCEAO,
Messieurs les Vice-Gouverneurs,
Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Secrétaire Général de la Commission Bancaire,
Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la BCEAO,
Monsieur le Conseiller du Gouverneur,
Messieurs les Directeurs de Département,
Monsieur le Directeur Général du CESAG,
Mesdames, Messieurs les Directeurs Nationaux, les Directeurs
des Services Centraux, les Directeurs d'Agence Principale,
Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Président et Honorables membres du Comité
Historique,

Amateur d'histoire à mes moments perdus, figurez-vous que de retour à Dakar en avril 1994, je n'avais qu'une idée en tête : m'inscrire en Histoire à l'université.

Les sages affirment que là où va l'esprit, le corps suit. Ceci pourrait expliquer, M. le Gouverneur, le fait que vous m'ayez associé à votre projet d'écriture de l'histoire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Toujours est-il que dès les premiers échanges au sein du Comité Historique, j'ai pris la juste mesure de l'ampleur de la tâche qui restait à accomplir au comptable à l'esprit carré que je suis, si je veux un jour acquérir la finesse d'analyse de l'historien.

Quatre années durant, aux côtés de nos illustres collègues historiens, nous avons accumulé un trésor de connaissances.

Participer à une œuvre de réflexion de cette envergure a été pour moi, un des moments les plus exaltants de ma carrière.

L'idée centrale que j'ai retenue de nos travaux est que, comme d'autres régions du continent, l'Afrique de l'Ouest n'a jamais vécu en vase clos aux différentes périodes de son histoire.

Elle a entretenu des relations, notamment des échanges, avec les autres parties du monde : l'Europe, l'Asie, l'Amérique.

Mais si ailleurs, ce type de rapports entre les peuples s'est révélé, souvent, fécond pour le commerce, la transmission des connaissances, l'essor économique, ici, réduit au rôle de fournisseur d'or, de main-d'œuvre servile et de matières brutes contre de la pacotille, quelques produits de luxe, des armes à feu, l'Afrique de l'ouest s'est progressivement vidée de sa substance en hommes et en ressources naturelles ; elle s'est politiquement affaiblie avant de se disloquer.

Des auteurs grecs font état des premiers contacts de l'Afrique avec le monde antique méditerranéen : la Grèce, Rome, Carthage.

Il s'agit surtout de l'Égypte, la Nubie, Axoum - l'ancêtre de l'actuelle Éthiopie -.

C'est plutôt avec Carthage, ville fondée en 814 avant J.C. par les Phéniciens qu'il semble que l'Afrique de l'Ouest ait eu des relations commerciales, notamment sous forme de troc.

La deuxième vague de contacts de l'Afrique de l'ouest avec les autres peuples date du VII^e siècle après J.C. lorsqu'avec la disparition du Prophète Mohamed en 632 après J.C., les Arabes quittent la péninsule arabique et se répandent en Afrique et dans le reste du monde pour porter la parole de l'Islam.

Leurs auteurs ont laissé des informations précieuses sur les structures socio-politiques ouest africaines de l'époque.

Les Arabes cherchent à contrôler les routes transsahariennes qui mènent au pays qui s'étend au sud du Sahara et qu'ils désignent par Bilad as-Sudan, le pays des Noirs ou Bilad at-Tibr, le pays de l'or.

L'Afrique de l'Ouest entre ainsi de plain-pied dans les échanges internationaux par le commerce transsaharien très actif jusqu'au XVI^e siècle.

Les Arabes fournissent du sel, certaines denrées alimentaires ; ils obtiennent, en échange, des esclaves et de l'or.

Cet or du Soudan, ils s'en servent pour former et fortifier une armée conquérante, entretenir le trésor royal, embellir des palais, frapper des signes monétaires.

Cet or va vers l'Égypte, la Mésopotamie, l'Espagne, l'Asie Centrale couvrant ainsi une bonne partie du monde et impulsant le commerce international de l'époque.

Les échanges avec les caravanes arabes s'effectuent dans des agglomérations où aboutissent les routes sahariennes ; ce sont : Aoudaghost, Koumbi Saleh, Walata, Tombouctou, Gao, Agadès, cités d'empires et de royaumes du Soudan décrits par les auteurs arabes - le Ghana, V^e au XI^e siècle après J.C. ; Tekrour, VI^e au XI^e siècle après J.C. ; Mali, XII^e au XV^e siècle après J.C. ; Songhay, XV^e au XVI^e siècle.

De ce contact avec les Arabes, l'Afrique de l'Ouest a embrassé l'Islam, acquis des connaissances avec l'ouverture d'universités telle que Sankoré à Tombouctou ; elle a adopté un nouveau type d'habitat, d'habillement, d'art culinaire, de médecine.

Les classes dirigeantes se sont enrichies et des Etats comme le Mali et le Songhay, ont été consolidés.

En contrepartie, l'Afrique de l'ouest a perdu une grande quantité d'or, de l'ivoire et beaucoup de bras valides qui auraient pu concourir à son propre développement.

Ce faisant, les bases de son indépendance ont été sapées ; ainsi, Tombouctou et l'Empire Songhay s'effondreront en 1591 sous les coups du Sultan du Maroc.

C'est donc une Afrique de l'Ouest affaiblie qui connaît sa troisième vague de contacts à partir du XV^e siècle avec l'arrivée des Européens sur ses côtes.

Pour diverses raisons, en effet, les Portugais, les premiers parviennent aux côtes sénégalaises en 1444 grâce à la caravelle et les progrès réalisés dans les techniques nautiques : le gouvernail, la boussole, la cartographie.

En accord avec les autorités locales à qui ils versent des droits dits "coutumes", ils implantent des comptoirs sur la côte et se livrent au commerce rudimentaire ou traite.

Une fois ouvert, le commerce atlantique sans tarir le commerce transsaharien, capture l'essentiel de l'or de l'Afrique de l'ouest.

En 1492, soit 48 ans après les côtes ouest africaines, les Européens, par l'Espagne, découvrent l'Amérique. Les Espagnols s'implantent sur le continent et dans les îles - les Antilles - pour exploiter l'or, l'argent et des productions tropicales.

Les autres pays européens leur emboîtent le pas. Notamment, la France s'installe au XVII^e siècle au Canada, aux Antilles en 1635, puis à Saint-Louis dans l'ouest africain en 1659.

A partir de cette époque, l'exploitation du métal précieux américain marque des signes d'essoufflement. Pour compenser le manque à gagner, les Européens développent la culture de la canne à sucre, du café, du tabac en vue de répondre à une demande croissante.

Or, la canne à sucre est une plante exigeante en main-d'œuvre, qui vient à maturité au bout de 18 mois de travail et d'attente.

Comme depuis le XVI^e siècle, les Espagnols, pour pallier à la pénurie de main-d'œuvre, avaient introduit aux Antilles des esclaves noirs, les autres pays suivent leur exemple, les Africains ayant la réputation d'être plus résistants que les Indiens.

Un commerce triangulaire est alors organisé entre les trois continents, l'Europe, l'Amérique et l'Afrique avec la traite négrière comme élément clé de ce commerce qui va prospérer jusqu'au XIX^e siècle.

D'Europe en Afrique, les navires transportent des tissus, de la quincaillerie, de la verroterie, des fusils de traite, des boissons alcoolisées.

Ces articles sont échangés sur les côtes ouest africaines contre de l'or, de l'ivoire, des épices, des esclaves. Les esclaves sont vendus en Amérique continentale et aux Antilles. Après quoi, les produits tropicaux sont acheminés d'Amérique en Europe.

C'est de cette manière étrange que l'Afrique de l'ouest participe aux échanges internationaux. Elle reçoit pour son agriculture, de nouvelles cultures comme l'arachide, le manioc, le maïs, le tabac au prix d'une déstructuration de son organisation politique et sociale.

En effet, les structures étatiques de l'intérieur s'appauvrissent tandis que celles de la côte s'enrichissent et brisent, dans bien des cas, les liens qui les unissaient aux Etats de l'intérieur; les empires se désagrègent; de nouvelles élites naissent dans les Etats côtiers accumulant des produits de luxe et ne réinvestissant pas nécessairement dans le développement.

Le continent, dans son ensemble, perd 3 à 100 millions d'individus dont 20 à 25 millions d'esclaves effectivement arrivés vivant en Amérique.

Il entre dans un processus de dépendance d'un commerce mû de l'extérieur et sur lequel il n'a aucune prise, perdant ainsi la maîtrise de son destin.

Cette période fut donc un tournant décisif dans l'histoire de l'Afrique et notamment de l'Afrique de l'ouest.

Au début du XIX^e siècle, par le traité de Vienne en 1815, la traite négrière est abolie dans son principe, mais elle continue clandestinement au-delà de la moitié de ce siècle.

On peut penser que la révolution industrielle en Europe depuis le XVIII^e siècle a créé un environnement favorable à l'adoption des thèses abolitionnistes dans la mesure où la production désormais en série, nécessite des nouveaux débouchés pour l'industrie européenne, donc l'établissement de nouveaux types de rapports de domination avec les populations d'Afrique, d'Amérique et d'Asie.

Ainsi, concernant l'Afrique de l'ouest, au moment de l'abolition de l'esclavage, les seules possessions françaises, le Sénégal et dépendances, se limitaient à Saint-Louis, Gorée et quelques comptoirs sur le fleuve Sénégal.

Comme conséquence de la mesure, les comptoirs dont l'essentiel de l'activité était constitué par la traite négrière, se trouvent acculés à la misère. Pour assurer leur survie, ils se reconvertissent à la fois dans la traite des produits locaux et dans les cultures répondant aux besoins de l'industrie européenne.

Pour ce faire, ils vont à la quête de nouveaux établissements.

En vue de faciliter les transactions, mais aussi pour bien marquer la présence française, en 1820, l'écu, pièce de 5 francs en argent, est introduit au Sénégal et dépendances.

Progressivement, les monnaies concurrentes locales et étrangères qui circulaient dans la région sont éliminées par des mesures administratives et fiscales. Avec l'affirmation du cours légal du franc, naît la zone franc, la zone où circule le franc.

En 1838 Bouët-Willaumetz, chargé d'une mission d'exploration, ouvre des nouveaux comptoirs sur la côte et conçoit une politique d'expansion.

En 1848, à la faveur de la révolution qui met fin au règne de Louis-Philippe, l'esclavage est aboli par le Gouvernement provisoire le 27 avril 1848, en France et dans les possessions françaises.

Pour éviter la ruine des plantations des colons dans les Antilles, privées de leur main-d'œuvre servile, le 1/8^e de l'indemnité qui leur est octroyée en dédommagement, est affecté à la création d'une banque de prêt et d'escompte en Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion.

La possibilité est laissée au Gouvernement d'appliquer cette mesure à d'autres colonies.

Les établissements en question conçus sur le modèle de la Banque de France, sont en fait des banques d'émission dotées du privilège d'émission de billets ayant cours légal dans la colonie concernée exclusivement et non en métropole ou dans d'autres colonies.

Les Banques de la Martinique et de la Guadeloupe sont créées en 1851. La Banque de l'Algérie est créée la même année.

Après moult péripéties, les Banques de la Guyane et du Sénégal voient le jour par deux décrets respectifs datés du 21 décembre 1853.

Contrairement aux Banques des Antilles, la Banque du Sénégal n'est pas autorisée à financer la production agricole, en raison de l'état des exploitations agricoles à l'époque.

Au plan de l'organisation monétaire et du régime de change, la création des banques coloniales d'émission transforme la zone franc en zone à pluralité monétaire dans laquelle se pose désormais un problème de change entre les francs émis dans les colonies et le franc de la métropole.

Le déficit structurel des balances des paiements des dépendances, exportatrices de matières premières et importatrices de produits industriels de la métropole, induit des variations fréquentes du change entre le franc de la métropole et les francs des dépendances.

Pour faire face, les banques coloniales se fient au marché de change, le change est donc flexible; par ailleurs, elles négocient des lignes de crédit avec leurs correspondants en France destinés à amortir ces fluctuations du change. C'est le cas de la Banque du Sénégal avec le Comptoir National d'Escompte.

Mais les pays européens sont de plus en plus irrités par les droits coutumiers qu'ils versent aux autorités locales pour pratiquer leur commerce alors qu'ils estiment que les résultats des comptoirs ne sont pas toujours en rapport avec leurs coûts; par ailleurs, le protectionnisme sévissant en Europe, chaque pays éprouve le besoin de se ménager des marchés captifs outre-mer.

Fort de ces considérations, Faidherbe, nommé Gouverneur du Sénégal en 1854, consacre toute son énergie à la réalisation de la politique d'expansion esquissée par Bouët-Willametz.

Il commence par mener la conquête du Sénégal.

En 1857, Dakar est occupée. Par des traités de protectorat et des opérations militaires, la conquête du Sénégal s'achève en 1887.

Du Sénégal, les troupes françaises se tournent vers les pays du Sud - Guinée, Côte de l'or devenue Côte d'Ivoire, Porto-Novo, Cotonou -; les régions de l'est - Ségou, Bamako, Kong, Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Zinder, etc; les régions du nord - la Mauritanie.

Le Portugal est en Guinée.

L'Angleterre de son côté est présente au Nigéria, en Gambie, en Sierra Léone, en Gold Coast.

Les Allemands sont au Togo depuis 1884.

Les pays européens délimitent alors leurs possessions en signant des accords.

C'est pour éviter les querelles entre eux qu'ils tiennent à l'initiative de Bismark, la Conférence de Berlin du 15 novembre 1884 au 26 février 1885.

La Conférence élabore un code de bonne conduite pour les 14 pays participants et opère une répartition à l'amiable des zones d'influence et des zones d'occupation.

La période coloniale proprement dite commence dès lors. Dans ses possessions, la France organise l'administration, approfondit et adapte le système financier ainsi que le régime de change.

Ainsi, est né par décret du 16 juin 1895, le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française composée de huit territoires.

Le Togo sous mandat des Nations Unies confié à la France est rattaché à l'AOF de 1936 à 1946.

Cet ensemble couvre 4 633 985 km² et abrite autour de 17 millions d'habitants en 1950.

Parmi les raisons avancées pour justifier la création de l'AOF, figurent le besoin d'une unité administrative et politique, une unité militaire, une solidarité financière et une nécessaire coordination sur le plan économique.

A Paris, une administration centrale impulse et suit la politique coloniale.

Au niveau local, l'AOF est dirigée par un Gouverneur général résidant à Dakar à partir de 1902 ; chaque colonie a à sa tête un gouverneur placé sous l'autorité directe du Gouverneur général.

En ce qui concerne, l'organisation financière, la Banque du Sénégal créée dans les circonstances et les limites territoriales que nous savons, avec de faibles ressources, ne pouvait pas répondre aux besoins de cet immense territoire.

Elle est dissoute et remplacée par la Banque de l'Afrique Occidentale qui reprend son actif net et le complète par des souscriptions en numéraire.

La BAO, établissement privé, est créé par décret du 29 juin 1901 comme banque d'émission, de prêt et d'escompte ayant le privilège de l'émission en AOF et en AEF pour 20 ans.

Le régime de change reste le même : la BAO assure la convertibilité de sa monnaie en francs métropolitains et défend ses réserves de change par la flexibilité du taux de change, la manipulation du taux d'intérêt et l'application d'une commission de change sur les transferts Afrique-France.

Du côté des finances publiques, le décret du 30 décembre 1912 organise l'unité de caisse entre le Trésor métropolitain et les Trésors locaux des colonies.

Le dispositif est renforcé après la première guerre mondiale 1914 - 1918. La participation militaire, financière et économique des colonies à l'effort de guerre en vue de la victoire finale sur l'Allemagne, renforce la conscience coloniale en Europe alors même que les premières aspirations à l'émancipation naissent avec les mouvements pan- nègres, les déclarations du Président

américain Wilson sur la "libre disposition des peuples", ainsi que les prises de position du mouvement communiste.

Pour réparer les ruines et les ravages de la guerre subits par la métropole, Albert Sarraut, Ministre des colonies, propose de mettre les colonies en situation de fournir des ressources.

Il fait alors adopter en 1929 un programme décennal d'investissements économiques et sociaux dans les colonies dont il résume les objectifs dans un ouvrage intitulé "La mise en valeur des colonies françaises".

Le Gouvernement lève trois emprunts d'un total de 3,247 milliards de francs entre 1929 et 1932 pour essentiellement financer des travaux d'infrastructures en AOF : le chemin de fer, le réseau routier, les wharfs.

Pour se donner les moyens de cette politique, l'Etat renforce sa présence dans les banques d'émission. Ainsi, la Banque de Madagascar est créée en 1925 sous la forme d'une société d'économie mixte; le réseau des services financiers publics, caisse d'épargne, chèques postaux, caisse de crédit agricole est mis en place; le renouvellement du privilège d'émission de la BAO est subordonné à une participation effective et significative de l'Etat à sa gestion par la désignation du Président du Conseil d'Administration, la participation aux bénéfices, les services financiers gratuits au Trésor.

Des dispositions sont prises pour stabiliser le change entre les francs des colonies et le franc de la métropole. Pour ce faire, la première convention de compte d'opérations est conclue avec la Banque d'Etat du Maroc le 20 décembre 1921; le modèle est repris avec la Banque de Madagascar en 1925; la BAO est désormais tenue d'exécuter les transferts au pair, sans aucune limitation.

Ces mesures font de la zone franc, une zone à pluralité monétaire mais à change fixe.

En septembre 1939, la France entre en guerre contre l'Allemagne. Très vite envahie et occupée, le 22 juin elle signe l'armistice avec l'Allemagne et le 24 juin avec l'Italie.

Le Général de Gaulle, depuis Londres, a lancé aux Français et à l'Empire un appel pour les inviter à poursuivre la guerre. Il est reconnu par le Gouvernement britannique comme "chef des Français libres". En France, le Maréchal Pétain est désigné comme "le chef légitime de la France".

L'AEF et le Cameroun se rallient à de Gaulle tandis que les autorités de l'AOF restent fidèles à Vichy.

Dans le domaine de l'économie, avec le déclenchement des hostilités, une économie de guerre a été instaurée marquée d'une part, par l'arsenal des contrôles : contrôle des changes, des devises, des mouvements de capitaux, du commerce extérieur, embargo sur l'or, blocage des salaires - et d'autre part, par le financement inflationniste des dépenses intérieures.

Cette seconde guerre, par son ampleur, montre les limites des relations entre communautés humaines fondées exclusivement sur les rapports de force et l'intolérance. Elle aura de ce fait, des conséquences inattendues sur la politique coloniale.

En effet, les Etats-Unis et l'Union Soviétique, farouchement opposés au colonialisme, vont peser sur les Alliés pour faire évoluer la situation coloniale.

La Charte Atlantique signée le 14 août 1941 entre Franklin Roosevelt, Président des Etats-Unis et Winston Churchill, Premier Ministre du Royaume Uni, constitue le point de départ d'un nouvel ordre international fondé sur le droit.

Le point 3 affirme le droit de tous les peuples de choisir la forme de gouvernement sous laquelle ils veulent vivre.

Le Sous-Secrétaire d'Etat américain, Summer Wells, renchérit en juin 1942 : "Notre victoire doit apporter dans ses bagages, la libération de tous les peuples. La discrimination entre les peuples pour des motifs de race, de croyance ou de couleur doit être abolie. L'âge de l'impérialisme est fini".

C'est dans cette atmosphère anticolonialiste que les puissances coloniales tentent de devancer les revendications des peuples colonisés.

Du 10 au 13 juillet 1942, les Anglais organisent à Oxford une "conférence relative à l'avenir politique, économique et social des colonies".

La France convoque à son tour la conférence africaine française de Brazzaville du 30 janvier au 8 février 1944, présidée par le Général de Gaulle. Aucun représentant autochtone des populations colonisées ne fut convié.

La conférence prend des résolutions allant dans le sens d'une participation accrue des Africains à la gestion de leurs propres affaires tout en écartant toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'Empire. Elle proclame la pérennité de la langue française et rejette l'emploi des langues locales dans l'enseignement.

La conférence propose par ailleurs, une représentation des colonies au parlement français, une assemblée fédérale dans chaque groupe de territoires et des Assemblées locales dans chaque territoire ; la citoyenneté pour tous et le droit au travail.

Du 25 avril au 26 juin 1945, les nations victorieuses se réunissent à San Francisco et signent la Charte de San Francisco qui est à l'origine de l'Organisation des Nations Unies.

Le chapitre XI est consacré à une Déclaration relative aux territoires non autochtones : les membres des Nations Unies acceptent d'assurer, en respectant la culture de ces populations, leurs progrès politique, économique et social.

La Charte qui entre en vigueur le 26 octobre 1945 a été ratifiée par la France.

L'ONU hérite de la Société des Nations, une autorité directe sur les anciennes colonies allemandes et celles de l'Italie vaincue. C'est ainsi que le Togo et le Cameroun sont confiés à la France qui rend compte de leur gestion au conseil de Tutelle.

Dès la fin de la guerre, la France procède aux réformes institutionnelles et économiques.

Une ordonnance du 22 août 1945 organise la représentation des colonies. Les élections ont lieu en octobre 1945 pour mettre en place une Assemblée Nationale constituante, chargée d'élaborer la constitution de la 4^{ème} République.

Trente-trois députés représentent les colonies d'Afrique noire et Madagascar.

Par la loi du 11 avril 1946, le député Houphouët-Boigny de Côte d'Ivoire fait abolir le travail forcé ; la loi du 7 mai 1946 dite loi Lamine Guèye, du nom du député du Sénégal, accorde la citoyenneté à tous les hommes et femmes de la République Française.

La nouvelle constitution institue l'Union française qui comprend la Métropole, des Territoires d'outre-mer, les territoires associés, des États associés.

Elle réorganise les groupes de territoires et les territoires.

Du côté de l'économie, l'inflation liée à l'économie de guerre nécessite une remise en ordre monétaire et l'aménagement de la zone franc.

C'est ainsi qu'à l'occasion de la dévaluation du franc du 26 décembre 1945, les francs coloniaux sont institutionnalisés : franc CFA, franc CFP.

Le privilège d'émission de la BAO venu à échéance n'est pas renouvelé ; un établissement public, l'Institut d'Emission de l'AOF et du Togo, est créé par décret du 20 janvier 1955.

Sous la pression des événements, la loi-cadre est adoptée en 1956 pour conférer plus d'autonomie interne aux territoires. Ceux-ci sont représentés au Conseil d'administration de l'Institut d'Emission.

Je vais m'arrêter ici, M. le Gouverneur, pour ne pas livrer tout le contenu de l'ouvrage dont le tome II est consacré à la période charnière de 1958 à 1960, puis à tous les développements qui ont conduit à la création de l'UMOA, aux différentes réformes, à la crise économique et aux politiques économiques appliquées.

Le Tome III fait le bilan de cette expérience unique et trace quelques pistes pour l'avenir.

Voilà, M. le Gouverneur, un aperçu du contenu de l'ouvrage dont vous nous avez confié la rédaction.

Notre espoir est qu'il puisse contribuer à une meilleure prise de conscience dans notre région pour relever les défis auxquels elle est confrontée.

ALLOCUTION DE
MONSIEUR IBA DER THIAM



Monsieur le Gouverneur,

Monsieur le Secrétaire Général,

Messieurs les Directeurs Nationaux,

Messieurs les Directeurs des Services Centraux,

Mesdames et Messieurs,

La Grandeur d'un peuple dépend toujours de sa capacité à se souvenir de son passé. Le devoir de mémoire est la source de la puissance et la condition de la réussite.

L'Egypte n'aurait sans doute jamais connu la notoriété internationale que lui procure sa civilisation plurimillénaire si les Annales Royales, tenues régulièrement au moins depuis la 1^{re} dynastie et probablement avant, n'avaient permis de remonter jusqu'à la préhistoire, puisqu'on y lit des noms de beaucoup de Rois de la Basse Egypte, ayant régné à une période antérieure à l'avènement de Ménès.

Il a fallu qu'un prêtre de Sébennytos contemporain de Ptolémée 1^{er}, appelé par certaines sources le Prophète d'Héliopolis, consultât la documentation des temples, dont le fameux Papyrus royal dit de Turin contenant les noms de tous les Rois jusqu'à la XIX^e dynastie, et en tirât ce que les historiens ont appelé le Livre de Ménethon, pour que sa gloire et sa magnificence de naguère révèlent tous leurs atouts.

Que serait le destin de la Grèce, si l'histoire oratoire inaugurée au VI^e siècle par les logographes, les ioniens comme Homère et Thucydide, n'avait atteint une fonction sociale et connu un développement épistémologique exceptionnel, avec l'approfondissement de la conscience politique dû à la démocratie ? Participant à la vie politique, exerçant les attributs de sa liberté, le citoyen sentit plus fortement que par le passé la possibilité de faire son histoire. Il désire connaître le passé que ses ancêtres lui ont légué.

Mais cette noble aspiration aurait tardivement été satisfaite si un Grec d'Asie, Hérodote d'Halicarnasse n'avait dressé une fresque irremplaçable de l'histoire de son peuple, où le récit plein de couleurs, de vie et d'anecdotes restitue le passé à travers des tableaux animés et pittoresques.

Nous savons tous, Monsieur le Gouverneur, que la clé de la grandeur du peuple Romain, réside avant tout dans le respect inné qu'il voue au passé, respect dont il tire un amour passionné pour son pays. Cela a créé chez lui le don du genre historique.

Très tôt on le voit rassembler patiemment, minutieusement les matériaux constitutifs de l'histoire.

Il établit un calendrier des jours fastes. Il dresse une liste des magistratures annuelles. Il s'intéresse à la succession des pontifes. Il note dans les commentarii les hauts faits politiques et religieux de la cité.

Sous la République Caton l'Ancien (234. 143) s'illustre dans la formalisation et la systématisation de ces divers matériaux.

César lui-même se fait historien de César et raconte en 7 livres sa Campagne des Gaules et en 3 volumes, son rôle dans la Guerre Civile contre le Sénat et Pompée.

Sous l'empire Romain Tite Live élabore son Histoire Romaine en 142 Livres. Son récit succulent se lit comme un roman à cause de sa grande valeur artistique et psychologique. Mais il faudra Auguste et ce qu'on a appelé siècle d'Auguste pour que s'instaure le triomphe de l'Histoire, lorsque le génie de Tacite, se détache du purisme Cicéronien et crée un style personnel, nerveux et tendu jusqu'à l'obscurité, volontairement asymétrique, touchant directement la sensibilité et l'imagination du lecteur, sous le double registre d'une écriture profondément romantique et d'une prose mettant en œuvre toutes les ressources de la poésie.

Ce grand peintre de l'Antiquité éclôt et accompagne la montée de l'Empire vers les cimes les plus hautes de la puissance. Est-ce vraiment un hasard ? Plus près de nous, on ne dira jamais assez tout ce que l'éclat de l'empire Songhaï doit au mécénat de l'Askya Mohamed.

C'est sur ce terreau-là que l'humanisme Sonraï a bourgeonné avant de s'épanouir comme un bougainvillier fleuri sous un soleil d'hivernage.

Avec le Tarikh el Fettach de Mahmoud Kati (1468 - 1554) et de sa famille et le Tarikh es Soudan d'Abderramane Saadi au (XVII^e) la Science historique s'enrichit en joyaux de toute nature et en enseignements variés pour parler comme M. Sékéné Mody Cissoko.

Sous cet éclairage, votre projet, Monsieur le Gouverneur n'était pas une utopie généreuse, mais bien une lumineuse anticipation.

C'est parce que vous aimez l'Afrique et que vous voulez la servir de toutes vos forces que d'une part, vous avez refusé d'appartenir à la catégorie de ces intellectuels qui vivent un misanthrope chimérique, incapables d'entrer dans le cercle des tâches humaines et des nécessités sociales, et que, d'autre part, vous avez pris cette initiative audacieuse, qui n'avait aucun précédent, d'une comparable ampleur, dans l'histoire pourtant plus que séculaire des institutions financières ou monétaires africaines.

Il faut le dire, haut et fort, Monsieur le Gouverneur.

On a pendant si longtemps rangé la question monétaire dans les rayons poussiéreux des vieux souvenirs alors qu'elle est au cœur de toutes les mutations essentielles qui ont jalonné l'histoire humaine. Résultats ? Le peuple africain était devenu sinon étranger, du moins, indifférent à cette thématique, (dont l'évolution récente de l'économie à l'échelle planétaire vient de mettre en exergue la dimension stratégique) que peu de gens souhaitaient percer le mystère de sa genèse et de son déroulement. Dans le monde de l'immédiateté où nous sommes immergés, monde marqué par la révolution informatique et informationnelle, d'une part, la mondialisation des échanges d'autre part, tout ne commande - t- il pas de distinguer désormais un jeu d'un enjeu ?

En vous inscrivant dans cette vision, vous perpétrez la tradition des Mansa du Mali et des Askia de Gao. Comme eux, vous êtes, sans flatterie aucune, un humaniste d'une étonnante fécondité.

J'irai plus loin.

En prenant la décision de constituer un comité historique interafricain, que dirige avec sa sagesse légendaire et son amabilité toujours souriante Monsieur le Ministre Daniel Cabou, vous avez posé l'acte qui fera de vous, à votre corps défendant, l'une des premières figures de l'histoire monétaire de la sous-région, qui aura été plus qu'un nom.

Tout comme Athènes sous les fils de Psistrate devint l'Ecole de la Grèce, votre mandat, Monsieur le Gouverneur, fera de la BCEAO le modèle de l'Afrique.

Là, en effet, où avaient été menés jusque-là des travaux isolés et pointillistes, vous avez compris, en visionnaire avisé, que le moment était venu d'entreprendre une politique d'ensemble.

Vous nous avez confié cette délicate et importante mission : combler un vide et réviser un procès.

Dès le début, la question comment faire taraudant sans cesse nos esprits nous ne nous sommes jamais départis d'une certaine perplexité expectative.

1) Rédiger une histoire régionale, sans tabou, ni angélisme, s'inscrivant dans un protocole scientifique incontestable par sa démarche, ses méthodes, ses sources, ses références, ses thèses et ses conclusions. Construire en somme, une œuvre qui soit du ciment, dont on fait les disques.

2) Rude tâche s'il en fut !

Les moyens survivaient-ils les idées ? Une pelletée de sable jetée malicieusement sur notre projet ne risquait elle pas de l'enterrer, tant le sujet est sensible et charrie intérêt et passion ? Combien de fois, en effet, l'inertie des diviseurs a-t-elle fini par freiner les enthousiasmes les plus fougues ? La trame se défaisait chaque fois, aussitôt ébauchée.

Seule une volonté politique s'exprimant à travers un florilège d'initiatives concrètes et suivies, pouvait vaincre la méfiante crainte qui s'empara de moi, dès les premiers jours.

Les semaines qui suivirent m'apaisèrent complètement.

Mais bien vite de nouveaux défis apparurent :

Devant la richesse, l'exhaustivité, le caractère quelquefois inédit de la documentation et la quantité des centres d'intérêt, un choix s'imposait nécessairement douloureux.

Nous avons pensé qu'il fallait tirer des ressources de cette palette multicolore une riche polychromie, de sorte qu'à défaut d'embrasser la réalité dans toute sa plénitude, nous en marquions, au moins les contours essentiels avec sincérité et objectivité.

Ayant opté pour le parti délibéré d'écarter de notre démarche, toute approche susceptible de masquer les véritables explications, nous nous sommes résolument interdits de recourir à des idées reçues, épaves surnageant à des décennies de tempêtes historiques. L'histoire est une science sous-tendue par une norme de vérité, sans jactance, ni bravade.

Ces préalables résolus, un second défi s'est posé à nous.

On ne peut comprendre l'histoire de l'Union Monétaire Ouest Africaine, si on ne part pas de cette marqueterie régionale qu'est l'A.O.F., ce creuset où sont venus s'amalgamer l'évolution interne des territoires et les décisions des pouvoirs centraux de 1895 à nos jours.

Mais assimiler l'histoire monétaire à la simple succession des séquences nationales ou fédérales dont elle est issue, n'est-ce pas confondre l'essence d'une chose et son origine ? N'est-ce pas au plus, distinguer la chimie de l'alchimie, l'astronomie de l'astrologie ?

Rejetant dans l'enfer des para-histoires toute une littérature bavarde, inutilement chroniqueuse et abusivement descriptive, nous avons choisi de nous placer uniquement sur le plan de la rigueur scientifique pour essayer de rendre compte des mutations épistémologiques essentielles, des renouvellements et des actes qui se sont produits et qui touchent tout à la fois la structure et la substance des mécanismes mis en place, de manière à dégager les lignes de force du changement intervenu à la fois dans l'échelle et dans l'essence des relations entre les colonies et leur tuteur.

Cette étape franchie, il nous a fallu préciser deux points de méthode.

Le premier concerne le risque de se tromper de phénomène.

Le second, celui de mal s'entendre sur le vocabulaire.

Enfin, partant de l'idée selon laquelle la qualité esthétique préside avant tout dans l'équilibre des masses, nous nous sommes intéressés à l'iconographie et au style.

L'iconographie tout autant que les textes qui complètent et éclairent la trame des faits, des idées, des chiffres et des dates ne visent pas uniquement à conserver des souvenirs fragmentaires d'un puzzle.

Elle est toujours le miroir véridique de la société contemporaine à laquelle elle se rattache.

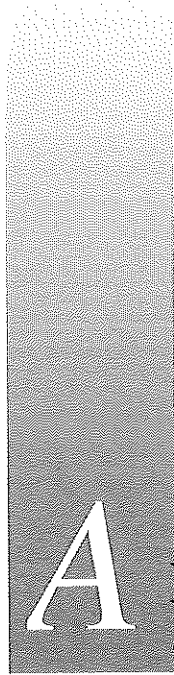
Quant au style, s'il ne s'apparente pas toujours à la suavité habituelle des chancelleries, il n'en garde pas moins la hauteur et le détachement, la clarté et la simplicité d'une œuvre historique qui ambitionne de restituer largement des pans entiers de notre passé et d'inonder tout à la fois le futur africain de la lumière qu'elle tire de la vaste et longue expérience qui s'est constituée par sédimentations successives, pendant 145 années de tâtonnements exploratoires cumulatifs.

Monsieur le Gouverneur, ce qui m'a le plus marqué, dans les moments que nous avons partagés, c'est sans contexte les marivaudages intellectuels auxquels banquiers, économistes, historiens ont procédé dans un esprit de complexité qui ne s'est jamais démenti.

Une complémentarité en est née. Des transferts se sont opérés dont l'œuvre finale a largement profité. Les vertus de l'interdisciplinarité ont enrichi le travail et lui ont conféré une intelligibilité pédagogique qui constitue une originalité particulière.

Monsieur le Gouverneur, je vais conclure.

Nous avons jeté une bouteille à la mer. Souhaitons lui bon vent, car il se fait tard.



ANNEXES STATISTIQUES

Tableau A 10.1 : Taux d'inflation des pays de l'UMOA (%).

Années	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
1961	1,04	18,56	11,69		n.d				11,04
1962	3,78	1,68	-1,32		n.d				0,34
1963	2,55	5,57	0,89		n.d				2,12
1964	-0,36	1,85	0,62		n.d	1,00			0,78
1965	2,06	-0,73	1,32		n.d	4,37			2,08
1966	1,14	2,36	5,55		n.d	10,57			6,17
1967	0,14	-4,33	2,30		n.d	0,43		-2,32	0,55
1968	3,27	-0,29	5,30		n.d	-2,92	0,06	0,30	1,68
1969	3,45	9,66	4,50		n.d	10,65	4,02	6,02	5,88
1970	5,05	1,77	9,41		n.d	1,12	2,81	4,48	5,46
1971	1,53	2,06	-1,53		n.d	4,19	3,88	6,49	1,43
1972	5,47	-2,92	0,34		n.d	9,75	6,15	7,73	3,52
1973	4,57	7,60	11,07		n.d	11,79	11,29	3,62	10,03
1974	15,60	8,72	17,38			3,40	16,60	12,83	14,43
1975	14,50	18,76	11,44			9,12	31,65	18,01	16,46
1976	13,76	-8,40	12,08			23,53	1,08	11,64	9,52
1977	5,31	29,99	27,39			23,25	11,34	22,46	22,52
1978	11,97	8,27	13,01			10,09	3,42	0,44	9,98
1979	13,09	14,99	16,61			7,27	9,65	7,54	13,55
1980	10,54	12,20	14,66			10,31	8,73	12,31	12,45
1981	8,21	7,56	8,83			22,91	5,91	19,72	10,56
1982	15,53	12,06	7,34			11,64	17,38	11,13	10,94
1983	4,52	8,34	5,88			-2,49	11,62	9,36	6,33
1984	1,58	4,85	4,29	25,33		8,36	11,78	-3,53	7,10
1985	-4,95	6,91	1,85	3,30		-0,92	13,00	-1,81	3,51
1986	-3,55	-2,61	6,84	-6,33		-3,21	6,19	4,12	3,08
1987	3,36	-2,68	6,94	10,47		-6,71	-4,14	0,05	2,43
1988	-0,72	4,06	7,00	0,20		-1,39	-1,83	-0,15	2,74
1989	1,39	-0,29	0,98	-0,90		-2,81	0,45	-0,84	0,17
1990	1,38	-0,83	-0,81	2,73		-0,81	0,33	1,02	-0,02
1991	1,72	2,50	1,70	2,21		-7,80	-1,75	0,39	0,11
1992	2,86	-1,99	3,53	1,70		-4,48	-0,11	1,39	1,20
1993	1,61	0,55	2,81	3,02		-1,22	-0,59	-1,01	1,28
1994	34,50	25,18	25,93	34,50		36,04	32,29	37,90	30,09
1995	3,10	4,70	7,10	8,70		5,50	5,50	6,40	6,25
1996	1,90	7,00	3,40	2,30		3,60	2,40	4,60	3,43
1997	3,30	2,30	5,60	-0,70		2,90	1,80	8,30	3,80

Notes : Les taux d'inflation ont été calculés à partir du déflateur du PIB pour le Bénin et le Mali.

Tableau A. 10. 2 : Impact des variations du multiplicateur et de la base monétaire sur les variations de l'offre de monnaie
(en pourcentage)

An- nées	UMOA			Bénin			Burkina			Côte d'Ivoire			Mali			Niger			Sénégal			Togo		
	ΔM	Δm	ΔB	ΔM	Δm	ΔB	ΔM	Δm	ΔB	ΔM	Δm	ΔB	ΔM	Δm	ΔB	ΔM	Δm	ΔB	ΔM	Δm	ΔB	ΔM	Δm	ΔB
1975	20,19	-10,51	34,31	43,58	24,90	14,95	24,25	-2,60	27,57	21,87	-11,36	34,79				25,87	-0,59	26,62	18,83	-11,22	33,85	-6,70	-34,60	42,66
1976	31,61	0,77	30,60	24,17	1,01	22,93	34,43	7,85	24,65	33,62	2,50	30,36				19,35	-13,52	38,01	35,17	-4,03	40,85	20,50	6,25	13,42
1977	36,26	11,17	22,56	9,08	-4,35	14,04	13,21	4,44	8,40	49,84	14,87	30,45				19,46	-4,37	24,92	17,72	13,93	3,33	36,96	1,28	35,23
1978	17,13	6,14	10,36	1,19	5,41	-4,00	26,71	32,28	-4,21	15,22	3,76	11,05				36,68	15,88	17,94	11,51	8,87	2,42	42,37	5,76	34,62
1979	19,41	-1,70	21,48	29,04	4,96	22,94	18,13	-4,92	24,25	17,74	-2,38	20,61				21,25	-5,76	28,66	24,43	-2,88	28,12	15,67	6,80	8,31
1980	3,64	-6,44	10,78	20,49	-5,50	27,50	9,55	-8,04	19,13	2,26	-3,51	5,98				32,81	-1,31	34,57	0,40	-7,77	8,86	-12,92	-21,59	11,06
1981	2,44	-14,07	19,22	27,61	-16,37	52,60	26,01	-3,62	30,74	-8,07	-18,64	13,00				35,53	7,22	26,41	0,31	-8,42	9,54	28,98	-9,37	42,31
1982	11,36	1,28	9,95	9,52	-17,37	32,54	5,88	3,20	2,60	7,62	15,20	-6,58				14,80	-5,01	-10,31	29,76	-2,84	33,55	33,47	-20,28	67,43
1983	6,72	8,87	-1,98	30,44	52,92	-14,70	7,85	-14,74	26,49	6,68	12,49	-5,17				-7,13	-0,03	-7,10	12,90	-0,01	12,90	-12,15	0,15	-12,28
1984	18,40	-8,28	29,09	2,02	12,12	-9,01	11,30	-24,92	48,24	9,43	-7,07	17,75				23,61	-0,69	24,47	1,86	14,67	-11,17	17,82	-8,68	29,02
1985	12,93	-10,29	25,88	4,24	4,84	-0,57	13,44	-3,02	16,97	16,75	-14,55	36,63	8,67	-3,67	12,82	14,07	-19,86	42,33	6,11	-1,23	7,43	16,17	-11,31	30,97
1986	19,58	-9,50	32,13	4,39	-8,87	14,55	29,03	-0,20	29,29	19,37	-13,52	38,03	6,06	-5,69	12,46	11,13	6,08	4,76	19,44	-16,66	43,31	23,41	9,87	12,33
1987	-1,75	-3,77	2,10	-11,30	7,50	-17,48	11,15	-5,92	18,15	-2,44	-4,05	1,68	-3,98	-0,80	-3,21	-5,46	-7,54	2,26	-0,22	-5,37	5,44	-1,01	2,03	-2,98
1988	1,79	7,66	-5,46	1,08	-15,83	20,09	15,74	5,59	9,61	0,30	16,30	-13,76	8,26	-2,67	11,23	15,16	-5,54	21,92	0,50	1,08	-0,58	-11,91	17,92	-25,30
1989	-0,88	0,63	-1,50	6,47	-40,71	79,58	3,66	21,51	-14,69	-8,08	17,49	-21,76	0,95	-11,30	13,81	5,82	4,56	1,20	10,30	-11,57	24,73	1,12	-7,31	9,09
1990	-65,21	-67,67	7,59	28,63	-19,47	59,73	-55,87	-56,41	1,33	-67,12	-69,08	6,32	-61,63	-96,22	914,02	-70,92	-71,77	3,01	-71,58	-70,51	-3,62	-75,81	-78,24	11,14
1991	196,11	168,99	10,08	12,85	-9,40	24,56	134,94	94,39	20,86	196,69	188,22	2,94	180,34	2029,98	-86,84	200,71	206,08	-1,75	254,36	231,07	7,03	367,05	342,79	5,48
1992	1,16	1,10	0,06	16,42	-5,05	22,60	5,92	-0,17	6,10	-1,19	11,22	-11,16	2,97	3,14	-0,17	-0,96	-3,23	2,35	3,59	-3,32	7,15	-18,00	-0,11	-17,92
1993	-2,62	1,69	-4,24	-3,10	11,27	-12,92	7,85	-6,51	15,37	-1,37	-9,60	9,11	8,37	-0,71	9,15	0,07	4,59	-4,32	-12,58	25,48	-30,33	16,19	23,50	-32,14
1994	39,31	16,44	19,64	47,90	45,88	1,39	28,81	29,87	-0,82	46,21	-6,43	56,32	37,79	74,30	-20,95	6,72	40,44	-24,00	37,79	-7,62	49,16	44,10	40,67	2,44
1995	6,24	19,06	-10,77	-5,81	72,21	-45,31	16,06	10,09	5,43	5,01	24,48	-15,64	15,18	8,61	6,05	5,33	1,14	4,14	4,14	27,71	-18,45	12,31	3,65	8,35

Source : Calculs à partir des données de la BCEAO, notes d'information et statistiques.

ΔM = Variation de la masse monétaire

ΔB = Variation de la base monétaire

Δm = Variation du multiplicateur

**Tableau A.10.3 : Impact des variations des avoirs extérieurs nets, des crédits aux gouvernements
et des autres actifs sur les variations de la base monétaire
(en pourcentage)**

Années	UMOA					Bénin					Burkina				
	B	AEN	PNG	CBE	Aut.P	B	AEN	PNG	CBE	Aut.P	B	AEN	PNG	CBE	Aut.P
1975	34,31	-35,46	22,34	47,69	-0,26	14,95	-41,26	9,51	46,73	-0,02	27,57	-48,33	62,58	13,06	0,25
1976	30,60	13,04	10,88	6,75	-0,08	22,93	-13,38	-13,51	49,86	-0,04	24,65	17,07	-24,36	32,10	-0,23
1977	22,56	35,10	-26,69	13,97	0,19	14,04	-16,34	16,70	13,65	0,03	8,40	3,73	3,21	1,49	0,02
1978	10,36	-18,47	-3,42	32,51	-0,26	-4,00	-14,59	0,37	11,11	0,14	-4,21	-71,13	40,24	27,40	-0,72
1979	21,48	-14,44	15,88	20,15	-0,11	22,94	-40,49	47,15	16,77	-0,48	24,25	17,74	-9,34	15,70	0,15
1980	10,78	-62,93	31,96	41,63	0,12	27,50	-42,81	-40,11	11130	0,30	19,13	-20,11	36,27	2,56	0,41
1981	19,22	-40,64	40,08	21,09	-1,31	52,60	75,67	-13,25	-10,38	0,55	30,74	41,85	4,17	-14,63	-0,65
1982	9,95	-23,16	17,16	15,28	0,67	32,54	-30,93	31,29	32,80	-0,62	2,60	-16,46	18,57	0,29	0,20
1983	-1,98	-54,45	29,35	23,00	0,12	-14,70	-46,39	18,07	16,70	-3,08	26,49	13,07	2,66	10,53	0,24
1984	29,09	-8,99	31,34	-14,03	20,77	-9,01	-29,84	11,50	1,37	7,95	48,24	64,40	-11,96	-4,70	0,50
1985	25,88	17,75	4,85	-4,13	7,42	-0,57	-0,23	-2,82	-1,57	4,05	16,97	20,65	0,96	-7,64	3,1
1986	32,13	31,50	1,95	19,82	-21,14	14,55	-5,46	0,54	22,50	-3,03	29,29	21,06	5,32	3,81	-0,89
1987	2,10	2,21	-4,87	9,18	-4,42	-17,48	-32,18	3,21	15,43	-3,95	18,15	14,93	4,02	0,89	-1,69
1988	-5,46	-9,91	2,06	4,59	-2,20	20,09	-34,60	-3,68	16,49	-3,12	9,61	12,73	0,75	-4,04	0,17
1989	-1,50	10,30	-4,05	-8,33	0,58	79,58	118,96	-1,89	-40,93	3,44	-14,69	-16,17	0,99	0,12	0,37
1990	7,59	9,11	-1,18	7,21	-7,56	59,73	45,42	18,04	-2,09	-1,64	1,33	2,82	-0,13	-0,48	-0,87
1991	10,08	12,67	-0,76	0,03	-1,86	24,56	35,15	-10,23	-0,54	0,18	20,86	12,08	2,49	5,81	0,48
1992	0,06	-0,43	0,41	1,98	-1,90	22,60	18,53	4,27	0,00	-0,20	6,10	6,02	0,52	-0,31	-0,12
1993	-4,24	0,90	1,75	-4,06	-2,83	-12,92	-3,17	-9,22	0,00	-0,53	15,37	14,57	1,22	-0,06	-0,35
1994	19,64	50,55	25,66	-65,14	8,58	1,39	31,90	3,59	-46,86	12,76	-0,82	-8,74	6,20	-7,86	9,58
1995	-10,77	13,88	-10,44	-5,50	-8,71	-45,31	-40,13	-1,43	0,00	-3,74	5,43	16,79	-7,41	-0,03	3,92

Années	Côte d'Ivoire					Mali				
	B	AEN	PNG	CBE	Aut.P	B	AEN	PNG	CBE	Aut.P
1975	37,49	-48,26	31,25	54,74	-0,24					
1976	30,36	21,90	12,93	-4,50	0,03					
1977	30,45	62,62	-55,83	23,55	0,11					
1978	11,05	-10,07	-15,71	36,93	-0,10					
1979	20,61	-16,95	28,38	9,09	0,09					
1980	5,98	-97,14	45,08	58,14	-0,09					
1981	13,00	-69,85	59,97	22,85	0,03					
1982	-6,58	-13,95	-5,46	12,93	-0,10					
1983	-5,17	-89,94	56,33	28,37	0,07					
1984	17,75	-12,22	32,04	-17,54	15,47					
1985	36,63	42,94	-3,73	-12,75	10,16	12,82	-13,28	9,76	12,75	3,59
1986	38,03	28,09	-4,36	31,24	-16,93	12,46	-7,10	1,09	24,42	-5,95
1987	1,68	-5,05	-10,82	21,30	-3,75	-3,21	9,54	-3,08	-7,34	-2,32
1988	-13,76	-18,71	4,97	-0,26	0,23	11,23	25,69	-7,69	-2,31	-5,09
1989	-21,76	-1,57	-9,73	-13,11	2,65	13,81	30,61	-4,33	-7,49	-4,39
1990	6,32	-15,69	-3,20	25,57	-0,36	914,02	16,56	-11,01	0,00	-4,14
1991	2,94	3,83	-2,38	-1,05	2,54	-86,84	31,34	6,28	0,00	-6,01
1992	11,16	-16,51	1,43	3,92	0,01	-0,17	1,59	-0,11	0,00	-0,17
1993	9,11	8,48	10,74	-9,43	-0,68	9,15	9,40	3,14	0,00	-3,40
1994	56,32	126,56	43,08	-129,19	15,87	-20,95	-20,81	5,76	-16,62	10,72
1995	-15,64	19,38	-17,32	-11,93	-5,77	6,05	11,65	2,42	0,00	-8,02

Années	Niger					Sénégal					Togo				
	B	AEN	PNG	CBE	Aut.P	B	AEN	PNG	CBE	Aut.P	B	AEN	PNG	CBE	Aut.P
1975	26,62	-2,82	-24,55	56,18	-2,19	33,85	-31,76	10,47	55,15	0,00	42,66	27,53	5,30	9,84	-0,01
1976	38,01	89,35	-7,39	-43,53	-0,41	40,85	-10,79	23,94	27,95	-0,24	13,42	-35,17	27,68	20,90	0,01
1977	24,92	48,84	-27,75	2,53	1,30	3,33	-6,42	11,30	-1,72	0,16	35,23	1,72	23,09	10,42	0,00
1978	17,94	-49,59	23,23	44,21	0,09	2,42	-26,58	-3,37	32,40	-0,02	34,62	3,45	25,20	7,86	-1,89
1979	28,66	12,05	-14,04	30,90	-0,25	28,12	-33,13	-7,36	70,29	-1,69	8,31	3,69	4,40	-1,16	1,38
1980	34,57	22,82	12,67	-1,16	0,25	8,86	-35,34	26,59	16,75	0,86	11,06	-8,34	6,29	13,39	-0,28
1981	26,41	18,84	2,02	10,44	-4,89	9,54	-82,44	37,69	57,26	-2,98	42,31	35,92	15,92	-5,66	-3,86
1982	-10,31	-53,28	14,75	25,31	2,92	33,55	-91,60	93,57	30,05	1,54	67,43	59,74	10,91	-5,27	2,04
1983	-7,10	-28,91	4,53	16,78	0,50	12,90	-40,42	11,63	40,64	1,06	-12,28	-15,75	4,20	-1,08	0,36
1984	24,47	42,47	11,23	-35,75	6,52	-11,17	-29,90	37,72	-30,67	11,68	29,02	27,05	-3,74	0,96	4,75
1985	42,33	19,27	25,23	-7,17	5,00	7,43	-21,60	9,91	7,35	11,77	30,97	17,74	12,69	-3,11	3,66
1986	4,76	-4,33	0,82	13,54	-5,27	43,31	41,24	13,36	11,55	-22,85	12,33	3,67	9,80	3,36	-4,50
1987	2,26	12,41	-5,88	6,49	-10,77	5,44	8,93	1,82	-3,41	-1,89	-2,98	0,52	-0,94	-0,30	-2,26
1988	21,92	14,38	0,87	-2,07	8,74	-0,58	-27,82	1,61	28,79	-3,16	-25,30	-24,10	-0,86	-1,18	0,85
1989	1,20	-9,97	12,61	-4,15	2,70	24,73	23,64	2,59	-5,83	4,32	9,09	14,62	9,50	1,22	2,75
1990	3,01	1,78	4,41	1,66	-4,85	-3,62	11,77	-5,02	-3,73	-6,64	11,14	10,88	5,41	-1,52	-3,63
1991	-1,75	-2,90	-0,41	-0,03	1,59	7,03	2,13	0,83	-2,45	6,53	5,48	2,28	1,14	2,87	1,46
1992	2,35	4,19	-1,81	-0,08	0,04	7,15	3,34	0,07	5,39	-1,66	-17,92	-14,30	-3,09	-0,02	-0,51
1993	-4,32	-6,13	2,06	-0,07	-0,18	-30,33	-18,01	-3,80	-9,19	0,67	-32,14	332,76	0,33	-0,08	0,38
1994	-24,00	-10,55	2,55	-32,49	16,48	49,16	22,09	78,26	-126,98	75,80	2,44	-42,87	10,39	0,96	33,96
1995	4,14	-9,22	12,53	5,39	-4,55	-18,45	28,28	-33,48	-3,37	-9,88	8,35	-5,65	32,78	-12,04	-6,74

PNG = Position nette du Gouvernement

AEN = Avoirs extérieurs nets

CBE = Crédit aux Banques et Etablissements Financiers

Aut.P = Autres Postes nets

B = Base monétaire

Tableau A.10 4 : Projections monétaires de la BCEAO et réalisations
(en milliards de F.CFA)

Années	Agrégats monétaires				Concours BCEAO			
	Avoirs extérieurs nets		Crédits à l'économie		Concours aux Trésors		Concours aux Etablissements de crédits	
	Objectifs	Réalisations	Objectifs	Réalisations	Plafonds	Réalisations	Plafonds	Réalisations
1962								
1963		33,3		88,6	6,0	1,1	36,4	28,0
1964		31,7		103,2	6,3	0,4	39,9	37,3
1965					6,0	0,4	40,1	32,2
1966		41,6		102,1	6,3	2,4	41,1	30,6
1967		36,1		106,5	6,2	3,4	32,6	27,0
1968		40,4		127,8	5,0		37,3	
1969		47,9		147,6	6,2		43,4	38,8
1970		68,6		169,5	6,2	0,5	69,2	41,9
1971		67,2		193,0	6,6	1,5	70,1	45,7
1972		44,7		228,0	6,8	5,8	90,6	48,5
1973		32,8		268,6	8,0	5,8	129,5	48,5
1974		62,2		402,3	8,6	1,3	214,9	138,5
1975	48,9	19,9	493,1	500,9		3,7	168,3	149,1
1976	68,3	26,2	598,7	640,2	11,9	15,6	175,6	165,0
1977	38,6	23,0	681,7	912,2	35,7	17,0	171,0	228,1
1978	58,3	-4,1	895,7	1099,4	36,9	18,5	238,7	289,0
1979	21,4	-139,6	1178,2	1277,9	70,4	58,7	291,2	335,7
1980	-101,8	-362,1	1473,2	1455,2	80,4	114,6	364,4	443,0
1981	-399,1	-515,5	1626,7	1598,5	126,2	113,5	460,1	580,0
1982	-774,0	-650,7	1831,0	1722,9	157,4	146,0	668,0	667,2
1983	-807,8	-879,8	1925,1	1843,5	179,7	166,0	728,3	742,5
1984	-880,1	-715,3	1977,1	1969,9	196,2	182,8	735,7	693,4
1985	-894,8	-673,0	2054,5	2001,4	208,4	196,2	754,8	680,8
1986	-480,7	-573,8	2041,8	2056,9	227,1	223,8	664,3	713,0
1987	-367,7	-597,0	2134,0	2150,8	242,0	243,2	626,5	805,1
1988	-351,5	-710,0	2144,6	2167,7	252,7	267,1	590,4	846,4
1989	-445,6	-582,6	2125,3	2108,5	269,9	269,6	643,2	769,9
1990	-498,7	-438,9	2102,6	2026,8	258,0	268,5	599,6	834,4
1991	-385,7	-296,9	2016,3	1961,4	239,3	279,8	677,7	831,0
1992	-222,1	-243,4	1902,8	1837,6	250,0	313,1	757,3	851,6
1993	74,5	-225,0	1818,9	1764,0	249,2	361,8	703,0	809,2
1994	-180,1	430,5	1831,0	1606,5	688,1	528,1	786,2	157,2
1995	-40,0	693,2	1835,2	1860,5	644,4	391,1	304,5	163,7
1996	1175,7	869,7	1917,1	2043,7	675,8	333,6	149,0	162,0
1997	1210,4	1087,8	2246,1	2251,3	410,9	344,9	326,0	174,4

Source : BCEAO

Tableau A.10. 5 : Concours de la BCEAO au Bénin

Concours de la Banque Centrale aux Etats (en %)										
Fin Décembre	Escompte d'obligations cautionnées (Art.12)	Escompte d'effets publics (Art. 15)	Découvert Compte courant (Art. 14)	Compte Courant postal	Titres d'Etat	Total (Art. 16)	Concours du F.M.I.			Autres Concours
							Fonds	Autres	Total	
1970	0,00	0,00	97,11	0,07	0,00	97,19	0,00	2,81	2,81	0,00
1975	0,00	0,00	99,95	0,05	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1980	0,00	6,39	0,00	0,02	0,00	6,41	93,59	0,00	93,59	0,00
1985	0,00	34,53	44,73	0,01	0,00	79,27	20,73	0,00	20,73	0,00
1986	0,00	23,94	62,77	0,00	0,00	86,71	13,29	0,00	13,29	0,00
1987	0,00	19,23	71,46	0,00	0,00	90,70	9,30	0,00	9,30	0,00
1988	0,00	12,44	82,78	0,01	0,00	95,22	4,77	0,00	4,77	0,00
1989	0,00	5,81	79,99	0,00	0,00	85,80	1,95	12,24	14,20	0,00
1990	0,00	2,48	89,08	0,00	0,00	91,56	0,05	8,39	8,44	0,00
1991	0,00	1,02	77,67	0,00	0,00	78,69	0,00	21,31	21,31	0,00
1992	0,00	0,00	78,12	0,00	0,00	78,12	0,00	21,88	21,88	0,00
1993	0,00	0,00	46,28	0,00	0,00	46,28	0,00	53,72	53,72	0,00
1994	0,00	0,00	6,09	0,00	0,00	6,09	0,00	93,91	93,91	0,00
1995	0,00	0,00	21,14	0,00	0,00	21,14	0,00	78,86	78,86	0,00
1996	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00
1997	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00

Source : BCEAO

Tableau A. 10. 6 : Concours de la BCEAO au Burkina

Fin Décembre	Concours de la Banque Centrale aux Etats (en %)									Autres concours
	Escompte d'obligations cautionnées (Art.12)	Escompte d'effets publics (Art. 15)	Découvert en compte courant (Art. 14)	Compte Courant postal	Titres d'Etat	Total (Art. 16)	Concours du F.M.I.			
							Fonds	Autres	Total	
1970	0,00	0,00	0,00	0,24	0,00	0,24	0,00	99,76	99,76	0,00
1975	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1980	0,00	31,24	0,00	0,02	0,00	31,26	68,74	0,00	68,74	0,00
1985	5,72	3,01	71,27	0,00	0,00	80,00	20,00	0,00	20,00	0,00
1986	4,45	0,87	79,56	0,00	0,00	80,43	15,11	0,00	15,44	0,00
1987	9,64	0,00	83,43	0,00	0,00	83,43	6,92	0,00	6,92	0,00
1988	5,87	0,00	91,19	0,00	0,00	91,19	2,99	0,00	2,99	0,00
1989	4,22	0,00	95,10	0,00	0,00	95,10	0,67	0,00	0,67	0,00
1990	4,15	0,00	95,77	0,00	0,00	95,77	0,08	0,00	0,08	0,00
1991	1,05	0,00	87,65	0,00	0,00	87,65	0,00	11,30	11,30	0,00
1992	0,79	0,00	88,42	0,00	0,00	88,42	0,00	10,80	10,80	0,00
1993	0,59	0,00	77,28	0,00	0,00	77,28	0,00	22,13	22,13	0,00
1994	0,83	0,00	51,59	0,00	37,13	51,59	0,00	43,90	43,90	0,00
1995	0,25	0,00	40,57	0,00	0,00	40,57	0,00	59,18	59,18	0,00
1996	0,00	0,00	36,47	0,00	0,00	36,47	0,00	63,53	63,53	0,00
1997	0,00	0,00	34,03	0,00	0,00	34,03	0,00	65,97	65,97	0,00

Source : BCEAO

Tableau A.10. 7 : Concours de la BCEAO à la Côte d'Ivoire

Fin Décembre	Concours de la Banque Centrale aux Etats (en %)									Autres concours
	Escompte d'obligations cautionnées (Art.12)	Escompte d'effets publics (Art. 15)	Découvert en Compte courant (Art. 14)	Compte courant postal	Titres d'Etat	Total (Art. 16)	Concours du F.M.I.			
							Fonds	Autres	Total	
1970	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1975	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1980	1,88	32,66	50,37	0,00	0,00	84,91	15,09	0,00	15,09	0,00
1985	0,00	7,33	25,47	0,00	0,00	32,79	3,30	63,90	67,21	0,00
1986	0,00	5,43	31,04	0,00	0,00	36,47	2,45	61,08	63,53	0,00
1987	1,34	4,05	36,91	0,00	0,00	40,96	1,82	55,88	57,70	0,00
1988	0,00	1,43	45,17	0,00	0,00	46,60	0,89	52,51	53,40	0,00
1989	0,00	0,00	55,31	0,00	0,00	55,31	0,37	44,32	44,69	0,00
1990	0,00	0,00	54,00	0,00	0,00	54,00	0,02	45,98	46,00	0,00
1991	0,00	0,00	59,80	0,00	0,00	59,80	0,00	40,20	40,20	0,00
1992	0,00	0,00	69,50	0,00	0,00	69,50	0,00	30,50	30,50	0,00
1993	0,00	0,00	78,31	0,00	0,00	78,31	0,00	21,69	21,69	0,00
1994	0,00	0,00	39,59	0,00	29,50	39,59	0,00	30,91	30,91	0,00
1995	0,00	0,00	36,99	0,00	10,12	36,99	0,00	52,88	52,88	0,00
1996	0,00	0,00	33,93	0,00	6,70	40,63	0,00	59,37	59,37	0,00
1997	0,00	0,00	40,45	0,00	2,74	43,19	0,00	56,81	59,37	0,00

Source : BCEAO

Tableau A.10. 8 : Concours de la BCEAO au Mali

Fin Décembre	Concours de la Banque Centrale aux Etats (en %)									Autres concours
	Escompte d'obligations cautionnées (Art.12)	Escompte d'effets publics (Art. 15)	Découvert en compte courant (Art. 14)	Compte courant postal	Titres d'Etat	Total (Art. 16)	Concours du F.M.I.			
							Fonds	Autres	Total	
1985	0,00	0,00	19,52	0,00	0,00	19,52	14,42	66,06	80,48	0,00
1986	0,00	0,00	29,47	0,00	0,00	29,47	9,56	60,97	70,53	0,00
1987	0,00	0,00	45,47	0,00	0,00	45,47	5,92	48,60	54,52	0,00
1988	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1989	0,00	0,00	58,04	0,00	0,00	58,04	0,73	41,22	41,96	0,00
1990	0,00	0,00	42,50	0,00	0,00	42,50	0,09	57,41	57,50	0,00
1991	0,00	0,00	51,67	0,00	0,00	5,30	0,00	48,33	48,33	0,00
1992	0,00	0,00	50,35	0,00	0,00	50,35	0,00	49,65	49,65	0,00
1993	0,00	0,00	51,59	0,00	0,00	51,59	0,00	48,41	48,41	0,00
1994	0,00	0,00	31,42	0,00	0,00	31,42	0,00	68,58	68,58	0,00
1995	0,00	0,00	0,00	0,00	7,14	0,00	0,00	92,86	92,86	0,00
1996	0,00	0,00	0,00	0,00	7,49	7,49	0,00	92,51	92,51	0,00
1997	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00

Source : BCEAO

Tableau A.10. 9 : Concours de la BCEAO au Niger

Fin Décembre	Concours de la Banque Centrale aux Etats (en %)									Autres concours
	Escompte d'obligations cautionnées (Art.12)	Escompte d'effets publics (Art. 15)	Découvert en compte courant (Art. 14)	Compte courant postal	Titres d'Etat	Total (Art. 16)	Concours du F.M.I			
							Fonds	Autres	Total	
1970	0,00	0,00	0,00	7,27	0,00	7,27	0,00	92,73	92,73	0,00
1975	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1980	0,00	68,27	0,00	0,01	0,00	68,28	31,72	0,00	31,72	0,00
1985	0,00	31,29	0,00	0,00	0,00	31,29	7,43	61,29	68,71	0,00
1986	0,00	25,13	0,00	0,00	0,00	25,13	4,59	70,28	74,87	0,00
1987	0,00	25,47	0,00	0,00	0,00	25,47	3,16	71,37	74,53	0,00
1988	0,00	32,61	0,00	0,00	0,00	32,61	2,16	65,23	67,39	0,00
1989	0,00	31,61	0,00	0,00	0,00	31,61	1,08	67,30	68,38	0,00
1990	0,00	29,19	0,00	0,00	0,00	29,19	0,00	70,76	70,76	0,04
1991	0,00	23,81	13,92	0,00	0,00	37,73	0,00	62,27	62,27	0,00
1992	0,00	19,74	23,40	0,00	0,00	43,14	0,00	56,86	56,86	0,00
1993	0,00	14,43	40,29	0,00	0,00	54,72	0,00	45,28	45,28	0,00
1994	0,00	7,27	35,88	0,00	11,91	43,27	0,00	44,82	44,82	0,00
1995	0,00	4,13	46,19	0,00	14,52	50,32	0,00	35,17	35,17	0,00
1996	0,00	2,40	53,41	0,00	4,85	60,66	0,00	39,34	39,34	0,00
1997	0,00	1,03	46,47	0,00	0,00	47,50	0,00	52,50	52,50	0,00

Source : BCEAO

Tableau A.10. 10 : Concours de la BCEAO au Sénégal

Fin Décembre	Concours de la Banque Centrale aux Etats (en %)									Autres concours
	Escompte d'obligations cautionnées (Art.12)	Escompte d'effets publics (Art. 15)	Découvert en compte courant (Art. 14)	Compte courant postal	Titres d'Etat	Total (Art. 16)	Concours du F.M.I			
							Fonds	Autres	Total	
1970	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1975	99,78	0,00	0,00	0,22	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1980	0,00	0,00	43,15	0,00	0,00	43,15	24,96	31,89	56,85	0,00
1985	0,00	0,00	21,01	0,00	0,00	21,01	4,24	54,51	58,75	20,24
1986	0,00	0,00	18,94	0,00	0,00	18,94	2,40	43,94	46,34	15,77
1987	0,00	0,00	19,30	0,00	0,00	19,30	1,44	44,78	46,22	15,19
1988	0,84	0,00	17,04	0,00	0,00	17,04	0,54	37,53	38,07	12,71
1989	0,97	0,00	19,81	0,00	0,00	19,81	0,15	44,63	44,78	14,78
1990	0,97	0,00	20,37	0,00	0,00	20,37	0,02	42,74	42,76	15,55
1991	0,85	0,00	19,92	0,00	0,00	19,92	0,00	43,83	43,83	15,49
1992	0,87	0,00	24,09	0,00	0,00	24,09	0,00	36,09	36,09	14,85
1993	0,63	0,00	25,77	0,00	0,00	25,77	0,00	32,83	32,83	15,00
1994	0,40	0,00	17,87	0,00	22,99	17,87	0,00	30,97	30,97	9,90
1995	0,55	0,00	14,05	0,00	19,84	14,05	0,00	41,38	41,38	10,14
1996	0,00	0,00	26,13	0,00	0,66	26,79	0,00	59,28	59,28	13,93
1997	0,00	0,00	22,74	0,00	0,00	22,74	0,00	57,20	57,20	20,06

Source : BCEAO

Tableau A 10. 11 : Concours de la BCEAO au Togo

Fin Décembre	Concours de la Banque Centrale aux Etats (en %)									Autres concours
	Escompte d'obligations cautionnées (Art.12)	Escompte d'effets publics (Art. 15)	Découvert en compte courant (Art. 14)	Compte courant postal	Titres d'Etat	Total (Art. 16)	Concours du F.M.I			
							Fonds	Autres	Total	
1970	0,00	0,00	0,00	0,95	0,00	0,95	0,00	99,05	99,05	0,00
1975	0,00	0,00	99,98	0,02	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1980	0,00	0,00	63,78	0,01	0,00	63,78	0,00	36,22	36,22	0,00
1985	0,00	0,00	32,20	0,00	0,00	32,20	7,28	60,52	67,80	0,00
1986	0,00	0,00	32,95	0,00	0,00	32,95	4,70	62,36	67,05	0,00
1987	3,65	0,00	36,58	0,00	0,00	36,58	3,13	56,63	59,76	0,00
1988	4,00	0,00	39,15	0,00	0,00	39,15	1,42	55,44	56,85	0,00
1989	0,00	0,00	41,00	0,00	0,00	41,00	0,35	58,64	58,99	0,00
1990	2,39	0,00	40,05	0,00	0,00	40,05	0,04	57,52	57,56	0,00
1991	2,53	0,00	42,36	0,00	0,00	42,36	0,00	54,95	54,95	0,00
1992	1,00	0,00	44,83	0,00	0,00	44,83	0,00	54,17	54,17	0,00
1993	0,00	0,00	52,31	0,00	0,00	52,31	0,00	47,69	47,69	0,00
1994	0,00	0,00	48,20	0,00	0,00	48,20	0,00	51,80	51,80	0,00
1995	0,00	0,00	40,21	0,00	4,64	40,21	0,00	55,15	55,15	0,00
1996	0,00	0,00	47,40	0,00	1,14	48,54	0,00	51,46	51,46	0,00
1997	0,00	0,00	24,11	0,00	0,00	24,11	0,00	75,89	75,89	0,00

Source : BCEAO.

Tableau A 10. 12 : Elasticités-prix d'offre, de demande de devises et taux moyen des droits de douane à l'importation dans l'Union.

Pays	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Elasticité-Prix d'offre de devises	0,77	0,68	0,60	0,40	0,51	0,68	0,41
Elasticité-prix de demande de devises	0,99	1,20	1,00	1,00	1,50	1,00	1,20
Taux moyen des droits de douane à l'importation	0,20	0,23	0,37	0,27	0,16	0,34	0,17

Source : Les élasticités ont été estimées. Les taux moyens de droit de douane sont extraits d'un rapport d'enquête effectué dans les pays de l'Umoa par la Coopération française (document à citer).

Tableau A 10. 13 : Evolution du nombre de banques et d'agences dans l'Union

Années	UMOA			Bénin			Burkina			Côte d'Ivoire			Mali		
	NB	NA	NA/H	NB	NA	NA/H	NB	NA	NA/H	NB	NA	NA/H	NB	NA	NA/H
1964-75	30.50	111		4.00	7.50		3.00	5.00		7.00	44.0				
1976-79	44.00	385	12.77	3.00	33.00	10.05	4.00	24.67	3.72	16.00	202.3	26.84			
1980-89	62.11	516	12.84	2.78	42.22	10.78	6.00	50.78	6.45	19.78	239.2	25.33	6.00	33.4	4.30
1990-93	59.00	421	7.59	4.25	14.00	2.81	8.25	71.25	7.65	15.00	183.0	14.76	6.75	42.2	4.44
1994-95	54.00	446	7.30	5.00	17.00	3.17	6.00	66.00	6.42	15.00	162.5	11.61	7.00	94.0	9.80
Années	Mauritanie			Niger			Sénégal			Togo					
	NB	NA	NA/H	NB	NA	NA/H	NB	NA	NA/H	NB	NA	NA/H	NB	NA	NA/H
1964-75	nd	nd	nd	3.50	10.5		5.00	27.00		5.00	11.50				
1976-79				5.00	22.3	4.40	8.00	53.00	10.20	8.00	49.67	20.40			
1980-89				7.89	29.2	4.59	12.67	60.00	9.52	9.67	75.67	25.68			
1990-93				6.50	13.5	1.67	9.75	56.25	7.37	8.50	41.00	11.00			
1994-95				5.00	12.0	1.30	9.00	54.50	6.47	7.00	39.50	9.65			

NB = Nombre de banques;

NA = Nombre d'agences;

NA/H = Nombre d'agences par million d'habitants.

Sources : Calculs de l'auteur à partir des données de la BCEAO, Annuaire des banques et World Bank, World Tables 1995.

Tableau A 10. 14 : Evolution des réserves extérieures (moins l'or) des pays de l'UMOA
(en milliards de \$ US)

Années	UMOA	Bénin	Burkina	Cote d'Ivoire	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo
1970	0,25	0,020	0,04	0,120		0,003	0,02	0,020	0,04
1971	0,27	0,020	0,04	0,090		0,010	0,03	0,020	0,04
1972	0,29	0,030	0,05	0,090		0,010	0,04	0,040	0,04
1973	0,32	0,030	0,06	0,090		0,040	0,05	0,010	0,04
1974	0,29	0,030	0,08	0,070			0,05	0,010	0,05
1975	0,32	0,020	0,08	0,100			0,05	0,030	0,04
1976	0,34	0,020	0,07	0,080			0,08	0,030	0,07
1977	0,44	0,020	0,06	0,180			0,10	0,030	0,05
1978	0,72	0,020	0,04	0,450			0,13	0,020	0,07
1979	0,44	0,010	0,06	0,150			0,13	0,020	0,07
1980	0,31	0,010	0,07	0,020			0,13	0,010	0,08
1981	0,41	0,060	0,07	0,020			0,11	0,010	0,15
1982	0,28	0,005	0,06	0,000			0,03	0,010	0,17
1983	0,35	0,004	0,09	0,020			0,05	0,010	0,17
1984	0,44	0,002	0,11	0,010	0,027		0,09	0,004	0,20
1985	0,61	0,004	0,14	0,000	0,023		0,14	0,010	0,30
1986	0,81	0,004	0,23	0,020	0,012		0,19	0,010	0,34
1987	0,96	0,004	0,32	0,010	0,016		0,25	0,010	0,35
1988	0,85	0,004	0,32	0,010	0,036		0,23	0,010	0,23
1989	0,92	0,003	0,27	0,010	0,116		0,21	0,020	0,29
1990	1,15	0,060	0,30	0,004	0,191		0,22	0,010	0,35
1991	1,45	0,190	0,35	0,010	0,319		0,20	0,010	0,36
1992	1,41	0,250	0,34	0,010	0,308		0,22	0,010	0,27
1993	1,31	0,240	0,38	0,002	0,332		0,19	0,003	0,16
1994	1,30	0,260	0,24	0,200	0,220		0,11	0,180	0,09
1995	1,89	0,200	0,35	0,530	0,320		0,09	0,270	0,13
1996	2,14	0,270	0,35	0,620	0,440		0,08	0,300	0,09
1997	2,25	0,260	0,35	0,640	0,430		0,06	0,400	0,12

Source : F.M.I., Statistiques Financières Internationales.

Tableau A.10. 15 : Dépôts en devises des résidents dans les banques étrangères
(en milliards de dollars Etats-Unis)

Pays UMOA	Montant des dépôts			Dépôts/réserves (%)			Dépôts/ exportations (%)			Dépôts/ importations (%)		
	1983	1990	1994	1983	1990	1994	1983	1990	1994	1983	1990	1994
Bénin	0,05	0,07	0,10	1351,35	107,86	38,73	27,40	17,42	24,70	13,20	12,43	20,97
Burkina	0,02	0,06	0,10	23,53	19,97	42,16	13,28	18,65	44,44	4,39	7,12	22,32
Côte d'Ivoire	0,45	1,48	1,41	2284,26	37000,00	690,16	18,06	41,27	42,59	17,14	44,01	55,66
Mali		0,11	0,07		57,74	31,62		26,32	18,11		13,29	9,39
Niger	0,04	0,13	0,07	75,19	58,51	63,46	10,65	34,90	26,88	8,24	23,87	17,75
Sénégal	0,16	0,62	0,62	1311,48	5636,36	345,21	16,88	42,06	44,95	12,22	35,45	45,22
Togo	0,09	0,27	0,21	52,08	76,44	222,46	26,16	49,50	89,10	21,98	36,48	72,34
UMOA	0,86	2,74	2,58	237,05	239,03	197,64	18,29	38,49	41,60	14,16	31,75	41,22
PED*		269,70			121,30			42,00			42,70	
Afrique		20,50			204,80			31,80			31,50	
Asie		39,40			40,60			14,40			13,80	
Europe		5,70			53,80			8,30			7,50	
Moyen Orient		70,80			121,50			50,30			62,40	
Hémisphère occidentale		133,40			3859,00			129,80			153,30	

PED : Pays en développement

Sources : Calculs de l'auteur à partir des données du F.M.I., Statistiques Financières Internationales ; P. R. Agénor et P.J.Montiel, 1996.

Tableau A.10.16 : Décomposition de la position nette du Gouvernement dans l'Union

Bénin
(en milliards de F.CFA)

	1980	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
CREANCES SUR														
la Banque Centrale	5,47	4,58	3,67	2,13	4,38	9,02	9,53	16,67	11,61	17,43	19,15	15,12	37,03	31,11
les banques	19,17	10,32	10,94	11,44	22,25	31,59	26,95	29,54	19,70	25,60	35,02	33,99	35,92	42,64
TOTAL CREANCES	24,64	14,90	14,61	13,57	26,63	40,61	36,48	46,21	31,31	43,03	54,17	49,11	72,95	73,75
DETTE VIS-A-VIS DE														
Ban. Cen. FMI			2,14	1,44	0,81	2,98	2,58	6,29	6,29	12,45	26,60	33,06	42,63	55,08
Ban. Cen. hors FMI	6,45	13,73	13,98	14,05	16,07	18,01	28,04	23,22	22,45	10,73	1,73	8,86	0,00	0,00
Ban. Cen. total	6,45	13,73	16,13	15,49	16,88	20,99	30,63	29,50	28,74	23,18	28,33	41,92	42,63	55,08
banques	3,00	6,68	6,42	10,01	15,96	17,10	16,21	8,66	8,38	7,79	46,42	43,45	49,45	37,35
TOTAL DETTES	9,45	20,40	22,55	25,50	32,83	38,09	46,84	38,16	37,11	30,97	74,75	85,37	92,07	92,43
PNG/Ban. Cen. hors FMI	0,99	9,14	10,31	11,92	11,70	8,99	18,51	6,54	10,84	-6,70	-17,42	-6,26	-37,03	-31,11
PNG/Ban. Cen. total	0,99	9,14	12,45	13,36	12,50	11,97	21,09	12,83	17,12	5,75	9,18	26,80	5,60	23,97
PNG/banques	-16,17	-3,64	-4,52	-1,44	-6,29	-14,49	-10,74	-20,88	-11,32	-17,82	11,40	9,46	13,52	-5,29
PNG/totale	-15,18	5,51	7,93	11,93	6,21	-2,52	10,35	-8,05	5,80	-12,06	20,58	36,26	19,12	18,68
CREANCES/DETTES (%)														
Ban. Cen. hors FMI	84,71	33,38	26,28	15,15	27,24	50,09	34,00	71,82	51,73	162,45	1110,13	170,66		
Ban. Cen. total	84,71	33,38	22,79	13,74	25,94	42,98	31,13	56,51	40,41	75,19	67,60	36,07	86,86	56,49
banques	638,89	154,50	170,39	114,36	139,44	184,71	166,22	341,24	235,12	328,80	75,45	78,22	72,65	114,17
total	260,60	73,02	64,82	53,22	81,09	106,62	77,89	121,10	84,37	138,95	72,47	57,52	79,23	79,79
crédit intérieur	69,80	150,90	140,50	136,70	144,10	100,90	112,40	78,20	75,20	55,70	95,80	117,70	121,50	90,40
PNG/BAN.CEN.hors FMI	-15,18	5,51	5,79	10,49	5,40	-5,50	7,77	-14,34	-0,49	-24,52	-6,03	3,20	-23,51	-36,40
+ PNG/Banques (A)														
Ratio (A)/ crédit intérieur	-21,75%	3,65%	4,12%	7,67%	3,75%	-5,45%	6,91%	-18,35%	-0,65%	-44,05%	-6,29%	2,72%	-19,34%	-40,28%

Burkina
(en milliards de F.CFA)

	1980	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
CREANCES SUR														
la Banque Centrale	3,52	5,24	2,61	4,03	4,02	4,10	5,33	5,53	6,02	8,43	19,46	37,37	38,05	29,47
les banques	15,02	33,73	41,35	54,16	59,52	69,90	77,94	53,20	53,11	48,72	60,66	62,90	61,72	59,32
TOTAL CREANCES	18,54	38,98	43,96	58,19	63,54	74,00	83,27	58,73	59,13	57,15	80,12	100,26	99,78	88,80
DETTE VIS-A-VIS DE														
Ban. Cen. FMI			1,84	1,15	0,51	0,12	0,01	2,44	2,44	5,82	19,69	32,95	37,66	52,85
Ban. Cen. hors FMI	5,08	11,92	10,36	15,43	16,70	18,11	19,33	19,16	20,16	20,47	25,16	22,73	21,61	27,26
Ban. Cen. total	5,08	11,92	12,21	16,57	17,21	18,23	19,35	21,60	22,60	26,29	44,84	55,68	59,27	80,11
banques	9,40	14,12	15,54	14,65	15,30	23,80	28,52	23,74	25,82	25,92	50,53	45,14	46,80	49,44
TOTAL DETTES	14,48	26,04	27,75	31,22	32,52	42,03	47,87	45,33	48,42	52,21	95,37	100,82	106,07	129,54
PNG/Ban. Cen. hors FMI	1,56	6,67	7,75	11,40	12,68	14,01	14,01	13,63	14,14	12,05	5,70	-14,64	-16,44	-2,22
PNG/Ban. Cen. total	1,56	6,67	9,60	12,54	13,19	14,13	14,02	16,07	16,58	17,86	25,39	18,31	21,22	50,63
PNG/banques	-5,62	-19,61	-25,81	-39,50	-44,21	-46,10	-49,42	-29,47	-27,30	-22,80	-10,13	-17,75	-14,92	-9,89
PNG/totale	-4,06	-12,94	-16,21	-26,96	-31,02	-31,97	-35,40	-13,40	-10,71	-4,94	15,26	0,56	6,30	40,75
CREANCES/DETTES (%)														
Ban. Cen. hors FMI	69,37	43,99	25,21	26,12	24,08	22,64	27,55	28,86	29,84	41,16	77,34	164,40	176,06	108,13
Ban. Cen. total	69,37	43,99	21,40	24,32	23,36	22,49	27,53	25,60	26,62	32,05	43,39	67,11	64,20	36,79
banques	159,73	238,91	266,09	369,63	388,92	293,69	273,28	224,12	205,75	187,98	120,05	139,32	131,88	120,00
total	128,03	149,70	158,43	186,34	195,40	176,07	173,95	129,55	122,13	109,46	84,00	99,45	94,07	68,55
crédit intérieur	57,70	77,80	78,40	72,50	81,30	101,60	103,20	93,10	79,00	74,10	77,00	81,50	122,30	206,50
PNG/BAN.CEN.hors FMI	-4,06	-12,94	-18,06	-28,11	-31,53	-32,09	-35,42	-15,84	-13,15	-10,76	-4,43	-32,39	-31,36	-12,10
+ PNG/Banques (A)														
Ratio (A)/ crédit intérieur	-7,03%	-16,63%	-23,03%	-38,79%	-38,81%	-31,58%	-34,32%	-17,02%	-16,65%	-14,53%	-5,76%	-39,76%	-25,64%	-5,86%

Côte d'Ivoire
(en milliards de F.CFA)

	1980	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
CREANCES SUR														
la Banque Centrale	3,50	24,97	27,00	32,95	1,93	3,06	16,73	18,47	8,22	13,14	45,77	43,00	49,55	27,83
les banques	155,67	135,12	130,85	172,43	120,81	95,41	107,69	94,76	92,46	110,25	202,18	202,10	266,00	300,93
TOTAL CREANCES	159,17	160,09	157,85	205,38	122,74	98,47	124,42	113,24	100,67	123,38	247,94	245,09	315,55	328,76
DETTE VIS-A-VIS DE														
Ban. Cen. FMI			208,15	167,09	149,04	109,75	115,16	98,50	72,93	59,24	133,92	202,32	261,07	255,21
Ban. Cen. hors FMI	91,87	118,19	119,48	122,49	130,07	135,83	135,18	146,54	166,20	213,92	299,29	180,25	178,68	194,08
Ban. Cen. total	91,87	327,43	327,62	289,59	279,11	245,58	250,34	245,04	239,13	273,16	433,21	382,57	439,75	449,29
banques	12,64	54,47	75,90	100,05	108,11	82,79	77,85	84,51	229,25	226,37	331,28	372,62	415,77	419,53
TOTAL DETTES	104,50	381,90	403,52	389,64	387,22	328,37	328,19	329,55	468,38	499,53	764,49	755,19	855,52	868,82
PNG/Ban. Cen. hors FMI	88,36	93,22	92,48	89,54	128,14	132,77	118,45	128,07	157,98	200,78	253,52	137,25	129,13	166,25
PNG/Ban. Cen. total	88,36	302,46	300,62	256,64	277,19	242,52	233,61	226,56	230,91	260,02	387,44	339,57	390,20	421,46
PNG/banques	-143,03	-80,65	-54,95	-72,38	-12,70	-12,62	-29,84	-10,25	136,79	116,13	129,11	170,53	149,77	118,60
PNG/totale	-54,67	221,81	245,67	184,26	264,48	229,90	203,77	216,31	367,70	376,15	516,55	510,10	539,98	540,06
CREANCES/DETTES (%)														
Ban. Cen. hors FMI	3,81	21,13	22,60	26,90	1,48	2,25	12,38	12,61	4,94	6,14	15,29	23,85	27,73	14,34
Ban. Cen. total	3,81	7,63	8,24	11,38	0,69	1,25	6,68	7,54	3,44	4,81	10,56	11,24	11,27	6,20
banques	1231,97	248,07	172,41	172,34	111,75	115,24	138,33	112,13	40,33	48,70	61,03	54,24	63,98	71,73
total	152,32	41,92	39,12	52,71	31,70	29,99	37,91	34,36	21,49	24,70	32,43	32,45	36,88	37,84
crédit intérieur	844,9	1320,5	1360,5	1384,1	1456,5	1374,3	1307,1	1303,3	1334,6	1289,3	1372,4	1540,1	1593,1	1722,9
PNG/BAN.CEN.hors FMI +	-54,67	12,57	37,52	17,16	115,44	120,15	88,62	117,81	294,78	316,90	382,63	307,78	278,91	284,85
PNG/Banques (A)														
Ratio (A)/ crédit intérieur	-6,47%	0,95%	2,76%	1,24%	7,93%	8,74%	6,78%	9,04%	22,09%	24,58%	27,88%	19,99%	17,51%	16,53%

Mali
(en milliards de F.CFA)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
CREANCES SUR													
la Banque Centrale	3,71	0,55	0,98	12,29	6,09	8,90	3,06	5,95	5,54	14,97	25,16	63,01	70,64
les banques	10,83	10,20	11,44	17,13	21,65	27,53	32,86	37,85	34,46	41,91	52,28	73,57	72,70
TOTAL CREANCES	14,54	10,75	12,42	29,42	27,74	36,43	35,92	43,79	40,00	56,88	77,44	136,59	143,34
DETTE VIS-A-VIS DE													
Ban. Cen. FMI	33,84	34,45	25,51	23,34	17,67	19,58	16,68	18,49	19,84	40,25	60,47	73,94	99,83
Ban. Cen. hors FMI	17,39	14,39	21,28	28,76	24,45	14,47	17,83	18,75	21,14	18,45	4,65	3,05	0,00
Ban. Cen. total	51,22	48,84	46,79	52,10	42,12	34,05	34,51	37,25	40,97	58,70	65,12	76,99	99,83
banques	6,94	6,52	6,41	7,73	10,32	8,13	2,57	3,38	3,44	28,02	19,38	23,97	21,12
TOTAL DETTES	58,16	55,36	53,20	59,82	52,44	42,18	37,07	40,63	44,41	86,72	84,50	100,96	120,95
PNG/Ban. Cen. hors FMI	13,68	13,85	20,29	16,47	18,36	5,57	14,77	12,81	15,60	3,47	-20,51	-59,96	-70,64
PNG/Ban. Cen. total	47,51	48,29	45,81	39,80	36,04	25,15	31,45	31,30	35,44	43,73	39,96	13,98	29,19
PNG/banques	-3,89	-3,68	-5,03	-9,40	-11,34	-19,40	-30,30	-34,46	-31,03	-13,88	-32,90	-49,60	-51,58
PNG/totale	43,62	44,61	40,78	30,40	24,70	5,75	1,15	-3,17	4,41	29,84	7,06	-35,62	-22,40
CREANCES/DETTES (%)													
Ban. Cen. hors FMI	21,34	3,79	4,61	42,75	24,89	61,49	17,15	31,72	26,20	81,17	541,08	2066,02	
Ban. Cen. total	7,24	1,12	2,10	23,60	14,45	26,14	8,86	15,97	13,51	25,51	38,64	81,85	70,76
banques	156,14	156,46	178,47	221,69	209,91	338,74	1280,74	1119,55	1002,91	149,53	269,73	306,90	344,24
total	25,00	19,41	23,35	49,18	52,90	86,37	96,89	107,79	90,07	65,59	91,65	135,28	118,52
crédit intérieur	127,20	144,40	136,40	100,60	109,00	90,20	87,50	89,30	99,70	122,50	138,90	137,60	178,00
PNG/BAN.CEN.hors FMI + PNG/Banques (A)	9,78	10,17	15,26	7,06	7,03	-13,83	-15,52	-21,66	-15,43	-10,41	-53,41	-109,56	-122,23
Ratio (A)/ crédit intérieur	7,69%	7,04%	11,19%	7,02%	6,44%	-15,34%	-17,74%	-24,25%	-15,47%	-8,50%	-38,47%	-79,64%	-68,66%

Niger
(en milliards de F.CFA)

	1980	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
CREANCES SUR														
la Banque Centrale	10,72	16,50	28,36	31,74	21,08	11,67	3,79	3,23	3,02	3,32	15,57	8,26	8,10	8,45
les banques	19,36	19,18	22,43	20,02	23,55	20,86	21,52	27,42	24,09	21,54	21,04	19,28	20,57	3,94
TOTAL CREANCES	30,08	35,68	50,79	51,76	44,63	32,53	25,31	30,65	27,11	24,86	36,60	27,54	28,67	12,40
DETTE VIS-A-VIS DE														
Ban. Cen. FMI			35,74	35,31	25,12	25,90	23,75	20,32	17,61	14,93	21,18	18,48	22,49	35,52
Ban. Cen. hors FMI	10,61	15,04	11,99	12,07	12,16	11,97	9,79	12,32	13,36	18,05	26,08	34,06	34,69	32,15
Ban. Cen. total	10,61	38,86	47,73	47,37	37,28	37,88	33,54	32,64	30,97	32,98	47,26	52,54	57,19	67,67
banques	11,66	23,33	22,17	21,17	19,54	18,89	17,97	20,69	17,50	4,81	15,47	14,57	16,71	19,21
TOTAL DETTES	22,59	62,19	69,90	68,54	56,82	56,77	51,51	53,34	48,47	37,79	62,73	67,11	73,90	86,88
PNG/Ban. Cen. hors FMI	-0,11	-1,45	-16,36	-19,68	-8,93	0,31	6,01	9,09	10,34	14,72	10,51	25,80	26,60	23,69
PNG/Ban. Cen. total	-0,11	22,36	19,37	15,63	16,20	26,21	29,75	29,41	27,94	29,66	31,69	44,27	49,09	59,22
PNG/banques	-7,70	4,16	-0,27	1,15	-4,01	-1,97	-3,56	-6,72	-6,59	-16,73	-5,57	-4,71	-3,86	15,27
PNG/totale	-7,49	26,52	19,11	16,78	12,19	24,24	26,20	22,69	21,36	12,92	26,12	39,57	45,23	74,48
CREANCES/DETTES (%)														
Ban. Cen. hors FMI	101,06	109,67	236,43	263,08	173,42	97,44	38,67	26,22	22,63	18,41	59,71	24,26	23,34	26,30
Ban. Cen. total	101,06	42,46	59,41	67,01	56,56	30,81	11,29	9,89	9,76	10,08	32,94	15,73	14,16	12,49
banques	166,07	82,18	101,20	94,58	120,52	110,42	119,80	132,49	137,63	448,19	136,00	132,29	123,08	20,53
total	133,16	57,36	72,66	75,52	78,55	57,30	49,14	57,46	55,94	65,80	58,35	41,04	38,80	14,27
crédit intérieur	84,20	127,90	133,80	119,60	119,90	114,40	109,20	98,00	93,90	77,90	98,10	81,60	88,60	110,10
PNG/BAN.CEN.hors FMI	-7,81	2,70	-16,63	-18,53	-12,94	-1,66	2,45	2,36	3,75	-2,01	4,94	21,09	22,74	38,96
+ PNG/Banques (A)														
Ratio (A)/ crédit intérieur	-9,28%	2,11%	-12,43%	-15,49%	-10,79%	-1,45%	2,24%	2,41%	4,00%	-2,58%	5,04%	25,86%	25,67%	35,40%

Sénégal
(en milliards de F.CFA)

	1980	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
CREANCES SUR														
la Banque Centrale	12,86	6,05	5,98	9,27	9,90	7,58	5,81	6,02	4,03	5,72	13,80	19,21	26,84	141,62
les banques	15,01	19,74	25,91	34,28	38,70	62,26	69,90	83,61	103,19	120,35	141,58	138,51	164,76	112,45
TOTAL CREANCES	27,87	25,78	31,90	43,56	48,60	69,84	75,72	89,63	107,23	126,06	155,37	157,72	191,60	254,07
DETTE VIS-A-VIS DE														
Ban. Cen. FMI			94,06	97,43	95,85	96,96	88,00	90,55	77,78	70,04	100,15	130,64	136,19	167,98
Ban. Cen. hors FMI	27,61	71,94	70,47	72,68	77,02	77,00	75,94	74,91	85,82	88,34	165,40	140,73	93,54	125,72
Ban. Cen. total	36,80	158,15	164,53	170,11	172,87	173,96	163,94	165,46	163,60	158,39	265,55	271,37	229,74	293,70
banques	19,75	18,33	20,90	19,46	29,71	25,14	19,44	35,76	26,25	31,60	66,60	65,84	122,82	113,64
TOTAL DETTES	28,67	176,48	185,42	189,56	202,57	199,09	183,38	201,22	189,85	189,99	332,15	337,20	352,56	407,34
PNG/Ban. Cen. hors FMI	14,75	65,90	64,48	63,41	67,12	69,42	70,12	68,89	81,79	82,63	151,61	121,53	66,70	-15,91
PNG/Ban. Cen. total	23,94	152,10	158,55	160,83	162,97	166,38	158,13	159,44	159,57	152,67	251,75	252,16	202,90	152,08
PNG/banques	4,74	-1,41	-5,02	-14,83	-9,00	-37,12	-50,47	-47,85	-76,95	-88,74	-74,98	-72,68	-41,94	1,19
PNG/totale	0,80	150,70	153,53	146,01	153,97	129,26	107,66	111,60	82,62	63,93	176,77	179,49	160,96	153,27
CREANCES/DETTES (%)														
Ban. Cen. hors FMI	46,59	8,40	8,49	12,76	12,85	9,84	7,66	8,04	4,70	6,47	8,34	13,65	28,69	112,65
Ban. Cen. total	34,96	3,82	3,64	5,45	5,73	4,36	3,55	3,64	2,46	3,61	5,20	7,08	11,68	48,22
banques	76,00	107,67	124,02	176,21	130,28	247,69	359,63	233,80	393,17	380,80	212,59	210,39	134,15	98,95
total	97,20	14,61	17,20	22,98	23,99	35,08	41,29	44,54	56,48	66,35	46,78	46,77	54,35	62,37
crédit intérieur	301,70	554,20	533,10	557,50	595,00	574,80	523,70	510,70	505,20	492,70	526,00	538,10	575,50	584,90
PNG/BAN.CEN.hors FMI +	19,49	64,49	59,47	48,58	58,12	32,30	19,66	21,04	4,84	-6,12	76,63	48,85	24,76	-14,72
PNG/Banques (A)														
Ratio (A)/ crédit intérieur	6,46%	11,64%	11,16%	8,71%	9,77%	5,62%	3,75%	4,12%	0,96%	-1,24%	14,57%	9,08%	4,30%	-2,52%

Togo
(en milliards de F.CFA)

	1980	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
CREANCES SUR														
la Banque Centrale	0,67	10,83	2,51	0,50	1,26	6,60	3,78	2,56	6,47	6,57	9,62	8,06	8,36	10,35
les banques	12,97	36,83	34,24	40,83	38,74	52,77	48,57	50,24	54,72	44,54	39,72	38,24	33,54	30,53
TOTAL CREANCES	13,65	47,66	36,75	41,33	39,99	59,37	52,34	52,80	61,18	51,10	49,34	46,30	41,89	40,88
DETTE VIS-A-VIS DE														
Ban. Cen. FMI			30,73	25,52	24,15	23,39	24,12	21,70	21,67	19,27	25,81	39,18	36,13	50,10
Ban. Cen. hors FMI	12,80	16,08	15,10	17,19	18,33	16,26	17,78	17,79	18,33	21,13	24,02	31,87	34,07	15,92
Ban. Cen. total	12,80	40,72	45,83	42,71	42,47	39,64	41,90	39,50	40,00	40,40	49,82	71,05	70,20	66,02
banques	5,38	2,01	1,77	1,82	2,05	2,71	2,56	2,36	2,98	2,93	13,15	13,92	17,65	19,12
TOTAL DETTES	18,18	42,73	47,60	44,53	44,52	42,35	44,45	41,85	42,99	43,32	62,97	84,97	87,58	85,14
PNG/Ban. Cen. hors FMI	12,13	5,25	12,59	16,68	17,07	9,65	14,00	15,23	11,87	14,57	14,40	23,81	25,72	5,57
PNG/Ban. Cen. total	12,13	29,89	43,32	42,21	41,21	33,04	38,12	36,93	33,53	33,83	40,21	62,99	61,85	55,67
PNG/banques	-7,60	-34,82	-32,47	-39,01	-36,69	-50,06	-46,01	-47,88	-51,73	-41,61	-26,57	-24,32	-15,88	-11,41
PNG/totale	4,53	-4,93	10,85	3,20	4,53	-17,02	-7,89	-10,94	-18,20	-7,78	13,64	38,67	45,69	44,26
CREANCES/DETTES (%)														
Ban. Cen. hors FMI	5,25	67,37	16,65	2,92	6,87	40,63	21,24	14,40	35,28	31,07	40,04	25,29	24,53	65,00
Ban. Cen. total	5,25	26,60	5,49	1,18	2,96	16,66	9,01	6,49	16,17	16,25	19,30	11,34	11,90	15,67
banques	241,28	1831,53	1939,11	2244,86	1890,65	1949,59	1899,78	2129,95	1833,44	1522,64	302,00	274,66	189,99	159,67
total	75,08	111,54	77,21	92,81	89,83	140,20	117,75	126,15	142,33	117,95	78,35	54,49	47,83	48,01
crédit intérieur	71,50	67,80	101,00	101,80	106,80	83,10	94,60	103,80	95,40	97,00	117,50	170,20	187,10	200,00
PNG/BAN.CEN.hors FMI	4,53	-29,57	-19,88	-22,33	-19,62	-40,41	-32,01	-32,65	-39,87	-27,04	-12,17	-0,51	9,83	-5,84
+ PNG/Banques (A)														
Ratio (A)/ crédit intérieur	6,33%	-43,62%	-19,68%	-21,92%	-18,37%	-48,66%	-33,85%	-31,46%	-41,80%	-27,89%	-10,36%	-0,30%	5,25%	-2,92%

**Tableau A.10.17 : Situation annuelle du compte d'opérations
de la BCEAO auprès du Trésor français**

(en milliards de F.CFA)

Années	Compte d'opérations
1960	27,95
1961	26,24
1962	32,44
1963	27,89
1964	25,35
1965	32,65
1966	36,11
1967	33,81
1968	33,85
1969	36,76
1970	57,79
1971	58,42
1972	63,05
1973	52,81
1974	54,36
1975	65,25
1976	70,94
1977	80,18
1978	127,35
1979	54,63
1980	-52,66
1981	-85,82
1982	-77,16
1983	-195,35
1984	-84,15
1985	97,52
1986	115,54
1987	55,12
1988	-73,02
1989	-20,52
1990	44,13
1991	137,86
1992	86,00
1993	86,79
1994	900,05
1995	1142,42
1996	1231,12
1997	1354,48
Moyennes	
1960-69	31,31
1970-75	58,61
1976-79	83,28
1980-89	-32,05
1990-93	88,70
1994-97	1157,02

Source : BCEAO

**Tableau A10.18 : Evolution du taux de change effectif nominal et
du taux de change effectif réel**
(base 100 = 1987)

Années	Bénin		Burkina		Côte d'Ivoire		Mali		Mauritanie		Niger		Sénégal		Togo	
	TCEN	TCER	TCEN	TCER	TCEN	TCER	TCEN	TCER	TCEN	TCER	TCEN	TCER	TCEN	TCER	TCEN	TCER
1970	101,73	120,58	95,71	123,20	93,77	110,15			n.d	n.d	123,35	117,01	112,34	92,67	94,69	119,29
1971	100,65	143,88	95,15	122,22	93,37	104,17			n.d	n.d	122,20	115,05	111,97	92,28	94,11	121,68
1972	103,86	149,28	98,78	117,71	97,81	103,59			n.d	n.d	123,73	122,89	114,82	96,34	97,99	129,91
1973	107,82	145,52	101,46	115,32	101,83	105,99			n.d	n.d	128,39	128,87	120,07	100,36	101,32	124,82
1974	102,05	129,40	97,96	98,41	96,79	95,78					121,80	104,26	114,80	90,92	96,50	109,16
1975	109,12	147,95	103,09	117,85	105,20	109,03					129,17	112,72	123,73	121,72	103,91	130,03
1976	105,53	145,03	100,05	94,64	101,15	105,39					124,29	121,26	119,83	109,04	100,42	126,08
1977	102,20	134,08	98,04	107,52	98,36	117,39					121,39	134,60	117,74	109,59	97,34	133,71
1978	104,22	142,07	100,73	110,95	102,58	127,49					122,21	138,62	119,36	107,41	99,79	127,35
1979	107,32	147,23	104,15	115,40	108,43	137,19					122,37	134,23	120,40	106,29	103,37	131,92
1980	106,01	144,23	103,89	115,12	108,27	138,67					120,61	132,52	120,69	103,68	103,45	125,45
1981	98,60	127,74	96,90	103,14	97,28	120,28					112,84	136,22	111,89	91,08	95,42	114,90
1982	92,32	126,42	92,24	100,51	89,89	109,05					106,09	132,14	105,53	93,38	89,09	115,70
1983	92,34	116,67	93,38	98,38	91,18	103,47					100,74	111,18	100,66	91,87	90,51	114,77
1984	95,76	106,83	96,92	95,43	95,24	99,60	97,61	93,04			97,41	102,28	97,39	89,68	95,55	103,58
1985	100,00	100,00	100,09	100,00	100,00	100,00	100,05	100,00			100,05	100,00	100,09	100,00	99,95	100,00
1986	121,01	115,01	112,83	107,92	120,57	126,41	115,09	113,17			123,06	120,00	117,51	125,64	116,33	118,38
1987	144,82	137,25	124,39	112,53	139,52	140,56	128,19	128,68			150,07	133,62	132,86	133,78	130,87	129,17
1988	148,24	125,48	125,65	109,81	142,04	140,68	129,40	120,88			152,40	118,83	132,37	120,32	131,68	119,79
1989	159,68	124,96	128,66	104,12	146,52	134,46	133,74	117,84			164,41	110,63	135,60	113,73	135,46	112,94
1990	173,56	133,40	138,01	108,64	163,43	142,75	145,06	123,96			177,97	116,46	147,93	122,02	148,84	120,79
1991	177,95	133,03	138,45	110,33	164,36	140,72	147,78	124,18			182,40	106,95	149,57	118,23	149,54	118,05
1992	201,16	141,32	146,80	113,74	178,49	146,97	160,54	129,02			208,97	113,73	164,02	124,04	161,43	122,81
1993	212,39	139,21	149,77	120,12	183,02	146,32	165,24	125,09			215,82	104,63	167,44	112,17	166,31	118,22
1994	134,20	107,24	112,46	102,29	117,53	113,89	115,04	100,63			146,48	82,60	111,31	89,87	106,52	95,48
1995	138,82	111,60	115,79	96,86	122,97	140,13	118,67	86,79			149,18	84,20	113,82	100,34	110,24	110,06
1996	141,01	110,38	117,79	100,69	122,97	135,76	118,67	88,63			149,06	84,06	113,73	99,13	112,78	107,33

**Tableau A. 10.19 : Taux d'intervention des institutions d'émission –
Banque de France et BCEAO (1962-1997)**

		Banque de France		BCEAO			
		Taux d'escompte	Taux Marché Monétaire j le j (2)	Taux d'escompte préférentiel	Taux d'escompte normal	Taux d'escompte TES	Taux marché monétaire j le j
1962	31-12	3,5	3,5	3,0	3,5		
1968	10-10	5,0	7,1				
1973	29-1	7,5	7,2		5,5		
1974	2-5	11,0	12,9	-1,0			
1975	1-7	9,5	7,3	5,5	8,0		7,10
1976	2-1	8,0	6,4				7,10
1979	1-10	9,5	11,0				8,00
1980	14-4		12,4	8,0	10,5		10,60
1982	7-4		16,8	10,0	12,5		15,60
	3-12		12,9				13,80
1983	5-4		12,6	8,0	10,5		11,30
1986	24-3		8,5	7,0	9,5		9,50
	26-3		8,5				9,00
	22-9		7,1	6,0	8,5		8,00
	27-11		7,3				9,20
1988	27-1		7,8				9,00
	15-10		7,6				8,70
	23-12		8,2	7,5	9,5		9,00
1989	30-3		8,4	9,0	10,0		10,00
	23-7		9,0				10,20
	2-10		9,8	supprimé	Supprimé	10,5	10,00
	27-11		10,0			11,0	10,60
1990	16-10		9,7				11,00
1991	15-4		9,3				11,00
	12		10,1				10,70
1992	20-8		10,0			13,0	12,70
	9-11		9,5			12,5	12,00
1993	1		12,0				
	26-4		9,6				11,20
	20-12		6,6			10,5 (3)	7,50

1994	14-1		6,5				7,90
	18-1		6,5			14,5	
	20-6		5,4				
	27-6		5,4			12,0	
	4-7					12,0	7,50
	11-7					12,0	9,50
	18-7					12,0	6,75
	25-7					12,0	6,50
	1-8					11,0	8,50
	8-8					11,0	6,00
	15-8					11,0	5,85
	22-8					11,0	7,75
	29-8					10,0	5,75
	19-9					10,0	5,60
	26-9					10,0	5,50
	20-10					10,0	5,50
	25-1					9,0	5,50
	2-5					9,0	5,75
	15-5					9,0	5,50
1995	juin					8,5	5,50
	11-12					8,5	5,75
	18-12					8,5	6,00
1995	décembre					7,5	6,00
1996	janvier					7,5	5,50

Source : BCEAO.

Tableau A.10. 20 : Structure des refinancements de l'économie selon les procédures de mobilisation dans l'UMOA (1976-1996)

Au 31.12	1976	1978	1980	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
RECOMPTE	72,90	81,00	76,80	73,90	71,60	46,10	34,00	36,20	32,00	31,50					2,72	0	6,29	23,1
PENSION																		
AVANCES																		
GARANTIES																		
MARCHE	4,00	6,70	2,90	3,30	6,90	18,00	33,20	31,40	29,70	19,50	31,20	32,80	40,50	26,0	23,73	18,70	32,68	13,59
MONETAIRE																		
AUTRES	23,10	12,30	16,60	21,20	18,10	29,60	22,00	19,30	19,90	26,00	31,00	17,00	0,00	1,500	18,30	76,72	61,03	63,31
AVANCES																		
SOLDES			3,70	1,60	3,40	6,30	10,80	13,10	9,00	7,50	3,70	6,50	2,10		55,24	4,58	-	-
DEBITEURS (1)																		
CONSOLIDATIONS									9,40	15,10	34,10	43,70	57,40	72,50				
TITRISATION (2)																		

Milliards de F.CFA

REFINANCEMENTS	1976	1978	1980	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Total économie	170,00	286,00	446,00	669,00	744,00	695,00	681,00	713,00	805,00	846,00	770,00	835,00	834,00	854,00	809,20	157,20	163,70	161,90
Dont. Crédits de																		
Campagne	67,00	105,00	161,00	217,00	217,00	167,00	189,00	236,00	279,00	328,00	190,00	112,00	97,00	110,00	49,40	9,70	23,60	-
Consolidations									75,00	128,00	263,00	357,00	448,00	919,00				

* A partir de 1994 les titres d'Etat ont été déclassés des refinancements aux banques pour être imputés aux concours de la Banque Centrale aux Etats à hauteur de leurs encours dans le portefeuille de l'Institut d'émission. Ce traitement explique la variation entre 1993 et 1994.

Source : Géraldin (1994), BCEAO.

Tableau A.10. 21 : Place du marché monétaire dans le refinancement de la BCEAO
(1975-1996)

Au 31.12		Tous refinancements A	Marché monétaire B	B/A (1)	
				Fin de période	Moyenne annuelle
		Milliards FCFA		en %	en %
BENIN	1981	20,00	0,00	2,00	2,60
	1990	51,00	0,00	0,00	9,90
	1991	50,00	0,00	0,00	
	1992	50,00	0,00	0,00	
	1993	50,00	0,00	0,00	
	1994	0,00	0,00	0,00	
	1995	0,00	0,00	0,00	
	1996	2,00	2,00	100,00	
BURKINA	1981	9,00			6,50
	1990	6,00	3,00	52,40	60,60
	1991	10,00	1,30	13,00	26,10
	1992	9,90	0,40	4,04	
	1993	9,90	0,40	4,04	
	1994	0,40	0,40	100,00	
	1995	2,80	0,30	10,71	
	1996	4,40	0,40	9,09	
COTE D'IVOIRE	1981	371,00	1,00	0,40	1,80
	1990	534,00	261,00	49,00	41,10
	1991	531,00	327,50	61,68	55,20
	1992	542,80	208,60	38,43	
	1993	517,13	181,90	35,16	
	1994	135,10	14,60	10,81	
	1995	153,10	46,90	30,63	
	1996	140,20	19,10	13,62	
MALI	1984	13,00	4,00	28,00	31,50
	1990	24,00	0,00	0,00	
	1991	24,00	0,00	0,00	
	1992	24,00	0,00	0,00	
	1993	24,00	0,00	0,00	
	1994	0,00	0,00		
	1995	0,00	0,00		
	1996	0,00	0,00		
NIGER	1981	23,00	4,00	17,00	23,00
	1990	27,00	1,00	4,60	24,80
	1991	27,00	1,20	4,40	4,60
	1992	27,00	1,20	4,40	
	1993	27,00	1,10	4,07	
	1994	0,00	0,00		
	1995	4,80	4,80	100,00	
	1996	4,60	0,00	0,00	
SENEGAL	1981	148,00	13,00	8,50	6,30
	1990	186,00	6,00	3,40	30,60
	1991	182,00	4,10	2,25	2,30
	1992	189,60	8,80	4,64	
	1993	172,90	8,30	4,80	
	1994	12,10	12,10	100,00	
	1995	0,70	0,70	100,00	
	1996	3,10	0,50	16,13	

TOGO	1981	8,00	0,00	4,20	2,90
	1990	6,00	2,00	25,00	25,00
	1991	9,00	0,50	5,56	18,80
	1992	8,00	0,50	6,25	
	1993	8,00	0,40	5,00	
	1994	8,50	1,20	14,12	
	1995	2,30	0,80	34,78	
	1996	7,70	0,00	0,00	
UMOA	1975	147,00	4,00	2,60	2,20 (2)
	1976	170,00	4,00	2,30	5,10
	1980	447,00	13,00	2,90	4,20
	1981	578,00	19,00	3,20	3,70
	1983	744,00	52,00	7,00	5,10
	1984	694,00	125,00	18,00	12,90
	1985	705,00	227,00	32,20	30,70
	1990	834,00	274,00	32,80	34,80
	1991	834,00	338,00	40,50	36,10
	1992	854,00	222,00	26,00	
	1993	810,70	192,10	23,70	
	1994	158,80	29,40	18,51	
	1995	163,70	53,50	32,68	
	1996	161,90	22,00	13,59	

Source : BCEAO

Tableau A.10. 22 : Fuite des capitaux au Ghana et au Nigéria
(en milliards de monnaie locale)

Années	Ghana		Nigéria	
	Fuite	Cumul	Fuite	Cumul
1972	-0,73	-0,73	193,25	193,25
1973	-0,48	-1,21	173,95	367,20
1974	1,46	0,25	-2284,64	-1917,44
1975	-0,38	-0,13	140,80	-1776,64
1976	0,69	0,55	83,75	-1692,89
1977	2,02	2,57	1007,82	-685,07
1978	0,27	2,84	1885,36	1200,29
1979	-0,83	2,01	-861,95	338,35
1980	0,86	2,88	-1665,59	-1327,24
1981	4,80	7,68	4337,47	3010,23
1982	1,99	9,67	4023,62	7033,85
1983	4,08	13,75	4751,18	11785,03
1984	3,26	17,01	810,61	12595,64
1985	2,68	19,69	-364,75	12230,88
1986	-0,04	19,65	-373,09	11857,79
1987	3,71	23,37	1334,51	13192,30
1988	-1,12	22,25	419,86	13612,16
1989	2,76	25,01	784,11	14396,27
1990	1,75	26,76	-2490,70	11905,57
1991	2,91	29,67	-26,06	11879,51
1992	2,38	32,05	-877,43	11002,08
1993	6,42	38,46	1316,85	12318,92

Sources : Calculs à partir des données extraites de World Bank; World Tables; FMI, Statistiques Financières Internationales.

Tableau A10. 23 : Fuite des capitaux dans l'UMOA
(en milliards de F.CFA)

Années	Bénin		Burkina		Côte d'Ivoire		Mali		Niger		Sénégal		Togo	
	Fuite	Cumul	Fuite	Cumul	Fuite	Cumul	Fuite	Cumul	Fuite	Cumul	Fuite	Cumul	Fuite	Cumul
1972	0,83	0,83	-2,69	-2,69	35,54	35,54			-3,74	-3,74	-0,01	-0,01	4,12	4,12
1973	5,41	6,24	0,25	-2,45	108,83	144,37			-5,44	-9,17	0,11	0,10	4,69	8,81
1974	10,31	16,55	0,15	-2,29	89,41	233,79			16,48	7,31	0,09	0,19	-37,25	-28,44
1975	17,41	33,96	17,29	14,99	147,20	380,99			2,83	10,14	0,10	0,28	25,64	-2,80
1976	21,83	55,79	14,59	29,58	196,66	577,65			5,05	15,19	0,13	0,41	19,06	16,26
1977	29,89	85,67	44,76	74,34	212,98	790,63			31,33	46,52	0,20	0,61	75,31	91,57
1978	33,71	119,39	38,05	112,39	385,61	1176,24			144,37	190,89	0,32	0,93	143,07	234,63
1979	45,25	164,64	10,85	123,25	529,55	1705,79			34,78	225,67	0,27	1,20	108,67	343,31
1980	13,52	178,15	16,03	139,27	994,46	2700,25			117,42	343,09	0,35	1,56	30,12	373,43
1981	56,28	234,43	26,63	165,90	1022,43	3722,68			140,90	483,99	0,52	2,08	31,09	404,52
1982	224,76	459,19	56,31	222,21	1089,48	4812,16			140,51	624,50	0,40	2,48	70,48	475,00
1983	101,95	561,14	47,43	269,64	792,00	5604,17			60,37	684,87	0,44	2,93	43,48	518,47
1984	50,58	611,72	15,74	285,38	419,20	6023,36	37,94	48,93	36,39	721,25	0,42	3,35	-37,38	481,09
1985	67,35	679,07	60,75	346,12	570,20	6593,56	41,95	90,88	127,00	848,25	0,83	4,17	45,07	526,16
1986	-15,91	663,16	-18,07	328,05	-554,67	6038,89	90,62	181,50	-54,23	794,02	3,80	7,97	-15,05	511,10
1987	38,81	701,97	26,38	354,44	447,17	6486,06	173,75	355,25	26,54	820,56	11,70	19,68	34,11	545,21
1988	-2,63	699,34	19,16	373,59	350,80	6836,87	107,78	463,03	39,04	859,59	2,63	22,31	59,09	604,31
1989	65,00	764,34	-27,78	345,81	1051,24	7888,10	166,96	629,99	24,34	883,94	7,81	30,12	2,36	606,66
1990	-60,57	703,77	28,92	374,74	382,99	8271,09	237,72	867,71	19,22	903,16	6,97	37,09	-5,52	601,14
1991	12,24	716,00	55,50	430,24	868,14	9139,23	107,32	975,03	-36,70	866,45	7,22	44,31	41,02	642,16
1992	-15,04	700,97	37,45	467,68	208,46	9347,69	205,61	1180,64	-7,43	859,02	32,21	76,52	34,85	677,01
1993	68,59	769,55	61,89	529,57	1018,12	10365,81	573,21	1753,85	58,43	917,45	27,14	103,66	63,68	740,70

Sources : Calculs à partir des données extraites de World Bank; World Tables; FMI, Statistiques Financières Internationales.

**Tableau A.10. 24 : Eléments des coûts de l'intermédiation financière
dans les pays de l'UMOA en 1988, 1989 et 1990
(en pourcentage du total de l'actif)**

Années/ Pays	Frais d'exploita- -tion	Autres charges nettes	Impôts sur bénéfices bruts	Bénéfices nets	Coût de l'intermédiation financière
1988					
Bénin	1,72	1,00	0,00	-1,44	1,28
Burkina	3,15	0,88	0,45	0,71	5,19
Côte d'Ivoire	2,76	1,83	0,13	-0,46	4,25
Mali	3,30	-6,03	0,20	4,61	2,07
Niger	1,83	1,04	0,22	-0,59	2,50
Sénégal	2,04	0,88	0,20	0,00	3,12
Togo	3,72	1,71	0,38	-0,40	4,87
1989					
Bénin	1,61	0,04	0,00	0,93	2,58
Burkina	3,42	3,86	0,32	-2,52	5,07
Côte d'Ivoire	3,00	1,54	0,14	-0,21	4,47
Mali	2,67	1,31	0,08	0,20	4,26
Niger	1,86	1,05	0,08	-0,66	2,33
Sénégal	1,96	1,08	0,27	0,16	3,48
Togo	3,60	1,54	0,29	-0,40	5,02
1990					
Bénin	1,28	2,03	0,05	-1,71	1,65
Burkina	3,10	4,75	0,33	-3,35	4,84
Côte d'Ivoire	1,46	1,15	0,03	0,03	2,68
Mali	3,04	1,56	0,20	0,58	5,38
Niger	1,67	1,35	0,12	0,82	3,96
Sénégal	2,40	0,81	0,30	0,53	4,11
Togo	3,40	1,36	0,34	0,18	5,30

Source : BCEAO.

Tableau A.10. 25 : Evolution des ratios monnaie fiduciaire/masse monétaire (c), réserves/dépôts bancaires(r).

Année	UMOA		Bénin		Burkina		Côte d'Ivoire		Mali		Niger		Sénégal		Togo	
	c	r	c	r	c	r	c	r	c	r	c	r	c	r	c	r
1974	0,30	3,69	0,33	6,70	0,45	5,70	0,29	3,00			0,36	6,60	0,27	3,00	0,25	5,30
1975	0,32	6,60	0,28	2,60	0,43	11,50	0,31	6,10			0,37	4,70	0,30	5,50	0,33	16,40
1976	0,29	9,38	0,28	2,40	0,40	9,80	0,28	9,30			0,40	10,80	0,27	11,00	0,35	10,30
1977	0,25	9,37	0,30	1,30	0,39	7,80	0,22	10,50			0,43	11,10	0,27	5,80	0,32	13,20
1978	0,26	5,89	0,27	3,30	0,30	3,80	0,24	5,90			0,38	6,40	0,25	4,50	0,31	11,50
1979	0,26	6,92	0,26	3,20	0,31	4,50	0,24	6,60			0,40	7,50	0,24	6,90	0,27	12,50
1980	0,29	6,59	0,28	2,10	0,35	4,60	0,28	4,20			0,37	13,80	0,25	8,90	0,34	18,60
1981	0,33	8,38	0,33	3,60	0,32	9,80	0,32	8,40			0,36	10,00	0,29	7,30	0,44	12,40
1982	0,32	8,35	0,41	3,20	0,35	3,60	0,29	4,50			0,38	10,20	0,27	11,30	0,46	33,10
1983	0,28	9,07	0,27	1,60	0,34	16,20	0,27	2,50			0,37	11,70	0,27	11,80	0,31	47,90
1984	0,28	14,75	0,23	2,20	0,30	42,50	0,26	6,50	0,43	20,60	0,29	22,20	0,25	7,80	0,25	60,80
1985	0,27	20,92	0,22	2,70	0,30	49,60	0,27	12,90	0,47	18,90	0,28	39,70	0,23	11,40	0,24	71,80
1986	0,33	16,80	0,24	2,30	0,36	27,10	0,33	11,80	0,49	18,60	0,33	22,90	0,31	11,40	0,28	48,40
1987	0,32	18,50	0,20	4,30	0,3	31,40	0,32	13,50	0,47	22,50	0,31	30,00	0,30	12,30	0,29	43,20
1988	0,30	16,50	0,24	1,60	0,32	27,70	0,32	8,10	0,44	26,80	0,32	33,90	0,28	14,40	0,16	39,50
1989	0,29	16,80	0,35	8,50	0,3	15,80	0,29	3,90	0,39	43,40	0,30	32,70	0,28	20,90	0,15	40,50
1990	0,85	18,90	0,31	31,40	0,83	13,30	0,95	3,70	0,86	48,60	0,93	38,70	0,91	19,60	0,91	41,90
1991	0,30	22,50	0,31	40,00	0,36	24,50	0,31	5,80	0,39	57,20	0,34	39,00	0,26	20,20	0,22	41,50
1992	0,29	22,40	0,29	50,60	0,37	25,30	0,30	3,40	0,39	52,80	0,33	41,90	0,28	19,80	0,16	41,10
1993	0,30	20,30	0,15	50,30	0,41	27,90	0,33	3,20	0,38	57,40	0,40	32,60	0,28	9,50	0,09	37,30
1994	0,32	8,80	0,31	4,60	0,39	10,90	0,33	6,80	0,38	14,00	0,38	9,80	0,31	7,00	0,27	9,70
1995	0,28	7,20	0,14	12,40	0,36	11,00	0,28	3,50	0,35	14,90	0,41	8,70	0,25	8,90	0,31	8,40

Source : Calculs faits à partir des données de la BCEAO, notes d'information et statistiques, divers numéros.

**Tableau A. 10. 26 : Impact des variations du ratio monnaie fiduciaire/
masse monétaire et du ratio réserves/dépôts bancaires sur les variations
du multiplicateur monétaire
(en pourcentage)**

Années	UMOA			Bénin			Burkina			Côte d'Ivoire		
	Δm	Δm_c	Δm_r	Δm	Δm_c	Δm_r	Δm	Δm_c	Δm_r	Δm	Δm_c	Δm_r
1975	-10,51	-4,46	-4,78	24,90	20,44	12,26	-2,60	3,64	-7,28	-11,36	-4,61	-5,22
1976	0,77	6,16	-5,78	1,01	0,67	0,67	7,85	6,38	2,45	2,50	8,93	-7,14
1977	11,17	12,61	0,00	-4,35	-6,38	2,32	4,44	2,22	2,66	14,87	21,09	-3,80
1978	6,14	-2,26	9,05	5,41	9,92	-5,11	32,28	34,43	11,19	3,76	-8,39	12,44
1979	-1,70	0,57	-2,27	4,96	4,96	0,29	-4,92	-3,94	-1,31	-2,38	-0,89	-1,79
1980	-6,44	-7,67	0,61	-5,50	-7,43	2,48	-8,04	-7,34	0,00	-3,51	-10,24	5,27
1981	-14,07	-8,18	-2,62	-16,37	-10,82	-2,34	-3,62	4,34	-8,33	-18,64	-7,64	-6,11
1982	1,28	1,28	0,00	-17,37	-15,24	0,35	3,20	-8,00	11,20	15,20	8,53	9,64
1983	8,87	11,18	-1,54	52,92	76,39	6,40	-14,74	3,02	-16,25	12,49	7,89	5,59
1984	-8,28	1,73	-9,66	12,12	15,50	-1,97	-24,92	2,62	-22,73	-7,07	2,06	-8,84
1985	-10,29	0,38	-9,53	4,84	7,39	-1,78	-3,02	0,00	-7,25	-14,55	-1,24	-10,84
1986	-9,50	-9,50	6,05	-8,87	-8,39	1,20	-0,20	0,00	0,00	-13,52	-11,69	1,46
1987	-3,77	2,36	-2,83	7,50	16,55	-7,24	-5,92	4,74	-5,92	-4,05	1,22	-2,84
1988	7,66	3,83	3,83	-15,83	-14,61	7,79	5,59	1,86	6,21	16,30	2,20	11,89
1989	0,63	3,78	-0,63	-40,71	-17,32	-7,80	21,51	-4,30	25,81	17,49	8,36	11,03
1990	-67,67	-26,44	0,00	-19,47	5,35	-28,23	-56,45	-30,24	0,50	-69,08	-22,49	0,00
1991	168,99	288,11	-16,62	-9,40	0,00	-9,99	94,39	147,34	-29,93	188,22	528,26	-12,48
1992	1,10	1,10	0,00	-5,05	1,26	-11,36	-0,17	0,00	0,00	11,22	1,09	5,79
1993	1,69	-1,13	4,51	11,27	15,50	0,70	-6,51	-5,33	-2,96	-9,60	-7,36	0,32
1994	16,44	-7,47	26,40	45,88	-50,91	93,65	29,87	6,99	32,41	-6,43	1,07	-6,43
1995	19,06	15,59	4,77	72,21	97,72	12,97	10,09	6,25	0,00	24,48	16,83	9,56

Années	Mali			Niger			Sénégal			Togo		
	Δm	Δm_c	Δm_r	Δm	Δm_c	Δm_r	Δm	Δm_c	Δm_r	Δm	Δm_c	Δm_r
1975				-0,59	-4,72	4,13	-11,22	-6,37	-4,55	-34,60	-10,38	-10,96
1976				-13,52	-4,77	-6,76	-4,03	6,05	-10,75	6,25	-3,57	10,27
1977				-4,37	-3,88	-0,49	13,93	2,79	13,93	1,28	5,97	-5,12
1978				15,88	11,07	7,70	8,87	6,42	3,67	5,76	2,88	3,29
1979				-5,76	-4,11	-1,23	-2,88	3,17	-6,34	6,80	10,58	-2,27
1980				-1,31	5,68	-8,30	-7,77	-2,88	-4,32	-21,59	-10,08	-6,84
1981				7,22	2,71	6,32	-8,42	-10,60	3,12	-9,37	-15,46	6,09
1982				-5,01	-4,59	-0,42	-2,84	4,62	-8,17	-20,28	-2,03	-13,69
1983				-0,03	0,00	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,15	0,00	0,00
1984				-0,69	10,35	-12,42	14,67	5,37	11,09	-8,68	3,10	-12,40
1985	-3,67	-5,24	1,57	-19,86	1,81	-18,05	-1,23	7,07	-8,61	-11,31	0,00	-9,19
1986	-5,69	-3,41	0,00	6,08	-10,50	25,98	-16,66	-15,40	0,00	9,87	-3,80	32,65
1987	-0,80	4,80	-4,80	-7,54	3,23	-9,69	-5,37	2,30	-1,53	2,03	-2,03	6,77
1988	-2,67	3,34	-4,67	-5,54	-1,11	-4,99	1,08	5,40	-3,60	17,92	23,65	9,32
1989	-11,30	5,02	-15,07	4,56	2,85	1,71	-11,57	0,00	-9,97	-7,31	2,44	-2,44
1990	-96,22	-30,27	-1,08	-71,77	-24,11	0,00	-70,51	-26,33	0,00	-78,24	-31,42	0,00
1991	029,98	231,30	-332,78	206,08	208,12	-2,04	231,07	459,12	-4,53	342,79	401,89	2,96
1992	3,14	0,00	3,93	-3,23	0,65	-3,23	-3,32	-3,32	0,95	-0,11	0,00	0,00
1993	-0,71	0,00	-3,55	4,59	-9,18	10,49	25,48	0,47	29,73	23,50	16,11	12,76
1994	74,30	2,53	107,23	40,44	7,29	49,06	-7,62	-10,29	4,95	40,67	-75,38	91,10
1995	8,61	5,74	-1,44	1,14	-8,55	1,71	27,71	22,82	-5,71	3,65	-10,54	2,43
Niger			Sénégal			Togo						
Δm_c	Δm_r	Δm	Δm_c	Δm_r	Δm	Δm_c	Δm_r	Δm	Δm_c	Δm_r	Δm	
-0,08	0,07	-0,01	-0,21	-0,15	-0,37	-0,36	-0,38	-1,20				
-0,12	-0,17	-0,34	0,18	-0,32	-0,12	-0,08	0,23	0,14				
-0,08	-0,01	-0,09	0,08	0,40	0,40	0,14	-0,12	0,03				
0,23	0,16	0,33	0,21	0,12	0,29	0,07	0,08	0,14				
-0,10	-0,03	-0,14	0,11	-0,22	-0,10	0,28	-0,06	0,18				
0,13	-0,19	-0,03	-0,10	-0,15	-0,27	-0,28	-0,19	-0,60				
0,06	0,14	0,16	-0,34	0,10	-0,27	-0,33	0,13	-0,20				
-0,11	-0,01	-0,12	0,13	-0,23	-0,08	-0,04	-0,27	-0,40				
0,05	-0,05	0,00	0,03	-0,03	0,00	0,19	-0,25	0,00				
0,30	-0,36	-0,02	0,15	0,31	0,41	0,05	-0,20	-0,14				
0,04	-0,40	-0,44	0,23	-0,28	-0,04	0,00	-0,13	-0,16				
-0,19	0,47	0,11	-0,49	0,00	-0,53	-0,05	0,43	0,13				
0,06	-0,18	-0,14	0,06	-0,04	-0,14	-0,03	0,10	0,03				
-0,02	-0,09	-0,10	0,15	-0,10	0,03	0,33	0,13	0,25				
0,05	0,03	0,08	0,00	-0,25	-0,29	0,04	-0,04	-0,12				
-0,42	0,00	-1,25	-0,59	0,00	-1,58	-0,49	0,00	-1,22				
1,02	-0,01	1,01	3,04	-0,03	1,53	1,36	0,01	1,16				
0,01	-0,05	-0,05	-0,07	0,02	-0,07	0,13	0,01	0,00				
-0,14	0,16	0,07	0,01	0,63	0,54	0,24	0,19	0,35				
0,11	0,74	0,61	-0,27	0,13	-0,20	-1,39	1,68	0,75				
-0,15	0,03	0,02	0,56	-0,14	0,68	-0,26	0,06	0,09				

Source : Calculs à partir des données de la BCEAO

Tableau A 10. 27 - Evolution du ratio Dépôts à vue / Masse monétaire
dans les pays de l'Union.

Années	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
1965	0,37	0,23	0,37		0,33	0,33	0,40	0,41	0,37
1966	0,41	0,22	0,35		0,48	0,28	0,46	0,46	0,38
1967	0,39	0,25	0,34		0,47	0,34	0,50	0,47	0,38
1968	0,43	0,31	0,37		0,50	0,32	0,49	0,43	0,40
1969	0,43	0,30	0,37		0,44	0,36	0,49	0,43	0,40
1970	0,45	0,32	0,39		0,48	0,37	0,46	0,42	0,41
1971	0,48	0,34	0,37		0,48	0,34	0,46	0,42	0,39
1972	0,44	0,34	0,41		0,45	0,37	0,49	0,44	0,42
1973	0,36	0,40	0,40		0,38	0,41	0,44	0,33	0,40
1974	0,47	0,41	0,37			0,37	0,48	0,54	0,41
1975	0,54	0,44	0,36			0,45	0,50	0,39	0,41
1976	0,48	0,43	0,43			0,36	0,52	0,44	0,45
1977	0,50	0,41	0,46			0,44	0,51	0,41	0,47
1978	0,53	0,44	0,43			0,48	0,48	0,41	0,44
1979	0,44	0,34	0,42			0,45	0,46	0,46	0,43
1980	0,42	0,38	0,39			0,41	0,46	0,37	0,41
1981	0,40	0,35	0,37			0,41	0,39	0,28	0,37
1982	0,53	0,36	0,36			0,42	0,38	0,30	0,37
1983	0,58	0,34	0,37			0,41	0,39	0,31	0,38
1984	0,54	0,36	0,35	0,45		0,45	0,38	0,39	0,39
1985	0,57	0,39	0,33	0,39		0,44	0,34	0,29	0,36
1986	0,46	0,35	0,33	0,35		0,34	0,35	0,26	0,34
1987	0,40	0,35	0,31	0,35		0,31	0,33	0,25	0,32
1988	0,43	0,32	0,29	0,35		0,29	0,35	0,28	0,32
1989	0,38	0,31	0,29	0,34		0,32	0,34	0,28	0,31
1990	0,44	0,27	0,30	0,35		0,29	0,30	0,26	0,31
1991	0,45	0,29	0,30	0,31		0,28	0,30	0,25	0,30
1992	0,41	0,25	0,28	0,30		0,25	0,28	0,25	0,29
1993	0,50	0,22	0,27	0,31		0,24	0,30	0,31	0,29
1994	0,42	0,30	0,33	0,35		0,31	0,34	0,30	0,34
1995	0,44	0,29	0,34	0,35		0,29	0,32	0,28	0,34
1996	0,41	0,28	0,33	0,38		0,24	0,36	0,32	0,34
1997	0,37	0,26	0,31	0,37		0,30	0,34	0,31	0,32

Sources : Calculs faits à partir des données -de la BCEA - du FMI, Statistiques Financière Internationales, divers numéros.

Tableau A.11.1 : Estimation du degré de β -convergence de l'UMOA

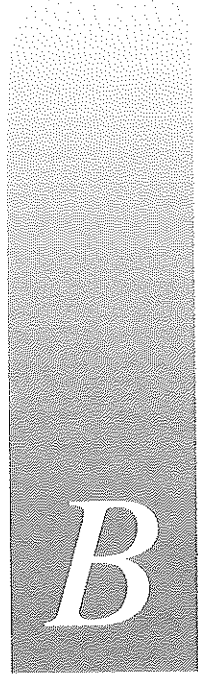
Variable	Coefficient	Erreur type	T-Statistique	Probabilité.
Constante	1,955465	0,466881	4,188357	0,0000
DIFCONG	-0,154499	0,040390	-3,825156	0,0002
R ²	0,056794	Moyenne variable dépendante		0,171207
R ² Ajusté	0,052912	Ecart type variable dépendante		0,321334
Somme des erreurs de la régression	0,312718	Critère de Akaike		-2,316779
Somme des carrés des résidus	23,763540	Critère de Schwartz		-2,288198
Log vraisemblance	-61,834460	F-statistic		14,63182
Stat de Durbin-Watson	0,070063	Prob(F-statistic)		0,000166

Variable dépendante : DIFCONG = (Taux de croissance du pays i sur la période 1960 - 1996)
(Log PIB réel par tête du pays i à l'année t - Log PIB réel par tête du pays i en 1960).
Variable indépendante = CONG = Log PIB réel par tête du pays i en 1960.

Tableau A.11.2 : Estimation du degré de β -convergence de la CEDEAO

Variable	Coefficient	Erreur type	T-Statistique	Probabilité.
C	1,146093	0,156456	7,325348	0,0000
CONV	-0,182510	0,027632	-6,605116	0,0000
R ²	0,162409	Moyenne variable dépendante		0,117279
R ² ajusté	0,158686	Ecart type var dépendante		0,242075
Somme des erreurs de la régression	0,222039	Critère de Akaike		-3,001036
Somme des carrés des résidus	11,092770	Critère de Schwartz		-2,970860
Log vraisemblance	20,518490	F-statistic		43,627560
Stat de Durbin-Watson	0,169966	Prob(F-statistic)		0,000000

Variable dépendante : DIFCONV = (Taux de croissance du pays i sur la période 1960 - 1996)
(Log PIB réel par tête du pays i à l'année t - Log PIB réel par tête du pays i en 1960).
Variable indépendante = CONV = Log PIB réel par tête du pays i en 1960.



B

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

OUVRAGES

- AGENCE CENTRALE DES BANQUES COLONIALES.** - Banques coloniales : lois, statuts, documents principaux.- Paris : Agence centrale des banques coloniales, 1867, 1877.
- AGENCE MONETAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST.** - Rapport sur la mise en œuvre par les Etats membres de la CEDEAO des conditions propres à la création d'une zone monétaire unique à l'horizon 2000. - Conakry : Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest, 1997.
- AGENOR, Pierre-Richard ; MONTIEL, Peter J.** - Development macroeconomics. - Princeton : Princeton University Press, New Jersey, 1994.
- AGENOR, Pierre-Richard ; Moshin S. Khan.** - Foreign currency deposits and the demand for money in the Developing Countries.- Washington : International Monetary Fund, 1992.
- AKPO-VACHE, Cathérine.** - L'AOF et la seconde guerre mondiale : septembre 1939 - octobre 1945. - Paris : Karthala, 1996.
- AL MASUDI.** - Murudj ad Dhahab / trad. de Charles Pellet. - Paris : 1962, 1971. - t. IV.
- ALIBERT, Jacques.** - De la vie coloniale au défi international.- Paris : Chotard, 1983.
- AMBROISI, C. ; TACEL, M.** - Histoire économique des grandes puissances à l'époque contemporaine : 1850-1964. - Paris : Delagrave, 1963.
- ARKEL, A.J.** - History of Sudan : from earliest time to 1821. - 2nd ed. - London : University of London, Athlone Press.
- ASHTON, I. S.** - La Révolution industrielle : 1760-1830. - Paris : Plon, 1955.
- ATLAN, Catherine.** - Les Indépendances d'outre-mer : des députés africains à l'Assemblée nationale sous la IV^e République. - Paris : 1994. - Mémoire de DEA.
- BAGWATI, Jagdish N. ; KRUEGER, A. ; WIBULSWASDI, C.** - Illegal transactions in international trade. - Amsterdam : Bhagwati, 1974.
- BAINVILLE, Jacques.** - Histoire de France. - Paris : Fayard, 1966.
- Bank-AL-Magrhrib.** - Rabat : Bank Al-Magrhrib, 1987.
- BARRO, Robert ; SALA-I-MARTIN, X.** - La Croissance économique. - Paris : McGraw-Hill : Ediscience, 1996.
- BARRY, Boubacar.** - Le Royaume du Walo : le Sénégal avant la conquête. - Paris : Karthala, 1984.
- BATHIA, Rattan J.** - The West African Monetary Union : an analytical review. - Washington : IFM, 1985. - (*Occasional paper ; 35*).
- BATHILY, Abdoulaye.** - Guerriers, tributaires et marchands : Le Gajaaga ou galam, "le pays de l'or", le développement et la régression d'une formation économique et sociale sénégalaise, 18^e -19^e siècle. - : lettres. Paris VII : 1985. - 3 t.
- BATHILY, Abdoulaye.** - Les Portes de l'or : le royaume de Galam au Sénégal de l'ère musulmane au temps des négriers : VIII^e -XVIII^e siècles. - Paris, 1989.
- BECART, Alain ; OSSA, Albert Ondo.** - Zones monétaires optimales et convergences dans les unions monétaires de la zone franc en Afrique. - Porto ; Evora : Association Internationale des Economistes de Langue Française, 1997.
- BENOIST, J.R. de.** - L'Afrique occidentale française de 1944 à 1960. - Dakar : NEA, 1982.
- BENOIST, J.R. de.** - La Balkanisation de l'Afrique Occidentale Française. - Dakar : NEA, 1979.
- BERSTEIN, Serge ; MILZA, Pierre.** - Histoire du XX^e siècle. - Paris : Hatier, 1987. T. III.
- BINGER, L. G.** - Du Niger au golfe de Guinée. - Paris : Sorlot, 1938. - 2 vol.
- BINGER, le capitaine.** - Du Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi. - Paris : Hachette, 1892.
- BINGER, le capitaine.** - Du Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi. - Paris : Société des Africanistes, 1980.
- BLANCHARD, Olivier Jean ; STANLEY, Fisher.** - Lectures on macro-economics. - Cambridge ; Massachussets : MIT Press, 1989.
- BLOCH-LAINE, F.** - La Zone franc. - Paris : PUF, 1956.
- BLOCH-LAINE, F. ; VOGUE, P. de.** - Le Trésor public et les mouvements de fonds. - Paris : PUF, 1960.
- BOILAT, Abbé.** - Esquisses sénégalaises.
- BOUCART, Robert.** - Le Grand conseil de l'Afrique occidentale française. - th. : doctorat en droit : Paris : Société des journaux et publications du Centre, 1955.

- BOUCHE, Denise.** - Histoire de la colonisation française : flux et reflux (1815-1962). - Paris : Fayard, 1991. - T. II.
- BOULEGUE, Jean.** - Le Grand Djolof.
- BOURDIN, Jœl.** - Monnaie et politique monétaire dans les pays africains de la zone franc. - Dakar : NEA, 1980.
- BOURGEOIS, Alain.** - La Grèce devant la Négritude. - Paris : Présence africaine, 1971.
- BRASSEUR, Paule.** - L'Eclatement de la Fédération du Mali.
- BRAUDEL, Fernand.** - La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II. - Paris : A. Colin, 1986. - 2 t.
- BRUNSCHWIG, Henri.** - L'Avènement de l'Afrique noire : du XIX^e siècle à nos jours. - Paris : Armand Colin, 1963.
- BUAN, L.** - Les Banques coloniales. Th : Rennes : 1908.
- CAHEN, C.** - L'Or du Soudan avant les Almoravides : mythe ou réalité ?
- CANCELIERI, J.A.** - Economie génoise et or du Soudan aux XI^e et XII^e siècles. Rome : Ecole française de Rome, 1982.
- CHAILLEZ, Marcel.** - Histoire de l'Afrique Occidentale Française. - Paris : Berger-Levrault, 1968.
- CHARLES, Bernard.** - La République de Guinée. - Paris : Berger-Levrault, 1972.
- CHEVALIER, A.** - Monographie de l'arachide. - Paris, 1936.
- CHEVALIER, Michel.** - Lettres sur l'Amérique du Nord : - T. I.
- CHEVAN, Henri.** - Mise en valeur de l'AOF - Paris : F. Alcan, 1907.
- CISSE, D. A.** - Histoire économique de l'Afrique Noire : l'économie antique. - Abidjan : PU SAF ; Paris : l'Harmattan, 1988 : tome II.
- CLASSEN, Emil Maria.** - Les Limites de la politique monétaire dans les pays africains. - [s. l.] : [s. n.], 1981.
- CORNEVIN, R. et M.** - Histoire de l'Afrique : des origines à la 2^e guerre mondiale. - 4^e éd. - Paris : Payot, 1964.
- CORNEVIN, Robert.** - Histoire du togo. - Paris : Berger - Levrault, 1965.
- CRAI NOBERG, A.** - The Book of Himyarites : fragments of a hitherto unknown syriac work in the Himyarite martyrs. - Lund gleerup, 1924.
- CUOQ, J. M.** - Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIII^e au XVI^e siècle : Bilad Al-Sudan. - Paris : CNRS, 1975.
- CURTIN, Philip D.** - The Atlantic Slave Trade : a census. - Wisconsin, 1969.
- DAUPHIN-MEUNIER, A.** - Histoire de la banque. - Paris : PUF, 1975. - (Que sais-je ?).
- DAVIDSON, Basile.** - L'Afrique ancienne - Paris : F. Maspéro, 1973. - T. I.
- DENIZET, P.** - Les Banques coloniales. Th : Paris : 1899.
- DESCHAMPS, Hubert.** - Histoire de la traite des noirs de l'antiquité à nos jours. - Paris : Fayard, 1971.
- DIAGNE, Abdoulaye.** - Les Mécanismes de transmission des effets de la politique monétaire dans un système de régulation indirect : cas des pays de l'UEMOA. Communication au 2^e colloque BCEAO/Université/Centres de recherche, 28-29 juin 1994, Dakar.
- DIAGNE, Abdoulaye.** - Pertinence de la parité actuelle du franc CFA et essai de formalisation des effets sur les économies africaines de la zone franc des différentes modalités de modification du système de taux de change des pays de l'UMOA. Th. : économie : Dakar : 1989.
- DIENG, Amadou Aly.** - Le Rôle du système bancaire dans la mise en valeur de l'Afrique de l'Ouest. - Dakar : NEA, 1982.
- DIODIRE DE SICILE.** - The Library of History of Diodorus of Sicily / trad. C. Hold Father. - Cambridge ; Massachusetts : Harvard University Press ; London : Heinemann, 1933 ; 1967. - 12 vol.
- DOOLEY, Michael P.** - Country-specific risk premiums : capital flight and net investment income payments in selected Developing Countries. - Washington : IMF, 1986.
- DORIS, Jansen.** - Trade, exchange rate and agricultural pricing policy in Zambia. - Washington : World Bank, 1988. - (Comparative studies).
- DRISCOLL, David D.** - Le FMI et la Banque Mondiale, en quoi différent-ils ? - Washington : IMF Publication Services, 1994.
- DUPENS, J.** - Journal of residence in Ashantie. - London : H. Colbrun, 1954.
- EDWARDS, Sebastien.** - Real exchange rates, devaluation and ajustment : exchange rate policy in Developing Countries. - Cambridge ; Massachusetts ; London : The MIT Press, 1989.

- EINZIG, P.** - Primitive money units : ethnological, historical and economic aspects. - 1949 ; 1966.
- FALL, Yoro.** - L'Afrique à la naissance de la cartographie moderne : les cartes majorquines. - Paris : Karthala, 1982. fatimid caliphate. - The University of Michigan, 1972.
- FOLTZ, J.U.F.** - From West Africa to Mali Federation. -New Haven ; London : Yale University Press, 1965.
- FOURNOU TECHNIGOMA, Bernard.** - Fondements de l'économie de traite au Sénégal. - Paris, 1981.
- FRIEDMAN, Milton.** - A Theory of the consumption function. - New York : National Bureau of Economic Research, 1957.
- FRIEDMAN, Milton.** - Inflation et systèmes monétaires. - Paris : Calmann-Levy, 1969.
- FRIEDMAN, Milton.** - The Optimum quantity of money and other essays. - Chicago : Adline Press, 1969.
- FRY, Maxwell J.** - Money, interest and banking in Economic Development. - 2^e éd. - The John Hopkins University Press, 1955.
- GAGEY, M. Frédéric ; GRAPINET, M. Gilles ; DUHAMEL, M. Serge.** - Rapport d'enquête sur l'harmonisation de fiscalités douanières dans l'Union économique et monétaire ouest africaine. - Paris : Ministère de la Coopération, 1994.
- GAUTIER, E. F.** - Le Passé de l'Afrique du Nord. - Paris : Payot, 1952.
- GERARDIN, Hubert.** - La Zone franc : Histoire et institutions. - Paris : L'Harmattan, 1989. - tome I.
- GERARDIN, Hubert.** - La Zone franc : tome 2, La dynamique de l'intégration monétaire et ses craintes. - Paris : L'Harmattan, 1994. - Tome II.
- GODINHO, Vitorino Magalhes.** - L'Economie de l'Empire portugais aux XV^e et XVI^e siècles. - Paris, 1969.
- GOURMAIN-CORMILLE.** - Banques coloniales. - Thèse : Paris : 1902.
- GUILLAUMONT, Patrick ; GUILLAUMONT, Sylvianne.** - Zone franc et développement africain. - Paris : Economica, 1984.
- HARDY, Clyoges.** - Nos grands problèmes sociaux. - Paris : Larose, 1929.
- HENDERSON, J. M. ; QUANDT, R.E.** - Microéconomie : formulation, mathématique élémentaire. - Paris : Dunod, 1972.
- HISTOIRE GENERALE DE L'AFRIQUE :** l'Afrique au XIX^e siècle jusque dans les années 1880. Vol. VI.
- HOPKINS, A. G.** - An Economic history of West Africa. - London : Longman, 1973.
- HOUTHAKKER, H.S. ; TAYLOR, L. D.** - Consumer demand in the United States, 1929-1970 : analyse and projections. - Havard : Havard University Press, 1948.
- IERLE.** - Les Problèmes monétaires de l'Union française. - Paris : Centre des Hautes Etudes Administratives, 1948.
- IMBERT, J.** - Histoire des institutions et des faits sociaux des origines à l'aube de Moyen-Age. - Paris : PUF, 1955.
- IMBERT, J. ; LE COHEREL, H.** - Histoire économique des origines à 1789. - Paris : PUF, 1970.
- INSTITUT D'EMISSION DE L'AOF ET DU TOGO.** - Rapport d'activité : 1^{er} octobre 1955 - 31 décembre 1956. Instructions du Ministre de la Marine et des Colonies au Gouverneur du Sénégal et des dépendances Roger. Instructions générales de 1763 et 1870 aux Gouverneurs et ordonnateurs des établissements français de l'Afrique Occidentale. - Paris : Société de l'Histoire des colonies françaises, 1927. - 2 vol.
- JACOUD, Gilles.** - La Monnaie dans l'économie. - Paris : Nathan, 1994.
- JARDE, A.** - Les Céréales dans l'antiquité grecque. - Paris, 1925.
- JOHNSON, M.** - The Courie Currency of West Africa. - 1943.
- KESSLER, Denis ; MASSON, André ; STRAUSS-KAHN, Dominique.** - Accumulation et répartition des patrimoines : actes du colloque international du CNRA. - Paris : Economica, 1982.
- KIETHEGA, J.B.** - L'Or de la Volta noire : exploitation traditionnelle, histoire et archéologie. - Paris : Karthala, 1983.
- KI-ZERBO, J.** - Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain. - Paris : Hatier, 1978.
- KOUADIO, François.** - Les Politiques d'intégration en Afrique. - Abidjan : MGI, 1996.
- KOUAME, Patrice.** - Intégration monétaire et croissance économique en Afrique de l'Ouest. - Abidjan : Nouvelles éditions africaines, 1988.
- KOUAME, Patrice.** - Monnaie, intégration monétaire et croissance économique en Afrique de l'Ouest. - Thèse : Université de Paris -Dauphine : 1984.
- KOUTSOYIANNIS, A.** - Theory of econometrics : an introductory exposition of econometrics methods. - The Macmillan Press, 1977.

- KUNUTSOR, P. K.** - Redéfinir les objectifs de l'ABAO. - Freetown, 1995.
- LAKROUM, Monique.** - L'Essor du salariat au Sénégal dans l'entre-deux guerres, 1917-1937 : essai d'histoire sociale. Th. 3^e cycle : Paris VII : 1979.
- LAROUSSE.** - Dictionnaire encyclopédique. - Paris : Larousse, 1979.
- LAVERGNE, Réal,** - Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest. Paris : Karthala ; Ottawa : CRDI, 1996.
- LEDUC, Michel.** - Les Institutions monétaires africaines : pays francophones. - Paris : Pédone, 1965.
- LEROY-BEAULIEU, Paul.** - De la colonisation chez les peuples modernes. - 5^e éd. Compl. remaniée et consid. augm. - Paris, 1901.
- LEVEQUE, P.** - L'Aventure grecque. - Paris, 1970.
- L'HOTE, H.** - Problèmes sahariens, 1967.
- LOMBARD, Maurice.** - L'Islam dans sa première grandeur : VIII^e - XI^e siècle. - Paris : Flammarion, 1971.
- LUCHAIRE, François.** - Manuel de droit d'outre-mer. - Paris : Sirey, 1949.
- MALI. Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan.** - Les Problèmes économiques, monétaires et financiers du Mali au moment de son accession à l'indépendance. - 1960.
- MARSEILLE, Jacques.** - L'Empire colonial et capitalisme français : histoire d'un divorce. - Paris : Albin Michel, 1984.
- MARTIN, Gaston.** - Histoire de l'esclavage dans les colonies françaises. - Paris : PUF, 1948.
- MATHIS, Jean.** - Monnaies et banques en Afrique francophone. - Paris : Edicef ; Aupelf, 1992.
- MAUNY, Raymond.** - Les Siècles obscurs de l'Afrique noire. - Paris : Fayard, 1970.
- MAUNY, Raymond.** - Tableau géographique de l'ouest africain au moyen âge d'après les sources écrites, la tradition et l'archéologie. - Dakar : IFAN, 1961.
- MBAYE, Saliou.** - Histoire des institutions coloniales françaises en Afrique de l'Ouest : 1816-1960. - Dakar : Impr. Saint-Paul, 1991.
- MBOW, A. M. ; KI-ZERBO, J. ; DEVISSE, J.** - Collection d'histoire Hatier : du VII^e au XVI^e siècle. - Paris : Hatier, 1989.
- MCKINNON, Ronald I.** - Money and capital in economic development. - Washington : The Brookings Institution, 1973.
- MENDES-FRANCE, F. ; ARDANT, G.** - Science économique et lucidité politique. - Paris : Gallimard, 1973.
- MERAT, Louis.** - L'heure de l'économie dirigée d'intérêt général aux colonies. - Paris : Sirey, 1936.
- MESSIER, Ronald.** - Muslim exploitation of west african gold...
- METTAS, Jean.** - Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII^e siècle / éd. par Serge DAGET. - Paris : Société française d'histoire d'Outre-Mer, 1978.
- MEULEAU, Marc.** - Histoire de la Banque de l'Indochine : 1875 - 1975.
- MINGOT, R.** - La Question des banques coloniales. - Thèse : Paris : 1912.
- MIREAUX, E.** - L'Organisation du crédit dans les territoires d'outre-mer. - Paris : Sirey, 1954.
- MORET, A.** - Le Nil et la civilisation égyptienne. - Paris, 1925.
- MORTIMER, Edward.** - France and the Africans, 1944-1960 : a political history. - London : Faber and Faber, 1969.
- MVENG, Engelbert.** - Les Sources grecques de l'histoire négro-africaine depuis Homère jusqu'à Strabon. - Paris : Présence africaine, 1972.
- NIANGORA BOUAH, Georges.** - Les Poids à peser l'or. - Dakar ; Abidjan : NEA, 1986.- 2 t.
- PASSET, René.** - Introduction aux mathématiques de l'analyse économique. - Paris : Cujas, 1969. - 4 t.
- PERROUX, F.** - L'Economie du XX^e siècle. Paris : PUF, 1964.
- PERSON, Yves.** - Samory : une révolution dyula.
- PHILIP, André.** - Histoire des faits économiques et sociaux : de 1800 à nos jours. - Paris : Montaigne, 1963. - 2 t.
- PORTERES, R.** - Monnaie de fer dans l'ouest africain au XX^e siècle : les Nzimbu, monnaie du royaume du Congo.
- QUENUM, Alphonse.** - L'Eglise et la traite atlantique.
- REMOND, René.** - Le XIX^e siècle : de 1815 à 1914. - Paris : éd. Du Seuil, 1974.
- RENAUD, E.** - Les Banques coloniales. Thèse : Poitiers : 1899.
- RIVOIRE, Jean.** - Histoire de la monnaie. - Paris : PUF, 1985. - (Que sais-je ? 2237).

- ROPKE, Wilhem.** - L'économie mondiale aux XIX^e et XX^e siècles. - Génèse : Droz ; Paris : Minard, 1959.
- RUEFF, J.** - Le Lancinant problème des balances de paiements. - Paris : Payot, 1965.
- SAINT MARC, Michèle.** - Monnaie, espace et incertitude. - Paris : Dunod, 1972.
- SALIN, P.** - Macroéconomie. - Paris : PUF, 1991.
- SALIN, P.** - The Political economy of alternative approach of monetary integration. - 1980.
- SARRAUT, Albert.** - La Mise en valeur des Colonies françaises. - Paris : éd. du Sagittaire, 1931.
- SCHNAPPER, Bernard.** - La Politique et le commerce français dans le golfe de Guinée de 1838 à 1871. - Paris : Mouton, 1961.
- SCHNAPPER, Bernard.** - La Population et le commerce français dans le golfe de Guinée : de 1838 à 1871. - Paris : La Haye Mouton et Co, 1961.
- SECK, A. ; MONDJANNAGNI, A.** - L'Afrique occidentale. - Paris : PUF, 1975.
- SEDILLOT, René.** - Histoire du franc. - Paris : Sirey, 1979.
- SERRA, D.** - Monnaie, inflation et croissance. - Paris : Economica, 1982.
- SISSOKO, Fily Dabo.** - L'Evolution à l'œuvre.
- SISSOKO, Fily Dabo.** - L'Evolution de la colonisation en AOF.
- STRABON.** - The Geography of Strabon/éd. et trad. par H. I. Jones. - Cambridge ; Massachusetts : Havard University Press ; London : Heinemann, 1917. - 8 vol.
- Syndicaliste...** Pourquoi ? Comment ? - Dakar : Clairafrique, 1956. - (Guides pratiques/Centre d'Etudes, de Formation et d'Action Sociale de l'Ouest africain).
- THIAM, Iba Der.** - L'Evolution politique et syndicale du Sénégal colonial de 1840 à 1936. - Th. : Histoire : Paris-Sorbonne : 1983.
- TOURE, Banil.** - L'Evolution des structures monétaires traditionnelles en Afrique Occidentale : VII^e-XX^e siècle. - Mém. DEA : Lyon : 1978.
- TOURE, Sékou.** - Expérience guinéenne et unité africaine.- Paris : Présence africaine, 1961.
- VALLY, R.** - Les Banques coloniales françaises d'émission.
- VILAR, Pierre.** - Or et monnaie dans l'histoire : 1450-1920. - Paris : Flammarion, 1974.
- VILLEY, D.** - Petite histoire des grandes doctrines économiques. - Paris : Génin, 1964.
- WAGO, Jean-Baptiste N.** - Zone franc : outil de développement ou de domination ? Le cas des Etats africains. - Paris : L'Harmattan, 1996.
- WALSH, Carl.** - Optimal contracts for central bankers : manuscript. - Santa Cruz : University of California, 1992.
- WARMINGTON, B. H.** - Afrique ancienne. - Paris : Unesco, 1969.
- WARMINGTON, B. H.** - La Période carthaginoise en Afrique ancienne. - Paris : Unesco, 1980.
- WINSTEDETLE, O.** - The Christian topography of E.O. - Cambridge : Havard University Press, 1902.
- YACONO, Xavier.** - Les Etapes de la décolonisation française. - Paris : PUF, 1971.

ARTICLES DE PERIODIQUES ET EXTRAITS, COMMUNICATIONS, ACTES ET COLLOQUES

- ADDA, Jacques.** - Quelques remarques sur la parité du franc CFA et l'avenir de la zone franc après Maastricht. - *Observations et diagnostics économiques*, n° 41, juil. 1992, p. 293-301.
- ARTIS, M.** - The Maastricht road to monetary union. - *Journal of Commun Market Studies*, vol. 30, n° 3, sept. 1992, p. 299- 309.
- ATTIGNON, Hermann.** - Du Congrès de Berlin à la Conférence de Brazzaville. In revue française d'études politiques africaines, n° 82, oct. 1972, p. 28-55.
- AZAM, Jean-Paul.** - Public debt and exchange rate in the CFA zone. - *Journal of African Economies*, vol. 6, n° 1, 1996.
- BARRO, Robert J.** - Gordon, David. - A Positive theory of monetary policy in a natural rate model. - *Journal of Monetary Economics*, n° 91, 1983, p. 589-610.
- BARRO, Robert J.** - Gordon, David. - Rules, discretion and reputation in a model of monetary policy. - *Journal of Monetary Economics*, n° 12, 1983, p. 101-121.

- BLOCH, Marc. - Le Problème de l'or au Moyen-Age et esquisse d'une histoire monétaire de l'Europe. - *Annales d'histoire économique et sociale*, janv. 1933, p. 1-34.
- BOCCARO, BRUNO ; DEVARAJAN, Shantayanan. - Determinants of inflation among franc zone countries in Africa. - Washington : World Bank, 1993. - (Working papers WPS, 1197).
- BOISSIEU, Christian de. - Avantages de l'Union économique et monétaire. - *Revue d'économie politique*, vol. 101, n° 1, janv.-fév. 1991.
- BOONE, Laurence. - Symétrie des chocs en Union Européenne : une analyse dynamique". - *Economie internationale*, n° 70, 2^e trim. 1997, p. 7-34.
- BOUVIER, Jean. - Crise mondiale et crise coloniale autour de 1929 : communication présentée au colloque sur l'Afrique et la crise de 1930, 1924-1938. - *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, p. 378.
- BOYD, J. H. ; Graham, S. L. - The Profitability and risk effects of allowing bank holding companies to merge with other financial firms : a simulation study. - *Quarterly review / Federal Reserve Bank of Minneapolis*, Spring 1988.
- BRUNO, Michael ; Fisher, Stanley. - Seignorage, operating rules and the high inflation trap. - *Quarterly Journal of Economics*, n° 105, 1990.
- BRUNO, Michael. - High inflation and the nominal anchors of an open economy : essay. - *International Finance / Princeton University*, n° 183, 1991.
- CAHEN, C. - L'or du Soudan avant les Almoravides : mythe ou réalité ? . In *Dans le sol, la parole et l'écrit*, Vol. II, p. 539-545.
- CNRS (Aix en Provence). Actes et Colloques (26-29 avril 1960). - Afrique noire française : l'heure des indépendances. - Paris : CNRS, 1992.
- COLLIER, Paul ; GUNNING, Jan Willen. - Money creation and financial liberalization in a socialist banking system : Tanzania 1938-88. - *World Development*, n° 19, 1991, p. 533-538.
Communication au colloque la "France et l'Outre-Mer" organisé par le comité pour l'Histoire Economique et financière de la France du 14 au 16 novembre 1996.
- COQUET, Bruno ; Daniel, Jean-Marc. - Quel avenir pour la zone franc ? - *Observations et diagnostics économiques : revue de l'OFCE*, n° 41, juillet 1992, p. 241-291.
- CORDEN, Warner Max. - Exchange rate policies for Developing Countries". - *Economic Journal*, n° 103, 1993. "Croissance et crises. - *Le Monde*, n° spécial, oct. 1996, p. 63.
- CUDDINGTON, John. T. - Capital flight : estimates, issues and explanations. - *Princeton Studies in International Finance*, n° 58, 1986.
- DALOZ, J. P. - Le Secteur public et l'extérieur dans le financement des investissements en Côte d'Ivoire. - *Banque, Spécial Afrique*, déc. 1980, p. 27-35.
- DESNEUF, Paul. - Afrique de l'Ouest : la fin de la zone sterling. - *Africa*, n° 89, mars 1977.
- DEVARAJAN, Shantayanan ; MELO, Jaime. - Membership in the CFA zone : odyssean journey or trojan horse ? . - Economic reform in Sub-saharan Africa : a World Bank symposium / ed. by Chibber Ajay and Fischer Stanley. - Washington : *World Bank*, 1991. - p. 25-38.
- DEVARAJAN, Shantayanan. - Real exchange rate misalignment in the CFA zone. - *Journal of African Economies*, vol. 6, n° 1, 1997.
- DEVISSE, Jean. - La Question d'Awdaghust. - *Tegdaoust 1, Recherches sur Aoudaghost*, 1970, p. 109-154.
- DIAGNE, Abdoulaye. - Les Travaux de recherche sur l'UMOA : un aperçu. - *Africa Development*, 1992, p. 5-25.
- DIOP, L. M., - Le Sous-peuplement de l'Afrique noire. - *BIFAN Tuo*, sér. B, n° 4, 1978, p. 737.
- DORNBUSCH, RUDIGET ; Fischer, Stanley. - Moderate inflation. - *World Bank Economic Review*, n° 7, 1993.
- DOWRICK, Steve ; QUIGGIN, John. - The Measures of GDP and convergence. - *The American Economic Review*, vol. 87, n° 1, March 1997. p. 41-64.
- DUBIE, Paul. - La Vie matérielle des Maures. - *Mémoires de l'IFAN*, n° 23, 1953. "Economie mondiale et grandes puissances au XXe siècle". - *Cahiers français*, n° 265, mars-avril 1994, p. 27.
- ERBE, S. - The Flight of capital from Developing Countries. - *Intereconomics*, vol. 20, n° 4, 1985, p. 268-275.
- FAGE, J. D. - Slavery and the slave trade in the context of West African History. - *Journal of African History*, X, 3, 1969, p. 393-404.

- FOURCANS, André. - L'Union monétaire de l'Europe : fondements théoriques, problèmes et propositions. - *Revue d'Economie politique*, vol. 101, n° 1, janv.-fév. 1991, p. 127-151.
- FROST, Peter A. - Short-run fluctuations in the money multiplier and monetary control. - *Journal of money, credit and banking*, (Columbus, Ohio), vol. 9, 1977.
- GAUTIER, E. F. - L'Or du Soudan dans l'histoire. - *Annales d'histoire économique et sociale*, 1935, p. 113-123.
- GERARDIN, Hubert. - "Intégration en Afrique, intégration en Europe : crise économique ou crise d'adaptation dans la zone" ? - *Mondes en développement*, t. 20, n° 77-78, 1992, p. 297-321.
- GIAVAZZI, Francesco ; PAGANO, Marco. - The Advantage of tying one's hands EMS Discipline and Central Bank Credibility. - *European Economic Review*, vol. 32, 1988, p. 1055-1082.
- GOYEAU, D. ; TARAZI, A. - Evaluation du risque de défaillance bancaire en Europe. - *Revue d'économie politique*, n° 2, 1992.
- GRILLI, Vittorio ; MASCIANDARO, Donato ; TABELLINI, Guido. - Political and monetary institutions and public finance policies in the industrial democracies. - *Economic Policy*, n° 6, 1991, p. 342-392.
- GUEYE, Doudou. - Economie et politique. - *Le Mali : organe central du PFA*, n° 4, 1959, p. 14.
- GUEYE, Mbaye. - La traite négrière à l'intérieur du continent africain. In *documents de travail et compte rendu de la réunion d'experts/org.* Par l'UNESCO à Port-au-Prince, Haïti du 31 janv. au 4 février 1978.
- HEALEY, N. ; Levine, P. - European monetary union or 'hard EMS' ? - *Journal of Regional Policy*, vol. 133, n° 3-4, 1993, p. 371-386.
- HONOHAN, Patrick. - Financial sector failures in Western Africa. - *The Journal of Modern African Studies*, vol. 31, n° 1, 1993.
- HONOHAN, Patrick. - Monetary cooperation in the CFA zone. - Economic reform in Sub-saharan Africa : a World Bank Symposium/ed. by Chibber Ajay and Fischer Stanley. - Washington : World Bank, 1991. - p. 148-160.
- JEFFREYS, M. D. - The Marginelle Currency of Timbuctu. - *Bulletin de l'IFAN*, 1953, p. 143-152.
- KYLAND, Finn E. ; PRESCOTT, Edward C. - Rules rather discretion : the inconsistency of optimal plans. - *Journal of Political Economy*, vol. 85, n° 3, 1977, p. 473-491.
- LA TAILLE, Renaud de. - L'Or, un métal unique. - *Science et vie*, n° 750, mars 1980, p. 40-45.
- LAKROUM, Monique. - Les Salaires dans le port de Dakar. - *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, t. III, n° 232-233, 3e et 4e trim. 1976, p. 640-653.
- LAVIGNE, Anne ; VILLIEU, Patrick. - La Politique monétaire : nouveaux enjeux, nouveaux débats ? - *Revue d'Economie politique*, vol. 106, n° 4, juil. août 1996.
- LEITE, Sergio Pereira ; MAKONNEN, Dawit. - Saving and interest rate in the BCEAO countries : an empirical analysis". - *Saving and development*, n° 10, vol. 3, 1986.
- LELART, Michel. - L'Origine du compte d'opérations.
- LIVRE BLANC sur la réunification du Togo In *revue française d'études politiques africaines*, n° 121, janvier 1976, p. 21-57.
- L'Organisation monétaire. - L'Economie française des Territoires d'Outre-Mer. - Paris, 1952.
- LUCAS, Robert E. - Expectations and neutrality of money". - *Journal of Economic Theory*, n° 4, 1972, p. 103-124.
- LYDON, Ghislaine E. - Les Péripéties d'une institution financière : la Banque du Sénégal, 1844-1901. - colloque sur l'AOF, Dakar, 16-25 juin 1995.
- MARQUIS, Paul. - Importance et efficacité des instruments d'une politique d'émission en Afrique de l'Ouest. - Séminaire IDEP, Dakar, 25-29 juillet 1966.
- MAUNY, R. - Les Monnaies marginelles de l'Ouest africain. - *Bulletin de l'IFAN*, t. XIX, série B, n° 3-4, 1957.
- MCKINNON, Ronald I. - Optimum currency areas. - *American Economic Review*, vol. 53, p. 717-725.
- MEDHORA, Rohinton. - Les Leçons de l'UMOA. In *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest* / sous la dir. de Réal Lavergne. - Paris : Karthala ; Ottawa : CRDI, 1996.
- MICHEL, Marc. - La Colonisation : chap. V. in *Histoires des droites en France* / sous la dir. de J. F. Sirinelli. - Paris : NRF, 1992. - p. 124-163.
- MODIGLIANI, Franco. - Life cycle, individual thrift and the wealth of Nations. - *American Economic Review*, n° 76, 1986, p. 297-313.
- MORGAN, Guaranty. - LDC capital flight. - *World Financial Market*, vol. 2, 1986, p. 13-16.

- MUNDEL, Robert A. - A Theory of optimum currency areas. - *American Economic Review*, vol. 51, 1961, p. 657-665.
- MURINDE, Victor ; HERMES, Niels ; LENSINK, Robert. - Comparative aspects of the magnitude and determinants of capital flight in six sub-saharian african countries. - *Saving and development*, n° 1, 1996.
- Rapport parlementaire. - Banques coloniales : lois, statuts, documents principaux. - Paris : Agence Centrale des Banques Coloniales, 1807.
- SHEHATA, Adma. - La Nubie, trait d'union entre l'Afrique centrale et la Méditerranée, facteur de civilisation. in *Histoire générale*, chap. VIII. - Paris : 1985 - p. 241-258.
- SIGLITZ, Joseph E. ; WEISS, Andrew. - "Credit rationing in markets with imperfect information". - *American Economic Review*, vol. 71, n° 3, 1981.
- Situation économique dans les possessions françaises (La) : Afrique Occidentale Française". - *L'Observation économique*, n° 4, avril 1932.
- TAVLAS, Georges S. - Nouvelles réflexions sur la théorie des zones monétaires optimales. - *Finances et développement*, 1993.
- UDUEBO, M. A. - The West African Currency Board. - (papier non publié). - Banque centrale du Nigéria, 1982.
- UNESCO (Port au Prince). Document de travail et compte rendu de la réunion d'experts (31 janv. - 4 fév. 1978). - La Traite négrière du XV^e siècle/org. par UNESCO. - Paris : UNESCO, 1979.
- ZELLNER, A. ; THEIL, H. - "Three-stage least-squares : simultaneous estimation of simultaneous equations". - *Economica*, vol. 30, 1962, p. 57-72.

PUBLICATIONS, PERIODIQUES ET JOURNAUX

- AFP. - Bulletin d'Afrique :
 - n° 4806 du 1-2/7/1962, spécial outre-mer
 - n° 7954 du 24/11/1972
 - n° 8049 du 17/03/1973
 - n° 8141 du 07/07/1973
 - n° 8502 du 13-14/10/1974
 - n° 8560 du 22-23/12/1974
 - n° 4513 du 13 juil. 1961, spécial outre-mer
- BCEAO. - document du 15 sept. 1974
- BCEAO. - Annuaire de banques, divers numéros.
- BCEAO. - Bilan des banques et établissements financiers de l'UMOA, divers numéros.
- BCEAO. - Notes d'information et statistiques, divers numéros.
- CNUCED. - Annuaire des produits de base, divers numéros.
- FMI. - Direction of Trade Statistics Yearbook, 1991.
- FMI. - Statistiques financières internationales, divers numéros.
- Fraternité-Matin du samedi 4 - dimanche 5 janvier 1974.
- Jeune Afrique - n° 622 du 9 déc. 1972
- Jeune Afrique n° 624 du 23 déc. 1972
- JORF du 6 février 1962.
- JORF du 2 juin 1958
- JORF du 26 déc. 1945
- JORF du 27 juin 1959
- JORF du 31 janvier 1929
- Le Monde du 27/11/1972.
- Togo Presse du vendredi 17 mai 1963
- World Tables (World Bank), divers numéros

DOSSIERS D'ARCHIVES

- ANS. - Documents parlementaires, chambre, annexe n° 3561
- ANS. - Documents parlementaires, chambre, annexe n° 4169
- ANS. - 2G29 (12)
- ANS. - 2G30 (24)
- ANS. - 2G34 (78)
- ANS. - 2G34 (80)
- ANS. - 2G51 (33)
- ANS. - 2G52 (22)
- ANS. - 2G58 (8)
- ANS. - Abolition de la traite des captifs par le parlement d'Angleterre, 1807. *In K1.*
- ANS. - Actes d'affranchissement, 1834 - 1841. *In K6.*
- ANS. - AOF. Affaires économiques. Notes et rapports économiques trimestriels et annuels. *In 2G29 (12).*
- ANS. - AOF. Direction des postes et télécommunications. Rapport de gestion, 1952. *In 2G52 (22).*
- ANS. - AOF. Postes et télégraphes. Rapport d'ensemble annuel *In 2G30 (24).*
- ANS. - AOF. Postes et télégraphes. Rapport d'ensemble mensuel. *In 2 G30 (24).*
- ANS. - AOF. Services des postes et télécommunications. Rapport de gestion (1950-1951). *In 2 G51 (33).*
- ANS. - Banque du Sénégal : règlement intérieur, 1855. *In Q38.*
- ANS. - Banque du Sénégal. Situation de la Banque en correspondances. *In Q 38.*
- ANS. - BAO. Assemblée générale extraordinaire du 4 avril 1955 : procès-verbal et rapport du conseil d'administration.
- ANS. - BAO. Circulation fiduciaire en AOF (1930 - 1931). *In 3 Q15.*
- ANS. - BAO. Procès-verbal et rapport, 1953.
- ANS. - BAO. Statuts, 1901.
- ANS. - Bulletin de l'AOF (1904). Décret du 18 octobre 1904 portant réorganisation de l'AOF.
- ANS. - Bulletin mensuel d'information n° 7 du 1^{er} novembre 1948. *in 17 G 155 (17).*
- ANS. - Chômage : article signé Métrouver (paru dans le Progrès : journal ronéoté n° 7, 1^{ère} année, du Samedi 13 octobre 1934). *In 13G6(17).*
- ANS. - Conférence économique de l'AOF et plans d'application en AOF du régime des magasins généraux et warrant, 1946 *In 1 Q74.*
- ANS. - Conventions internationales relatives à la répression de la traite des Noirs, 1831-1843. *In K5.*
- ANS. - Conventions internationales relatives à la répression de la traite des noirs, 1831-1843. *In K5.*
- ANS. - Crise économique. *In 1Q.*
- ANS. - Débat parlementaire. Chambre des députés, 19 novembre 1926.
- ANS. - Débat parlementaire. Chambre des députés, 21 février 1928. *In JORF.*
- ANS. - Décret du 14 décembre 1920. *in Journal officiel de l'AOF*, janvier 1921, p. 98.
- ANS. - Décret du 18 octobre 1904 portant réorganisation du Conseil de Gouvernement de l'AOF, article 1^{er}.
- ANS. - Délibération n° 12 du Conseil d'Administration. *In 3E26*
- ANS. - Délibération n° 14 du Conseil d'Administration du 9 août 1855. *In 3E26*
- ANS. - Délibération n° 15 du Conseil d'Administration. *In 3E26*
- ANS. - Délibération n° 25 du Conseil d'Administration du 2 novembre 1852. *In 3E26*
- ANS. - Délibération n° 26 du Conseil d'Administration du 18 novembre 1852. *In 3E26*
- ANS. - Discours de bienvenue prononcé par Léopold Sédar Senghor, à Dakar, le 11 janvier 1957, devant le Congrès international de regroupement des partis africains.
- ANS. - Documentation sur les questions d'intérêt économique de l'AOF, (1932). *In 1 Q 66.*
- ANS. - Documents parlementaires. Assemblée nationale, annexe n° 4345, session de 1948, 3^e séance du 27 mai 1948, p. 1050.

- ANS. - Esclavage. Abolition de l'esclavage, vente d'esclaves engagés à temps, embarquement des Noirs pour le Gabon, 1842. *In K8.*
- ANS. - Exposé des motifs de la loi organique du 11 juillet 1850, séance de l'Assemblée nationale législative du 29 novembre 1850. - Banques coloniales, 1867.
- ANS. - FIDES. *In 1 Q77 ; 1 Q79 ; 1 Q83 ; 1 Q86 ; 1 Q90.*
- ANS. - Guinée. Affaires économiques. Caisse Centrale de crédit agricole mutuel. Rapport annuel sur la situation morale et financière. *In 2 G 34 (78).*
- ANS. - Indépendances politiques des Territoires français. *In 17 G.*
- ANS. - Lettre du 1^{er} avril 1979 - le Sous-Lieutenant militaire de 5^{ème} Classe Buchard.
- ANS. - Lettre du Gouverneur Général de l'AOF au Ministre des Colonies, en date de février 1930. *in 2 G 137 (108).*
- ANS. - Lettre du Ministre des Colonies au Gouverneur Général de l'AOF n° 96 CAI du 22 janvier 1929. *in 21 G 39 (17).*
- ANS. - Lettre n° 195 du 22 décembre 1932 du Gouverneur général de l'AOF au Ministre des Colonies *in 17 G 339 (126).*
- ANS. - Loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des territoires du Ministère de la France d'Outre-Mer. - JORF du 1^{er} mai 1946, p. 3654.
- ANS. - Loi monétaire du 11 octobre 1936. - JORF du 20 octobre 1936.
- ANS. - Loi municipale du 18 novembre 1955.
- ANS. - Mémoire sur la Banque du Sénégal présenté par le Directeur Haurigot à Monsieur le Colonel Valière, Gouverneur du Sénégal et Dépendances, Saint-Louis, le 20 octobre 1869.
- ANS. - Notes sur une réforme du crédit dans les départements d'outre-mer/J. Masselot.
- ANS. - Office des postes en télécommunications. Rapport sur l'activité des services en 1958. Statistiques en cartes. *In 2 G58 (8).*
- ANS. - Projet de remaniement du programme d'emprunt de l'AOF, rapport politique sociale en AOF. *In 17 G364 (126).*
- ANS. - Rapport aux membres du conseil d'administration et aux censeurs de la Banque du Sénégal.
- ANS. - Rapport du Commissaire du Gouvernement près la BAO, 1929-1949.
- ANS. - Soudan. Affaires économiques. Caisse Centrale de Crédit agricole mutuel. Rapport annuel sur la situation morale et financière. *In 2G34 (80).*
- ANS. - Transferts de fonds AOF. Bloc franc métropolitain ; relations financières à l'intérieur de la zone franc ; situation financière de l'AOF ; études statistiques ; notes et circulation monétaire. *In 3Q261 (165).*
- ANS. - Travaux du conseil supérieur des colonies. *In 17 G59 (17) ; 17 G267 (111).*
- ANS. - La Situation économique dans les possessions françaises (Afrique Occidentale Française) (article non signé, paru dans **Observation économique**, n°4 avril 1932, p. 32-37). *In 2 G 39 (35).*
- ANS. - Lettre circulaire secrète du Gouverneur de l'AOF aux lieutenants-gouverneurs des colonies du Groupe n° 1199 AP/E du 6 janvier. *in 21 G 39 (17).*
- ANS. - Lettre circulaire secrète du Gouverneur de l'AOF aux lieutenants-gouverneurs des Colonies du Groupe n° 421 AP/2 en date du 28 novembre 1930. *in 21 G 44 (17).*
- ANS. - Lettre de l'Administrateur de la Circonscription de Dakar, au Gouverneur général de l'AOF, n° 296 AG du 28 février 1934 *in 21 G 21 (17).*
- ANS. - Lettre de l'Ambassadeur de France au Nigéria, au Ministère des Affaires étrangères, datée du 2 janvier 1930. *In G 46 (17).*
- ANS. - Lettre de Thiémokho Garan Kouyaté à Bakary Bâ, Chef de Canton du Niocolo, Kédougou (Haute-Gambie) Sénégal datée du 17 mai 1929. *In 21 G 44 (17).*
- ANS. - Lettre de Thiémokho Garan Kouyaté à W. E. B. Dubois 69 first Avenue New York USA datée du 29 avril 1929. *In 21 G 44 (17).*
- ANS. - Lettre de Thiémokho Garan Kouyaté au Président du Conseil, datée de Paris le 27 mai 1929. *In 17 G 234 (108).*
- ANS. - Lettre du Directeur des Travaux Publics de l'AOF au Gouverneur en date du 20 février 1928. *In 2 G 28 (8).*
- ANS. - Lettre du gouverneur Général de l'AOF au Ministre des Colonies n° 60 en date du 22 octobre 1932 ; *In 21 G*

- ANS. - Lettre du Lieutenant-Gouverneur du Sénégal au Gouverneur Général de l'AOF n° 211 du 6 juin 1932.
In 21 G
- ANS. - Lettre n° 998 du 20 mai 1932 du Gouverneur général de l'AOF, au Lieutenant Gouverneur du Sénégal.
In 21 G
- ANS. - Liste des instituteurs destinataires et adresses au Dahomey et en Côte d'Ivoire des publications de l'Internationale des travailleurs de l'enseignement. *In 21 G 39 (17)*.
- ANS. - Mémoire de l'Internationale des travailleurs de l'enseignement, septembre 1920. *In 21 G 44 (17)*.
- ANS. - Notes de l'Agent Désiré, au sujet du séjour de Kouyaté en Russie, 1929. *In 21 G 21 (17)*.
- ANS. - Rapport annuel des services et télégraphies, 1929. *In 2 G 29 (1)*.
- ANS. - Rapport de la Direction des Affaires économiques de l'AOF au Gouverneur général (1930). *In 21 G 30 (35)*.
- ANS. - Rapport d'ensemble de l'Administrateur de la Circonscription de Dakar et dépendances au Lieutenant-Gouverneur du Sénégal, décembre 1932. *In 2 G 32 (28)*.
- ANS. - Rapport d'ensemble du Lieutenant-Gouverneur du Sénégal au Gouverneur général de l'AOF, 20 mars 1929. *In 2 G 28 (8)*.
- ANS. - Rapport d'ensemble sur la situation administrative et politique de la Colonie du Lieutenant-Gouverneur du Sénégal au Gouverneur général de l'AOF, 1929. *In 2 G 28 (8)*.
- ANS. - Rapport d'ensemble sur la situation politique et administrative de la colonie, fait par le Lieutenant-Gouverneur du Sénégal au Gouverneur général de l'AOF, (1931). *In 2 G 22 (22)*.
- ANS. - Rapport du Directeur des Affaires économiques de l'AOF au Gouverneur général, (1930). *In 2 G 31 (35)*.
- ANS. - Rapport général d'ensemble n° 328 du 22 septembre 1927 du Gouverneur de l'AOF au Ministre des Colonies. *In 2 G 27 (21)*.
- ANS. - Rapport général sur l'administration des Communes du Sénégal en 1932, du Lieutenant-Gouverneur de la Colonie au Gouverneur général de l'AOF. *In 2 S 32 (22)*.
- ANS. - Rapport n° 177 du 20-12-1932 du Directeur des Affaires économiques de l'AOF au Gouverneur général. *In 2 G 32 (35)*.
- ANS. - Rapport n° 320 du 27 mars 1929 du Gouverneur général de l'AOF au Ministre des Colonies sur la situation économique de l'Afrique Occidentale Française. *In 2 G 28 (2)*.
- ANS. - Rapport sur la situation administrative et politique de la colonie, du Lieutenant-Gouverneur du Sénégal au Gouverneur Général de l'AOF, (1930). *In "Affaires politiques"*.
- ANS. - Rapport sur la situation administrative et politique de la colonie, du Lieutenant-Gouverneur du Sénégal au Gouverneur Général de l'AOF, (1931). *In "Affaires politiques"*.
- ANS. - Renseignements de police signés Barthélémy, du 19 octobre 1922. *In 18 G 10 (17)*.
- ANS. - Renseignements de police sur le Syndicat Commercial du Sénégal (1921). *In 21 G 18 (1)*.
- ANS. - Télégramme chiffré du Gouverneur Général de l'AOF au Ministre des Colonies n° 134 du 4 mai 1932. *In 2 G 133 (100)*.
- ANSOM. - Ve Congrès international communiste des jeunes, 1929. *In Slotfom III, dossier n°114*.
- ANSOM. - Affaires politiques : économie de guerre. *In dossier n° 5*.
- ANSOM. - Arrêté n° 215 du 21 octobre 1896 promulguant dans toute l'étendue du Gouvernement général, le décret du 25 septembre 1896 réglant les pouvoirs du Gouvernement général de l'AOF.
- ANSOM. - Circulaire n° 115 B P du 13 novembre 1963 préparée par la Direction du Bureau politique. *In Affaires politiques*.
- ANSOM. - Lettre circulaire n° 1214 du 2 septembre 1916 du Ministère des Colonies aux gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies, Administrateur de Saint-Pierre et Nicquelon. Sur Affaires politiques l'Economie de guerre. *In Affaire politique (économie de guerre)*.
- ANSOM. - Lettre du Gouverneur général Van Vollenhoven datée de juillet 1917 au Ministre Maginot. *In Affaires politiques, carton 585, dossier 18*.
- ANSOM. - Lettre n° 1591 du 21 novembre 1917 du Gouverneur Général de l'AOF au Ministère des Colonies. *In Affaires politiques*.

- ANSOM.** - Note de service de l'utilisation des produits oléagineux pour la défense nationale aux Affaires politiques, juin 1917.
- ANSOM.** - Note du Ministre des colonies sur le ravitaillement national par les colonies (1920). *In Affaires politiques.*
- ANSOM.** - Notes de l'Agent Désiré, datées du 26 avril 1929. *In Sloffom III dossier n° 11.*
- ANSOM.** - Pétition des habitants de Saint-Louis au Député H. Ursuleur député de la Guyane à Saint-Louis. *In Sénégal VII - Carton 71.*
- ANSOM.** - Préambule du décret du 16 juin 1895 instituant un gouvernement général de l'AOF signé par le Ministre des Colonies, Chautemps, et par le Président de la République, Félix Faure.
- ANSOM.** - Rapport de Coco du 13 avril 1929. *In Sloffom III, dossier n° 114.*
- ANSOM.** - Rapport de l'Inspecteur du Travail au Gouverneur Général de l'AOF (1932). *In Affaires politiques Carton 530.*
- ANSOM.** - Rapport du Directeur des Affaires Economiques de l'AOF au Gouverneur Général de l'AOF sur la situation économique en 1930. *In Affaires politiques, carton 537.*
- ANSOM.** - Rapport du Directeur des Affaires économiques de l'AOF au Gouverneur sur le Commerce extérieur de l'Afrique occidentale française en 1929. (s.d). *In Affaires politiques.*
- ANSOM.** - Rapport n° 358 bis du 21 mars 1926 sur la situation politique et administrative de l'année 1925 au Gouverneur général de l'AOF. *In Affaires politiques.*
- ANSOM.** - Rapport sur la situation administrative et politique de la colonie, du Lieutenant- Gouverneur du Sénégal au Gouverneur Général de l'AOF (1930). *In Affaires politiques - Carton 598.*
- ANSOM.** - Service de l'Enseignement : rapport statistique pour l'année 1928-1929. *In Affaires politiques - Carton n° 537.*
- BCEAO.** - Décision n° 70-07-94 du 29 juillet 1994 portant création d'un comité historique de la BCEAO.
- BCEAO.** - ABCA. Coopération entre banques centrales ; correspondances ; conférences des gouverneurs des banques centrales africaines. *In 4P-1.*
- BCEAO.** - AOF 1957 ; tableau économique : *In 2.89.*
- BCEAO.** - Banques du Sénégal, doc 4522 BAN.
- BCEAO.** - Bilan de la politique du crédit *In 1E - 46.*
- BCEAO.** - Contrôle de la liquidité, règle d'admissibilité, politique sélective du crédit en politique des taux d'intérêt, 1975-1977. *In 1E-24.*
- BCEAO.** - Créances Consolidées. Assainissement des établissements de crédit. *In 1E-38 et 1E-39.*
- BCEAO.** - Crédit à l'économie. Centralisation des risques. Marchés monétaire de l'UMOA. *In 1E-35.*
- BCEAO.** - Critiques sur la conférence monétaire ouest africaine ; observations du Ministre Peytavin et remarques au Dahomey sur les projets de la réforme monétaire. *In Z3.*
- BCEAO.** - Enseignements après la 1^{ère} année de mise en œuvre de la politique monétaire Situation économique des Etats. *In 1E- 29.*
- BCEAO.** - Gestion monétaire au Mali. *In 1E - 44.*
- BCEAO.** - Lettre du 9 mars 1967 de M. Courmo Barcogné, Président du Conseil d'administration à Michel Debré, Ministre de l'Economie et des Finances.
- BCEAO.** - Mali. Relation entre le Mali, les Etats de l'UMOA et la France ; nouvelles dispositions de réglementation des changes ; réforme monétaire. *In 2A-4.*
- BCEAO.** - Politique générale de la monnaie et du crédit *In 1E-20.*
- BCEAO.** - Rapport de M. Robert Lemoyne, commissaire du Gouvernement près la Banque de l'Afrique Occidentale sur l'activité et le contrôle de cet établissement, 1929-1949. - Paris, 26 avril 1950.
- BCEAO.** - Réforme du régime de l'Emission ouest-africaine. *In 3B-36.*
- BCEAO.** - Réglementation du crédit (1970) et bancaire (1965). Engagement des banques. Problèmes monétaires internationaux. *In 1E-7 ; 1E-40.*
- BCEAO.** - Réunion monétaire de Niamey ; réforme de l'UMOA ; création de la BOAD. *In 1A-22.*
- BCEAO.** - Rôle et méthodes de la Banque Centrale en matière de crédit. *In 3B-17.*
- BCEAO.** - Situation financière de sociétés industrielles dans les pays de l'Union. *In 1E-43.*

Discours de bienvenue prononcé par Léopold Sédar Senghor, à Dakar, le 11 janvier 1957, devant le Congrès international de regroupement des partis africains.

Documents parlementaires. Assemblée nationale, annexe n° 4345, session de 1948, 3^e séance du 27 mai 1948, p. 1050.

Mémoire sur la Banque du Sénégal présenté par le Directeur Haurigot à Monsieur le Colonel Valière, Gouverneur du Sénégal et Dépendances, St-Louis, le 20 oct. 1869. *In doc Q 38.*

LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ABAO	Association des Banques de l'Afrique de l'Ouest
ABCA	Association des Banques Centrales Africaines
AEF	Afrique Equatoriale Française
AEN	Avoir Extérieur Net
ANS	Archives Nationales du Sénégal
ANSOM	Archives Nationales, Section Outre-Mer
AOF	Afrique Occidentale Française
APN	Autres Postes Nets
BAD	Banque Africaine de Développement
BAO	Banque de l'Afrique Occidentale
BBWA	British Bank for West Africa
BCA	Banque Commerciale Africaine
BCBG	Banque Centrale de Guinée-Bissau
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BCRM	Banque Centrale de la République du Mali
BDF	Banque de France
BDS	Bloc Démocratique Sénégalais
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BFA	Banque Française de l'Afrique
BICICI	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie en Côte d'Ivoire
BICIS	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal
BIDI	Banque Ivoirienne de Développement Industriel
BIG	Banco International da Guiné Bissau (Banque Internationale de Guinée-Bissau)
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BNCI	Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie
BNDA	Banque Nationale pour le Développement Agricole
BNDHV	Banque de Développement de la République du Niger
BNDS	Banque Nationale de Développement du Sénégal
BNGB	Banco National da Guiné Bissau/Banque Nationale de Guinée Bissau
BNP	Banque Nationale de Paris
BNU	Banco National Ultramarino/Banque Nationale d'Outre-Mer
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRI	Banque des Règlements Internationaux
BRM	Banque de la République du Mali
BT	Bon du Trésor
BTD	Banque Togolaise de Développement
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAD	Comité d'Aide au Développement
CAEM	Centre Africain d'Etudes Monétaires
CAMES	Centre Africain et Mauricien de l'Enseignement Supérieur
CCAO	Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest
CCCE	Caisse Centrale de Coopération Economique
CCFL	Caisse Centrale de la France Libre
CCFOM	Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer
CCI	Crédit de la Côte d'Ivoire

CCP	Compte Chèque Postal
CCZEP	Chambre de Compensation de la Zone d'Echanges Préférentiels
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Communauté Economique Européenne
CEFA	Comité d'Etudes Franco-Africain
CEFEB	Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires
CEMLA	Centre d'Etudes Monétaires Latino-Américaines
CEPE	Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires
CFAO	Compagnie Française de l'Afrique de l'Ouest
CFLN	Comité Français de Libération Nationale
CFP	Colonies Françaises du Pacifique
CFTC	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CG	Crédit au Gouvernement
CGT	Confédération Générale des Travailleurs
CGT-FO	Confédération Générale des Travailleurs - Force Ouvrière
CIN	Crédit Intérieur Net
CL	Crédit Lyonnais
CN	Crédit du Niger
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CNPE	Comité National de Politique Economique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COFEB	Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires
CPCT	Caisse de Prêts aux Collectivités Territoriales
CPP	Convention People's Party
CSP	Comité de l'Unité Togolaise
DB	Dépôt Bancaire
DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DTS	Droit de Tirage Spécial
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine (BCEAO)
F CFA	Franc de la Coopération Financière Africaine (BEAC)
FAC	Fonds d'Aide et de Coopération
FED	Fonds Européen de Développement
FERDES	Fonds d'Equipement Rural pour le Développement Economique et Social
FF	Francs Français
FIDES	Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social
FLING	Frete de Libertação e independencia da Guine Bissau
FMI	Fonds Monétaire International
FRB/FRN	Fonds de Roulement brut / Fonds de Roulement Net
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade/Accord Général sur les tarifs douaniers
GPRF	Gouvernement Provisoire de la République Française
IDEP	Institut Africain de Développement Economique et de la Planification
IEDES	Institut d'Etudes de Développement Economique et Social
IFAN	Institut Fondamental d'Afrique Noire
IGR	Impôt Général sur le Revenu
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IOM	Indépendants d'Outre-Mer
JO/RCI	Journal Officiel/République de Côte d'Ivoire
JO/RD	Journal Officiel/République du Dahomey
JO/RHV	Journal Officiel/République de Haute-Volta
JO/RIM	Journal Officiel/République Islamique de Mauritanie
JO/RN	Journal Officiel/République du Niger
JO/RS	Journal Officiel/République du Sénégal
JO/RT	Journal Officiel/République Togolaise
MF	Monnaie Fiduciaire
MM	Masse Monétaire
MPT	Mouvement Populaire Togolais
MRP	Mouvement Républicain Populaire

MS	Monnaie Scripturale
MSA	Mouvement Socialiste Africain
MUR	Mouvement Unifié de la Résistance
NOSOCO	Nouvelle Société Commerciale
OC	Obligation Cautionnée
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OECE	Organisation Européenne de Coopération Economique
OIAC	Organisation Interafricaine du Café
OIC	Organisation Intercontinentale de Police Criminelle
ONU	Organisation des Nations Unies
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
ORANA	Organisme de Recherches sur l'Alimentation et la Nutrition Africaine
PAIGC	Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert
PDCI	Parti Démocratique de Côte d'Ivoire
PDG	Parti Démocratique Guinéen
PFA	Parti de la Fédération Africaine
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNB	Produit National Brut
PNG	Position Nette du Gouvernement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPN	Parti Progressiste Nigérien
PPS	Parti Progressiste Soudanais
PRA	Parti du Regroupement Africain
PRS	Partido de Renovação Social
PSPG	Parti Socialiste et Progressiste de Guinée
PTP	Parti Togolais du Progrès
RDA	Rassemblement Démocratique Africain
RGB/MB	Movimento Bafata
RPT	Rassemblement Populaire Togolais
SAC	Société Africaine de Confection
SACO	Société Africaine de Cacao
SAFBAIL	Société Africaine de Crédit Bail
SAFCA	Société Africaine de Crédit Automobile
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SBC	Système Bancaire de Crédit
SCET	Société Centrale pour l'Equipeement du Territoire
SCOA	Société Commerciale Ouest Africaine
SDB	Société Dahoméenne de Banques
SDN	Société Des Nations
SFIO	Section Française de l'Internationale Ouvrière
SGBCI	Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire
SGBS	Société Générale de Banques au Sénégal
SIB	Société Ivoirienne de Banques
SIF	Société Ivoirienne de Financement
SIFA	Société Immobilière et Financière Africaine
SMB	Société Mauritanienne de Banques
SMDR	Sociétés Mutuelles de Développement Rural
SME	Système Monétaire Européen
SMI	Système Monétaire International
SNI	Société Nationale d'Investissement
SODACA	Société Dahoméenne de Crédit Automobile
SODEPALM	Société de Développement du Palmier
SOGECA	Société Générale de Crédit Automobile
SONAFI	Société Nationale de Financement
SONICA	Société Nigérienne de Crédit Automobile
SOVOCA	Société Voltaïque de Crédit Automobile
STOCA	Société Togolaise de Crédit Automobile

TIL	Taw International Leasing
TOM	Territoires d'Outre-Mer
UAM	Union Africaine et Malgache
UAP	Union Africaine de Paiements
UCAO	Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest
UCPN	Union des Chefs et des Populations du Nord
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UEP	Union Européenne de Paiements
UGTAN	Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire
UM	Uniao para a mudança/Union pour le changement
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
UPS	Union Progressiste Sénégalaise
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
USA	United States of America/Etats-Unis d'Amérique
USB	Union Sénégalaise de Banques
UTB	Union Togolaise de Banque
WACB	West African Currency Board

Achévé d'imprimé JANVIER 2000
pour Georges ISRAEL EDITEUR

